Initiatives : 13 pages d'offres d'emploi

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15203 7 F

MERCREDI 15 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Jeu risqué entre Israël et l'OLP

JOUR ordinaire, lundi 13 décembre, dans les territoires occupés, singulièrement dans la bande de Gaza et à Jéricho, où l'Histoire devait enfin prendre un cours nouveau avec l'amorce d'un retrait israélien et d'une autonomie, si longtemps promis et si durement négociés. Rendez-vous manqué avec la paix pour toutes sortes de bonnes et de mauvaises raisons. Itzhak Rabin, le premier ministre israélien, parle de «crise grave» et Yasser Arafat, le chef de l'OLP, de «problème sérieux».

Le délai de dix jours que se sont donné les deux hommes suffira-t-il à lever tous les obstacles qui se dressent sur le chemin de la réconciliation entre Juifs et Palestiniens ? Dans cette course de fond, ce sont les derniers mètres qui comptent. La déclaration de principes qu'ont signée, le 13 septembre, à Washington, Israël et l'OLP, est une chose, sa mise en œuvre sur le terrain en est une autre. La bonne volonté se heurte aux extrémistes des deux bords, à des intérêts plus ou moins bien compris, voire à des calculs de dernière minute.

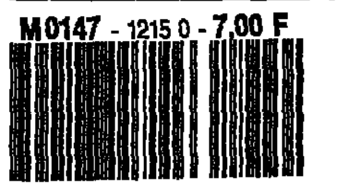
AU nom d'une sécurité «sacrée», qu'Israël n'a cessé d'invoquer tout au long de son histoire, M. Rabin a répété aux impatients qu'il n'avait «aucune intention de faire la moindre concession» et qu'en définitive, pour réussir à négocier un bon arrangement, le temps ne comptait pas. A tort probablement, car la contrainte d'un calendrier, comme le montrent les négociations sur le GATT, a ses mérites.

Le déséquilibre des forces est tel, aujourd'hui, entre Israël et l'OLP, que M. Rabin peut s'offrir le luxe de négocier à son rythme, sans pratiquer la «politique du chronomètre». Il n'ignore pas, en effet, le désordre et l'état d'impréparation qui règnent dans le camp palestinien, où l'autoritarisme de M. Arafat est de plus en plus mal supporté par les siens. Reste à savoir s'il est de bonne stratégie d'affaiblir davantage son adversaire, surtout lorsque l'on sait qu'il est, malgré tout, irremplaçable. Les Israéliens ne se sont-ils pas résignés à négocier avec l'OLP de crainte d'avoir de plus en plus affaire à un bien pire ennemi : les islamistes ?

A l'évidence, cet enlisement du processus de paix fait le jeu de tous ceux qui, a priori, mettaient en doute la bonne foi de l'Etat juif et continuent de croire à la nécessité de poursuivre l'intifada. Plus grave : lasse d'une tragédie qui dure depuis quarante-cinq ans, la population palestinienne, qui avait, dans sa majorité, repris espoir, constate, avec colère, qu'une fois encore les promesses ne sont pas au bout des discours, que les jours d'après ressemblent tristement aux jours d'avant.

A pratiquer cette «diplomatie de bord du gouffre», la dynamique de paix risque de se briser. Lundi 13 décembre, dans la poudrière de Gaza, les soldats israéliens faisaient toujours front aux lanceurs de pierres...

Lire nos informations page 3



L'avenir du commerce international et la défense de l'identité culturelle

L'accord entre Américains et Européens sur le GATT exclut le secteur de l'audiovisuel

Sept ans après le début du Cycle de l'Uruguay, en septembre 1986 à Punta-del-Este, l'Union européenne et les Etats-Unis ont annoncé, mardi 14 décembre en fin de matinée, être parvenus à un accord global sur les négociations commerciales au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). *«Nous avons tranché le nœud gordien et atteint un accord complet»*, a affirmé Mickey Kantor, le négociateur américain, au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue à Genève, siège du GATT, en compagnie de Sir Leon Brittan, le négociateur européen.

Cependant, tous les sujets de friction entre les Douze et les Etats-Unis n'ont pas été réglés. L'audiovisuel a ainsi été exclu de l'accord.

«Nos divergences demeurent, nous continuerons à discuter», a précisé à ce sujet M. Kantor. Les négociations pourraient se poursuivre sur d'autres dossiers importants au-delà de la date butoir du 15 décembre. Ainsi Leon Brittan a confirmé l'existence d'un *«accord limité»* sur les subventions à l'aéronautique civile entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Il a ajouté qu'il y avait eu très peu de progrès sur les services maritimes. Le négociateur américain a annoncé, en revanche, que les Etats-Unis ont obtenu une exemption de la clause de la nation la plus favorisée sur la question des services financiers pendant les six premiers mois d'application de l'Uruguay Round (1er janvier au 1er juillet 1995). Cette clause oblige un Etat membre du GATT à traiter de la même façon tous ses partenaires.

Le projet d'accord devrait être présenté, mercredi 15 décembre, au conseil des ministres des affaires étrangères des Douze réuni à Bruxelles. Le compromis global doit aussi être accepté par toutes les parties contractantes au GATT. *«Nous aurons encore à travailler avec la centaine d'autres pays participant aux négociations pour assurer le meilleur accord possible»*, a souligné Leon Brittan.

A Paris, dans les milieux gouvernementaux, on se félicite que l'audiovisuel ait été exclu de l'accord. Le débat promis par M. Balladur aura lieu à l'Assemblée nationale mercredi 15 décembre, a confirmé l'Hôtel Matignon.

Lire nos informations pages 20 et 21

Vers la révision de la loi Falloux

Après la publication, lundi 13 décembre, du rapport de Georges Vedel sur la situation de l'enseignement privé, le gouvernement est décidé à forcer le pas. Il devait demander au Sénat, mardi 14 décembre, de reprendre le jour même l'examen de la proposition de loi visant à réformer le système de financement des établissements privés par les collectivités locales établi par la loi Falloux. La discussion de ce texte, adopté par l'Assemblée nationale, avait été interrompue au Sénat, le 30 juin, au terme de la session de printemps.

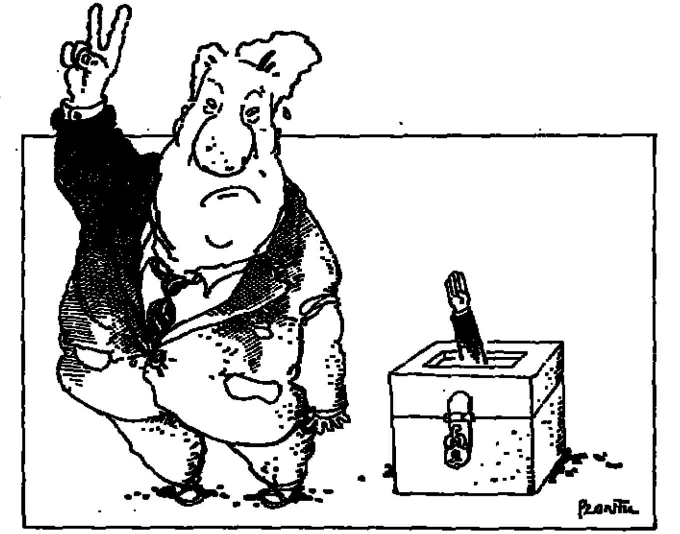
page 9

Le succès de l'extrême droite se confirme en Russie

L'ampleur du succès électoral en Russie du parti d'extrême droite de Vladimir Jirinovski s'est confirmée mardi 14 décembre, avec l'annonce de résultats portant sur 77 des 89 «sujets» de la Fédération de Russie. La liste de M. Jirinovski remporte 24 % des suffrages. Le bloc eltsinien, Choix de la Russie, arrive loin derrière avec 15 % des voix, suivi par le Parti communiste, qui en obtient 11 %. Cinq autres partis dépassent les 5 % nécessaires pour être représentés au Parlement : Femmes de Russie, le Parti agraire, proche des communistes, et trois blocs «démocratiques», mais plus ou moins oppositionnels, ceux de MM. Iavlinski, Chakhraï et Travkine.

Ces résultats ne concernent cependant que la moitié des sièges d'une des deux chambres de l'Assemblée, où les autres députés, élus au scrutin majoritaire, devraient être souvent des responsables régionaux. Mais déjà des eltsiniens, comme Egor Gaïdar, tête de file de Choix de la Russie, appellent à former une «coalition antifasciste» avec les communistes. A l'étranger, les premières réactions de soulagement à l'annonce de l'adoption de la Constitution se font plus inquiètes, tandis que dans les Républiques de l'ex-URSS, c'est la consternation.

page 4



Le dénuement de la Sécurité sociale

Pour remédier à un déficit chronique, le gouvernement pourrait augmenter la TVA

Malgré les mesures de redressement décidées par Edouard Balladur, lors de son arrivée à la tête du gouvernement, la Sécurité sociale enregistrera un déficit de 100 milliards de francs pour les années 1993 et 1994. Ce chiffre, rendu public mardi 14 décembre par la Commission des comptes de la Sécurité sociale, ne marque pas seulement un seuil. Il pourrait également engendrer des changements importants dans le financement comme dans le mode de régulation du système français de protection sociale.

La hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), la baisse des remboursements d'assurance-maladie ou le relèvement du forfait hospitalier auront permis de «contenir» à 57 milliards de francs un déficit qui, sinon, aurait atteint 78 milliards en 1993. Néanmoins, ces décisions n'auront pas pesé très lourd face aux conséquences du ralentissement de la croissance. Pour 1994, il ne faut pas s'attendre à une réelle amélioration. Le déficit sera de 43 milliards, à condition que les recettes augmentent de plus d'un point et que le rythme de croissance des dépenses baisse de plus de quatre points...

D'une certaine manière, cette situation, beaucoup plus grave qu'il ne l'imaginait, ramène le premier ministre à la case départ. Avec la CSG, le plan de 30 milliards de francs d'économies sur les dépenses de santé et la réforme des retraites de base (dont le rendement financier sera pratiquement nul l'an prochain), Edouard Balladur a déjà pratiquement abattu toutes ses cartes. Il a même eu recours à un outil inédit en faisant reprendre par l'Etat les 110 milliards de «dettes» accumulées par la «Sécu». Désormais, s'il veut redonner un peu d'air à la Sécurité sociale, il n'a d'autre choix que de jouer sur les recettes ou de laisser les choses en l'état et se contenter de corriger à la marge un déficit devenu abyssal grâce au budget de l'Etat, dont le déficit atteint pourtant un seuil critique.

Edouard Balladur s'étant fermement engagé à ne pas augmenter une deuxième fois la CSG, il n'est guère surprenant que surgisse aujourd'hui le débat sur la «TVA sociale». Il s'agirait d'augmenter le taux de la TVA afin de soulager les régimes sociaux ou de financer les exonérations de cotisations. Une telle mesure, assurent ses partisans, serait moins impopulaire que la CSG et pèserait sur les importations, tout en s'incrivant dans une démarche déja engagée par plusieurs de nos voisins européens. A l'opposé, elle pénaliserait la consommation des ménages, déjà anémiée, alourdirait l'indice des prix et serait inégalitaire en frappant indistinctement les ménages. En tout état de cause, et même si le gouvernement ne la réservait pas explicitement aux régimes sociaux (ces derniers pourraient éventuellement se voir rétrocéder la taxe sur le tabac), il est clair qu'une telle taxe constituerait une augmentation, même déguisée, des prélèvements obligatoires. Dans les prochaines semaines, le gouvernement devra trancher.

Derrière la controverse sur la «TVA sociale» se dissimule un autre débat sur le mode de financement de la protection sociale. Simone Veil, ministre des affaires sociales, s'inquiète des conséquences des allègements de charges sur les comptes de la «Sécu». Si la prise en charge par le budget des cotisations d'allocations familiales (40 milliards en 1998) est acquise, le projet de loi quinquennale sur l'emploi ne prévoit pas de compenser les exonérations relatives aux emplois à temps partiel ou aux contrats d'insertion professionnelle. Au total, la Commission des comptes évalue le manque à gagner imposé à la Sécurité sociale à près de 28 milliards en trois ans (7,7 milliards de francs en 1992, 9,2 milliards en 1993 et de 11,3 milliards en 1994).

JEAN-MICHEL NORMAND

Lire la suite page 20

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

BOSNIE

L'injonction de Buchenwald

La guerre en ex-Yougoslavie bafoue toutes les lois de la guerre et réintroduit ce que l'Europe née d'Auschwitz et de Buchenwald avait fait le serment de ne plus jamais tolérer sur son sol.

par Alain Finkielkraut

DANS un opuscule intitulé *Sur l'expression courante : il se peut que ce soit juste une théorie, mais en pratique, cela ne vaut rien,* Emmanuel Kant écrit que le drame de l'histoire humaine doit recéler un sens pour que l'on s'y intéresse durablement. Faute d'enjeu clair, de direction assignable, ou de solution visible, les acteurs continuent de se passionner car, dit Kant, ils sont fous, c'est-à-dire prisonniers de leurs visions partielles, mais le spectateur même le mieux intentionné, lui, se lasse immanquablement : *« Il en a assez d'un acte ou de l'autre dès qu'il a des raisons d'admettre que la pièce qui n'en finit jamais est la même indéfiniment. »*

Le spectateur du conflit en Croatie et en Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui très exactement dans l'état décrit par Kant.

La lassitude du spectateur

Depuis que la guerre s'est dégradée là-bas en mêlée indistincte et interminable, depuis que tout le monde se bat contre tout le monde – les Serbes contre les Croates et les Musulmans, les Croates contre les Musulmans, les Musulmans contre les Croates, les Musulmans entre eux, les Serbes avec les Croates contre les Musulmans, les Musulmans contre les Croates avec un armement gracieusement fourni par les Serbes – et depuis que les agressés recourent dans les combats qui les opposent aux méthodes de leur agresseur, l'opinion éclairée baisse les bras.

Elle n'est pas aujourd'hui plus misanthrope ou moins cosmopolite qu'hier. Simplement, la confusion généralisée et le radotage de l'horreur ont eu raison de sa curiosité. *« Contempler un temps cette tragédie,* dit encore Kant, *est peut-être émouvant et instructif. Mais il faut bien qu'enfin le rideau tombe. »* Et malgré l'entrée de Sarajevo dans un deuxième hiver sans chauffage, sans eau et sans armes pour riposter aux bombardements serbes, le rideau est en train de tomber.

Aussi forte, en d'autres termes, que soit notre tentation de dénoncer une fois encore la frivolité moderne et cette vitesse de l'actualité qui fait de tous les spectateurs du monde des sujets à la fois émotifs et inconséquents, compatissants et oublieux, débordants de sentimentalité et totalement insensibles, nous ne pouvons, dans le cas présent, en rester à cette explication. Kant nous contraint de donner statut à la lassitude actuelle du spectateur.

Mais le même Kant, dans le même texte, nous permet de ne pas laisser le dernier mot à cette démobilisation. Tirant de son constat la conclusion que l'histoire humaine doit avoir un sens, il découvre ce que Hegel appellera plus tard le travail du négatif : *« La misère,* écrit-il, *qui naît des guerres incessantes, dans lesquelles des Etats recherchent l'abaissement et la soumission des autres, doit finalement les amener, même contre leur volonté à en venir à une constitution cosmopolite : ou bien si un tel état de paix universelle (...) est d'un autre côté encore plus dangereux pour la liberté, puisqu'il conduit au plus terrible despotisme, cette misère n'en doit pas moins les contraindre à une condition qui, pour n'être pas une république cosmopolite sous un chef, est cependant une condition juridique de fédération, selon un droit des gens concerté en commun. »*

Ce scénario imaginé par Kant en 1793 s'est réalisé en Europe à partir de 1945 : au lendemain de la capitulation nazie, l'Europe s'est engagée dans la construction non de l'Etat fédéré *(Völkerstaat)* mais bien, selon la prévision de Kant, de la Fédération d'Etats *(Völkerbund)* pour éviter à la fois l'instauration du despotisme et le retour de la guerre. Et c'est ce modèle d'alliance ou sa variante scandinave que les Républiques de Slovénie et de Croatie ont essayé sans succès d'opposer à la brutale mainmise de la Serbie sur la fédération yougoslave.

Lors du référendum organisé en Croatie le 19 mai 1991, soit après le massacre par des séparatistes serbes d'une dizaine de policiers croates à Borovo Selo (et après que leurs cadavres préalablement découpés et recomposés différemment eurent été renvoyés dans des colis au ministère de la défense croate), les électeurs ont répondu massivement oui à une proposition ainsi libellée : *« La Croatie en tant que pays souverain et indépendant garantissant l'autonomie culturelle et tous les droits civiques aux Serbes et aux membres des autres nationalités vivant en Croatie, peut avec d'autres républiques se joindre à une confédération d'États souverains. »* La riposte à ce choix fut la guerre. Non la guerre civile comme on l'a dit négligemment et comme on le ressasse machinalement, mais une guerre contre les populations civiles *« prises comme ennemies en tant que telles et attaquées avec les moyens militaires qui seraient adéquats contre une autre armée »* (Véronique Nahoum-Grappe).

La peur de la puissance allemande

Cette guerre bafouait toutes les lois de la guerre et réintroduisait en Europe cela même que l'Europe née d'Auschwitz et de Buchenwald avait fait le serment de ne plus jamais tolérer sur son sol. A ce défi, les assermentés du *Nie Wieder* (« Plus jamais ça ») ont réagi en disant que les vrais ennemis de l'Europe n'étaient pas les agresseurs mais les sécessionnistes, car ils choisissaient la voie du morcellement contre celle de la fédération et la régression tribale contre le progrès de l'humanité vers un *« droit des gens concerté en commun ».* Ainsi s'est notamment exprimé le président de la République française. Confondant, en très mauvais héritiers de Kant, l'exigence cosmopolitique avec le mépris des nations, beaucoup d'intellectuels lui ont emboîté le pas. Mais ce serait faire injure à la culture de François Mitterrand et à son intelligence que de l'accuser, lui, de croire à ce qu'il disait. N'affirmait-il pas tout récemment à Andorre que l'*« existence des petits Etats indépendants »* était *« l'une des richesses de l'Europe »*?

Ce n'est pas la peur de l'émiettement qui a conduit la France et l'Angleterre à laisser le plus longtemps possible les mains libres à la Serbie, c'est la peur de la puissance allemande. Mieux vaut, estimait-on dans nos chancelleries, une grande Serbie construite les armes à la main qu'une Allemagne étendant encore sa zone mark et sa sphère d'influence mitteleuropéenne à la faveur du démantèlement de la Yougoslavie. Une Allemagne affaiblie pour une Europe affermie : tel fut le calcul de nos dirigeants.

L'actuelle Union européenne était censée prendre acte de l'échec définitif de la politique de l'équilibre des puissances dont Kant disait déjà, dans le même opuscule, qu'elle ressemblait à *« la maison de Swift qu'un architecte avait si parfaitement construite selon toutes les lois de l'équilibre qu'elle s'écroula dès qu'un moineau vint s'y poser »*. En fait, cette politique n'a pas été répudiée par l'Europe de Maastricht, elle s'est perpétuée en son sein. Résultat : l'Europe qui ne s'est pas donné les moyens de punir la conquête est en train de l'avaliser. La force fait le droit et comme là où la seule loi qui règne est la loi du crime, tout le monde devient criminel, nous assistons aujourd'hui au spectacle décourageant de *la contamination* des agressés par l'agresseur. Certes, la métaphore épidémique ne doit pas être conduite jusqu'à la disculpation des politiciens musulmans ou surtout croates. Tout en proclamant son attachement à une Bosnie des citoyens, le parti du président Izetbegovic mobilisait, lors du recensement de 1991, la population musulmane autour du slogan *« De notre nombre dépendent nos intérêts »*, slogan difficilement compatible avec la définition classique de la citoyenneté. Quant au président Tudjman, il éprouvait sans doute une réelle inquiétude pour le sort de la minorité croate dans un Etat à majorité musulmane, mais les mobiles déterminants de son hostilité envers la cause bosniaque sont ailleurs : il a cru, en réaliste candide, que l'acceptation des conquêtes serbes en Bosnie lui vaudrait la restitution des territoires occupés de Croatie. Il a donc joué, d'entrée de jeu, la carte du partage et ce choix ne pouvait que mener à la constitution par la violence de trois territoires ethniquement purs en Bosnie.

Le réalisme et la force brute

Les responsabilités locales sont donc accablantes, à tous les sens du mot et la destruction du pont de Mostar par les forces du HVO est un attentat contre la beauté du monde aussi criminel que les bombardements serbes de Dubrovnik. Il reste que les uns n'auraient pas été tentés de rassasier le fauve ni les autres amenés à s'emparer de la Bosnie centrale et à vouloir se frayer par la force un débouché sur l'Adriatique si l'Europe n'avait elle-même indiqué le chemin en faisant clairement savoir aux belligérants qu'elle ne défendrait pas l'intégrité de la Bosnie, en dépit de sa reconnaissance internationale, et que chacun recevrait autant de territoires qu'il peut en conquérir.

Cette Europe dénonce maintenant un jeu dont elle a fixé les règles. Elle impute à leur délire une libanisation qui est, en fait, sa jurisprudence et elle réussit ainsi le prodige de justifier par ses conséquences mêmes la politique d'abandon qu'elle a suivie depuis le début de la guerre. *« Vous voyez bien,* laisse-t-elle entendre à une opinion désorientée et fatiguée par l'imbroglio bosniaque, *que les Balkans ne valent pas les os d'un seul grenadier européen ! »*

Cependant, si les assiégeants de Sarajevo se voient offrir un deuxième hiver de siège et si l'Allemagne et la France (désormais réconciliées autour de la théorie et de la pratique de l'apaisement) réussissent à convaincre la communauté internationale de lever l'embargo sur la Serbie moyennant la restitution de 3 % de ses conquêtes, cela voudra dire que dans l'Europe du *Nie Wieder* et à l'abri de la commémoration du génocide, le réalisme qu'on ne voulait plus jamais revoir impose à nouveau le règne sans partage de son esprit de concession aux arguments de la force brute.

On ne peut imaginer plus parfaite imposture ni démenti plus cinglant au pari kantien sur le sens de l'histoire humaine. Face à ce spectacle-là, pourtant, la lassitude nous est interdite. Car nous ne sommes pas spectateurs, nous sommes européens, c'est-à-dire impliqués dans les décisions des Douze, et dans leur actuelle tentative *« de la dernière chance »* de faire plier les agresseurs pour mettre fin à la guerre.

C'est la raison pour laquelle, avec Marek Edelman et Vitas Landsbergis, j'ai participé le 14 novembre à la réunion pour la Bosnie qui a eu lieu dans le camp de Buchenwald à l'initiative d'une organisation humanitaire allemande : l'Association pour les peuplesmenacés.

Certes, il ne se passe pas la même chose à Sarajevo qu'à Buchenwald. Mais les différences n'excusent rien car Buchenwald n'est pas seulement un lieu de mémoire, c'est une injonction et, il faut le répéter inlassablement même si les chances d'être entendu s'amenuisent chaque jour, l'obéissance à cette injonction est pour l'Europe une question de vie ou de mort spirituelle.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Petites phrases

TOUT paraît inédit à qui perd la mémoire. Nous croyons que les petites phrases d'hommes politiques sont une pratique récente induite par la presse, alors que l'Histoire telle qu'elle se raconte en famille en est parsemée.

Les Evangiles abondent en formules qu'on dirait conçues par un publicitaire pour faciliter leur transmission en frappant les esprits. Les manuels scolaires rebondissent d'anecdotes en bons mots, qui tiennent souvent lieu de légendes aux portraits des grands hommes. L'épopée napoléonienne peut se résumer en une douzaines de répliques pour assiettes à dessert. La seconde guerre mondiale s'inscrit entre les rodomontades vite démenties de Paul Reynaud ou d'Albert Sarraut et les rudes prophéties de de Gaulle ou de Churchill.

La même tendance au lapidaire marque les aphorismes généraux sur les lois présumées de l'Histoire et ses probables lendemains. C'est Churchill raisonnant sur guerre et déshonneur. C'est Malraux promettant un vingt et unième siècle religieux. A noter que les oracles de ce genre se déforment à force d'être invoqués en tous sens. Collaborateur et intime de l'auteur des *Antimémoires*, Pierre Moinot assure que ce dernier n'a pas annoncé un prochain siècle *religieux*, du moins pas devant lui, mais qu'il pronostiquait souvent un siècle de « guerres de religion », ce qui commence à tristement se vérifier.

On songe au sort mouvant de ces dictons en voyant Guy Bedos sortir, comme d'un cauchemar, du rôle d'*Arturo Ui* qu'il vient d'interprèter avec une rage de la malfaisance qui le transfigure et l'égale, selon moi, à Robert Hirsch, et proférer pour son compte la mise en garde rebattue de Brecht contre le *« ventre encore fécond d'où a surgi la chose immonde »* (Théâtre national de Chaillot).

Depuis 1944 que l'auteur l'a rajoutée à la pièce, qui est de 1941, cette métaphore du nazisme a subi les transformations par abus à quoi se mesure la renommée de telles maximes. On a pris l'habitude de remplacer le mot *chose* par le mot *bête*, comme pour renforcer la répulsion suggérée par l'adjectif *immonde*, autour duquel tourne toute la phrase. Chose ou bête, ce qui compte c'est que le danger paraisse innommable, répugnant, peu rationnel. Il se pourrait que les images du *ventre* et de la *fécondité*, plutôt positives pour le grand nombre, aient été choisies par Brecht pour ce qu'elles inspirent, à sa sensibilité puritaine, de dégoût et de malaise inquiet.

Brecht l'a dit et redit : en comparant la bande de Hitler à un gang de tueurs comme les subit Chicago et comme les glorifie le cinéma d'alors, il veut avant tout briser la respectabilité de régime fréquentable que s'est acquise le III[e] Reich, notamment aux Etats-Unis, où l'auteur vient de s'exiler. Il s'agit d'expliquer l'ascension du chancelier de Berlin à un pays libéral, en la transposant dans un milieu de pègre dont les mécanismes lui sont familiers.

Il reste qu'aux yeux du marxiste Brecht le *ventre fécond* figure principalement, sinon exclusivement, le capitalisme. Jusqu'à sa mort à Berlin-Est, l'été 1956, qui est celui des chars russes à Budapest, il n'écrira rien qui laisse entendre que le communisme peut produire, aussi, la barbarie. En réduisant le nazisme à un phénomène de gangstérisme minable et en éludant les processus instinctifs qui ont conduit une grande majorité des Allemands à y adhérer, l'auteur a pris le risque de sembler négliger la responsabilité des peuples et de couvrir un autre gang, le stalinien (vingt millions de morts, hors guerre, selon les dernières estimations). C'est ce que ne lui ont pas pardonné les « nouveaux philosophes », entre autres Laurent Dispot (*la Machine à terreur*, Grasset, 1978) et Guy Scarpetta (*Brecht ou le soldat mort*, Grasset 1979).

Une énigme demeure, pour les historiens de la vie intellectuelle : comment des esprits aigus et non inféodés, comme Bernard Dort ou Roland Barthes, n'ont pas vu, ou voulu voir, ce qu'avait de limité, d'hémiplégique, la perception politique de Brecht ? Les militants communistes étaient dans leur rôle, en se cherchant un catéchisme : je me revois, invité par eux, vers 1960, à un « libre débat », et comparaissant, quelque part dans le Quartier latin, devant un tribunal du plus pur stalinien dont la charité commande d'oublier la composition, pour avoir hasardé que *la Mère*, d'après Gorki, sentait un peu *« le cours du soir »*. On comprend aussi l'obnubilation de Dort, qui était celle d'un commentateur assermenté. Mais l'inclassable, l'hérétique Barthes !

Le tome I des *Œuvres complètes* établies par Eric Marty (1942-1965, Seuil, 1993) permet de mieux comprendre la véritable illumination qu'a connue l'auteur de *Mythologies* en découvrant *Mère Courage* par le *Berliner Ensemble*, en 1954, au point de rejeter avec sectarisme tout spectacle ne relevant pas du théâtre réputé épique et distancié. Ce dernier présente pour lui l'avantage de se rendre palpable, de jouer sur le sens, donc d'exciter sa verve descriptive et son talent de sémiologue (voir les commentaires des photos de Pic autour de *Mère Courage*). Il met également à vif, plus que la littérature, un besoin de violence insoupçonné et un mépris du *bourgeois*, au sens flaubertien autant que marxiste.

Barthes n'est pas seul de sa génération à bouffer du bourgeois un peu sommairement et à se montrer nostalgique d'un système ayant réponse à presque tout ; ce fut le péché mignon de Sartre. Le paradoxe est qu'il aura préparé ses cadets à se méfier de ses propres inclinations et à se contenter d'analyses parcellaires. Qu'aurait-il pensé, en nos temps de naufrage communiste et de résurgence nazie, en voyant Bedos figé en haut de sa tribune de fou, puis rendu à son ingénuité boudeuse pour dénoncer, de vous à moi, la persistance des périls ?

Loin de contredire le message de Brecht, l'Histoire s'est chargée de le pérenniser et de l'approfondir. A Moscou, à Bucarest, à Sarajevo, comme dans les quartiers turcs d'Allemagne ou dans les gradins de nos stades où s'assemblent les crânes rasés, le ventre encore fécond n'est pas l'autre, ni un système : c'est chacun de nous.

■ **ISRAËL FAIT PRESSION SUR L'OLP.** Après le report du début du retrait israélien de Gaza et Jéricho, des heurts ont opposé, lundi 13 décembre, l'armée à des manifestants dans les territoires occupés. Parallèlement, le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, déclarait qu'aucune date du calendrier de la déclaration de principes signée à Washington le 13 septembre n'était immuable. En revanche, le chef de l'OLP, Yasser Arafat soulignait, devant le Parlement européen à Strasbourg, la nécessité d'une application *« minutieuse »* d'un calendrier *« chargé »*.

■ **LE SAINT-SIÈGE ET JÉRUSALEM.** Le Vatican et Israël sont sur le point de signer aussi une *« déclaration de principes »*, visant à garantir la situation des établissements catholiques à Jérusalem et dans les territoires occupés. L'intérêt principal de ce document est qu'il ouvre la voie à une normalisation des relations diplomatiques.

Le report du retrait israélien

M. Rabin refuse toute concession sur les questions de sécurité

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Le processus de paix israélo-palestinien est bel et bien entré dans une *« crise grave »* après l'échec de la rencontre au Caire entre le premier ministre israélien et le chef de l'OLP. Pour ceux de ses ministres qui pouvaient encore en douter, Itzhak Rabin, lors de la réunion extraordinaire du gouvernement, lundi 13 décembre, a mis les points sur les « i ». Et plus tard, dans un entretien télévisé, le chef de l'exécutif israélien est allé plus loin et plus fort.

« Je n'ai aucune intention, et je suis sûr que c'est aussi la position du gouvernement, de faire la moindre concession sur les questions de sécurité. J'ajoute que, pour ce qui me concerne, aucune date n'est sacrée. Ni le 13 décembre (qui devait voir la mise en œuvre du retrait militaire de Gaza et de Jéricho), *ni le 13 avril »*, date à laquelle ledit retrait doit être terminé, selon la déclaration de principes signée en septembre. Aucune date, pas même celle du 23 décembre – fixée au Caire avec Yasser Arafat pour une nouvelle rencontre au sommet en Egypte –, pour Itzhak Rabin, n'est *« sacrée »*, contrairement à ce qu'affirmait jusqu'à dimanche avec tant d'assurance le chef de l'OLP. *« La crédibilité du président*, remarquait avec tristesse Haydar Abdel Chafi, ancien chef des négociateurs palestiniens à Madrid puis à Washington, *a souffert. Il a trop promis. »*

Trop promis et pas encore compris, puisque, apparemment, le chef de l'OLP, grand adepte de la méthode Coué, croit encore devoir s'avancer publiquement, en pensant, cette fois, qu'un accord est possible avant Noël. M. Rabin, qui a, semble-t-il, décidé de ne plus jouer le jeu, en tout cas pas celui-ci, a été cruel : *« Celui qui croit*, a-t-il insisté lundi, *qu'un accord sera conclu entre nous dans les dix jours ne sait pas de quoi il est question. Peut-être pourra-t-on à la limite parvenir à un accord sur les principes* (de sécurité) *dans les dix jours, mais il sera de toute façon nécessaire, ensuite, d'en formuler les détails. »*

Dans les territoires occupés, où les populations ont appris depuis longtemps à serrer les dents et à patienter, le délai a provoqué des mouvements divers, les leaders du Fatah essayant de croire et de faire croire qu'après tout *« dix jours ce n'est pas trop long »*, tandis que les adversaires du processus de paix se frottaient les mains sur le thème : *« On vous l'avait bien dit que ça ne marcherait pas, vive l'Intifada ! »* Heureusement, jusqu'ici, les mouvements de foule n'ont pas été plus violents qu'à l'ordinaire. L'amertume est grande mais le fatalisme est aussi largement répandu.

Au total, le scepticisme qui entourait l'ensemble du processus depuis quelques semaines, et aussi peut-être la présence extrêmement renforcée des soldats un peu partout dans les territoires, ont permis, jusqu'à présent, d'éviter le pire. Certes, il y a eu, à Gaza, en grève générale, des manifestations et des jets de pierres, auxquels l'armée, comme à l'accoutumée, a riposté par des tirs tendus. Mais avec une dizaine de blessés par balles, le bilan de la journée, c'est triste à dire, n'est pas exceptionnel. Trois Palestiniens ont par ailleurs été tués au cours de deux accrochages séparés.

Le premier, un kamikaze intégriste du Djihad islamique, est mort dans l'explosion du véhicule bourré d'explosifs qu'il destinait aux soldats (*le Monde* du 14 décembre). Les deux autres, Ashraf as-Sindi, vingt-trois ans, qui était l'un des chefs locaux du Djihad, et Mohamed Moammar, vingt ans, affilié aux Aigles Rouges (la branche armée du FPLP de Georges Habache), ont été tués à Rafah, où ils avaient été repérés par des commandos d'une unité spéciale israélienne opérant en civil.

La déception était aussi palpable dans les rues de Jéricho, où une manifestation de moins de cent personnes a défilé entre les boutiques fermées, aux cris de *« nous voulons la paix ! »* La petite ville, qui ne s'est jamais beaucoup distinguée dans la lutte active contre l'occupation israélienne, est largement dominée par le Fatah.

Tirer profit de la faiblesse de Yasser Arafat ?

En signe de mécontentement, le petit bureau local de l'organisation, installé dans une ancienne boutique de photographe, portait simplement lundi cette inscription manuscrite : *« Israël ne voulant pas la paix, le bureau est fermé. »* Israël veut-il la paix ? *« Oui, peut-être, mais à ses propres conditions »*, dit-on à la Maison d'Orient, siège « temporaire de l'autorité palestinienne » à Jérusalem-Est. *« Je ne comprends pas. Que s'est-il passé ? »*, demandait lundi Shimon Pérès à Hanane Achraoui, l'ancienne porte-parole des négociateurs palestiniens, avec laquelle le chef de la diplomatie israélienne venait de partager un studio de télévision étrangère. *« Les ambiguïtés de la déclaration »* de principes... a répondu Mme Achraoui.

En fait, aussi bien à Jérusalem que dans les territoires, l'idée se répand, depuis quelques heures, que l'échec du sommet du Caire n'était pas imprévu. *« Itzhak Rabin a voulu tirer le profit tactique maximum de l'actuelle position de faiblesse de Yasser Arafat »*, écrivaient lundi matin certains journaux israéliens. *« Tout cela était soigneusement planifié »*, estime le très sérieux *Haaretz*. Selon le quotidien, des compromis sont possibles sur un contrôle partagé des points de passages frontaliers entre les territoires, l'Egypte et la Jordanie.

« Contrairement à Shimon Pérès qui recommandait de donner un coup de main à Arafat pour assurer sa position et renforcer le processus de paix, Itzhak Rabin a délibérément choisi l'approche opposée, de manière à obtenir le maximum sur les questions liées à la sécurité », poursuit le journal. Et il ajoute : *« Il s'agissait aussi de casser une fois pour toutes la politique du chronomètre suivie par Arafat et qui consistait à convertir chaque date-butoir de la Déclaration de principes en journée sacrée. »*

Si telle a bien été la tactique adoptée au Caire, le pari est presque gagné. Mais il est dangereux. En refusant ce que lui a proposé son interlocuteur palestinien, à savoir de faire au moins quelques gestes symboliques pour le 13 décembre en attendant de se mettre d'accord sur le reste, M. Rabin joue sans doute avec le feu.

Déjà, selon un sondage publié lundi par le *Yediot Aharonot*, premier quotidien du pays, la proportion d'Israéliens juifs qui soutiennent encore le processus de paix n'est plus que de 48 %. Il y a trois mois, le même institut de sondage les avait évalués à 57 %. Dans son intervention télévisée de lundi, M. Rabin a évoqué, à propos de Yasser Arafat, *« la diplomatie de bord du gouffre »* à laquelle celui-ci se livrerait. Si tel est le cas, le chef de l'OLP n'est apparemment plus seul à y recourir.

PATRICE CLAUDE

Au Parlement de Strasbourg

M. Arafat insiste auprès des Européens sur la nécessité d'une aide économique

Visiblement déçu par le report du début du retrait de l'armée israélienne de Gaza et Jéricho, Yasser Arafat a lancé, lundi 13 décembre, à la tribune du Parlement européen à Strasbourg, un appel pour une *« application minutieuse de l'accord de paix israélo-palestinien et de son calendrier très chargé »*.

« Nous sommes déterminés à œuvrer de façon infatigable pour réunir toutes les conditions nécessaires » à une telle application, a dit M. Arafat et *« nous attendons la même chose d'Israël »*. *« Toute hésitation priverait l'accord de sa dynamique et de sa crédibilité »*, a-t-il ajouté, déplorant que *« l'assistance au processus de développement économique des territoires occupés n'ait pas été plus rapide »*.

Le même jour, la Commission européenne à Bruxelles a décidé l'octroi d'une aide humanitaire d'urgence de 6,7 millions de dollars aux populations des territoires occupés. De leur côté, les Pays-Bas, où M. Arafat avait effectué dans la matinée une brève visite avant de se rendre à Strasbourg, ont annoncé l'octroi de quelque 34 millions de dollars d'aide et de prêts bonifiés au développement des territoires. – *(AFP, Reuter.)*

IRAK

Les Kurdes sont victimes de plusieurs conflits régionaux

Alors que l'aviation turque bombarde par intermittence, depuis la fin novembre, des cibles dans le Kurdistan irakien, deux attentats, qui pourraient avoir été commis à l'instigation du régime de Bagdad, ont visé, lundi 13 décembre, des locaux d'organisations humanitaires, à Souleimaniyé, faisant plusieurs victimes.

Les avion turcs ont attaqué, lundi 13 décembre, des bases du parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), dans le nord de l'Irak, a indiqué un responsable turc à l'agence Reuter. Le raid a été mené à la suite d'une attaque des séparatistes kurdes de Turquie, la veille, contre un poste militaire à Uzumlu, dans la province de Hakkari. Le 29 novembre déjà, l'aviation turque avait effectué des raids dans le nord de l'Irak, contre des rebelles kurdes qui *« s'apprêtaient à perpétrer des actions »* sur le territoire turc, selon la version officielle d'Ankara.

Le Kurdistan irakien est ainsi devenu l'abcès de fixation des conflits qui opposent les régimes turc et iranien à leurs minorités kurdes. Il est vrai que, placé sous le parapluie aérien de la coalition occidentale anti-irakienne depuis avril 1991, il est le refuge d'un certain nombre de combattants de ces minorités.

Cela autorise-t-il pour autant, sans susciter d'autre réaction occidentale que verbale – et encore du bout des lèvres ! – les bombardements aériens et terrestres auxquels se livrent les Iraniens et les Turcs ? Car quoi qu'en disent les porte-parole de Téhéran ou d'Ankara, ces pilonnages ne sont pas vraiment « chirurgicaux » ; ce sont des civils kurdes irakiens qui sont tués ou blessés. C'est également la souveraineté du territoire irakien qui est ainsi bafouée. Le 29 novembre déjà, le représentant du « gouvernement » kurde irakien à Paris, Mohamad Ismaïl, s'était indigné des *« allégations »* turques au sujet de la présence du PKK en territoire irakien. *« Il y a environ deux semaines, et en la présence d'un observateur turc, les Kurdes irakiens ont entrepris un véritable ratissage de l'ensemble du Kurdistan, de Zakho jusqu'à la frontière iranienne. Cela nous a permis de constater qu'il n'y avait aucun camp d'entraînement, ni aucune présence militaire de combattants du PKK »*, nous avait déclaré M. Ismaïl.

Selon lui, le « gouvernement » kurde irakien respecte à la lettre l'accord conclu avec la Turquie à l'automne 1992, à la suite de la vaste offensive turque en territoire irakien contre le PKK. Et cet accord avait mis fin à la présence militaire de ce dernier dans le Kurdistan irakien.

Mais M. Ismaïl demeure perplexe. Sauf à admettre, dit-il, qu'il existe au sein du gouvernement et des forces armées turques des fractions qui sont hostiles à de bonnes relations entre Ankara et les Kurdes d'Irak, comment comprendre, en effet, que la Turquie envoie d'une part une assistance humanitaire à ces derniers – 13 millions de dollars ont été consacrés à cette fin – et pilonne d'autre part des localités du Kurdistan.

Car, affirme notre interlocuteur, ce sont bien des agglomérations civiles qui ont été victimes des raids aériens turcs, le 29 novembre. L'un a visé la localité de Barzan – à une cinquantaine de kilomètres de la frontière turque – au moment même où les deux principaux dirigeants kurdes irakiens, Massoud Barzani et Jalal Talbani, tenaient une réunion à Silopi, avec des responsables militaires turcs. Les raids turcs, précise-t-il, ont tué quatre civils et blessé six autres.

Les Kurdes irakiens s'inquiètent au demeurant de la consultation périodique instaurée entre Ankara, Téhéran et Damas sur la situation dans le Kurdistan irakien dont la « liberté » relative risque de donner des idées à leurs propres minorités kurdes.

Indifférence des Occidentaux

Sans faire de concessions à la thèse du « complot », il existe en effet une certaine similitude entre le comportement de la Turquie et celui de l'Iran. Depuis la mi-novembre, indique M. Ismaïl, il n'y a plus eu de bombardements iraniens sur le Kurdistan irakien. Mais tout laisse à penser que ce n'est qu'un répit, car depuis le printemps dernier, l'armée iranienne a régulièrement pilonné ce secteur, sous le prétexte qu'il abrite une base des rebelles kurdes iraniens.

Selon des témoignages recueillis l'été dernier par une commission d'enquête de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FILDH) et de la Fondation France-Libertés, les Iraniens utilisent l'aviation et l'artillerie à longue portée. En juillet dernier il y a même eu une incursion de l'armée en territoire irakien. *« Nous rapportons tous les incidents au commandement militaire de la coalition occidentale à Zakho. Les Occidentaux nous affirment qu'ils font pression par les voies diplomatiques »*, indique M. Ismaïl. Ces pressions ne paraissent pas très efficaces.

Les Kurdes irakiens sont d'autant plus amers que les bombardements iraniens et turcs ne font que compliquer une situation déjà très difficile. A l'instar du reste de la population irakienne, les Kurdes demeurent en effet soumis à l'embargo imposé par la communauté internationale à l'Irak, mais qui se double d'un embargo arbitraire pratiqué par le gouvernement irakien lui-même, qui contrôle la distribution de l'assistance alimentaire.

Sans oublier les attentats que les Kurdes irakiens imputent aussi bien à Bagdad qu'à Téhéran, selon les circonstances. Lundi 13 décembre encore, selon un communiqué de l'organisation humanitaire Handicap International, une charge de 10 à 20 kilos d'explosif, placée à l'intérieur du centre d'appareillage tenu par Handicap à Souleimaniyé, a détruit totalement les locaux et fait au moins une vingtaine de victimes parmi les patients. Le même jour, un attentat à l'explosif a visé les bureaux de l'organisation australienne CARE dans la même ville, blessant grièvement deux employés.

Handicap international, qui n'identifie pas les auteurs de ces attentats, indiquent néanmoins, que, selon un communiqué du contingent de l'ONU en Irak, des combats auraient opposé le même jour *« des partis politiques rivaux »* qui seraient manipulés *« en sous-main par l'Irak ou l'Iran »*.

« Alors que les Kurdes ont été à l'origine d'une résolution – du Conseil de sécurité (688) – *considérée par certains comme l'expression d'un devoir d'ingérence de la Communauté internationale, ils ont le sentiment aujourd'hui d'être tragiquement abandonnés »*, écrit la commission d'enquête de la FILDH. Les responsables kurdes irakiens nourrissent également des craintes de voir progressivement réhabilité le régime irakien, après sa récente acceptation de la résolution 715 du Conseil de sécurité lui imposant une surveillance à long terme de son désarmement. Cela se fera, disent-ils, aux dépens de l'ensemble de l'opposition irakienne et de la minorité kurde en particulier.

MOUNA NAÏM

Vers une normalisation des relations diplomatiques

Un accord entre Israël et le Saint-Siège serait imminent

La signature d'un accord entre Israël et le Saint-Siège sur une « déclaration de principes » est imminente. Il ne manque plus que quelques *« détails »*, a déclaré lundi 13 décembre, Joaquim Navarro-Valls, porte-parole du Vatican. Cet accord contient des engagements en vue de garantir la situation des établissements catholiques à Jérusalem et dans les territoires occupés. Il ouvre surtout la voie à une normalisation des relations diplomatiques.

Si les observateurs s'attendent à une signature fin décembre, des questions demeurent sur le lieu de la signature (sans doute à Jérusalem) et sur le nom des deux signataires : ces derniers seront vraisemblablement Mgr Claudio Celli, sous-secrétaire chargé des rapports avec les Etats, et Yossi Bellin, vice-ministre israélien des affaires étrangères, les deux hommes qui président la commission bilatérale Saint-Siège-Israël créée le 29 juillet 1992.

Le processus de « pleine » reconnaissance d'Israël par le Saint-Siège comprendra ensuite un échange de « représentants spéciaux », avec statut d'ambassadeur, fonctions qui seraient attribuées à Mme Ziv, chargée des rapports avec le Vatican à l'ambassade israélienne en Italie, et Mgr di Montezemolo, délégué apostolique à Jérusalem. L'établissement de relations diplomatiques formelles ne pourra toutefois avoir lieu avant la ratification de l'accord par la Knesset. Un autre conflit risque alors d'apparaître : les Israéliens souhaiteraient que la nonciature apostolique soit installée à Jérusalem, alors que le Vatican aurait déjà décidé d'ouvrir sa nouvelle représentation à Tel-Aviv.

IRAK : un ressortissant français a été gracié. – Le président irakien Saddam Hussein a ordonné que le Français Jean-Luc Barrière, détenu depuis juin en Irak, *« soit gracié et libéré »*, a rapporté, mardi 14 décembre, l'agence irakienne INA. Cette décision a été prise à la suite de demandes françaises formulées notamment par Serge Boidevaix, conseiller d'Etat, et deux parlementaires français (*le Monde* du 14 décembre), a précisé INA. Après la libération de trois Britanniques, la semaine dernière, seul un ressortissant allemand, Kai Sonderman, demeure emprisonné en Irak pour « entrée illégale » à partir du Koweït. – *(AFP.)*

IRAN : nomination d'un nouveau chef de la communauté chiite. – Le grand ayatollah Ali Araki, quatre-vingt-dix ans, a été désigné comme unique chef de la communauté chiite en Iran, en Irak et au Liban, à la suite du décès, jeudi 9 décembre, de Mohamed Reza Golpaygani, a annoncé, samedi, la radio iranienne. La décision a été prise par le centre des oulémas de la ville sainte de Qom. – *(AFP.)*

EUROPE

Les élections législatives

Les leçons d'un scrutin

MOSCOU

de notre correspondant

Aussi lent et confus qu'il puisse être, le dépouillement du scrutin en Russie révèle peu à peu l'étendue du désastre. Du Kamtchatka à Smolensk et Kaliningrad, de Rostov à Nijni-Novogorod, d'Omsk à Tomsk et Novossibirsk, c'est-à-dire l'extrême orient, à l'ouest, en Russie méridionale et centrale comme en Sibérie, la formation d'extrême droite de Vladimir Jirinovski arrive en tête. Dans certaines villes, c'est un véritable triomphe : 57 % des voix à Saratov, sur la Volga. Triomphe également dans la minorité russe d'Estonie, et, ce qui est beaucoup plus grave, dans la flotte et l'armée – cette armée, qui selon la nouvelle «doctrine militaire» russe peut désormais être utilisée pour rétablir l'ordre et résoudre les conflits internes.

Certes, la messe n'est pas tout à fait dite. Les votes des grandes villes, notamment Moscou et Saint-Pétersbourg, devraient faire baisser un peu le pourcentage de M. Jirinovski, qui approche actuellement le quart des votants, et remonter un peu celui des démocrates, et en particulier celui du Choix de la Russie (à peine plus de 14 % pour l'instant). D'autre part, les résultats connus ne concernent que le scrutin de liste – qui désigne la moitié des élus – et pas celui des candidats locaux, où l'ancienne et la nouvelle nomenklatura ont la tâche beaucoup plus aisée.

Il n'empêche que le choc est brutal. Lundi soir, Svetlana Sorokina, présentatrice du journal télévisé de la chaîne russe, et par ailleurs eltsinienne passionnée, affichait une mine lugubre et prononçait des commentaires sinistres. Le premier vice-premier ministre Egor Gaïdar, chef de file du Choix de la Russie, reconnaissait que *«l'arrivée des fascistes au Parlement est une défaite pour la démocratie»*. D'une manière générale, les démocrates eltsiniens, à peine célébrée l'adoption – dans des conditions acrobatiques – de la Constitution, avaient la gueule de bois.

L'échec est particulièrement cuisant pour la principale liste eltsinienne, Choix de la Russie, qui a dépensé sans compter l'argent public et privé, bénéficié des avantages du pouvoir et du contrôle de la télévision, et qui, après avoir marché à la bataille sous les couleurs de Pierre le Grand et de Saint Georges terrassant le dragon, en est désormais réduite à demander aux communistes de bien vouloir entrer dans une «coalition antifasciste».

Dans un pays en crise, désorienté et découragé, le succès d'un vote protestataire n'est certes pas vraiment surprenant, même si le vecteur de cette protestation est un individu aux idées simples. Le héros du jour a d'ailleurs fêté sa victoire, dès la nuit de dimanche à lundi, en frappant le juge Gdlian, connu pour son combat contre la corruption officielle à l'époque soviétique, après l'avoir traité de *«gredin»*.

Un électorat désorienté

A l'inverse, l'échec des «démocrates» et plus particulièrement du Choix de la Russie est aussi celui d'une équipe de jeunes gens bien mis, issus pour la plupart des hautes classes de la nomenklatura soviétique, et extraordinairement sûrs d'eux mêmes et de leurs recettes économiques – que le public russe juge pourtant à leurs résultats les plus visibles : l'éclatante prospérité des nouveaux riches et son propre appauvrissement. La campagne électorale, très «mode», des amis de M. Gaïdar, n'a rien fait pour dissiper cette impression. Et les autres listes «démocratiques», avec leur message mêlant de manière difficilement compréhensible soutien et critique du pouvoir, n'ont guère fait mieux.

Le succès de M. Jirinovski, la bonne performance des communistes et aussi du parti agraire – porte-parole de kollkhoziens pour lesquels les réformateurs au pouvoir dissimulent à peine leur mépris – traduisent une réalité toute simple : une bonne partie du peuple russe ne suit plus, ne comprend plus ses dirigeants. Les manifestations violentes dont Moscou a été le théâtre en septembre dernier n'étaient pas seulement le résultat d'une «conspiration», contrairement à ce qu'ont prétendu ensuite les vainqueurs de l'épreuve de force. L'écrasement des *«défenseurs de la Maison Blanche»* fut vécu, au moins dans une certaine mesure, comme la victoire des nantis sur les laissés-pour-compte. Cette victoire remportée à coups de canons, de toute évidence, devait avoir son prix.

Avant de jeter la pierre à tous ces Russes qui ont «mal» voté, il faudrait aussi souligner qu'on n'avait vraiment rien fait pour leur faciliter la tâche. Au contraire, au terme d'une campagne électorale à marche forcée, on a exigé de ces «débutants» en matière de démocratie qu'ils remplissent quatre ou cinq bulletins de vote, se prononcent pour des candidats ou des listes dont ils ignorent à peu près tout. Certains ont de leur propre aveu, voté au hasard, d'autres nageaient dans la confusion, telle cette vieille dame qui se demandait si elle allait voter Jirinovski ou Iavlinski – un peu comme si, comme en France, on hésitait entre Le Pen et Rocard.

Les instincts xénophobes et racistes

Quant à la très forte augmentation du nombre des abstentionnistes, comment s'en étonner ? On appelle à voter pour une Constitution après que le président a lui-même montré le peu de cas qu'il faisait de celle sur laquelle il avait prêté serment. Pour un nouveau Parlement, après que le précédent a été pris d'assaut. Sentiment d'impuissance, d'inutilité, voire de dégoût : combien de Russes, tout particulièrement parmi les jeunes et les actifs, ne nous ont- ils pas expliqué qu'ils n'iraient pas voter, parce que, de toute manière, *«cela n'a strictement aucune importance, ils décident sans nous»*.

On pourrait tirer bien d'autres leçons de ce scrutin : en particulier qu'à se faire bruyamment les apôtres du «pouvoir fort», et à laisser faire ceux des leurs qui, comme le maire de Moscou, ont flatté sans vergogne les instincts xénophobes et racistes, les «démocrates» eltsiniens ont joué les apprentis-sorciers. Dans ce genre d'exercice, on court toujours le risque de la surenchère – incarnée brillamment par M. Jirinovski. On a expulsé, entre deux rangées de mitraillettes, le président du Parlement dissous Rouslan Khasboulatov, abominable Tchétchène aux yeux et aux cheveux noirs, désormais en prison. Entre, triomphalement, le chantre des Russes *«blonds aux yeux bleus»*. Les «radicaux» de l'entourage eltsinien, qui n'ont eu de cesse, depuis l'automne 1992, de détruire le centre et de repousser vers les extrêmes M. Khasboulatov et les autres réformateurs déçus, ont-ils des raisons d'être fiers ? Comme l'écrit mardi à leur adresse le directeur de la *Niezavissimaia Gazeta*, *«vous vous êtes battus contre un communo-fascisme imaginaire, et avez introduit le fascisme véritable au Parlement»*.

L'essentiel, sans doute, est préservé, puisque M. Eltsine est désormais armé d'une Constitution qui lui permet en principe de faire face à toutes les éventualités. Le président de la commission électorale, M. Riabov, a annoncé dès lundi que la question de l'«élection présidentielle anticipée» (promise par M. Eltsine), «tombait d'elle- même». M. Choumeiko, premier vice-ministre, a fait encore plus fort, en affirmant lui que le gouvernement où il siège est désormais assuré de travailler tranquillement «jusqu'en juin 1996» : difficile de dire plus clairement que seul le vote pour la Constitution comptait, la composition du Parlement n'ayant aucune importance.

Les espoirs de M. Choumeiko risquent cependant d'être déçus : l'actuel gouvernement, déjà divisé en clans résolument hostiles, va se trouver tiraillé entre des tendances contradictoires (tenir compte des désirs des électeurs, ou relancer une politique anti-inflationniste que les besoins de la campagne électorale ont déjà mise à mal). Quant au rempart ultime derrière lequel s'abritent M. Choumeiko et ses amis, à savoir Boris Eltsine lui-même, il commence à s'user. «Nouveau Parlement, nouvelle Constitution et président ancien» titre mardi le quotidien *Sevodnia*. Que deviendrait, en d'autres mains, cette Constitution déséquilibrée dont l'adoption rassure tant les dirigeants occidentaux ?

JAN KRAUZE

Les mystères d'un dépouillement peu orthodoxe

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Braves Tchétchènes ! Par un paradoxe curieux de la mathématique électorale, c'est peut-être à eux que Boris Eltsine devra l'adoption, sur le fil du rasoir, de son projet de constitution. En décidant de ne pas comptabiliser les 490 000 électeurs potentiels de cette République indépendantiste du Caucase, après avoir toutefois affirmé, juste avant le scrutin, qu'elle faisait partie intégrante de la Fédération de Russie, les autorités russes ont ainsi fait baisser d'autant le nombre des électeurs inscrits, dont 50 % devaient voter pour que le référendum soit valable.

Ce n'est d'ailleurs que la première étrangeté d'un processus tout aussi mystérieux et les Tchétchènes ne seraient pas les seuls à s'être évanouis : la semaine dernière, la commission électorale, interrogée à plusieurs reprises, fixait à 107 millions le nombre des électeurs inscrits. Dimanche, le centre d'analyse de la présidence révisait, déjà, ce chiffre à la baisse : 106 241 000. Or lundi, pour affirmer que 52,8 % des électeurs inscrits avaient voté «oui», la commission se fondait sur 105 284 000 électeurs.

Pas d'urnes séparées...

Les dirigeants des commissions électorales locales ont *«vraisemblablement corrigé les chiffres»* confiait à l'AFP un haut responsable du centre présidentiel... tout en précisant qu'elles y étaient autorisées par la loi électorale. Celle-ci prévoit que le nombre d'inscrits peut être modifié lors de la transmission des résultats pour tenir compte des décès et des condamnations pénales. Certes, l'hiver russe est rude, les conditions de vie de plus en plus difficiles et la criminalité en hausse, mais cela fait tout de même beaucoup de décès et de condamnations en quelques mois, si l'on se réfère notamment aux 107 310 000 électeurs inscrits lors de la dernière consultation, à savoir le référendum d'avril 1993.

Cette diminution du nombre des inscrits se conjugue avec une comptabilisation surprenante du nombre des votants : ceux qui ont voté aux législatives mais qui se sont abstenus pour la Constitution ont été néanmoins comptés comme ayant participé au référendum, car il n'y avait ni urnes séparées pour les deux scrutins ni cahiers distincts de participation.

On a assisté, de plus, à une étrange augmentation de la participation dans les dernières heures de la journée de dimanche. A 16 heures, la commission électorale donnait une participation de 43,3 %. A 20 heures, le centre d'analyse présidentiel estimait celle-ci à 44,91 %. Une demi-heure plus tard, le chiffre était de 48,33 %. Quant aux résultats définitifs donnés, lundi matin, par la commission électorale, ils font état de 53,2 % de votants.

Certes, il existe des citoyens courageux qui, bravant la nuit et la neige, accomplissent leur devoir électoral au dernier moment. Ou d'autres qui préfèrent voter en revenant de la datcha familiale. Mais pour qui s'est un tant soit peu promené dimanche soir dans les rues, désertes, de Moscou, sans parler de ce que pouvait être, à ce moment-là, un village de Sibérie, de l'Oural ou même de la Russie du centre, cette mobilisation de dernière minute paraît pour le moins troublante.

Pourtant, dans leur immense majorité, les observateurs présents dimanche (près d'un millier, venant de tous les horizons géographiques et politiques) ont affirmé, avec la plus parfaite bonne foi, que le déroulement du scrutin n'avait été entaché d'aucune *«irrégularité majeure»*. En reconnaissant, comme le député libéral suédois Daniel Tarschys, président des observateurs du Conseil de l'Europe, qu'ils n'avaient pas eu de *«contrôle sur tout le processus»*, ils ont toutefois marqué les limites et les dangers de leur mission. D'abord, dans un pays aussi immense que la Russie, il leur est impossible de se rendre partout. Leurre aussi que de croire, comme certains, qu'ils ont pu arriver *«à l'improviste»* dans n'importe quel bureau de vote, dans un pays, où, il y a tout juste deux ans, les étrangers devaient encore avertir la police dès qu'ils quittaient Moscou.

Il est clair, enfin, qu'une élection se manipule essentiellement avant et après le scrutin plus que pendant les opérations de vote elles-mêmes. *«Si je n'ai pas constaté d'intentions manifestes de fraude,* reconnaissait le député (UDF) français Hervé Mariton, *je dois dire que la manière dont ces élections ont été organisées rendait ces fraudes possibles.»*

JOSÉ-ALAIN FRALON

Consternation et inquiétude dans les anciennes Républiques

L'excellent résultat aux élections russes du parti de Vladimir Jirinovski a jeté la consternation dans les anciennes Républiques soviétiques. Les présidents des trois pays baltes (*«premiers objectifs de la reconquête»* par Moscou, selon M. Jirinovski) ont décidé de se réunir mercredi dans la capitale estonienne. *«Le nationalisme qui grandit en Russie nous contraint à analyser les événements»*, a dit le président lituanien Algirdas Brazauskas. Un porte-parole du président letton, Guntis Ulmanis, a dit que ce dernier était *«sidéré»* et le premier ministre estonien, Mart Laar, a appelé l'Europe à ne pas *«oublier l'expérience allemande des années 30»* et à ne pas *«répéter les erreurs du passé»*.

En Ukraine, dont l'indépendance est rejetée par un cercle beaucoup plus large de Russes que celui des électeurs de M. Jirinovksi, un porte-parole du président Leonide Kravtchouk a reconnu que le Parlement ukrainien a désormais *«des preuves concrètes du danger représenté par notre voisin et donc des raisons de refuser de ratifier le traité de non-prolifération des armes nucléaires»*.

Ce traité à cependant été ratifié lundi par le Parlement du Kazakhstan, lors d'un vote ultime avant son auto-dissolution, à l'occasion du passage à Alma-Ata du vice-président américain Al Gore, entre la capitale kirghize Bichkek et Moscou. Le président kazakh Nazarbaev, qui souhaitait se rendre à Washington avant cette ratification, a choisi de céder sur ce point au vu des difficultés intérieures et extérieures qu'il affronte actuellement.

Au Kirghizstan, secoué par une crise politique ayant abouti lundi à la démission du gouvernement (après le scandale du transfert en Suisse d'une partie des réserves d'or du pays), des responsables ont expliqué qu'ils étaient certes inquiets du résultat des élections en Russie, mais qu'ils attendaient pour réagir de voir la composition finale du Parlement. Le président de la Moldavie, Mircea Snegur estime que les rapports de Moscou avec ses voisins seront inévitablement modifiés. *«Durant sa campagne, Jirinovski a qualifié la Moldavie de «goubernia* [gouvernorat] *de Russie». Il a même dit avoir trouvé un gouverneur : le commandant de la XIVe armée russe»* déployée dans la «République» sécessioniste du Dniestr. En Biélorussie, un conseiller présidentiel a parlé d'un résultat *«effrayant»*, estimant que M. Eltsine n'avait d'autre choix que de coopérer avec les nationalistes. Mais le dirigeant géorgien Edouard Chevardnadze, prudent et échaudé, a choisi de parler d'une *«victoire d'envergure pour la démocratie russe,* [que] *ne saurait éclipser le vote au Parlement»*.

Les félicitations de M. Le Pen

Le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, qui avait déjà prôné lundi une aide plus importante à la Russie, a invité l'OTAN à se montrer très prudente dans son entreprise d'extension vers les pays d'Europe de l'Est. L'ambassadeur des Etats-Unis à Moscou, Thomas Pickering a reconnu que le succès de M. Jirinovski pourrait avoir une certaine influence sur le président Boris Eltsine à long terme, même si les électeurs lui avaient donné *«une base légale pour avancer»*.

En France, le Front national a adressé un télégramme de félicitations à Vladimir Jirinowski : *«Le peuple russe a montré qu'il ne veut ni du retour du communisme, ni de la décadence imposée par les forces obscures qui dominent l'Occident»*, commente Bruno Gollnisch, responsable des relations internationales du parti de Jean-Marie Le Pen. *«Nous suivons avec attention la résistance du peuple russe au mondialisme et à la barbarie»*, ajoute-t-il. – (*AFP, Reuter.*)

REPÈRES

CHYPRE

Le parti du premier ministre a perdu la majorité absolue dans le nord de l'île

Aucun des sept partis en lice pour les élections législatives anticipées n'a obtenu la majorité, dimanche 12 décembre, en «République turque de Chypre du Nord» («RTCN», autoproclamée et reconnue seulement par Ankara), selon les résultats définitifs. Le Parti de l'Union Nationale (PUN) du premier ministre, Dervish Eroglu, a obtenu dix-sept sièges sur cinquante, avec 29,85 % des voix des cent huit mille électeurs. Il ne devance que légèrement son rival, le Parti Démocrate (PD), soutenu par Rauf Denktash, président de la «RTCN» qui, avec 29,19 % obtient quinze sièges et semble lui avoir pris près de la moitié de son électorat. Le Parti républicain turc (PRT, gauche) d'Ozker Ozgur, favorable à une solution fédérale, emporte treize sièges avec 24,16 %.

Ces résultats sont considérés comme un *«échec important pour le PUN»*, qui avait obtenu 54,60 % des voix lors des législatives de 1990. En juillet, M. Denktash, accusé par M. Eroglu d'être prêt à trop de concessions pour parvenir à un règlement du problème chypriote, avait abandonné son rôle de négociateur dans les pourparlers de paix sous l'égide de l'ONU. M. Denktash avait alors provoqué l'éclatement du PUN avec la fondation, par des députés dissidents de cette formation, du PD. M. Denktash avait menacé de quitter la présidence si M. Eroglu remportait ces élections. Pour la première fois, Ankara n'est pas intervenue directement dans la campagne. – *(AFP.)*

CONGO

Cinquante-sept personnes tuées à Brazzaville

Au moins cinquante-sept personnes ont été tuées, depuis vendredi 10 décembre, lors de règlements de comptes entre partisans de la Mouvance présidentielle et de l'opposition dans deux quartiers du sud de Brazzaville, selon des sources hospitalières. Ce bilan provisoire serait encore sous-estimé, plusieurs corps ayant été enterrés dans des fosses communes dans les zones de combats, selon des témoignages concordants.

Des coups de feu étaient encore entendus dans la nuit de lundi à mardi dans les quartiers de Makélé-Kélé et de Mfilou. Aucune précision n'avait été fournie mardi matin sur l'identité des victimes. Mais, selon des sources bien informées, la plupart des morts seraient des militants de la Coalition de l'opposition, regroupant le Parti congolais du travail (PCT) et l'Union pour le renouveau démocratique (URD).

Ces violences avaient éclaté vendredi après que les partisans de la Mouvance présidentielle eurent accusé ceux de l'opposition d'avoir enlevé et pendu un des leurs à Makélé-Kélé. – *(AFP.)*

PORTUGAL

Le PS a remporté davantage de mairies que le PSD

Le Parti socialiste portugais a gagné son double pari, en remportant le plus grand nombre de suffrages et de mairies, lors des élections municipales du dimanche 12 décembre (*le Monde* du 14 décembre). Malgré une certaine progression en nombre de voix et en mairies, le Parti social démocrate (PSD, droite libérale) du premier ministre Anibal Cavaco Silva n'a pas réussi à remonter la pente, par rapport aux élections municipales de 1989 où le succès de l'opposition de gauche avait été retentissant. Selon les résultats définitifs, le PS obtient 36 % des voix et 127 mairies, le PSD 33,7 % et 116 mairies, le PC 12,7 % et 49 mairies, le Centre démocratique et social (CDS, chrétiens de droite), principal perdant du scrutin, 8,4 % et 13 mairies. (*Corresp.*)

ZAÏRE

Le gouverneur du Shaba proclame l'«autonomie totale» de sa province

Le gouverneur du Shaba (ex-Katanga) au sud-est du pays, a annoncé l'*«autonomie totale»* de cette province, a rapporté, lundi 13 décembre, la station de l'Office zaïrois de radio et télévision de Lubumbashi. Le *«Katanga proclame son autonomie»*, a déclaré le gouverneur, Kyungu Wa Kumwanza, en répétant *«totale»* à trois reprises, a ajouté l'Office qui précise que cette déclaration a été faite, dimanche, lors d'une réunion publique dans la ville minière de Kolwezi (300 kilomètres à l'ouest de Lubumbashi).

Le gouverneur était accompagné de Jean Nguz Karl i Bond, vice-premier ministre, chargé de la défense dans le gouvernement de Faustin Birindwa (nommé par le président Mobutu et non reconnu par l'opposition). M. Kyungu, importante personnalité katangaise, se prévaut volontiers de l'appui du maréchal Mobutu qui l'a nommé dans ses fonctions de gouverneur. – *(AFP.)*

EUROPE

et le référendum constitutionnel en Russie

Washington se réjouit de la disparition des « derniers vestiges du système soviétique »

La Maison Blanche s'est félicitée, lundi 13 décembre, que les Russes, *« en adoptant une nouvelle Constitution et en élisant un nouveau Parlement, se soient débarrassés des derniers vestiges du système soviétique »*. L'administration Clinton est d'autre part souvent critiquée, aux Etats-Unis, pour avoir trop misé sur le président russe.

WASHINGTON

de notre correspondant

En 1991, le candidat Bill Clinton avait dénoncé l'appui inconditionnel du président George Bush à Mikhaïl Gorbatchev ; fin 1993, le président Clinton se voit, à son tour, soumis aux mêmes critiques. L'administration aurait trop parié sur un Boris Eltsine au profil incertain. Les pouvoirs présidentiels viennent, certes, d'être renforcés par la nouvelle Constitution ; mais l'affaiblissement du camp réformateur pourrait rendre le président de moins en moins à même de résister à l'emprise croissante des militaires sur la politique extérieure de la Russie.

Dans l'ensemble, les 2 milliards d'aide pour la Russie obtenus au Congrès et l'appui politique sans réserve dispensé au camp réformateur sont toujours considérés comme des succès de politique étrangère. De même le soutien manifesté, cet automne, à l'occasion de la répression sanglante de la rébellion du Parlement n'est pas en cause : tous les « spécialistes », chez les démocrates comme chez les républicains, ont jugé que M. Eltsine avait été provoqué et que les rebelles ne lui avaient guère laissé le choix des moyens. Mais, depuis, l'administration a fermé les yeux sur un style de gouvernement de plus en plus autocrate et sur des orientations diplomatico-militaires peu rassurantes inspirées par les chefs de l'armée.

Ainsi Washington n'a rien trouvé à redire quand M. Eltsine, contrairement à ce qu'il avait promis, a annoncé qu'il n'y aurait pas d'élection présidentielle en juin. Par la voix du secrétaire d'Etat, Warren Christopher, les Etats-Unis n'ont rien perçu de dangereux non plus lorsque les militaires russes ont exposé une « nouvelle doctrine » qui suscite pourtant des frissons bien au-delà des frontières du pays.

Ladite doctrine, à vrai dire pas si nouvelle, attribue à la seule Russie le soin d'assurer le « maintien de la paix » dans l'espace de l'ancienne URSS, justifiant la présence permanente de troupes russes dans les Républiques nouvellement indépendantes, voire des interventions au-delà (ce qui n'a évidemment pas rassuré l'Europe de l'Est). Chef des études stratégiques au Hudson Institute de Washington, le général William Odom relève que les militaires russes ont déjà rétabli une forme de contrôle sur le Caucase et l'Asie centrale (ex-soviétiques), cependant que l'Ukraine, en voie de coma économique total, est de plus en plus dépendante de Moscou pour sa survie.

Les critiques d'Henry Kissinger

Quelques jours après avoir formulé leur nouvelle doctrine, les militaires russes faisaient reculer M. Eltsine sur la question de l'entrée de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque dans l'OTAN. Sous la pression de sa hiérarchie militaire, le président russe a fait savoir que Moscou serait catégoriquement opposé à un élargissement de l'OTAN à l'Europe de l'Est. Cela fut accompagné de propos très durs du ministre de la défense, Pavel Gratchev, et franchement menaçants du chef des services de renseignements, Evgueni Primakov.

Là encore, silence à Washington, ou à peu près. Au contraire, font valoir les critiques de l'administration, l'équipe Clinton a cédé à l'intimidation des militaires russes, toujours pour ne pas embarrasser Boris Eltsine. Le résultat est cette initiative appelée « Partenariat pour la paix », que l'administration justifie en avançant qu'elle a pour principal mérite de ne pas recréer de fracture politico-stratégique dans l'Europe de l'après-guerre froide : en gros, les Etats-Unis offrent à tous les pays de l'ancienne URSS et du bloc de l'Est, y compris la Russie, un vague statut d'associé de l'OTAN ne donnant pour l'instant aucune garantie de sécurité, même aux plus intéressés (Hongrie, Pologne, République tchèque).

Henry Kissinger et Zbignew Brzezinski, l'ancien secrétaire d'Etat de Richard Nixon et l'ancien chef du Conseil national de sécurité de Jimmy Carter, tous deux nés en Europe, ont bondi. L'un et l'autre ont pris la plume pour critiquer le « Partenariat pour la paix ». Les légitimes inquiétudes de l'Europe de l'Est face aux velléités de certaines milieux militaires russes de reconstituer l'empire soviétique, disent-ils, ne sont pas prises en compte. Une Russie qui serait autorisée, d'une façon ou d'une autre, à reconstituer son empire ne sera jamais démocratique à l'intérieur.

Tous deux suggèrent de passer outre au « veto » russe sur l'entrée de nouveaux membres dans l'OTAN. Henry Kissinger propose de donner à la Hongrie, à la Pologne et à la République tchèque un statut similaire à celui de la France et de l'Espagne (membres de l'alliance, mais pas de sa structure militaire intégrée) ; M. Brzezinski imagine une OTAN élargie à l'Europe de l'Est et passant, simultanément, un traité de sécurité avec la Russie. L'administration réplique qu'elle a le souci de ne pas réveiller les sentiments d'encerclement et d'isolement qui nourrissent l'hostilité traditionnelle des nationalistes à l'encontre de l'Occident.

ALAIN FRACHON

ASIE

BIRMANIE

Les principaux groupes d'insurgés acceptent de négocier avec Rangoun

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Pour la première fois, un dialogue pourrait s'amorcer entre la junte de Rangoun et l'Alliance démocratique birmane (ADB), qui regroupe une douzaine de minorités insurgées ainsi que des opposants birmans. Un porte-parole de l'ADB – dont le principal partenaire est l'Union nationale karen (UNK), mouvement insurgé de l'Est birman – a, en effet, annoncé, début décembre, à Bangkok, que l'Alliance avait proposé d'envoyer une délégation à Rangoun à la suite d'appels répétés des militaires à des négociations.

Depuis son indépendance en 1947, l'Union birmane (rebaptisée Myanmar par les militaires qui ont écrasé, en 1988, un mouvement démocratique) est le théâtre d'insurrections de minorités ethniques installées à sa périphérie ou de mouvements politiques. Rangoun, dont l'armée est équipée par la Chine, a cependant réussi ces derniers mois à négocier des cessez-le-feu avec des mouvements ethniques insurgés dans le nord du pays, frontalier de la Chine, notamment avec l'Organisation de l'indépendance kachin (OIK) et les Wa (sous influence chinoise). Pour avoir négocié séparément un cessez-le-feu avec Rangoun, l'OIK, deuxième mouvement insurgé après l'UNK, a été provisoirement suspendue de l'ADB, sans pour autant en être expulsée.

L'Alliance, qui regroupe des minorités insurgées de l'Est ainsi que des partisans d'Aung San Suu Kyi – Prix Nobel de la paix 1991 en résidence surveillée depuis le 20 juillet 1989 –, entend négocier collectivement avec la junte. La délégation de cinq membres qu'elle propose d'envoyer dans la capitale birmane comprend des représentants de l'UNK, de deux mouvements birmans dissidents ainsi que des minorités môn et arakan. Mais les militaires n'ont accepté, jusqu'ici, que des négociations séparées avec les mouvements insurgés.

Il est donc possible que Rangoun refuse de recevoir la délégation. Il reste que la junte a davantage besoin que par le passé d'afficher une certaine bonne volonté. Même si elle a repris langue avec des Etats de la région (Chine, Thaïlande, Singapour), son isolement international demeure lié à la brutalité du régime, encore récemment dénoncée par un émissaire des Nations unies, à l'issue d'un séjour d'une semaine sur place, et par Amnesty International. En outre, plus de 100 000 Rohingyas musulmans sont encore réfugiés au Bangladesh après avoir fui une répression armée. Enfin, l'autorisation de détention sans jugement de Mme Suu Kyi expire le 20 juillet 1994 et il faudra bien, à cette date, que le régime décide soit de la relâcher, soit de la condamner et de provoquer ainsi un nouveau tollé à l'étranger.

JEAN-CLAUDE POMONTI

EN BREF

HONGRIE : Peter Boross candidat à la succession de Jozsef Antall. – Les dirigeants du Forum démocratique (au pouvoir) ont désigné, lundi 13 décembre, le premier ministre par intérim, Peter Boross, comme candidat à la succession du premier ministre, Jozsef Antall, décédé dimanche. Sa candidature doit être acceptée par le président Arpad Goncz puis par l'Assemblée. Si celle-ci rejette, dans les quarante jours, les propositions du président, ce dernier peut dissoudre le Parlement. – *(Reuter.)*

INDE : trente-quatre morts au Cachemire. – Au moins trente-quatre personnes, dont vingt-sept séparatistes musulmans, cinq civils et deux membres des forces de l'ordre, ont été tuées au cours d'affrontements, vendredi 10 et samedi 11 décembre au Cachemire, a annoncé la police. D'autre part, un couvre-feu a été instauré à Anantnag et dans deux autres villes voisines, où trois soldats ont été blessés par des militants musulmans. – *(AFP, UPI.)*

PHILIPPINES : rétablissement de la peine de mort. – Le président Fidel Ramos a signé, lundi 13 décembre, un texte de loi rétablissant la peine de mort pour treize types de délit grave. La peine capitale avait été abolie en 1987. D'autre part, M. Ramos a annoncé que les négociations avec la guérilla musulmane du MNLF allaient reprendre *« d'ici une semaine »*. Il s'est également déclaré *« très optimiste »* à la suite de l'annonce de l'ouverture de pourparlers au début de 1994 au Vietnam entre Manille et le Front démocratique national (NDF, communiste). – *(Reuter, AFP.)*

ROYAUME-UNI : une milice loyaliste d'Irlande du Nord affirme avoir tué un « informateur » de la police. – Un groupe paramilitaire protestant d'Ulster, les Combattants pour la liberté de l'Ulster (UFF), la plus meurtrière des milices loyalistes, a annoncé dans un communiqué, lundi 13 décembre, avoir tué un « informateur » de la police et l'avoir laissé dans un appartement délabré du quartier protestant de Shankill, à Belfast-Ouest. La police a simplement indiqué qu'une enquête était ouverte. – *(AFP.)*

CHINE : neuvième détournement d'avion vers Taïwan depuis avril. – Un Boeing-737 chinois a été détourné, dimanche 12 décembre, sur Taïwan. Il s'agit du neuvième détournement de ce genre depuis avril 1993 et le second en quatre jours. Le pirate de l'air a été arrêté. – *(AFP, AP, Reuter.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Trois Noirs ont été assassinés par un commando de Blancs

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Un degré supplémentaire a été franchi dans l'escalade de la violence, lundi 13 décembre, à Randfontein, près de Johannesburg, avec l'assassinat de trois Noirs par un commando de Blancs agissant selon les méthodes éprouvées des « escadrons de la mort ». Selon l'un des survivants, deux voitures transportant des passagers noirs ont été dépassées par deux véhicules conduits par des Blancs et forcées de s'arrêter sous la menace des armes.

Des hommes vêtus de treillis militaires ont alors entouré les véhicules, ordonnant à leurs passagers de descendre et de se disperser dans la campagne. Cinq d'entre eux ont été aussitôt pris sous le feu des assaillants. La police a retrouvé deux cadavres, dont celui d'un garçon de onze ans tué à bout portant de plusieurs balles dans la tête. Selon les enquêteurs, ses blessures semblent indiquer qu'il a été tué alors qu'il protégeait son visage de ses bras. Un peu plus loin gisaient trois blessés, dont l'un est décédé quelques heures plus tard.

Dans les voitures, partiellement incendiées, la police a retrouvé deux autres blessés, tous deux poignardés, et les oreilles coupées. Deux enfants d'une dizaine d'années semblent être les seuls rescapés de ce massacre qui, lundi soir, n'avait pas été revendiqué.

« Cette attaque à caractère raciste doit être condamnée avec la dernière énergie », a déclaré Hernus Kriel, ministre de la loi et de l'ordre dont les services ont offert une récompense pour toute information concernant les tueurs. Le Parti national (NP), du président De Klerk, a qualifié l'attaque de *« barbare, cruelle et inhumaine »*. Le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela s'est déclaré *« profondément choqué et horrifié »*. Les deux formations politiques, en des termes semblables ont accusé l'extrême droite de ces assassinats.

En mars dernier, des attentats commis par des Noirs, avaient visé des voitures de Blancs, causant la mort de quatre personnes, dont deux enfants (*le Monde* du 24 mars). L'extrême droite avait à l'époque proféré des menaces de représailles.

G. M.

CÔTE-D'IVOIRE

« Le chef a mal à la dent »

Grâce aux ondes hertziennes de la radio et de la télévision, le message des « tambours parleurs » s'est répandu pour annoncer la triste nouvelle : *« Le chef a mal à la dent. »* Au-delà des collines et des forêts, les auditeurs, des vieux essentiellement, car le langage tambouriné se perd, ont tout de suite compris. Le président Félix Houphouët-Boigny est mort. Pourquoi ce langage codé ? *« Parce qu'un roi ne meurt pas. Son symbole matériel, son trône, est toujours là »*, explique Niangoan Bouah, professeur à l'université d'Abidjan.

Depuis samedi 11 décembre, les maîtres tambourineurs, formés pendant de longues années, le plus souvent initiés par leur père, enregistrent leurs messages à la radio et à la télévision, en précisant qu'il s'agit du « chef éléphant », car, dans le langage du tambour, le terme Côte-d'Ivoire n'existe pas. On utilise donc le symbole du pays, l'éléphant, qui fait partie du vocabulaire tambouriné.

Chez les peuples forestiers, le long du golfe de Guinée, et particulièrement chez les Akans de Côte-d'Ivoire et du Ghana, le tam-tam tente de conserver sa fonction initiale : informer, grâce à un *« vocabulaire très riche »* et comme un véritable *« livre sonore »*, précise le professeur Niangoan Bouah, qui souligne cependant que *« le tambourineur ne crée pas de textes nouveaux ; il choisit des passages dans un corpus de textes, comme la Bible ou le Coran. »*

Impossible, par exemple, d'annoncer littéralement – comme ce fut le cas en 1970 – la mort du général de Gaulle. Le tam-tam avait alors indiqué qu'il s'agissait d'*« un ami d'Houphouët-Boigny qui lui avait accordé l'indépendance »*.

JEAN-KARIM FALL

Visite du pape en 1994. – Le président Frederik De Klerk a été reçu par le pape, lundi 13 décembre, au Vatican. Il a invité Jean-Paul II à se rendre en Afrique du Sud. Le pape a accepté cette invitation. En raison de l'apartheid, les précédentes invitations des autorités sud-africaines avaient été déclinées. Le pape a toutefois posé le pied sur le sol sud-africain, le 14 septembre 1988, lors d'une escale imprévue, due au mauvais temps, alors qu'il se rendait au Lesotho. Un synode des évêques d'Afrique doit se réunir pour la première fois, du 10 avril au 8 mai 1994, à Rome et, pour sa conclusion, le pape a envisagé de se rendre dans plusieurs pays d'Afrique, sans doute en novembre. C'est à cette date qu'il pourrait visiter l'Afrique du Sud.

DIPLOMATIE

Les difficultés de l'organisation internationale

Un responsable de l'ONU dénonce le peu d'enthousiasme pour les opérations de maintien de la paix

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Au cours d'une réunion informelle avec des journalistes, un haut responsable des Nations unies, qui a souhaité conserver l'anonymat, a établi, jeudi 9 décembre, un bilan amer des opérations de maintien de la paix menées ces derniers temps par l'organisation internationale. Il s'en est surtout pris au manque de volonté des Etats membres de financer les vingt-deux opérations onusiennes actuellement en cours : *« Pendant la guerre froide, certains pays consacraient 1 milliard de dollars par jour à l'armement, maintenant ils ne sont même pas disposés à dépenser 1 % de cette somme pour réparer les dégâts. »*

Evoquant le manque d'argent comme un des problèmes majeurs de l'organisation internationale, ce responsable onusien a mis en avant le refus de certains pays membres de payer leur quote-part : *« Nous passons notre temps à mendier de l'argent »*, a-t-il dit, visiblement exaspéré. En effet, sur 184 pays membres, seulement six ont payé la totalité de leur contribution : 1,6 milliard de dollars sont dus à l'ONU, dont 1,1 milliard de dollars pour les opérations de maintien de la paix. La moitié de cette somme est due par les Etats-Unis.

Le tableau le plus sombre concerne la situation en Somalie. Compte tenu du départ des troupes françaises et belges avant la fin de l'année et de celui des Américains le 31 mars prochain, l'ONU a contacté quarante-deux pays pour qu'ils envoient des troupes : *« Aucun n'a répondu. On pourrait échouer dans notre effort de réconciliation* [car] *nous n'avons pas de troupes et l'opération coûte 1 milliard de dollars par an. Alors, vous me demandez ce qui se passera en Somalie : il pourrait bien y avoir une guerre civile ! »*

Une guerre de cinq ans dans l'ex-Yougoslavie ?

Conseillant la patience, ce haut fonctionnaire a toutefois longuement parlé des succès de l'ONU dans la plus grande partie de la Somalie. Mais, a-t-il ajouté, *« vous, la presse, vous vous concentrez sur le sud de Mogadiscio, où Aïdid joue à Zorro et à Monte-Cristo »*. La même situation s'est produite en Angola, *« mais, heureusement, il n'y avait ni les Américains ni la presse, donc on ne nous a pas critiqués »*.

En cas d'échec des négociations politiques, l'ONU pourrait-elle menacer de se retirer totalement de la Somalie ? *« La stratégie de l'ONU dépend des moyens que les Etats membres sont prêts à mettre à notre disposition, c'est au Conseil de sécurité de décider. »* Selon lui, le fait que les troupes américaines aient refusé d'être commandées par les Nations unies a créé un énorme problème : *« Un commandement unifié est obligatoire dans les opérations de ce genre. »*

S'agissant de la guerre en Bosnie, ce haut responsable des Nations unies a rappelé qu'il a été impossible pour le secrétaire général de trouver les 7 500 hommes nécessaires pour la protection des zones de sécurité : *« Nous n'avons ni la volonté politique des Etats membres ni la bonne volonté des parties, que voulez-vous que nous fassions ? »* Et d'ajouter : *« Je pourrais bien dire que la guerre en ex-Yougoslavie pourrait durer cinq ans, mais les gens n'aiment pas entendre ce genre de chose, donc je ne dis rien. »* Selon lui, la communauté internationale n'a pas réussi à utiliser *« la seule arme secrète »* à sa disposition : la persuasion.

Minimisant les tensions très médiatisées entre le secrétariat et Washington, notre interlocuteur a tout de même admis l'absence d'intérêt de la Maison Blanche pour la politique étrangère : *« Ils ne peuvent pas se permettre de continuer une telle approche, ils seront contraints de s'impliquer dans les affaires internationales. »*

Il a, d'autre part, relativisé le phénomène de démissions d'un grand nombre de responsables de très haut niveau de l'organisation. La démission du secrétaire général adjoint pour les affaires humanitaires, le diplomate suédois Jan Eliasson, serait liée à *« des problèmes familiaux »* ; celle du sous-secrétaire général pour les affaires africaines, James Jonas (Sierra-Leone), est attribuée à sa volonté *« de jouer un rôle dans son pays »*. Le sous-secrétaire général pour l'information, l'Italien Marco Vianello Chiodo ? *« C'est lui qui a décidé de partir. »* Ayant obtenu un siège à la Cour internationale de justice, le sous-secrétaire général pour les affaires légales, le diplomate allemand Carl August Fleishhauer, a également démissionné. Quant aux rumeurs persistantes concernant le départ de Melissa Wells, l'Américaine chargée de l'administration, elles ont été démenties par l'intéressée. Le secrétaire général doit trouver, d'ici à fin janvier, des remplaçants pour tous ces postes.

AFSANÉ BASSIR POUR

Prochaine création d'un poste de haut-commissaire aux droits de l'homme. – Un projet de résolution sur la création d'un poste de haut-commissaire aux droits de l'homme devrait être adopté *« dans les prochains jours »*, a-t-on annoncé, lundi 13 décembre, au siège de l'ONU. Selon ce projet, le haut-commissaire sera désigné, à une date non précisée, par le secrétaire général de l'ONU. Cette nomination devra être approuvée par l'Assemblée générale des Nations unies. – (*AFP.*)

EN BREF

BURUNDI : trente morts lors d'affrontements ethniques. – Au moins trente personnes ont été tuées, mercredi 8 décembre, à Kirundo (nord), lors d'affrontements tribaux entre Tutsis et Hutus, a-t-on appris dimanche de source bien informée à Bruxelles. Les incidents ont été provoqués par des Tutsis (minoritaires) qui s'en sont pris à la population hutue de ce village, précise-t-on de même source. Les massacres ethniques ont provoqué un exode massif des populations burundaises depuis la tentative de coup d'Etat du 21 octobre, dans laquelle le président Melchior Ndadaye et plusieurs de ses proches ont été tués. Quelque sept cent mille personnes se sont réfugiées dans les Etats voisins du Rwanda, de la Tanzanie et du Zaïre. – (*AFP.*)

ALGÉRIE : 26,6 millions d'habitants au 1er janvier 1993. – L'Algérie comptait 26,6 millions d'habitants au 1er janvier 1993, a indiqué, dimanche 12 décembre, l'Office national des statistiques. Par rapport à l'année précédente, la population a augmenté de 640 000 habitants en 1992, soit un taux de natalité de l'ordre de 3 %. – (*AFP.*)

MAURITANIE : visite à Paris du président Ould Taya. – Le président Maaouya Ould Taya est arrivé, lundi 13 décembre, à Paris, pour une visite de travail de quarante-huit heures au cours de laquelle il devait s'entretenir avec MM. François Mitterrand et Edouard Balladur. Premier bailleur de fonds, la France, par la voix du porte-parole du Quai d'Orsay, s'est félicitée des *« progrès de l'Etat de droit dans ce pays depuis les élections de janvier 1992 »*. D'autre part, la Mauritanie a adopté un programme de réformes économiques et financières, qui lui a permis de conclure un accord avec le Fonds monétaire international (FMI). – (*AFP.*)

LIBYE : disparition d'un opposant. – Mansour Kikhia, soixante-trois ans, un opposant au régime du colonel Kadhafi, a disparu depuis plus de quarante-huit heures au Caire, où il participait aux travaux du congrès de l'Organisation arabe des droits de l'homme, a-t-on appris, lundi 13 décembre, auprès de cette organisation qui s'est dite *« très préoccupée »* et a informé les services de sécurité égyptiens. Ancien ministre des affaires étrangères du colonel Kadhafi, de 1972 à 1975, représentant de la Libye aux Nations unies de 1976 à 1980, M. Kikhia qui vit à Paris, est secrétaire général d'un mouvement d'opposition, le Rassemblement national. – (*AFP.*)

AMÉRIQUES

MEXIQUE

L'usage de la fraude électorale divise le parti au pouvoir

MEXICO

de notre correspondant

Pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir, il y a soixante-quatre ans, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) est confronté à une profonde crise interne sur l'usage de la fraude électorale pour maintenir sa domination sur la quasi-totalité des trente et un Etats de la fédération mexicaine.

Plus de deux semaines après le scrutin organisé le 28 novembre dans l'Etat du Yucatan (sud-est du Mexique), l'incertitude continue de régner à propos des résultats pour les deux postes les plus importants à pourvoir : le PRI a-t-il vraiment gagné, comme il l'affirme, la mairie de la capitale de l'Etat, Merida, et le poste de gouverneur du Yucatan ? Le Parti d'action nationale (PAN, conservateur) revendique lui aussi la victoire, tandis que les autorités électorales, visiblement embarrassées, ne fournissent toujours pas les résultats définitifs.

La ratification de l'Alena

La situation s'est compliquée à la suite de désaccords survenus entre la direction nationale du PRI et sa branche locale, celle-ci ayant, semble-t-il, décidé de ne pas tenir compte des instructions en provenance de Mexico. Selon un cadre du parti, le président Carlos Salinas aurait fait savoir aux dirigeants locaux, avant le scrutin, qu'il était hors de question de recourir aux méthodes frauduleuses traditionnelles pour assurer une victoire du PRI au Yucatan.

La victoire devra être accordée au candidat qui aura obtenu le plus de voix, aurait-il dit en substance. Cela semble aller de soi, sauf au Mexique où le PRI, derrière un discours démocratique, a toujours manipulé les élections quitte à accorder quelques succès à ses opposants de façon à donner l'illusion d'un affrontement à armes égales. C'est ainsi que le PAN a obtenu la reconnaissance de deux victoires importantes au cours des dernières années : les postes de gouverneur dans les Etats de Basse-Californie du Nord et de Chihuahua. L'opposition de gauche, le Parti de la Révolution démocratique (PRD), considérée comme un adversaire plus redoutable par le PRI, n'a jamais réussi, en revanche, à gagner un seul poste de gouverneur, malgré l'appui populaire considérable dont il dispose dans l'Etat du Michoacan.

Mais les temps ont changé avec la ratification, le mois dernier, de l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. Ce pays est désormais sous la haute surveillance de ses deux partenaires, en particulier des secteurs hostiles à l'accord qui exigent un plus grand respect des formes démocratiques et souhaitent envoyer des observateurs aux élections générales du 21 août prochain.

Invoquant le principe de la souveraineté nationale, les dirigeants mexicains s'opposent jusqu'à présent à la présence d'observateurs étrangers sur leur territoire. Mais le président Salinas et son dauphin, Luis-Donaldo Colosio, sont prêts à faire quelques concessions. C'est ainsi que M. Colosio a annoncé, la semaine dernière, qu'il était disposé à répondre favorablement à certaines revendications de l'opposition : vérification des listes électorales par une société privée, présence d'observateurs nationaux dans les bureaux de vote, information sur les sources de financement du PRI et organisation d'un débat télévisé entre les candidats à la présidence.

Cela constitue certes un progrès, reconnaît l'opposition mais reste tout à fait insuffisant tant que le PRI aura accès aux ressources inépuisables de l'Etat pour mener ses campagnes électorales. De plus, le PAN et le PRD ont beau jeu de souligner la contradiction entre le discours du pouvoir et ses actes : le bourrage d'urnes au Yucatan, facilité par une « providentielle » panne d'électricité, a eu lieu précisément le jour où, selon la tradition du « dedazo » (désignation du doigt), M. Salinas annonçait que M. Colosio serait le candidat du PRI à la présidence de la République l'an prochain.

BERTRAND DE LA GRANGE

CANADA

L'ancien premier ministre Kim Campbell démissionne de la direction du Parti conservateur

L'ancien premier ministre canadien Kim Campbell, sévèrement battue aux élections fédérales du 25 octobre, a annoncé, lundi 13 décembre, à Ottawa, sa démission de la direction du Parti conservateur. Première femme premier ministre du Canada, Mme Campbell, âgée de quarante-sept ans, avait succédé en juin au conservateur Brian Mulroney, qui avait lui-même renoncé à ses fonctions alors qu'il battait des records d'impopularité. En rendant publique sa décision, Mme Campbell a rendu un hommage appuyé à Jean Charest, qui avait été son rival dans la course à la direction du parti, et qui semble bien placé pour lui succéder.

Le 25 octobre, les conservateurs, au pouvoir depuis 1984, avaient subi une véritable déroute, ne conservant que deux sièges à la Chambre des communes d'Ottawa sur les 154 qu'ils comptaient dans la précédente législature. Humiliation supplémentaire, Mme Campbell, qui jouissait pourtant d'une excellente cote de popularité dans l'opinion au début de la campagne, avait été battue dans sa propre circonscription de Vancouver (Colombie-Britannique).

Des erreurs tactiques et une habile campagne libérale sur le thème de la création d'emplois expliquent cette défaite, d'une ampleur sans précédent dans l'histoire du Canada. Le 4 novembre, le chef du Parti libéral, Jean Chrétien, devenait le nouveau premier ministre du Canada. Quelques jours après le scrutin, Mme Campbell avait endossé la responsabilité de la défaite des conservateurs et exprimé son souhait de rester à leur tête.

Plusieurs responsables du parti avaient cependant manifesté le désir de la voir partir, estimant qu'elle avait une image trop négative dans l'opinion pour espérer « reconstruire » la formation.

Divorcée d'un premier mari, séparée d'un second et sans enfants, cette avocate anglophone originaire de l'ouest du pays a eu une carrière politique tardive mais météorique. Elue pour la première fois à Ottawa en 1988, elle avait d'abord été chargée des affaires indiennes avant de prendre le portefeuille de la justice puis celui de la défense. Mme Campbell a été premier ministre pendant un peu plus de dix-neuf semaines, et son mandat à la tête du Parti conservateur a duré six mois et une semaine. – (*AFP.*)

■ **OBSTINATION SÉNATORIALE.** Les sénateurs ont adopté en seconde lecture, dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 décembre, le projet de loi sur la santé publique et la protection sociale. Le RPR et l'UDF ont voté pour; le PS et le PC, contre. La majorité sénatoriale a accepté de renoncer au test obligatoire du sida pour les tuberculeux, qu'elle avait institué en première lecture, mais elle est revenue à la charge sur ce sujet en imposant au gouvernement de définir les situations dans lesquelles un dépistage de l'infection par le virus du sida sera *«systématiquement proposé»*.

■ **LE RAPPORT MONTAGNIER.** Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, avait accepté, devant l'Assemblée nationale, le principe d'un débat sur la lutte contre le sida. Le rapport qu'avait demandé Edouard Balladur au professeur Luc Montagnier pourrait servir de base à ce débat.

Sous la pression de la majorité sénatoriale

Le gouvernement s'engage à définir de nouveaux cas de «proposition systématique» de dépistage du sida

D'entrée de jeu, lundi 13 décembre dans l'après-midi, Claude Huriet (Un. centr.), rapporteur du projet de loi sur la santé publique au nom de la commission des affaires sociales du Sénat, a donné le ton : *«A l'occasion de son examen en première lecture*, a-t-il rappelé, *j'avais estimé que, malgré les apparences, le présent projet n'était pas un «DMOS»* [texte regroupant diverses mesures d'ordre social]. (...) *Il devient de plus en plus difficile de dissimuler les apparences, le texte comportant, après une lecture dans chaque assemblée, près de quatre-vingts articles...»*

Le ministre délégué à la santé, Philippe Douste-Blazy, a battu sa coulpe. Jean-Pierre Fourcade (Rép. et ind.), président de la commission des affaires sociales, a tempêté contre la méthode gouvernementale consistant à proposer *«une sorte de conglomérat de textes de portées diverses et très malaisés à apprécier»*. Puis, la poignée de sénateurs présents s'est attaquée stoïquement à l'examen des articles, qui s'est prolongé jusqu'à 3 heures du matin.

Bien que le gouvernement n'ait prévu, dans son texte, aucune disposition sur la lutte contre le sida, le débat s'est immédiatement rouvert. En première lecture, les sénateurs avaient institué, malgré l'hostilité de M. Douste-Blazy, l'obligation de dépistage de l'infection par le virus du sida pour les malades atteints de tuberculose. La mesure, qui avait provoqué un tollé général, avait été supprimée par les députés (*le Monde* du 2 décembre), mais certains craignaient que les sénateurs ne reviennent à la charge.

Par précaution, Simone Veil, ministre des affaires sociales, qui présentait le projet de loi «enrichi» depuis le 26 octobre, a rappelé, en préalable à la discussion, ses positions. *«Le gouvernement*, a-t-elle dit, *continue de penser que le dépistage obligatoire n'est pas le bon moyen pour renforcer la politique de prévention. Il n'est de dépistage efficace que dans le cadre d'une démarche médicale d'information et d'éducation, pour modifier les comportements.»*

Tactique parlementaire

Les sénateurs sont effectivement revenus à la charge en créant un chapitre additionnel, explicitement intitulé «lutte contre le sida», dans lequel ils avaient prévu deux amendements. L'un, pondéré, stipulait que *«les situations dans lesquelles un dépistage de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine est systématiquement proposé sont déterminées par décret en Conseil d'Etat»*. L'autre, plus extrémiste, proposait d'insérer dans le code de la santé publique un article instituant *«un dépistage obligatoire pour les détenus, à l'occasion de leur incarcération, et pour les patients qui doivent subir une intervention chirurgicale, si leur état le permet»*. Le second amendement, conçu comme un repoussoir, devait tomber si le premier était adopté.

Par impréparation ou par manque de flair, les deux ministres ont failli mettre le feu aux poudres dans un hémicycle où certains sénateurs ont des réactions très passionnelles sur le sujet. En commençant par rejeter le premier amendement, Mme Veil et M. Douste-Blazy ont provoqué la riposte de M. Fourcade, prompt à faire basculer ses pairs dans un camp ou dans un autre : *«Nous avons déjà*, a-t-il observé, *deux cas de proposition systématique de dépistage* [examen prénuptial et examen prénatal, prévus dans le code de la santé publique]. *Nous y renonçons pour donner au gouvernement un dispositif d'ensemble, qui lui permette de déterminer les cas dans lesquels il y aura proposition systématique de dépistage.»* Cependant, a ajouté le sénateur des Hauts-de-Seine, *«si le gouvernement ne veut pas prendre ses responsabilités par décret, le Sénat, lui, les prendra en déterminant lui-même les cas»*.

La menace a eu l'effet escompté. M. Douste-Blazy a déclaré qu'il n'était pas *«contre l'amendement»*, et Mme Veil a constaté qu'il n'y avait *«pas de raison de le refuser»*. Le premier amendement adopté, le second tombait, et la discussion pouvait se poursuivre.

CLAIRE BLANDIN

Les principales dispositions nouvelles

Les sénateurs ont adopté, dans la nuit du 13 au 14 décembre, les principales modifications suivantes au projet de loi sur la santé publique et la protection sociale :

– l'article sur l'Agence du médicament revient à la version adoptée en première lecture, qui consacre son indépendance; le gouvernement souhaitait disposer d'un recours hiérarchique sur les autorisations de mise sur le marché des médicaments prises par le directeur de l'Agence, et les députés lui avaient accordé un pouvoir de substitution;

– le principe du refus tacite, souhaité par le gouvernement et adopté initialement par le Sénat, est rétabli pour toute nouvelle attribution hospitalière d'activité de soins ou d'équipement, au-delà d'un délai de trois mois;

– pour faciliter les restructurations hospitalières, les regroupements ou les fusions d'établissements sont encouragés par le reversement aux établissements concernés d'une partie des économies réalisées en matière de dépenses d'assurance-maladie grâce à ces coopérations;

– l'établissement public national dénommé «établissement français des greffes» voit son statut et ses missions définis; il gère la liste nationale des patients qui peuvent bénéficier d'une greffe d'organes, de moelle ou de tissus;

– des dispositions transitoires, jusqu'à l'adoption d'une loi relative à la dépendance des personnes âgées, réforment les conditions d'attribution de l'allocation compensatrice pour tierce personne, instituée en 1975 en faveur des handicapés et qui, depuis plusieurs années, a été utilisée pour la prise en charge des personnes âgées.

Pour assurer notamment l'impartialité des nominations au tour extérieur

Les députés se sont montrés exigeants sur la déontologie de la haute fonction publique

L'Assemblée nationale a adopté, lundi 13 décembre en première lecture, le projet de loi qui veut, d'une part, assurer l'impartialité des nominations au tour extérieur dans les grands corps de l'Etat et, d'autre part, contrôler les départs de fonctionnaires dans le secteur privé (*le Monde* du 29 octobre). Les députés RPR et UDF ont approuvé ce projet, mais se sont montrés encore plus exigeants que le gouvernement, alors que ceux du PS votaient contre et que ceux du PC ne prenaient pas part au vote.

Dépôts d'amendements tardifs en rafale, suspensions de séances, rédaction hâtive de nouveaux amendements – eux-mêmes sous-amendés, – réserve du vote puis recours au vote bloqué sur l'un des trois articles du projet de loi : l'examen, lundi 13 décembre, par une poignée de députés, du texte qui veut dépolitiser les nominations de hauts fonctionnaires au tour extérieur et renforcer les contrôles sur leur passage dans le secteur privé a singulièrement montré le poids des habitudes et des corporatismes. Il s'agissait pourtant de mettre concrètement en œuvre un des principes annoncés par Edouard Balladur dès sa déclaration de politique générale du 8 avril 1993 : affermir *«l'Etat républicain»*.

La tâche, il est vrai, était délicate puisqu'il s'agissait, en fait, de prémunir le pouvoir politique contre ses propres excès. De tout temps, les gouvernements ont été heureux de pouvoir nommer discrétionnairement au tour extérieur dans certains corps d'inspection, comme au Conseil d'Etat ou à la Cour des comptes, des personnalités qu'ils voulaient ou remercier ou promouvoir. Les socialistes avaient encore accru cette possibilité. Le projet veut, au contraire, la limiter en permettant que ne soient ainsi pourvus que 20 % des postes vacants et en rendant public l'avis rendu par les responsables des corps concernés par ces nominations.

Ce texte donne aussi au gouvernement les moyens de rompre avec une autre tradition séculaire : le «pantouflage» des hauts fonctionnaires dans des entreprises privées avec lesquelles ils avaient été en rapport du temps où ils agissaient au nom de l'Etat. Il rend, en effet, obligatoire la saisine de la commission de déontologie chargée, depuis 1991, d'examiner la compatibilité des départs des fonctionnaires vers le secteur privé. *«Les circonstances ont changé et notre époque n'accepte plus des mécanismes qui ne présentent pas toutes les garanties de transparence et d'impartialité»*, a observé André Rossinot, ministre de la fonction publique, en défendant son projet de loi.

Le particularisme des militaires

Entre *«la morale»* et *«l'intégrisme moralisateur»*, il y a un pas que le ministère de la fonction publique était résolu à ne pas franchir. Car, au-delà des abus constatés – toutes tendances politiques au pouvoir confondues – dans les nominations au tour extérieur, ou les manquements à la déontologie observés lors de passages de fonctionnaires civils et militaires dans le privé, il convenait de ne pas occulter les raisons objectives qui avaient présidé à l'existence même de ces mécanismes : nécessaire ouverture des grands corps à des cultures différentes, souplesse dans la gestion des carrières.

Le gouvernement n'entendait donc pas voir remis en cause, au cours du débat parlementaire, l'équilibre auquel il était persuadé être parvenu. Ainsi Charles de Courson (UDF, Marne) qui, avec ses yeux de membre de la Cour des comptes (par la filière normale), jugeait le texte *«trop timide»*, a-t-il vu ses amendements rejetés un à un. Toutefois, à la faveur d'un hémicycle fort clairsemé, il a réussi, grâce au concours des voix socialistes, à faire adopter un amendement tendant à rendre publics non seulement le sens de l'avis donné par les responsables des corps d'inspection ou de contrôle concernés par une nomination au tour extérieur, mais aussi l'intégralité de la motivation de l'avis.

Le gouvernement et Jean Rosselot (RPR, Territoire de Belfort), rapporteur du projet au nom de la commission des lois, étaient pourtant hostiles à cette publication intégrale. Dans l'esprit de Véronique Neïertz (PS, Seine-Saint-Denis), la diffusion de l'avis motivé devait contribuer à éviter que *«des critères corporatistes ne se substituent à des critères politiques»*.

S'agissant du «pantouflage» de fonctionnaires dans le privé, M. Rossinot, en revanche, a abondé dans le sens de l'amendement déposé par le rapporteur du projet, tendant à étendre les mécanismes de contrôle aux fonctions publiques territoriale et hospitalière. Mais le ministre s'est déclaré hostile à l'amendement de Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), président de la commission des lois, obligeant l'autorité administrative chargée *in fine* de se prononcer sur la compatibilité de ce départ à suivre l'avis de la commission de déontologie. *«En qualité de responsable de l'administration, le ministre est moralement lié par l'avis de la commission, mais il doit aussi s'assumer politiquement»*, a expliqué M. Rossinot, ce qui n'a pas empêché les députés d'adopter cet amendement.

La prudence a toutefois prévalu dans le contrôle des départs de militaires dans des entreprises travaillant pour le compte de la défense nationale, jusqu'à présent exclus du champ d'application de la commission de déontologie. Soucieux de *«ne pas nuire aux industries d'armement travaillant en symbiose avec l'Etat»*, le rapporteur a souhaité limiter ce contrôle, qui continuera à dépendre du seul ministre de la défense, aux militaires ayant eu à négocier *«notoirement et manifestement des contrats d'armement»*.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

COMMENTAIRE

En attendant le vrai débat

A première vue, la décision prise par la majorité sénatoriale de ne pas instituer un dépistage obligatoire pour les tuberculeux, pour les détenus, ni pour les patients devant subir une intervention chirurgicale, apparaît comme positive. Le pire a été évité. A bien y regarder, pourtant, il n'est pas certain que la santé publique trouve son compte dans ce qui s'est passé au Sénat.

Le gouvernement de M. Balladur a, décidément, bien du mal à proposer et à défendre sereinement des textes relatifs à de grands problèmes de société. De ce point de vue, l'attitude de Mme Veil et de M. Douste-Blazy est symptomatique de la méfiance que semble susciter, chez des ministres centristes et, qui plus est, au fait des nécessités de la santé publique, la composition autant sociologique que politique de la majorité parlementaire. Car enfin est-il vraiment nécessaire, dans un pays démocratique, de s'en remettre ainsi à une procédure réglementaire – un décret en Conseil d'Etat – pour des mesures qui relèvent avant tout de la pratique médicale? En clair, est-ce au gouvernement de dicter aux médecins leurs prescriptions?

Lors de l'examen en première lecture de ce projet de loi à l'Assemblée nationale, Mme Veil – après que les députés eurent supprimé le dépistage obligatoire de l'infection par le virus du sida pour les tuberculeux, introduit par les sénateurs –, avait accepté la proposition de la commission des affaires sociales d'organiser un débat sur la politique de lutte contre le sida. *«J'espère que ce débat sera l'occasion, pour nous tous, de conjoindre éthique, liberté et responsabilité»*, avait déclaré M. Douste-Blazy. Plutôt que de s'en remettre au gouvernement pour déterminer les situations dans lesquelles le dépistage de l'infection est systématiquement proposé, la représentation nationale ferait sans doute œuvre plus utile en organisant, sur la base du rapport que vient de remettre au premier ministre le professeur Luc Montagnier, un vaste débat sur les meilleurs moyens de lutter contre l'épidémie de sida.

Ainsi que le rappelait fort justement Claude Malhuret (UDF, Allier) lors de la discussion à l'Assemblée nationale, ces amendements sur le dépistage obligatoire ou systématiquement proposé ne résoudront jamais rien. *«Mais*, ajoutait M. Malhuret, *il est tellement plus difficile, plus ingrat de défendre les vraies mesures adaptées : information, prévention, responsabilité personnelle, éducation, formation du corps médical!»* S'adressant au gouvernement, il avait ainsi conclu : *«Vous savez que certains, dans notre majorité, vous trouvent trop modérés. Il faut que vous soyez prêts, si vous pensez que ce débat doit avoir lieu, à mettre votre poids dans la balance et à résister.»* On saura dans quelques jours si le gouvernement y est, effectivement, prêt.

FRANCK NOUCHI

PAS-DE-CALAIS : M. Mellick redevient maire de Béthune. – Jacques Mellick, député (PS) du Pas-de-Calais, a été élu, samedi 11 décembre, maire de la ville de Béthune (Pas-de-Calais), qui a fusionné, le 3 décembre, avec celle de Beuvry (*le Monde* du 10 décembre). Par 40 voix pour, 5 contre et 4 bulletins blancs ou nuls, le conseil municipal de Béthune a redonné ainsi à M. Mellick – qui va renoncer à son siège de conseiller général – un poste qu'il avait dû abandonner, en avril dernier, pour cause de cumul de mandats.

A l'Assemblée nationale

Les députés rétablissent le renouvellement des conseils généraux par moitié

Les députés ont adopté définitivement, lundi 13 décembre, le projet de loi de Charles Pasqua rétablissant le renouvellement *triennal* par moitié des conseils généraux. Ils n'ont pas suivi la proposition de leur commission des lois, qui prévoyait le renouvellement intégral des conseils généraux dans la moitié des départements.

La loi du 11 décembre 1990, dite «Joxe», du nom du ministre de l'intérieur qui en était l'auteur, est morte avant même d'être arrivée à maturité. Elle aura connu un début d'application, en mars 1992, avec l'organisation simultanée des élections régionales et des élections cantonales dans la moitié des cantons, mais le système ne deviendra pas effectif en 1998, comme il était prévu, par un renouvellement intégral des conseils généraux couplé avec celui des conseils régionaux et appelé à se reproduire tous les six ans.

Après le Sénat (*le Monde* du 17 novembre), les députés ont adopté, lundi 13 décembre, sans le modifier, le projet de loi de Charles Pasqua, rétablissant le renouvellement triennal par moitié des conseils généraux. Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a justifié ce retour à la loi du 10 août 1871 par la garantie que ce système offre quant à *«la stabilité des exécutifs»* départementaux. Le calendrier s'établit donc ainsi : la série de conseillers généraux qui sera élue les 20 et 27 mars prochain disposera d'un mandat exceptionnel de sept ans, de façon à ce qu'elle soit renouvelée, en 2001, en même temps que les conseils municipaux qui auront été désignés en 1995; l'autre série de conseillers généraux, élus en 1992, sera renouvelée, en 1998, en même temps que les conseillers régionaux.

Mises en garde de l'UDF

La commission des lois, sous l'impulsion de son président, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), avait adopté un amendement (*le Monde* du 10 décembre) proposant un système très différent de celui mis au point par le gouvernement : le renouvellement intégral des assemblées départementales, mais dans la moitié des départements tous les trois ans. Cette initiative s'est heurtée, en séance publique, à l'opposition d'une majorité de députés du RPR, proches pour la plupart de Charles Pasqua.

C'est également en vain que les socialistes ont combattu le projet du gouvernement. Pour Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône), qui a opposé sans succès la question préalable, il n'est pas *«logique»* de priver les conseils généraux de la stabilité et de la durée nécessaires pour appliquer leurs programmes, souvent pluriannuels, au regard des responsabilités qu'ils exercent depuis les lois de décentralisation. M. Michel estime, aussi, que le projet est contraire à la Constitution dans la mesure où le principe d'égalité des citoyens devant la loi n'est pas respecté, les électeurs et les candidats étant placés dans des situations différentes selon que les cantonales sont concomitantes avec les municipales ou les régionales. De son côté, Michel Grandpierre (PC, Seine-Maritime) a profité de ce débat pour défendre le principe de la proportionnelle.

A l'UDF aussi ont été exprimées quelques mises en garde, notamment par la voix de Francis Delattre (UDF, Val-d'Oise). Il a observé que si on voulait éviter la remise en cause du mode de scrutin uninominal, majoritaire à deux tours, *«la représentativité des cantons»* devrait *«être améliorée»*. Estimant que le scrutin proportionnel *«n'a pas toutes les tares s'il est conçu pour dégager une majorité»*, M. Delattre souhaite une révision de *«la carte cantonale antidémocratique»*. M. Pasqua s'est contenté de répondre que *«l'attention du gouvernement* [sur ce point] *est attirée»*.

ANNE CHAUSSEBOURG

La mise en place des accords de Schengen

Les douaniers pourront vérifier la régularité des titres de séjour des étrangers

Un texte peut toujours en cacher un autre. Les députés devaient examiner, lundi 13 décembre, un projet de loi se proposant de dépoussiérer la législation française sur la garantie des métaux précieux afin de permettre aux professionnels de la bijouterie, de l'orfèvrerie, de la joaillerie et de l'horlogerie, de se frotter au marché unique européen. Cette discussion-là a bien eu lieu. Pourtant, ce n'est pas la qualité des arguments échangés sur *«le prix moyen du bijou en alliage d'or»* qui a le plus marqué cette journée, mais l'interdiction par le gouvernement, à travers une lettre rectificative, de dispositions assignant aux agents des douane une mission de lutte contre l'immigration clandestine.

Nicolas Sarkozy, qui présentait le projet, a insisté sur *«l'urgence»* de ce texte à l'heure où la prochaine entrée en vigueur des accords de Schengen, normalement le 1er février 1994, va abolir les contrôles aux frontières «intérieures» au sein de ce nouvel espace. La loi Méhaignerie sur les contrôles d'identité du 10 août dernier permettait déjà aux agents de la police de l'air et des frontières de vérifier la régularité des titres de séjours des étrangers circulant dans les zones frontalières (dans la limite de 20 kilomètres). Les dispositions du projet de M. Sarkozy habilitent les agents des douanes à vérifier, eux aussi, la régularité de la situation des étrangers dans les mêmes zones frontalières. Le projet précise que les douaniers pourront *«retenir»* durant trois heures – après en avoir informé le procureur de la République – toute personne dont la situation est jugée irrégulière.

Risque de «détention arbitraire»

Si les députés UDF et RPR n'ont pas contesté la volonté gouvernementale de s'assurer que l'ouverture de «l'espace Schengen» n'affaiblira pas sa politique de lutte contre l'immigration clandestine, ils ont néanmoins admis que la procédure de «retenue provisoire» *«pose des problèmes»*, selon la formule de Bernard de Froment (RPR, Creuse), rapporteur du texte. Jean-Pierre Philibert (UDF, Loire) s'est également ouvert de ses inquiétudes. *«Permettre aux agents des douanes de retenir des personnes n'est pas choquant en soi*, a-t-il expliqué, *mais fonder cette retenue sur un contrôle d'indentité l'est beaucoup plus. D'une procédure administrative – le contrôle d'identité – découlerait une retenue provisoire qui, elle, relève de la procédure judiciaire»*. Et M. Philibert de s'inquiéter du risque de *«détention arbitraire»*.

La formule a également été utilisée par Didier Boulaud (PS, Nièvre). Les députés ont donc cherché à introduire des garanties au profit des personnes contrôlées. Ils ont ainsi adopté un amendement stipulant que les agents des douanes devront informer le procureur de la République des *«motifs»* et du *«lieu»* de la retenue. Ils ont également tenu à préciser qu'à l'expiration du délai de trois heures la personne retenue sera *«laissée libre»* si elle n'a pu être remise à un officier de police judiciaire et si aucune infraction douanière n'a été constatée. Forts de ces assurances, les groupes du RPR, de l'UDF et du PS ont voté «pour», alors que les communistes étaient absents tout au long du débat.

FRÉDÉRIC BOBIN

SONDAGE : M. Rocard devance M. Chirac. – Selon un sondage réalisé les 8 et 9 décembre par l'institut CSA auprès de 1 002 personnes et dont les résultats sont publiés dans *le Parisien* du 14 décembre, 55 % des personnes interrogées feraient confiance à Edouard Balladur comme président de la République. En recul de 3 points par rapport au mois précédent, le premier ministre devance très nettement Jacques Delors (46 %, au lieu de 43 % en novembre) et Michel Rocard (35 % au lieu de 33 % le mois précédent), qui arrivent devant Jacques Chirac (34 %, au lieu de 38 % en novembre). Valéry Giscard d'Estaing n'obtient que 25 %.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL : M. Glavany (PS) critique M. Lang. – Jean Glavany, porte-parole du PS, a implicitement critiqué, lundi 13 décembre, les récents propos de Jack Lang contre le Conseil constitutionnel, qui l'a déclaré inéligible en raison de dépenses de campagnes illicites (*le Monde* du 10 décembre). *«On peut regretter une décision, et nous regrettons cette décision*, a-t-il dit; *on peut déplorer une décision, et nous déplorons celle-là : mais, en même temps, on ne peut inscrire son action dans le respect de l'Etat de droit et contester toutes les décisions du Conseil constitutionnel.»*

Le pain noir de Jean Puech

Le président du conseil général de l'Aveyron, devenu ministre de l'agriculture par un concours de circonstances va devoir affronter le mécontentement des organisations professionnelles

L'Aveyron produit un fromage et, accessoirement, des ministres. Le fromage s'appelle le roquefort, et les ministres s'occupent de l'agriculture. Il y eut Roland Boscary-Monsservin, ministre éclair dans les cabinets de Félix Gaillard et de Pierre Pflimlin à la fin des années 50. Il y eut le quasi-ministre Raymond Lacombe, patron de la toute-puissante Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de 1986 à 1992. Il aurait pu y avoir Robert Fabre, chef de file des radicaux de gauche, s'il n'avait pas accepté le poste de médiateur de la République, offert par Valéry Giscard d'Estaing en 1980. Il y a, aujourd'hui, Jean Puech.

On voudrait être plus aveyronnais que lui qu'on n'y arriverait pas. Le puech est en effet la deuxième spécialité de l'Aveyron. Dès qu'une colline monte un peu trop haut, elle est rebaptisée illico puech quelque-chose. Puech de Saint-Félix, parce qu'on est volontiers calotin. Ou Puech del Pal, qui fait plus exotique. Raymond Lacombe, qui a parlé occitan *«dès* [sa] *naissance»*, assure doctement, l'index levé, qu'un puech désigne *«une terre assez élevée, pas bien riche, mais bien ventée»*. Comme le nom est charmant, les familles Puech abondent. Un simple coup d'œil au Bottin donne le vertige.

Celle du ministre de l'agriculture et de la pêche vient de Viviez, à côté de la mine de Decazeville. Cultivateur comme tout le monde, Achille Puech quitta la terre pour devenir sabotier, puis marchand de chaussures. Son fils conserve encore le souvenir des paires de sabots en hêtre ou en noyer et, surtout, des *«galoches montantes en cuir bordeaux, qui étaient le chic du chic»*. Jean Puech aime l'Aveyron. Dans un livre publié en 1987 et dont chaque ligne, prévient-il avec humour, produit l'effet d'un puissant somnifère, il affirme que ce département est son *«parti»*. Il lui a consacré beaucoup de ses efforts. Cela n'a pas été vain.

Scientifique de formation, il opte tout d'abord pour l'enseignement. Après un échec à Normale supérieure, il est en poste à Rodez en 1967. Un an plus tard, à l'occasion des événements de mai, il entre en politique du côté de l'ordre, sous le patronage de Roland Boscary-Monsservin, *«un homme qui tirait vers le haut»*, maire de Rodez et originaire, comme lui, de Viviez. Intéressé par les Clubs Perspectives et Réalités, créés deux ans plus tôt par Valéry Giscard d'Estaing, il devient responsable départemental de la Fédération nationale des républicains indépendants, constituée à la même époque.

Patron sans partage

A vingt-huit ans, en 1970, il est élu dans le canton de Rignac et accède au conseil général, que dirige un vieux sénateur affilié au Centre national des indépendants et paysans (l'actuel CNI), Raymond Bonnefous, lequel préside également la commission des lois du Sénat. Une campagne législative infructueuse l'oppose, en 1973, au président des radicaux de gauche, Robert Fabre, en pleine euphorie du programme commun, puis le voici à Paris, en 1974, après l'élection de M. Giscard d'Estaing, où il découvre les cabinets ministériels auprès de Marcel Cavaillé, un élu du Tarn qu'il a connu à la région Midi-Pyrénées.

Chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat chargé des transports, puis auprès du secrétaire d'Etat au logement, il poursuit de front sa carrière aveyronnaise, tout en découvrant, à Paris, les charmes d'un barrisme balbutiant, dont il sera l'un des zélateurs, au moins jusqu'aux prémices de la campagne présidentielle malheureuse de 1988. En 1976, il remplace Raymond Bonnefous à la tête du département. A trente-quatre ans, il est, alors, le benjamin des présidents d'assemblée départementale. En quelques années, aidé par les lois de décentralisation, qu'il découvre au Sénat où il a remplacé, en 1980, Roland Boscary-Monsservin, il se taille une baronnie sur mesure.

En Aveyron, disent ses détracteurs, Jean Puech est *«plus craint qu'apprécié»*. Le fait est qu'il mène son département à la baguette. Ses mésententes avec les préfets nommés sur ses terres sont proverbiales, tout comme sa susceptibilité envers la presse locale, surtout lorsqu'elle porte les couleurs de *la Dépêche du Midi* et dès lors qu'elle se risque dans la



controverse ou qu'elle tente de mettre au jour les divergences qui existent naturellement entre le patron du département et Marc Censi (UDF-CDS), maire de Rodez et, surtout, président de la région Midi-Pyrénées.

Organisateur remarquable, M. Puech impose ses hommes et ses choix, quitte à susciter les polémiques. En 1989, il décide, ainsi, de faire du directeur général des services du conseil général, Bernard Sellier, l'actuel bras droit de Philippe de Villiers, un sénateur, suscitant l'ire de l'abbé Aliès, maire (UDF-PR) de Belmont-sur-Rance, conseiller général, qui se serait vu volontiers en chanoine Kir (le légendaire maire de Dijon et député de la Côte-d'Or) au palais du Luxembourg. Les états de service de l'ecclésiastique, versé en politique au grand dam de l'évêché, ne sont d'aucun secours face à l'armada du conseil général.

Pierre Marre, conseiller général (UDF), qui s'est opposé à M. Puech lorsque celui-ci a imposé un autre membre de son entourage aux élections régionales de 1992, observe que *«la concentration du pouvoir politique et du pouvoir financier dans les mains des présidents de conseils généraux a fait de ceux-ci des seigneurs»*. Sans illusion sur son avenir politique, M. Marre, qui abandonnera son mandat départemental en mars prochain, ajoute : *«En Aveyron, nous avons un seigneur qui ne se comporte pas en seigneur, mais en* killer, *ce qui fait que la soumission des politiques est totale.»*

De fait, l'évocation du seul nom de Jean Puech assèche considérablement la conversation que l'on peut espérer avoir avec les élus rouergats. Jean Briane, député (UDF-CDS), qui en découd depuis plus de vingt ans avec le Parti républicain, s'est laissé aller à dénoncer, lui aussi, *«la dérive monarchique»* qui affecte l'Aveyron, mais c'était avant la nomination de M. Puech au gouvernement. Depuis, il se tait.

Ce pouvoir supplémentaire tout neuf, l'élu aveyronnais le doit à une cascade de désaffections et de réaménagements.

Il devait échoir à Charles Millon (UDF-PR), qui n'en voulut pas, puis à Philippe Vasseur (UDF-PR), qui fut finalement oublié. M. Puech disposait, cependant, d'atouts considérables : son mandat de sénateur, sa notoriété, son image de gestionnaire appliqué et, surtout, son poste de président de l'Association des présidents de conseils généraux (APCG), un formidable lobby d'élus, conquis en 1989. En neuf mois, l'ancien barriste a fait un «sans faute» politique dans son ministère de cohabitation. *«C'est une bonne surprise du gouvernement*, avoue sans rancune M. Vasseur. *Bon connaisseur de la ruralité, il n'était pas spécialiste de la technique agricole, mais c'est un homme habile. Dans ce domaine, on n'arrive à rien sans de grandes qualités de négociateur.»* M. Vasseur observe, cependant, que l'«état de grâce» dont a pu profiter M. Puech s'explique, aussi, par le discours très ferme du gouvernement sur l'épineux dossier agricole. *«Il a une part très minime de gestion»*, tempère Raymond Lacombe, que le seul mot de GATT fait jaillir de ses gonds.

«Je peux partir dans la seconde»

«Il y a deux moyens de se faire un nom comme ministre de l'agriculture, constate, acide, Christian Jacob, président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). *Soit on est un politique de grande envergure. Soit on est un bon technicien. Jacques Chirac réunissait les deux conditions. Henri Nallet était un technicien haut de gamme. Jean-Pierre Soisson a été un politique de bon niveau. Jean Puech n'est ni l'un, ni l'autre. A part Louis Mermaz, je ne vois pas pire. Il faut dire que Mermaz, contrairement à Puech, réussissait cette performance d'être, en plus, très mal entouré.»*

«Il avait tout à apprendre, je n'ai pas l'impression qu'il ait beaucoup appris. Autour de lui, il a des hommes solides, mais ce n'est même pas lui qui les a choisis», ajoute avec cruauté le jeune responsable agricole. *«Enfin, il ne risque pas de se faire rappeler à l'ordre par Matignon après une déclaration trop crue. Gérer un département, cela n'a rien à voir avec ce secteur ministériel. Ici, quand on a une bonne raison de le faire, on se paye un ministre»*, conclut froidement M. Jacob.

Jean Puech a peut-être mangé son pain blanc. Comptable d'un accord international dont il n'est pas, loin de là, le seul responsable, il risque de découvrir, dans les prochains mois, pour la première fois de sa carrière, le pain noir que va lui servir une opposition agricole pugnace. Qu'importe! Heureux de pouvoir renouer, vingt ans après, avec l'expérience des cabinets ministériels, il *«emmagasine les souvenirs»* et assure, d'ailleurs, n'être attaché à rien. *«Au conseil général, à l'APCG ou au ministère, je n'ai jamais rien à moi*, précise-t-il. *Je ne m'approprie pas les lieux, et une simple boîte à chaussures me permettrait d'emporter toutes mes affaires. Je peux partir dans la seconde.»* Du ministère, assurément. Pour le conseil général de l'Aveyron, on se permettra d'en douter.

GILLES PARIS

Selon le rapport Vedel remis aux parlementaires

L'enseignement privé bénéficie déjà souvent d'aides financières au-delà des seuils légaux

■ **RAPPORT.** Georges Vedel a remis, lundi 13 décembre, à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, le rapport qui lui avait été demandé en septembre *« sur les conditions de l'aide apportée en matière immobilière par les collectivités locales aux établissements privés sous contrat »*, à 95 % catholiques. Ce document, dont les premières conclusions avaient été connues jeudi 9 (*le Monde* du 11 décembre), a été adressé aussitôt aux parlementaires *« pour que,* selon François Bayrou, *chacun puisse juger en son âme et conscience »*.

■ **« INCOHÉRENCES ».** Le rapport Vedel, qui brosse un tableau minutieux de l'état du droit en matière de financement du privé, relève *« l'importance des aides des collectivités locales aux établissements d'enseignement privés »* – souvent au-delà des seuils légaux – et estime que *« la pratique actuelle n'est finalement que le reflet des incohérences et des incertitudes de la loi »*.

■ **SÉCURITÉ.** Dressant l'état des lieux du patrimoine privé, il évalue entre 3,8 et 5,3 milliards de francs la remise en état des établissements privés, dont plus de la moitié nécessitent des travaux de remise aux normes de sécurité.

Dès les premières conclusions du rapport Vedel connues (*le Monde* du 11 décembre), l'attention a été portée sur l'insécurité des établissements privés sous contrat, à 95 % catholiques. Plus d'un établissement privé sur deux, indiquait Georges Vedel dans une lettre adressée jeudi 9 décembre à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, était considéré comme *« vétuste »*.

Chargé par le ministre de répondre à trois questions – quel est l'état du droit en matière de financement des dépenses d'investissements du privé? quelles sont les pratiques des collectivités locales? quel est l'état immobilier du patrimoine privé? –, Georges Vedel, ancien membre du Conseil constitutionnel, assisté de Georges Dominjon, président de chambre à la Cour des Comptes et Bernard Ducamin, président de la section des finances du Conseil d'État, n'apporte pas sur ce point de précision quant aux responsabilités engagées.

Se bornant *stricto sensu* à l'état immobilier, il précise que son enquête réalisée dans 82 % des établissements auprès 93 % des enfants scolarisés dans le privé, révèle que 62 % des collèges, 57 % des lycées et 48 % des écoles primaires privés *« réclament des travaux de sécurité »*. Ceux-ci concernent soit les *« dégagements des issues de secours, le cloisonnement des couloirs et des escaliers, l'alarme et l'éclairage de sécurité, les moyens de lutte contre l'incendie, le désenfumage, l'installation gaz et électricité »*, soit des *« travaux conservatoires sur le clos et le couvert, l'étanchéité des toitures, menuiseries »*. 57 % des élèves du privé seraient concernés.

Après comptage minutieux et extrapolations, la mission estime entre 3,8 et 5,3 milliards de francs le coût de la remise en état des locaux. La nature de ces travaux, précise la mission, est variable : *« Dans certains cas, il s'agit de besoins de sécurité immédiats, dans d'autres, il peut s'agir de mettre les bâtiments scolaires en conformité avec des normes de sécurité dont la sévérité s'accroît. » « Dans le délai de l'enquête,* ajoute le rapport, *il n'a pas été possible d'isoler* [les montants] *qui correspondent aux travaux les plus urgents »*.

« Imperfections techniques »

Cependant, l'état des pratiques des collectivités locales en matière de financement du privé n'est pas moins édifiant que celui des locaux. Ainsi, la mission a-t-elle découvert des situations *« inattendues et variées »*, qui *« dépassent les conséquences prévisibles du droit applicable »*. Prévenant qu'*« en l'absence de données suffisamment précises »*, elle ne s'autorisait pas une exploitation statistique des données, ni même *« une appréciation de légalité »*, la mission indique qu'elle ne peut *« que relever l'importance des aides des collectivités locales aux établissements privé »* : les régions par exemple, *« subventionnent largement les lycées privés »* et *« s'engagent depuis quelques années, de façon ordonnée, dans des programmes d'aide qui sont mis en œuvre de façon extrêmement diversifiée »* : ici des garanties d'emprunt (légales), là des mises à disposition de locaux (légales en cas de locaux existants, illégales dans le cas de constructions neuves), là encore des subventions (limitées pour l'enseignement général à 10 % des investissements totaux, non limitées pour l'enseignement technique ou agricole) dont *« il est difficile d'apprécier la légalité (...) du fait de l'existence de nombreux établissements qui regroupent enseignement général et technique »*.

La mission Vedel rappelle que l'on ne devrait pas rencontrer de subventions en faveur des établissements primaires. Mais celles-ci existent cependant déjà sous forme d'achat de matériels ou de biens d'équipement ou de remise en état des installations de chauffage. Un département a même attribué des aides à des écoles, à hauteur de 30 % des sommes investies. Pour le secondaire, elle indique que le respect des limites imposées par la loi *« est très difficile à apprécier ». « Les calculs sont faits à partir du seul montant des investissements à réaliser »*, pas au vu des investissements réalisés. La moitié des départements enquêtés subventionneraient de 10 à 40 % les dépenses d'investissements des établissements d'enseignement privé, au-dessus du seuil fixé par la loi Falloux.

En définitive, *« la pratique actuelle n'est finalement que le reflet des incohérences et des incertitudes de la loi »*, estime la mission Vedel. Depuis la mise en œuvre des lois de décentralisation. remarque-t-elle, *« les collectivités territoriales se sont engagées, dans un clair-obscur juridique, dans la voie du financement des investissements des établissements d'enseignements privés »*. Cela nécessite, estime la mission d'information, *« une clarification nécessaire »* de l'ensemble du système de financement du privé qui repose sur des textes législatifs s'échelonnant sur plus d'un siècle et qui fait la part belle à la jurisprudence.

Aussi, remédier aux *« imperfections techniques »* du dispositif suppose, pour la mission Vedel, de concilier trois données constitutionnelles *« incontestables »* : *« l'exigence d'un service public d'éducation, la liberté de l'enseignement et la libre administration des collectivités locales »* .

J.-M. Dy.

COMMENTAIRE

A double tranchant

PRÉCIEUX travail de fourmi, le rapport Vedel constituera, pour ceux, nombreux, qui se perdent dans les dédales du financement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, une remarquable base de références. Rares sont les textes qui présentent de façon aussi claire et concise les strates juridiques successives qui ont abouti à rendre les systèmes de financement de l'enseignement privé totalement inintelligibles pour le commun des mortels et seulement résumés parfois, par un nom : Falloux.

Le texte de la mission Vedel, cependant, est une arme à double tranchant. En pointant le doigt sur la vétusté – voire l'insécurité – dans les établissements privés, le rapport qui vient d'être transmis aux parlementaires crée d'une part l'émotion en donnant la mesure de l'urgence qu'il y a à remettre à flots des établissements miséreux. Mais, se bornant au cadre juridique, il met d'autre part au jour les carences des propriétaires privés à qui incombait légalement la charge des réparations (1), ainsi que les responsabilités administratives de ceux qui ont pu laisser faire.

De même, en examinant les pratiques des collectivités locales, le rapport dévoile une autre réalité, jusque là impalpable : la mission Vedel note, sans toutefois, la chiffrer *« l'importance des aides des collectivités locales aux établissements privés »*. Il relève que le privé bénéficie déjà en certains lieux de subventions qu'il n'est pas autorisé légalement à percevoir.

Que pèse encore le caractère propre?

Aussi, devant l'urgence de la situation liée à la sécurité des élèves et des personnels, faut-il pour autant remettre en cause l'équilibre instable sur lequel reposent les pratiques et le droit? Faut-il ou non désormais permettre aux collectivités locales de financer explicitement et librement les constructions et les grosses réparations du privé? Autrement dit encore, faut-il reprendre la discussion qui s'était interrompue le 30 juin dernier au Sénat?

La mission Vedel se borne quantitativement à l'évaluation de la simple remise en état du patrimoine privé (3,8 à 5,3 milliards de francs, mais combien pour le public?). Elle ne chiffre pas les sommes, qu'elle juge *« importantes »* aujourd'hui, effectivement perçues par le privé. *A fortiori*, elle n'estime pas le coût éventuel des dispositions qui pourraient être examinées avant la fin de l'année, celles qui couvriraient de façon durable la construction et l'entretien des locaux du privé.

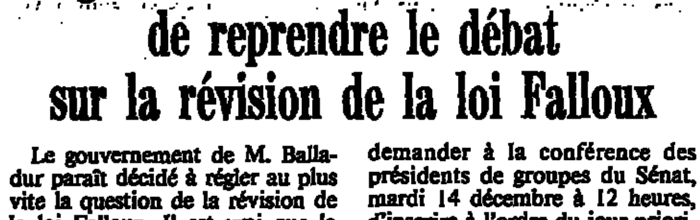
On sait seulement, grâce aux services du ministère de l'éducation, que l'Etat dépense chaque année 30 milliards de francs pour faire « fonctionner » l'enseignement privé et payer ses enseignants, au titre de la loi Debré. Que les collectivités locales ont consacré, en 1991, un peu moins de 70 milliards à des activités d'éducation publiques et privées, dont 25 pour les seuls investissements. Que donc, au titre de la parité qu'il appelle de ses vœux, l'enseignement privé scolarisant 17 % des élèves en France pourrait approximativement demander annuellement aux collectivités locales une somme de 4 milliards de francs (*le Monde* du 1er juillet).

Est-ce peu, est-ce beaucoup? Faut-il changer la loi? Faut-il encore que l'enseignement privé conserve une part d'autofinancement afin de préserver son « caractère propre » (c'était à l'origine le but de la loi Falloux!)? Et que pèse encore ce caractère propre, dès lors que plus de trois Français sur quatre plébiscitent un secteur d'enseignement privé... laïque et gratuit (*le Monde* du 11 novembre)? La mission Vedel ne s'avance pas sur ce terrain, mais insiste plutôt sur la nécessité de « clarifier » les textes, afin d'opérer une plus grande transparence dans les sources de financement du privé.

Après accord de Matignon, les sénateurs penchaient, semble-t-il, mardi 14, pour la reprise de la discussion parlementaire au point où ils l'avaient laissée le 30 juin dernier. Leurs apparentes réserves, ces derniers jours, à aborder le sujet, prouvent cependant qu'ils savent mieux que personne qu'autoriser les collectivités locales à financer librement un secteur privé d'enseignement aura au moins une première conséquence : déléguer les conflits dans chaque commune, département ou région.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Les gestionnaires du privé font valoir qu'avant que ne soient conclus les accords Lang-Cloupet de 1992, l'enseignement privé a dû, à plusieurs reprises, sous la droite comme sous la gauche, faire supporter aux familles des impayés de l'Etat, que le Conseil d'Etat a constaté en 1990.



Le gouvernement demande au Sénat de reprendre le débat sur la révision de la loi Falloux

Le gouvernement de M. Balladur paraît décidé à régler au plus vite la question de la révision de la loi Falloux. Il est vrai que la publication du rapport Vedel a modifié la donne : en mettant notamment l'accent sur les problèmes de sécurité que connaissent les établissements privés, il permet au gouvernement et à la majorité de déplacer le débat et de se donner le beau rôle en défendant l'intérêt immédiat des élèves de l'enseignement privé et de leurs familles.

Restait à trancher sur l'attitude à adopter. Après avoir, à la fin de la semaine dernière, envisagé de faire un effort budgétaire immédiat en faveur des établissements privés, dans le cadre du collectif budgétaire encore en discussion au Parlement (*le Monde* daté 12-13 décembre), le gouvernement s'est rendu compte qu'il se heurterait à un obstacle de taille : tant que le dispositif législatif (et la symbolique loi Falloux) reste en vigueur, la marge de financement des investissements des collectivités locales en faveur des établissements privés est toujours aussi étroite et ne permettrait guère de répondre aux besoins de financement chiffrés par le rapport Vedel.

La seule solution consiste donc à régler le problème au fond et à reprendre et boucler, dès que possible, le débat parlementaire sur la révision de la loi Falloux. La proposition de loi déposée, en juin dernier, par Bruno Bourg-Broc (RPR, Marne) avait été adoptée par l'Assemblée nationale en juin et son examen avait été entamé au Sénat, avant d'être interrompu, le 30 juin à minuit, par la fin de la session ordinaire. Le président de la République avait ensuite refusé l'inscription de ce texte à l'ordre du jour de la session extraordinaire de juillet.

Après un entretien du premier ministre avec François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, lundi 13 décembre en fin de journée, le gouvernement a décidé de forcer le pas et de ne pas prendre le risque de mécontenter profondément les responsables de l'enseignement privé en reportant ce débat à la session du printemps prochain. Il a donc décidé de demander à la conférence des présidents de groupes du Sénat, mardi 14 décembre à 12 heures, d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire la reprise de la discussion sur la proposition adoptée par l'Assemblée nationale.

Les délais sont très serrés, puisque la session ordinaire du Parlement se termine lundi 20 décembre à minuit. Echaudé par la mésaventure du mois de juin, où il avait été coincé par le temps et contraint d'interrompre la discussion, le gouvernement paraissait, mardi matin, décidé à obtenir des sénateurs qu'ils bousculent leur ordre du jour et examinent la proposition de loi sur le financement des établissements privés dès la séance de mardi après-midi. Ce serait une façon, à la fois, de prendre de court toute opposition, autre que parlementaire, des défenseurs de l'enseignement public et de profiter, en outre, du fait que l'attention publique est largement concentrée sur les négociations sur le GATT.

GÉRARD COURTOIS

TOULOUSE : manifestation contre l'expulsion d'un étudiant marocain. – Plusieurs centaines d'étudiants ont manifesté, lundi 13 décembre, dans les rues de Toulouse pour protester contre l'expulsion d'un étudiant marocain, marié à une Française, qui fait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière. La préfecture a néanmoins réitéré la décision de reconduite à la frontière de Zakaria Bentahar, vingt-sept ans. L'étudiant marocain, qui est marié à une Française depuis septembre dernier, était arrivé en France en 1989, sans visa de longue durée. Il poursuit depuis cinq jours une grève de la faim dans les locaux de l'université du Mirail. Conformément à la nouvelle loi Pasqua sur l'immigration, un étranger ne peut obtenir de titre de séjour pendant un an s'il était en situation irrégulière au moment de son mariage avec une Française. Pour continuer ses études en France, Zakaria Bentahar devrait rentrer au Maroc pour obtenir un visa de long séjour auprès d'un consulat français.

JUSTICE

L'enquête sur une commission versée à René Trager

Le trésorier du Parti républicain entendu par le juge Van Ruymbecke

Jean-Pierre Thomas, député des Vosges et trésorier du Parti Républicain (PR), devait être entendu, mardi 14 décembre, par le conseiller à la cour d'appel de Rennes, Renaud Van Ruymbeke. Le magistrat rennais, que ses investigations ont conduit à s'intéresser au financement du PR *via* une commission versée à l'homme d'affaires nantais René Trager, avait déjà entendu M. Thomas le 27 octobre dernier (*le Monde* du 5 novembre).

L'épreuve de force entre le juge Van Ruymbeke et le PR se précise. Le magistrat rennais, qui cherche la trace d'un pot-de-vin dans les comptes bancaires du parti républicain, a constaté certains mouvements de fonds – près de 30 millions de francs – sur lesquels il souhaite obtenir des informations. D'où la nouvelle convocation de Jean-Pierre Thomas, mardi 14 décembre, six semaines après sa première audition.

La situation est la suivante. Parti d'une commission de 4,4 millions de francs versée, en 1988, par Pont-à-Mousson sur un compte de René Trager en Suisse, le juge aurait abouti à un réseau de financement occulte du PR dans la région nantaise . Mais cette commission n'a pas laissé de trace dans les comptabilités. Pour la retrouver, le magistrat avait été conduit à s'intéresser aux conditions d'achat des locaux parisiens du parti de François Léotard. Et à s'interroger sur les avantages financiers consentis par plusieurs sociétés immobilières à la SCI Constantine, constituée par MM. Léotard, Longuet, Madelin et Thomas.

M. Van Ruymbeke avait entendu M. Thomas sur ces différents points. Il avait ensuite fait procéder par les enquêteurs du SRPJ de Rennes à des vérifications sur certains comptes du PR. Pour quatre d'entre eux : CCF, Banque Baecque-Beau, Banque Régionale de l'Ouest et Crédit Lyonnais, le total des versements en liquide, depuis 1988, s'élève à plus de 28 millions de francs. Mais ce n'est pas tout.

2 500 billets de 500 francs

On indique, de sources proches de l'enquête, que les investigations se poursuivent : il resterait des comptes à vérifier et des remises en chèques n'auraient pas été comptabilisées. Il faudrait donc s'attendre, au bout du compte, à un total bien plus élevé. D'autant plus que les policiers n'ont pas encore eu le temps d'éplucher la comptabilité du Groupement des Régies Réunies (GRR), l'officine du PR chargée de négocier les contrats de publicité avec les grandes entreprises, dans laquelle M. Thomas semblerait avoir joué un rôle prépondérant.

Au cours de leurs investigations, les policiers ont été particulièrement intrigués par la remise, le 8 mars 1988, sur le compte CCF, de 2 500 billets de 500 francs, soit 1 250 000 francs. Le rapprochement avec la date (le 27 février) à laquelle Trager a sorti 3 millions de francs de la commission Pont-à-Mousson de son compte en Suisse est tentant. Toutefois le bordereau de remise de l'argent au compte CCF est anonyme. A la même époque, le groupe de la Générale des Eaux a réglé au GRR une facture de publicité de 1,5 million de francs. L'argent de la commission Pont-à-Mousson aurait-il transité dans ces comptes multiples, opaques et embrouillés? Jusqu'où le juge rennais peut-il aller pour s'en assurer? Enfin, dans quelle mesure le trésorier du PR peut-il fournir – si tant est qu'il le veuille – les explications et justificatifs réclamés par le magistrat?

En réponse à ces questions, Jean-Pierre Thomas nous a déclaré que le PR n'avait *«jamais touché un seul sou de cette commission»* Pont-à-Mousson. Il a ensuite souligné que l'argent remis sur les comptes provenait de *«centaines de dons, d'aides, de cotisations»* et de collectes effectuées à l'occasion de meetings. *«Tout cela est autorisé»*, a-t-il précisé. M. Thomas ajoute que son parti a soutenu la loi de 1990 sur le financement des partis. Lorsqu'elle a été votée, le PR *«s'est mis au diapason»*. Il n'exclut pas, pour des raisons purement techniques, l'existence d'un *«effet retard»* dans certains cas. *«On est*, dit-il, *entré petit à petit dans la loi»*. Pour le reste, c'est-à-dire pour les faits antérieurs à la loi de 1990, M. Thomas rappelle que tous les partis étaient logés à la même enseigne – celle de la loi de la jungle –, que l'amnistie est venue effacer les ardoises et qu'il paraît aujourd'hui bien inutile de remuer tout ce passé amnistié.

M. Thomas ne manque pas d'arguments, mais sa position reste inconfortable. En effet, la loi de 1990, qui passe l'éponge sur de nombreux délits, ne les absout pas tous. Elle impose, par ailleurs, certaines obligations. Celle, par exemple, de ne pas recommencer, sous peine de voir, cette fois, la loi s'appliquer dans toute sa rigueur. Ou encore celle de tenir une comptabilité détaillée. A cet égard, le juge ne devrait pas manquer de demander au trésorier du PR de justifier quelque neuf millions de francs versés en liquide sur les comptes du PR, après l'entrée en vigueur de la loi de 1990. Reste que dans cet entrelacs d'opérations financières, amnistiées ou non, qui se sont étalées sur plusieurs années, le juge risque d'avoir bien du mal à retrouver les millions disparus de la commission Pont-à-Mousson.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Contrairement à celui de Valenciennes

Le tribunal correctionnel de Nantes confirme le classement du cannabis parmi les stupéfiants

Le tribunal correctionnel de Nantes, dans un délibéré rendu lundi 13 décembre à propos d'une affaire de drogue – un jeune homme arrêté en possession de huit grammes de cannabis –, a rejeté les arguments des deux avocats de la défense, Mes Caballero et Illouz, membres du Mouvement de légalisation contrôlée (MLC), qui, lors de l'audience, avaient contesté le classement du cannabis parmi les stupéfiants.

Le tribunal a rejeté les deux «questions préjudicielles» soulevées par la défense, qui lui avait demandé de *«vérifier si le ministère de la santé est compétent pour classer le cannabis au tableau des stupéfiants»* et si *«une erreur manifeste d'appréciation»* n'était pas à l'origine de l'arrêté de classement. Le tribunal correctionnel de Nantes s'est déclaré compétent et il examinera l'affaire le 31 janvier 1994. Dans un cas de figure similaire, le tribunal correctionnel de Valenciennes (Nord) avait au contraire, le 27 septembre dernier, prononcé un sursis à statuer (*le Monde* du 30 septembre).

MANIFESTATION : deux policiers parisiens mis en examen pour violences illégitimes. – Michel Baret et Thierry Prat, deux gardiens de la paix qui avaient participé le 8 avril dernier à la dispersion d'une manifestation consécutive au décès d'un jeune Zaïrois dans un commissariat du 18e arrondissement, ont été mis en examen pour violences illégitimes commises sur un manifestant. Après avoir été condamné à deux mois d'emprisonnement avec sursis sur la foi du témoignage des policiers, le manifestant, Philippe Lescafett, avait fait appel et avait à son tour porté plainte. Le juge Jean-Pierre Getti s'est basé notamment sur une photo de presse qui corroborerait la version de M. Lescafett.

PRESSE : Marek Halter et *le Figaro* condamnés pour «diffamation publique et raciale». – La cour d'appel d'Orléans a condamné l'écrivain Marek Halter et *le Figaro*, poursuivis pour *«diffamation publique et raciale»* et *«complicité»* par l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne (AGRIF), à 1 franc de dommages et intérêts. Cette association traditionaliste, proche du Front national, estimait qu'une interview de M. Halter, parue dans *le Figaro* du 30 octobre 1989 sous le titre «Réflexions sur Auschwitz», était diffamatoire *«à l'égard d'un groupe en raison de son appartenance à une religion»*, en l'occurrence les catholiques.

DÉFENSE

Selon un rapport du Sénat

Certaines formes civiles du service national sont illégales ou détournées de leur vocation

Le volontariat pour un service national en entreprises (VSNE) est détourné de son but : destiné en théorie à aider les pays en voie de développement, par l'affectation de conscrits à leur profit, il s'accomplit en fait de plus en plus souvent dans des pays développés et il peut être assimilé à une préembauche – rémunérée – de l'intéressé par des groupes multinationaux. C'est le constat de François Trucy, sénateur (Rep. et Ind.) du Var, maire de Toulon, à l'occasion du rapport qu'il vient de consacrer aux crédits militaires pour 1994.

Des procédés «déroutants»

A l'origine, selon le code du service national, cette forme civile de service concerne, au titre de la coopération, des jeunes Français qui peuvent être affectés dans des entreprises françaises contribuant au développement de pays étrangers. Sur un total de plus de 6 000 recrues volontaires pour un service de coopération, qui dure seize mois, 2 500 sont des VSNE.

M. Trucy observe que *«ce service des volontaires pour un service national en entreprises – souvent multinationales – obéit à des procédés de recrutement et de gestion pour le moins déroutants»*. Les dix pays qui sont en tête des pays d'affectation des VSNE en 1992 ont été, selon un ordre de rang décroissant, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne, la Belgique, l'Italie, le Japon, le Maroc, le Canada et la Suisse. Autant de pays que l'on est peu accoutumé à classer dans le lot des nations sous-développées.

Le sénateur s'en prend aussi à d'autres formes civiles de service, qui sont régies par des protocoles conclus entre le ministère de la défense et différentes administrations. Ces protocoles concernent par exemple la ville (2 500 recrues), l'éducation nationale (60), les rapatriés (240), l'Agence nationale pour l'emploi (200) et les handicapés (130). Ces services sont de dix mois. M. Trucy note, à cette occasion, que *«ces protocoles sont illégaux»* : ils violent la loi du service national, qui prévoit que de telles tâches relèvent du service (vingt mois) dû par les objecteurs de conscience.

Interrogations sur la durée

M. Trucy estime que, à la différence du service militaire, qui est sévèrement contrôlé, les services civils sont *«très peu encadrés»* et *«leurs conditions réelles d'exécution mal connues»*. A propos de l'objection de conscience, il observe que le nombre des candidats a doublé en quatre ans, pour être de quelque 5 700 en 1993. *«Ce service n'est vraiment contrôlé que depuis une date récente*, écrit le sénateur. *Encore faut-il préciser que ce contrôle est limité pratiquement aux seules modalités du premier jour d'incorporation. La durée réelle du service, en particulier, peut susciter des interrogations.»*

FORCES D'INTERVENTION : un projet européen à l'étude. – A Toulouse, où ils visitaient, lundi 13 décembre, la 11e division parachutiste qui se livrait à un exercice de libération d'otages, l'amiral Jacques Lanxade et l'Air Marshall Peter Harding, respectivement chefs d'état-major français et britannique des armées, ont indiqué que *«des structures communes»* européennes de défense sont à l'étude. Ce projet concerne la mise sur pied de *«forces d'intervention»* européennes, ce que les Britanniques appellent des *«task forces»*. La création d'un tel dispositif sera examiné, en janvier 1994, au prochain «sommet» de l'Alliance atlantique.

ENVIRONNEMENT

Une partie de sa cargaison s'étant détachée dans la tempête

Un navire français perd plus de 50 tonnes de matières dangereuses dans la Manche

CHERBOURG

de notre correspondant

C'est un navire de la taille d'un porte-avions, et battant pavillon français, qui a provoqué une pollution de la Manche dans la nuit du 8 au 9 décembre. Immatriculé à Dunkerque et armé par la compagnie Delmas-Vieljeux, le *Sherbro* déplace en effet plus de 32 000 tonnes et peut embarquer jusqu'à quinze cents conteneurs, dont la moitié en pontée. A son départ du Havre, il y a une semaine, il en transportait environ huit cents, arrimés en toute légalité par-dessus les cales. La tempête en a emporté quatre-vingt-huit, dont sept seulement ont été retrouvés à ce jour.

La préfecture maritime de Cherbourg connaît avec précision le manifeste du porte-conteneurs et, partant, les matières dangereuses rejetées dans l'environnement : un puissant pesticide (pour environ 7 tonnes), de la nitro-cellulose (23 tonnes), du soufre (11 tonnes) et des liquides inflammables (13 tonnes). Sur ce total, seulement 3,5 tonnes de pesticides (1) semblent devoir être récupérées, sous la forme de petits sachets plastiques de 15 grammes chacun, apparemment bien conditionnés par Ciba pour être exportés vers l'Afrique.

Cette firme avait confié quatre de ces conteneurs à l'armateur. Deux seulement ont été retrouvés, pratiquement intacts et flottant sur la mer. Le premier s'est échoué dans le port militaire de Cherbourg, le second a éclaté sur les rochers bordant la plage de Siouville-Hague, à l'ouest du Cotentin, entraînant la dispersion sur la grève de milliers de petits sachets qui ont été ramassés lundi 13 décembre par soixante pompiers et quarante marins.

Le repérage, le marquage, le remorquage et la neutralisation du contenu des sept conteneurs à ce jour rejetés à la côte ont entraîné d'importantes dépenses pour la marine nationale, responsable de la surveillance et de la sécurité en mer, et pour la protection civile, qui intervient à terre. Un coût qui sera supporté par l'armateur et le propriétaire des marchandises échouées ou neutralisées au large. A moins qu'ils ne réussissent à se retourner contre l'affréteur ou la société de manutention chargée de conditionner et d'amarrer la cargaison, car il était prévisible que le *Sherbro* allait affronter une violente tempête dès sa sortie du port du Havre.

RENÉ MOIRAND

(1) Dans un communiqué, le ministère de l'environnement indique qu'il s'agit d'un *«produit toxique – l'Apron Plus – qui peut provoquer une irritation par contact»* et qui *«devrait (...) s'hydrolyser en un ou deux mois, en fonction de la température de l'eau de mer»*. Une enquête a été demandée par Michel Barnier *«sur les conditions dans lesquelles cette cargaison présentant des risques avait été chargée sur ce navire»*. D'autre part, l'association écologiste Robin des Bois s'étonne, notamment, que les conteneurs renfermant des matières dangereuses ne soient *«toujours pas équipés de balises permettant leur localisation immédiate, alors que ce dispositif est opérationnel depuis 1992»*.

NUCLÉAIRE : la centrale de Civaux contestée par Génération Ecologie. – Dans un décret du 6 décembre, paru au *Journal officiel* du 12 décembre, le premier ministre, le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur ainsi que le ministre de l'environnement ont autorisé la création par EDF de la centrale de Civaux (Vienne). La construction des deux tranches de 1 450 mégawatts chacune de cette nouvelle centrale nucléaire, engagée en octobre 1988 pour la première et en avril 1991 pour la seconde, soulève des protestations de la part de Génération Ecologie. Pour son porte-parole, Noël Mamère, *«la France n'a pas besoin de nouveaux équipements nucléaires. Ils ne servent qu'à honorer les contrats d'EDF avec les pays auxquels nous vendons de l'électricité.» «Cette décision*, ajoute-t-il, *risque de mettre en péril toute politique sérieuse et efficace d'économies d'énergie et de développement des énergies alternatives.»*

EN BREF

ACCIDENT : mort de trois auteurs de littérature érotique. – Jean-Pierre Imbrohoris, auteur de *Joy*, un roman érotique à succès plusieurs fois adapté au cinéma, a trouvé la mort au cours d'un accident de la route qui s'est produit lundi 13 décembre sur l'autoroute A 7, à la hauteur de Savasse, près de Montélimar (Drôme). Parmi les trois autres victimes, se trouvaient également deux jeunes femmes, Katia Ould-Lamara et Sophie Vieillard, auteurs elles aussi, sous les pseudonymes respectifs de Vanessa Duriès et Nathalie Perreau, d'ouvrages légers.

PRÉVENTION : succès de l'opération «Préservatif tarif jeunes». – Une semaine après son lancement, l'opération «Préservatif tarif jeunes» à 1 franc l'unité, lancée par Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé (*le Monde* daté 5-6 septembre), remporte un vif succès. Des anomalies ayant été constatées dans l'approvisionnement de certaines pharmacies, il a été décidé *«de réserver la prochaine livraison de 720 000 unités prévue mercredi* [15 décembre] *aux pharmacies qui n'ont pas encore été livrées et d'avancer la livraison de 864 000 préservatifs prévue en janvier aux environs du 20 décembre»*.

SKI ALPIN : Christian Mayer vainqueur du slalom géant de Val-d'Isère. – L'Autrichien Christian Mayer a remporté, lundi 13 décembre, le slalom géant de Val-d'Isère. Il a devancé l'Allemand Tobias Barnessoi, qui avait terminé en tête de la première manche, et le Suisse Michael Von Gruenigen. Deuxième de la première manche, le Français Franck Piccard, qui avait le meilleur temps intermédiaire de la seconde manche, s'est finalement classé quatrième.

SOLIDARITÉ

Alors que les «Restaurants du cœur» rouvrent

M. de Charette approuve le rapport Besson sur le logement des personnes défavorisées

Sept des vingt-quatre personnes sans domicile fixe (SDF), évacuées lundi (*le Monde* du 14 décembre) par les forces de l'ordre alors qu'elles «campaient» depuis plusieurs jours devant le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, avenue de Ségur à Paris, ont accepté d'être hébergées dans des chambres d'hôtel, en attendant des *«solutions durables»*, a indiqué, le 13 décembre, la préfecture de police de Paris.

Après cette évacuation, des SDF sont revenus, lundi après-midi, avenue de Ségur, et quelques incidents se sont alors produits avec les forces de l'ordre. Selon l'association Droit au logement, qui a appelé à une manifestation, mardi après-midi 14 décembre devant le ministère, deux jeunes ont été blessés, tandis qu'une troisième personne était victime d'une crise d'épilepsie. Dans la soirée de lundi, une délégation des «sans-abri de Ségur» a été reçue par un membre du cabinet de Mme Veil.

Dans le même temps, le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, présidé par Louis Besson, ancien ministre socialiste du logement, a remis, lundi, son premier rapport au président de la République, François Mitterrand, en présence, notamment, de Hervé de Charette, ministre du logement, de Simone Veil et de l'abbé Pierre.

Sur la base de ce rapport, qu'il a qualifié de *«très bon»*, M. de Charette a déclaré : *«Nous allons essayer de maintenir et d'amplifier les efforts du gouvernement (...) : faire en sorte que toutes les familles puissent trouver à se loger, quels que soient leurs moyens financiers, leur état de détresse momentanée et les difficultés que celui-ci engendre.»*

Des crédits non utilisés

M. Besson a *«pris acte»* de ces engagements. Dans son rapport, il a notamment relevé que les crédits à l'habitation n'ont pas été pleinement utilisés : ils auraient dû permettre de créer 13 000 logements cette année, alors que 8 000 seulement auront été construits.

Enfin, entamant leur neuvième campagne alimentaire en faveur des plus démunis, les «Restos du cœur» ont ouvert, mardi 14 décembre et pour cent jours, les portes de leurs 1 200 centres répartis dans toute la France. Au cours d'une conférence de presse, leurs animateurs ont rappelé que 17 000 bénévoles avaient, l'hiver dernier, distribué 31 millions de repas à quelque 400 000 bénéficiaires, grâce à l'apport de la CEE et de 270 000 dons individuels. Cette année, les «Restos du cœur» ont également mis en place des hébergements d'urgence ou provisoires, d'une nuit à six mois, et un projet est en cours pour loger des sans-abri à Paris dans une «Péniche du cœur».

Élu président de France-Télévision

Jean-Pierre Elkabbach entend « développer un groupe audiovisuel fort et concurrentiel »

Jean-Pierre Elkabbach, directeur général adjoint d'Europe 1, a été élu, lundi après-midi 13 décembre, président de France-Télévision par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Il y a eu deux tours de scrutin. Au premier, les suffrages des neuf membres du CSA se sont dispersés, par ordre décroissant, sur les noms de Jean-Pierre Elkabbach, Jean-Marie Cavada, et Janine Langlois-Glandier, présidente de Pathé-Télévision. C'est au second tour, et à l'unanimité, que Jean-Pierre Elkabbach a été élu pour succéder à Hervé Bourges dont le mandat arrive à échéance le 18 décembre. Le nouveau président a aussitôt déclaré que les deux entreprises de France-Télévision, France 2 et France 3, « devront se donner pour ambition de développer en France et dans le monde un groupe audiovisuel fort et concurrentiel par ses programmes, se alliances et ses initiatives dans la bataille culturelle et économique d'aujourd'hui ».

Il y a plusieurs manières d'analyser le vote unanime du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) intervenu, lundi après-midi 13 décembre, au second tour de scrutin, en faveur de Jean-Pierre Elkabbach. La première montre que le CSA, tout comme Hervé Bourges lui-même, comme Xavier Gouyou-Beauchamps ou comme Bernard Esambert, a tenu compte d'une évidence : rien ne sert de nommer (ou d'être nommé) à la tête des chaînes de télévision publiques si c'est pour gouverner contre la volonté de l'Etat actionnaire. Le gouvernement ayant multiplié les signaux pour faire savoir qu'il tenait à ce que ce soit un professionnel des médias qui puisse rivaliser avec l'aura acquise par Hervé Bourges, les technocrates, de moindre renommée publique par définition, ont été priés de sortir du jeu. L'une des originalités de cette élection tient d'ailleurs au fait que le gouvernement a, pour une fois, pesé sur les candidats plutôt que sur le CSA. Bernard Esambert, vice-président de l'Institut Pasteur, et Xavier Gouyon-Beauchamps, président de Sofipost, qui ont en commun d'avoir été conseillers à l'Elysée dans les années 70, semblent, en effet, avoir reçu des « messages » assez clairs, tant en provenance du ministère de la communication que du cabinet du premier ministre, pour comprendre que leur candidature n'était pas jugée opportune.

La pression était d'autant plus forte qu'elle était apparemment assortie de menaces de rétorsion : il se dit que le gouvernement aurait pu, dans la suite de la discussion du projet de loi visant à réformer le système audiovisuel, susciter ou appuyer un amendement tendant à supprimer la présidence commune si l'élu lui avait déplu. L'élection elle-même risquait donc d'être vidée de contenu.

Un nouveau rapport de forces

Le gouvernement disposait également d'arguments financiers. Hervé Bourges, président sortant, avait clairement fait savoir à Alain Carignon, ministre de la communication, que les objectifs de recettes publicitaires fixés pour 1994 n'étaient pas atteignables. Un déficit de trois cent millions de francs environ est donc attendu qui exigera, l'an prochain, une aide budgétaire équivalente. Or il dépend du bon vouloir du gouvernement que cette aide soit accordée ou non. Hervé Bourges a tiré la leçon de cette double menace et ne s'est pas représenté. MM. Esambert et Gouyou-Beauchamps l'ont tirée aussi en retirant leurs candidatures.

Pour le CSA non plus, l'« erreur » n'était pas permise. Chacun de ses neuf membres a eu conscience qu'un affrontement avec le gouvernement aurait signifié la mort de l'institution. Là encore, quelques amendements auraient pu réduire à néant la marge de manœuvre du gardien des textes de l'audiovisuel. Après un premier tour de scrutin plutôt dispersé, les membres du CSA ont voté pour celui des six prétendants qui leur paraissait capable tout à la fois de préserver l'avenir de l'institution, de satisfaire politiquement un gouvernement de cohabitation et de préserver la bonne santé financière et morale de France 2 et France 3. A ce titre, Jean-Pierre Elkabbach était mieux placé que Jean-Marie Cavada, Daniel Toscan du Plantier, Janine Langlois-Glandier, François Essig ou Antoine de Clermont-Tonnerre.

Mais puisqu'il fallait un homme de médias, pourquoi Elkabbach plutôt que Cavada? *A priori*, chacun des deux hommes avait la faveur du pouvoir politique. C'est l'insistance d'Alain Carignon à favoriser Jean-Marie Cavada qui a, semble-t-il, joué contre l'animateur de « la Marche du siècle » dont le numéro du mercredi 8 décembre, mettant le ministre de la communication en vedette, a plus discrédité que servi sa candidature. Certains coups de téléphone adressés au CSA par le cabinet de M. Carignon pour enrayer, jusqu'au dernier moment, l'« ascension » de Jean-Pierre Elkabbach auraient ajouté à l'agacement de plus d'un membre du Conseil. L'unanimité des « sages » en faveur de Jean-Pierre Elkabbach pourrait donc être interprétée comme la petite marge d'indépendance que le CSA s'est offerte. Voilà pour la deuxième lecture possible du choix fait par la haute autorité de l'audiovisuel.

Mais si l'on en croit certains de ses membres, ce vote unanime a aussi été voulu pour créer un nouveau rapport de forces avec l'autorité de tutelle : si le nouvel élu devait demain rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses fonctions, la responsabilité en incomberait au « fauteur de troubles », en l'occurrence le ministère de la communication, lequel donnerait alors l'image d'un mauvais joueur récusant les règles d'une partie qu'il a voulue telle.

Un autre élément a sans doute fait pencher le CSA en faveur de Jean-Pierre Elkabbach : ce dernier a fait savoir qu'il proposerait à Xavier Gouyou-Beauchamps la direction générale de France 3. Un poste que ce dernier ne paraissait pas exclure, lundi soir, d'accepter à condition de vérifier l'existence d'une identité de vues avec le nouveau président de France-Télévision sur la stratégie et les objectifs du secteur public.

Tout n'est peut-être pas perdu non plus pour Jean-Marie Cavada. La présidence de la future chaîne éducative est à prendre et Alain Carignon semble garder le poste en réserve pour l'un ou l'autre des « déçus » de France-Télévision.

Avec la nomination de Jean-Pierre Elkabbach, le mandat d'Hervé Bourges trouve donc son épilogue. Il reste désormais au nouvel « homme fort » de l'audiovisuel public à définir sa propre stratégie et à choisir son équipe. Carlo Freccero, directeur des programmes de l'ex-Cinq version Berlusconi, aujourd'hui conseiller des chaînes publiques italiennes, pourrait faire un retour triomphal sur la scène française. Michèle Cotta, ancienne directrice de l'information sur TF 1, également. Quant à la stratégie, il est à parier que celle de Jean-Pierre Elkabbach ne différera pas sensiblement de celle d'Hervé Bourges. Ce dernier a par ailleurs écrit à son successeur pour lui recommander *« indépendance et continuité »* et lui demander de *« consolider le redressement, face à une concurrence, sans cesse plus aiguë »*. Hervé Bourges a par ailleurs assuré Jean-Pierre Elkabbach de son *« soutien entier et confraternel »*.

YVES MAMOU

La passion en écharpe

Il fut le journaliste le plus brocardé de France. C'était au soir du 10 mai 1981. Le « peuple de gauche » fêtait l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République en réclamant sa tête sur l'air de la Carmagnole.

Directeur de l'information d' Antenne 2, star de « Cartes sur table », le plus renommé des rendez-vous politiques, il incarnait fatalement la télévision publique, la machine ORTF assimilée au pouvoir giscardien. Dans l'univers impitoyable de l'époque bipolaire il était forcément coupable. Victime désignée. Georges Marchais, au nom des communistes, l'avait rabroué : *« Taisez-vous Elkabbach ! »* Gaston Defferre, au nom des socialistes, irait jusqu'à l'insulter en direct un soir de législatives. Victime expiatoire. Sa tête roula donc dans la charrette des bannis.

Son style et son tempérament avaient suscité trop de remous à l'intérieur de sa propre rédaction pour qu'il n'en fût pas quelque part responsable mais il ne méritait pas cet excès d'indignité. Personne ne se souvint que cet écorché vif avait déjà prouvé sa liberté de ton et d'esprit. Personne ne rappela que, débutant à Radio-Alger, il avait connu la prison pour avoir refusé, en 1961, la tutelle des généraux putschistes . Nul n'évoqua son exil à Toulouse pour avoir, en 1968, après avoir été engagé à France-Inter, récusé les apprentis « censeurs » .

Il est aujourd'hui le journaliste le plus consensuel des temps de cohabitation. Il a aidé Edouard Balladur à se confesser, en 1989, dans un ouvrage en forme de dialogue . Depuis le printemps 1993, au cours de discrets face-à-face dans le studio de l'Elysée, il aide François Mitterrand à se raconter pour une future biographie télévisuelle. Son professionnalisme et son indépendance font l'unanimité chez ses interlocuteurs. Sauf à l'extrême droite, ce qui confirme son allergie au sectarisme. Son talent et sa capacité de travail, qui se sont épanouis sur Europe 1, lui valent l'estime de ses pairs. Le Parti communiste lui-même lui rend hommage quand *l'Humanité* présente comme *« une légende tenace »*, dans son numéro du 14 décembre, l'anecdote de son tumultueux tête à tête de 1978 avec Georges Marchais.

« Une idée neuve »

Non seulement « JPE » l'orgueilleux a résisté à sa traversée du désert mais il en est revenu plus endurci, plus sobre, avec même quelques brins de patience. Il porte toujours sa passion en écharpe mais avec plus de détachement par rapport à ses ambitions.

Cela ne mérite sans doute pas l'excès d'honneur dont il bénéficie à présent mais sa meilleure chance de succès, devant le défi qui va maintenant l'obséder, réside peut-être dans la conscience qu'il a des limites de son nouveau terrain d'aventure. Son expérience du purgatoire l'a vacciné contre l'illusoire sentiment de supériorité que procure la télévision aux vedettes qu'elle veut perdre. Il a retrouvé un statut professionnel de diva mais il a gagné le droit de savourer cette revanche parce qu'il a beaucoup travaillé pour y parvenir sans jamais brider sa ferveur méditerranéenne.

S'il irrite par ses colères, s'il déroute en se laissant souvent guider par son intuition, si sa propension au travail solitaire dérange parfois ceux qui ne savent pas se lever tôt, il vit dans le doute, contrairement à certaines de ses apparences, et ceci explique aussi cela.

Il sait déjà, en tout cas, ce qu'il veut : prouver que le service public reste *« une idée neuve »*. Jean-Pierre Elkabbach incarnera cette idée avec l'audace naturelle qui habite les *« piqués »* de télévision qu'il chérit et dont il est désormais devenu, presque forcément, le chef de file.

ALAIN ROLLAT

[Né le 29 septembre 1937 à Oran, Jean-Pierre Elakabbach fait ses études au lycée Lamoricière de la ville, puis à l'Institut de presse de la faculté des lettres et l'Institut d'études politiques de Paris . Journaliste à Oran, Alger, Constantine, il est correspondant de la RTF en Algérie en 1960 avant de rejoindre l'ORTF et France-Inter à Paris en 1961. Correspondant de l'Office à Toulouse en 1968, puis à Bonn en 1969, il présente le journal télévisé de la première chaîne de 1970 à 1972, puis celui de la seconde chaîne dont il est rédacteur en chef adjoint jusqu'en 1974.

En 1975, il rejoint France-Inter, en 1977 il est directeur de l'information et animateur de l'émission « Cartes sur tables » d' Antenne 2, qu'il devra quitter après mai 1981. Il anime à partir de 1982 l'émission « Découvertes » sur Europe 1, station dont il devient directeur d'antenne en 1987, directeur général adjoint en 1988. Il revient à la télévision sur la Cinq fin 1990, comme présentateur de « Dimanche Elkabbach » et conseiller du président. Depuis la fin 1992, il présentait l'émission « Repères » sur France 3.

Marié à la romancière Nicole Avril, Jean-Pierre Elkabbach a publié notamment *Actuel 2* (1973, Albin Michel), *Taisez-vous Elkabbach !* (1982, Flammarion) et, réalisé en collaboration avec Edouard Balladur, *Passion et longueur de temps* (1989, Fayard) .]

Les réactions

M. Carignon : « Un aboutissement mérité »

Le ministre de la communication, Alain Carignon, a réagi à l'élection de Jean-Pierre Elkabbach en déclarant notamment : *« Quand on a grandi comme lui au sein du service public et qu'on en a connu toutes les passions et toutes les tragédies, on reste, quels que soient les choix professionnels ultérieurs, fidèle à ces grandes maisons qui ont forgé l'histoire de la télévision française.*

» Avec cette nomination, Jean-Pierre Elkabbach revient aux sources de sa carrière. J'y vois un aboutissement mérité. Pour France-Télévision, ce n'est pas seulement le choix d'un professionnel incontesté et respecté ; c'est aussi le choix d'un homme qui n'ignore rien des enjeux économiques et industriels de la télévision d'aujourd'hui. Pour le paysage audiovisuel français, enfin, c'est l'assurance d'un renforcement du pluralisme, tant l'indépendance sourcilleuse de Jean-Pierre Elkabbach est solidement inséparable de son parcours professionnel. Cette nomination met un terme aux échafaudages fiévreux de ces derniers jours. »

Pour le secrétariat national de la CFDT-« Radio-télé », en revanche, *« le plus désastreux, dans l'affaire, c'est la personnalisation de l'enjeu et l'abstraction totale qui a été faite de toute notion d'équipe et, pire, de programme »*.

LE PRIX PIERRE-LAZAREFF attribué à Pascal Catuogno. – Le prix Pierre-Lazareff-Press Club 1993 a été décerné au journaliste Pascal Catuogno de *France-Soir*, pour un reportage paru début mai sur les marins-pêcheurs bretons en mer d'Ecosse.

ILE-DE-FRANCE

Le budget de Paris pour 1994

M. Chirac prévoit une nouvelle hausse des impôts locaux

Le maire de la capitale a présenté, lundi 13 décembre, aux conseillers de Paris le projet de budget pour 1994. Un budget qui fait appel à l'emprunt, à l'effort des habitants, puisque les impôts locaux doivent augmenter, mais aussi aux diverses ressources dont peut disposer la municipalité et qui comprennent les tarifs de stationnement, les prix d'entrée dans les piscines ou les droits de crèche.

Le budget de Paris, que les élus de la capitale ont commencé à examiner lundi 13 décembre, battra en 1994 plusieurs records. Tout d'abord, celui des masses financières mises en jeu : près de 33 milliards de francs. Plus que n'en disposent bien des ministères. En tout cas, le plus gros budget jamais voté par une collectivité locale.

Autre record : celui des emprunts contractés pour l'équilibrer. Plus de 3 milliards l'an prochain, ce qui, ne s'était pas vu depuis longtemps. Malgré une hausse de 11,3 % des impôts locaux en 1993, Jacques Chirac n'a pas caché qu'une nouvelle augmentation serait imposée l'an prochain aux contribuables parisiens. Elle sera au moins égale à celle de cette année, mais ne dépassera pas 15 %, assure-t-il. Voilà encore une « performance » sans précédent, puisque, si l'on en croit Alain Juppé, qui a conservé sa fonction d'adjoint chargé des finances, les impôts des Parisiens avaient baissé en francs constants entre 1983 et 1993. Il s'agit donc d'un rattrapage à marche forcée.

Ces prélèvements supplémentaires sont justifiés par les manques à gagner subis par les caisses municipales depuis deux ans. L'application des lois de solidarité urbaine, qui ont sévèrement ponctionné Paris, ville riche, au profit des banlieues défavorisées, la baisse des rendements de la taxe professionnelle du fait de la récession économique et l'effondrement des droits de mutation consécutif à la crise de l'immobilier, constituent trois séismes récents qui ont compromis le confortable équilibre des finances chiraquiennes. Et, comme un malheur n'arrive jamais seul, les contributions de l'Etat sont en diminution.

Mais, comme l'a souligné le maire, la légendaire modération de la pression fiscale et le très faible recours à l'emprunt laissaient une belle marge de manœuvre. Elle peut être utilisée aujourd'hui puisque le temps des vaches maigres est venu. Malgré cela, les taux des taxes professionnelles, des taxes d'habitation et des taxes foncières appliqués dans la capitale resteront de moitié moins lourds que ceux de la moyenne nationale. Alain Juppé, a ajouté que, par le jeu des exonérations, le quart des contribuables de la capitale, soit environ 250 000 foyers, échapperont totalement à la taxe d'habitation.

Mais il s'est gardé d'énumérer et de chiffrer les hausses, qui vont renchérir l'an prochain, de nombreuses taxes additionnelles (enlèvement des ordures ménagères, balayage, etc.), les tarifs de stationnement, les services proposés aux Parisiens (crèches, piscines, stades, musées) et les concessions accordées aux commerçants. Globalement, l'augmentation sera de 20 %.

Propositions socialistes

Le recours à l'emprunt et l'effort demandé aux contribuables ne suffiront pas à maintenir le train de vie de Paris. Le maire a donc proposé aux conseillers un budget de relative austérité. Il n'engagera pas un seul fonctionnaire supplémentaire et les moyens de fonctionnement de nombreux services seront réduits.

Le chapitre des investissements sera amputé de plusieurs projets : le souterrain du rond-point Mirabeau dans le quinzième arrondissement, l'Ecole des beaux-arts et quelques autres réalisations de moindre envergure seront les victimes de ces compressions se chiffrant à environ 700 millions de francs. *« Mais*, a expliqué le maire, *c'est pour mieux préserver et même renforcer deux priorités : l'aide sociale et le logement. La solidarité mobilisera environ 6,5 milliards de francs, soit plus du quart de la masse globale de fonctionnement. »*

Les personnes âgées, les handicapés, les familles, les enfants en difficulté, les sans-abri en seront les bénéficiaires. De son côté, l'action en faveur du logement disposera en 1994 de 1 milliard de plus que cette année. Subventions et avances au logement social, crédits de réhabilitation, achat de terrains, opérations d'aménagement : tous les postes seront en augmentation.

Ce budget, marqué par l'austérité, n'a pas convaincu l'opposition : *« Votre effort de solidarité est encore insuffisant*, a dit Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste. *Quant à la priorité au logement, vous nous avez trop souvent fait ce coup-là depuis seize ans. Le fameux milliard pour le logement, qui vous sert d'argument ou de formule magique, Monsieur le maire, vous servira pour l'essentiel à éponger les pertes de vos ZAC, mal conçues et mal gérées. »*

Le conseiller socialiste a vivement critiqué la politique économique du maire, fondée sur la multiplication des bureaux, alors que, selon lui, il faudrait revivifier Paris en y attirant des entreprises de pointe, éventuellement avec des avantages fiscaux, en construisant des hôtels industriels avec des emplois sociaux d'accompagnement. Quant aux économies, on pourrait les trouver en renonçant, par exemple, à la construction du pont Charles-de-Gaulle *(le Monde* du 8 décembre).

Au nom de son Mouvement des citoyens, Georges Sarre a multiplié les objections de détail, mais a *« salué l'effort nouveau, bien que tardif, en faveur du logement social »*. Sur ce dernier point, le communiste Henri Malberg a été beaucoup plus sceptique : *« Nous ne savons toujours pas quels sont le programme, le calendrier et le nombre de logements sociaux que vous nous promettez. En vérité, vous ne prenez pas vraiment les moyens de faire reculer la crise. Ce budget n'est que le reflet de la politique de votre gouvernement. »*

De leur côté, les deux groupes de la majorité chiraquienne ont approuvé *« la rigueur »* et *« le courage »* du maire. Une seule voix discordante : celle de l'UDF Alain Dumait, conseiller du deuxième arrondissement, qui, à titre personnel, s'est vivement opposé à toute majoration fiscale. *« Vendez plutôt les actifs de la Ville, comme ces milliers d'appartements sociaux que vous possédez »*, a-t-il conseillé au maire.

La discussion du budget, chapitre par chapitre, devait se poursuivre mardi 14 décembre, le vote global ne devant intervenir qu'à la fin de cette deuxième journée de réunion du conseil.

MARC AMBROISE-RENDU

Un projet de liaison routière entre Massy et la Francilienne

Les conseillers généraux de l'Essonne sont divisés sur l'ouverture d'un axe de 12 kilomètres

Le conseil général de l'Essonne vient d'approuver un projet de liaison routière départementale entre Massy et la Francilienne. Les arguments des représentants de la majorité RPR-UDF et divers droite n'ont pas convaincu l'opposition qui critique cet investissement important.

En acceptant la déclaration d'utilité publique, la majorité du conseil général de l'Essonne s'est rendue aux arguments de Michel Pelchat (UDF), premier vice-président chargé des travaux. *« Ce projet répond à plusieurs besoins*, explique l'élu de Gif-sur-Yvette. *Il faut créer un système de voirie rapide fiable pour relier Massy et son pôle de transport aux grands centres économiques de l'Essonne comme la zone d'activités de Courtabœuf, l'agglomération nouvelle d'Evry ainsi que le secteur de Brétigny. Il faut également désenclaver les abords des Ulis, dont les encombrements deviendront importants avec l'accroissement du trafic. »*

PROJET DE RACCORDEMENT

Le tracé adopté par l'assemblée départementale prendra sa source sur la RN 188 à Massy pour se terminer sur la Francilienne à hauteur de Marcoussis. Passant outre à l'opposition de la mairie des Ulis, le conseil général a également décidé de réaliser un embranchement de 2 kilomètres desservant cette commune. L'ouverture de cette branche contribuera à réduire les bouchons à l'échangeur de la Folie-Bessin, où se croisent deux nationales (dont la RN 118, qui relie l'autoroute A 10 au pont de Sèvres) et deux routes départementales.

Le tiers du budget départemental

La voirie projetée comprendra deux voies de 3,5 mètres de large chacune, bordées d'un site propre de transports en commun. *« Il s'agira d'une voirie sans intersection, les croisements se feront par des échangeurs ou des passages surélevés. Ses accès seront aménagés de façon à ce qu'elle ne puisse recevoir que du trafic départemental »*, précise Michel Pelchat. Long d'une douzaine de kilomètres, cet axe doit être ouvert à la circulation en l'an 2001.

Les élus de la minorité de gauche ont voté contre ou se sont abstenus. Ils avaient déjà estimé trop élevée l'enveloppe de 63 millions accordée pour les études de cette opération. Des débats qui ont précédé l'approbation du projet, ils n'ont retenu qu'un chiffre, celui de son coût provisoire, 1,1 milliard de francs, soit environ un tiers du budget actuel du département.

Comparée à son coût, l'utilité de la réalisation paraît discutable aux yeux des représentants de l'opposition. Yves Tavernier (PS), maire de Dourdan, estime qu'une telle infrastructure *« n'est pas de la compétence du département alors qu'elle va fortement grever son budget. Elle ne réglera aucun des problèmes de fond qui se posent à la circulation dans l'Essonne. Enfin, elle est en contradiction avec l'équilibre entre l'habitat et l'emploi que de nombreux élus s'efforcent de réaliser dans le secteur de la Francilienne »*.

Pour plusieurs représentants de l'opposition, il serait bon de réfléchir à d'autres solutions. *« Ce qui est proposé, c'est de soumettre le projet à enquête publique et d'approfondir les études pour que chacun puisse s'exprimer. Après nous débattrons de nouveau »*, rassure Michel Pelchat. Malgré ces affirmations, l'opposition estime que le projet est engagé d'une manière difficilement réversible.

Yves Tavernier s'étonne qu'une réalisation puisse être prévue sans que les financements de l'Etat et de la région soient acquis. *« Nous soumettrons un plan de financement. Celui-ci pourrait s'étaler sur quatre ou cinq ans. En tout état de cause, la charge pour le département ne devra pas excéder 100 à 125 millions de francs par an »*, promet Michel Pelchat.

PATRICK DESAVIE

Mini-gouvernement à l'Hôtel de Ville

Les élus de la capitale devenus membres du gouvernement manquent rarement les séances du Conseil de Paris. Celles-ci, il est vrai, n'ont lieu qu'une fois par mois, et seule la signature de la feuille de présence permet de bénéficier des indemnités liées à la fonction. Mais, alors que se déroulent les négociations du GATT et à la veille d'un débat à l'Assemblée, on ne s'attendait guère à voir paraître le premier ministre et son ministre des affaires étrangères. Or Alain Juppé était à sa place, lundi, dès l'ouverture des débats pour présenter, après le maire, le budget de la capitale. Il y est resté jusqu'en fin de matinée avant de s'envoler vers Bruxelles. Il devait revenir siéger toute la journée du mardi 14 décembre. Le secrétaire général du RPR et conseiller, actif, du dix-huitième arrondissement a, en effet, malgré ses occupations, gardé son poste d'adjoint aux finances de Paris. Quant au premier ministre, il a fait une entrée inattendue vers 10 h 30. Gagnant son banc à pas comptés, il a été vite entouré par les autres membres du gouvernement présents dans l'hémicycle : Jacques Toubon, ministre de la culture, toujours affairé, et Roger Romani, ministre chargé des relations avec le Sénat, beaucoup plus rangé.

Mise en place d'une nouvelle filière

Une solution propre pour les déchets hospitaliers

La collecte des déchets de l'hôpital André Mignot de Versailles (Yvelines), mercredi 1er décembre, a marqué la mise en place d'une filière nouvelle. Le traitement de ces produits va en effet progressivement être modifié dans une partie importante des établissements hospitaliers de la région.

Triés et conditionnés en fonction de leurs caractéristiques et de leur dangerosité, ils seront pesés au moment de leur collecte. Des bordereaux permettront aux responsables de ces hôpitaux et de ces cliniques de les suivre jusqu'à leur traitement et à leur élimination.

Cette nouvelle politique de traitement des déchets hospitaliers a été mise en place grâce à l'action du service hospitalier environnement (SHE), créé par le Syndicat interhospitalier régional d'Ile-de-France (SIRIF). Celui-ci regroupe 125 établissements représentant 54 000 lits, hors Assistance publique des Hôpitaux de Paris. Environ 500 des 760 unités publiques ou privées ont décidé de livrer leurs déchets à cette nouvelle filière. Celle-ci répond aux nouvelles contraintes réglementaires. Elle assure une parfaite sécurité pour le traitement d'une partie des déchets à risques, estimés à 35 000 tonnes chaque année dans la région.

Elle a été confiée à des filiales de la Générale des Eaux et de la Lyonnaise des Eaux-Dumez, qui vont se partager les établissements selon deux zones géographiques sensiblement égales. D'abord traités dans l'usine de Créteil, les déchets seront ensuite dirigés vers deux nouvelles unités qui seront construites à Créteil et à Pontoise. Des économies importantes sur les prix consentis aux établissements ont pu être obtenues grâce à ce regroupement.

C. de C.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 15 décembre.

BEETHOVEN 2. Film américain de Rod Daniel, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BRATAN, LE FRÈRE. Film soviétique de Bakhtiyar Khudoynazarov, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CEMENT GARDEN. Film britannique d'Andrew Birkin, v.o. : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NO SMOKING. Film français d'Alain Resnais : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

NOL CHEZ LES MUPPETS. Film américain de Brian Henson, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

SACRÉ ROBIN DES BOIS. Film américain de Mel Brooks, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

SMOKING. Film français d'Alain Resnais : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

UN MONDE PARFAIT. Film américain de Clint Eastwood, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).



Pleins feux sur la « matière noire »

Des chercheurs proposent une deuxième explication du mystère de la « masse cachée » des galaxies

LE hasard est parfois capricieux. Après des décennies de vaines recherches, les astrophysiciens se trouvent aujourd'hui confrontés à deux découvertes majeures qui pourraient expliquer enfin le mystère de la «matière noire» dispersée entre les étoiles.

Depuis qu'ils sont capables d'évaluer la masse des galaxies – c'est-à-dire depuis plus d'un demi-siècle –, les astronomes savent que, pour 90 %, la matière qui compose ces gigantesques rassemblements d'étoiles échappe à leurs instruments les plus performants. La masse des étoiles et des nuages interstellaires de gaz et de poussières visibles ne représente, en effet, que le dixième de celle qui serait nécessaire pour que les galaxies soient en équilibre dynamique. Cette matière invisible dont la présence est indispensable pour les empêcher de se disperser a longtemps empêché les astrophysiciens de dormir. Les scénarios les plus divers ont été bâtis par les théoriciens, sans que les observations apportent le moindre élément de confirmation.

La première percée est intervenue il y a huit semaines. Une équipe française et une équipe australo-américaine ont annoncé simultanément avoir mis en évidence un phénomène trahissant probablement la présence, dans notre galaxie, de «naines brunes», des étoiles froides d'une taille comprise entre celle de Jupiter et celle de notre Soleil (*le Monde* du 22 septembre). Ces observations venaient appuyer l'une des théories d'explication de la matière noire, selon laquelle cette masse cachée serait composée de «machos» *(massive compact halo objects)*, «objets massifs» invisibles à la plupart des instruments (sinon par leurs effets), comme les trous noirs ou les étoiles avortées.

Deux autres équipes d'astronomes proposent aujourd'hui une solution différente : la matière noire serait composée de gigantesques nuages d'hydrogène moléculaire très froids, et donc pratiquement indétectables avec les instruments actuels (1). Elles sont arrivées à cette conclusion par deux voies radicalement différentes : l'observation pure d'une part, et la théorie vérifiée par simulation sur ordinateur d'autre part.

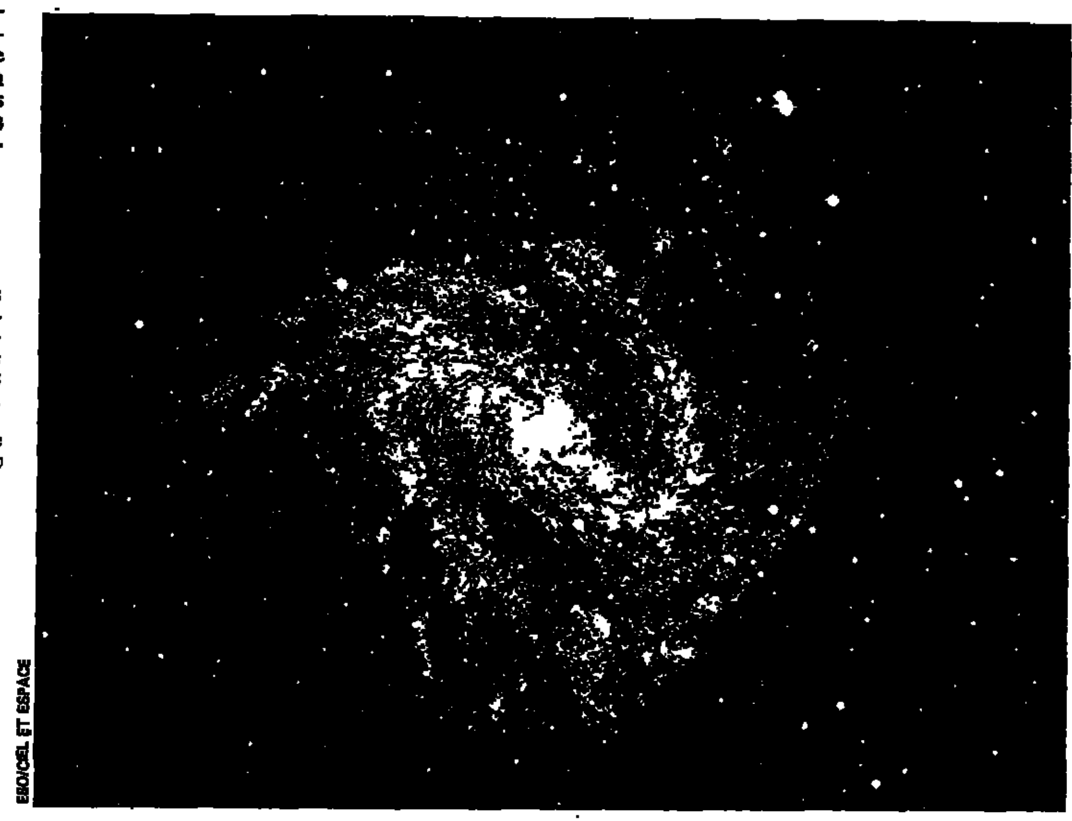
L'hydrogène, explique James Lequeux (Observatoire de Paris-Meudon/Ecole normale supérieure), est le constituant essentiel de l'Univers. On le trouve en grande quantité dans les nuages de gaz et de poussières interstellaires. Sous sa forme atomique, il s'observe très bien grâce aux ondes radio émises par les atomes excités, à une longueur d'onde bien précise (21 cm).

« Pas de poussière sans gaz »

Mais quand les atomes sont liés deux à deux pour former des molécules, l'hydrogène devient quasiment invisible. En effet, sous cette forme, il n'est détectable que dans le domaine de l'ultraviolet lointain, par l'absorption qu'il produit dans la lumière d'étoiles situées derrière lui. C'est ainsi qu'il a été découvert dès 1969. D'autres détections, devant des étoiles très brillantes, ont également été faites plus tard par le satellite astronomique Copernicus, qui a fonctionné entre 1973 et 1985. Mais la moisson reste très faible en comparaison des quantités attendues, et il n'y a plus guère, aujourd'hui, d'instruments dans l'espace capables de faire de telles observations.

« Plusieurs décennies d'observation des galaxies m'avaient convaincu que l'hydrogène moléculaire y était probablement très abondant, explique James Lequeux. *En particulier dans certaines zones où l'on peut voir des nuages de poussières apparemment dépourvus de gaz. »* Partant du principe selon lequel *« il n'y a généralement pas de poussière sans gaz »*, James Lequeux et l'astronome canadien Ronald Allen, du Space Telescope Science Institute de Baltimore (Maryland), braquent, en août 1992, l'antenne de 30 mètres du radio-télescope de l'Institut de radio-astronomie millimétrique (IRAM) du Pico Veleta (Espagne) vers les nuages de poussière de la galaxie d'Andromède. *« En poussant les instruments à fond »*, ils détectent sur plusieurs d'entre eux les raies d'émission caractéristiques du monoxyde de carbone, qui, en astrophysique, est considéré comme un «marqueur» trahissant la présence massive d'hydrogène moléculaire (2).

L'extrême faiblesse des émissions montre que ces nuages sont très froids. Il serait donc très difficile d'en détecter d'autres de la même manière. Comment confirmer cette première observation ? Aidés de Stéphane Guilloteau, de l'IRAM, ils imaginent d'utiliser quelques sources radio lointaines (des quasars) pour tenter de détecter d'autres nuages de gaz moléculaire dans les zones externes de notre galaxie. *« On travaille alors par absorption,* explique Jame Lequeux. *Il ne s'agit plus de mesurer les raies que le monoxyde de carbone, trop froid, n'émet pas, mais de détecter, sur la même fréquence, l'« ombre » qui trahit sa présence entre la source radio et l'antenne du télescope. »* La chasse est fructueuse. Avec l'antenne du Pico Veleta et celles de l'interféromètre de l'IRAM érigées sur le plateau de Bure, près de Gap (Hautes-Alpes), les trois hommes repèrent ainsi cinq nuages situés entre 40 000 et 60 000 années-lumière (une année-lumière vaut environ 9 500 milliards de kilomètres) du centre de la galaxie, et un sixième beaucoup plus proche du Soleil. La conclusion semble s'imposer : il existe probablement de très nombreux nuages d'hydrogène moléculaire très froid dans les zones périphériques des galaxies, estime James Lequeux. *« Par exemple, des nuages de poussières absorbantes avaient été détectés dès 1974 par l'Américain Paul Hodge et le Britannique MacGillivray autour du Petit Nuage de Magellan, une galaxie satellite de la nôtre. Ils contiennent sans doute beaucoup d'hydrogène moléculaire. »*


ESO/CIEL ET ESPACE

90 % de la matière des galaxies comme celles-ci échappe aux instruments des astronomes.

D'immenses nuages

Françoise Combes (Observatoire de Paris-Meudon/Ecole normale supérieure), Daniel Pfenniger et Louis Martinet (Observatoire de Genève) viennent appuyer cette observation par une démarche résolument théorique. En mettant en équations les conséquences physiques qu'impliquerait la présence de grandes quantités de gaz dans les parties externes des galaxies, ils ont développé un modèle mathématique qui leur a permis de vérifier qu'il s'agissait d'une hypothèse plausible, et de simuler sur ordinateur la structure de ces nuages. Conclusion : *« Ce gaz serait principalement sous la forme d'hydrogène moléculaire. »* Les nuages présenteraient une structure très complexe, *« dont l'élément de base aurait des dimensions de 30 unités astronomiques* [4,5 milliards de kilomètres], *une masse équivalente à celle de Jupiter et une température extrêmement basse de 3 degrés Kelvin, proche de celle du fond cosmique de rayonnement de l'univers ».* *« Une petite fraction de ce gaz,* précise Françoise Combes, *pourrait se présenter sous forme de glace d'hydrogène solide. »*

Selon James Lequeux, ces nuages participent sans doute, aux côtés des «machos» mis récemment en évidence, à la «masse cachée» des galaxies. *« Les deux explications ne sont pas concurrentes, mais complémentaires. Il nous faut, de part et d'autre, poursuivre les recherches. Nous nous entendons très bien et discutons souvent avec l'équipe de Michel Spiro, l'« inventeur » français des « machos »,* souligne James Lequeux. Dans les deux cas, estime-t-il, les observations sont trop fragmentaires pour que l'on puisse savoir si ce sont les «machos» ou l'hydrogène moléculaire qui dominent.

« Pour combler la masse manquante dans notre galaxie, par exemple, il faudrait trente fois plus d'hydrogène moléculaire que d'hydrogène atomique dans les parties les plus externes. Nos observations montrent que cette proportion est probablement de quatre pour un dans la zone observée, encore proche du Soleil. On peut, certes, extrapoler, mais c'est hypothétique. Quant aux « machos », les trois événements détectés par les équipes française et australo-américaine ne permettent pas encore une évaluation quantitative de leur contribution. »

James Lequeux en est convaincu, d'autres observations viendront confirmer ces premiers éléments. *« On pourrait parler de coïncidence, ou d'un effet de la compétition entre chercheurs. Je pense, en fait, que nos découvertes respectives sont devenues possibles avant tout grâce aux avancées extraordinaires de la technique dans nos disciplines. »*

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) « Is dark matter in spiral galaxies cold gas ? », par Françoise Combes, Daniel Pfenniger et Louis Martinet, à paraître dans *Astronomy and astrophysics*. « CO absorption in the outer galaxy : abundant cold molecular gas », par James Lequeux, Ronald J. Allen et Stéphane Guilloteau, *Astronomy and astrophysics*, décembre 1993. « Large amounts of cold molecular hydrogen in the small Magellanic cloud », par James Lequeux, à paraître dans *Astronomy and astrophysics*.

(2) « Detection of CO emission from massive molecular clouds in the inner disk of M31 », par Ronald Allen et James Lequeux, *The Astrophysical Journal Letters*, 10 juin 1993.

Examen de passage pour le VLT

En raison de probables dépassements budgétaires, le projet d'un observatoire géant au Chili voit ses ambitions réduites. Mais l'essentiel est préservé

LES menaces qui pesaient sur l'observatoire géant, le Very Large Telescope (VLT), vaste ensemble de quatre téléscopes de 8 mètres de diamètre chacun, que les Européens envisagent de construire sur l'un des sommets de la cordillère des Andes, le Cerro Paranal (2 636 mètres), semblent aujourd'hui s'estomper. Le dossier a été fermement repris en main. Un audit a été commandé qui devrait faire le point sur les aspects techniques et financiers du projet et être disponible au début de l'année prochaine. Une redéfinition de l'instrumentation scientifique qui sera utilisée sur les trois derniers télescopes est en cours. Enfin, la direction générale contestée de l'ESO (European Southern Laboratory), l'organisme international chargé notamment de la gestion de ce programme, a été changée et confiée à l'Italien Ricardo Giaconi. Bref, les contrôles nécessaires ont été mis en place au cours des derniers mois pour éviter de nouveaux dérapages de ce projet appelé à tranformer profondément l'astronomie optique. Le dernier conseil de l'ESO, qui s'est réuni au début du mois de décembre dans la ville allemande de Garching, a donc pris acte de ces bonnes intentions et a pu sortir le VLT de l'impasse vers laquelle il risquait d'aller. Le coût de cet instrument révolutionnaire, construit autour de quatre télescopes géants dont les images sont, pour plus de netteté, fondues en une seule par des moyens informatiques (*le Monde* du 16 juin), a en effet dérapé singulièrement. Quatre changements d'organigramme de l'ESO en cinq ans n'ont guère aidé, il est vrai, à la rigueur des analyses budgétaires.

Il reste que dans le meilleur des scénarios, le coût à l'achèvement du VLT est passé de 463 millions de deustchemarks à 573 millions de deutschemarks (1 925 millions de francs), soit une augmentation du devis de 25 % par rapport aux prévisions initiales. Devant ces dépassements difficilement acceptables en période d'austérité, le conseil de l'ESO avait envisagé de réduire les ambitions du VLT. Il y a peu, la France, pourtant en pointe sur ce projet, avait commencé à renâcler et laissé entendre à ses partenaires que, faute de tenir dans l'enveloppe budgétaire initiale, le nombre des télescopes géants envisagés pour le Cerro Paranal pourrait bien passer de quatre à trois, voire à deux.

Fort heureusement, le dernier conseil de l'ESO en a, semble-t-il, décidé autrement. En votant son budget de 123 millions de deutschemarks pour l'année 1994, il s'est donné les moyens de poursuivre l'aventure du VLT sans renoncer à ses principaux objectifs (1). La décision de réaliser les quatre miroirs géants nécessaires aux quatre télescopes, et dont le premier est en cours de polissage chez Reosc, près de Melun, est maintenue. Ainsi, les astronomes devraient disposer d'un premier instrument de 8 mètres en 1997 et de l'ensemble des quatre télescopes en 2000. Si l'audit en cours ne relève pas de nouvelles dérives du projet.

Pour tenir les coûts, le conseil de l'ESO différerait la mise en place de systèmes d'optique adaptative destinés à améliorer la performance des grands télescopes ainsi que la construction de trois petits télescopes auxiliaires de 1,50 à 1,80 mètres dont l'installation devait conduire à la création entre 1998 et 1999 du réseau interférométrique VISA associé à ce nouvel observatoire. Les raisons de ces choix ? Tout d'abord, les techniques utilisées pour l'optique adaptative dans le domaine du visible sont en cours de gestation et, pour une part, classifiées, ce qui rend l'évaluation de leur coût difficile. D'autre part, le prix à payer pour disposer de VISA représentait environ 10 % du budget prévu pour le VLT, ce qui est trop.

Dans ces conditions donc, et sous réserve d'un accord de politiques et d'une instrumentation de qualité, les astronomes européens devraient donc disposer, à la fin du siècle, dans l'hémisphère sud, d'un télescope digne de celui de 10 mètres de diamètre, le Keck-1, que les Américains ont achevé à Hawaï et qui, en l'an 2000, devrait être doté d'un système interférométrique inspiré... de celui initialement prévu pour le VLT et du Keok-2, dont la construction est lancée.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Au cours de ce conseil, Peter Creola (Suisse) et Catherine Césarsky (France) ont été élus président et vice-président du conseil.

Tchernobyl en longue mal

Cancer de la thyroïde chez les enfants « pathologies associées » préoccupantes, l'explosion

TCHERNOBYL

de notre envoyé spécial

LES villages abandonnés après la catastrophe seront bientôt détruits, affirme un responsable local. Dans la « zone interdite », pourtant, rien n'a changé en apparence. A Pripiat, à 4 kilomètres de la centrale de Tchernobyl, l'herbe prospère dans les fissures du revêtement des rues qui bordent les immeubles déserts aux fenêtres crevées. Sur la place centrale, la grande roue du parc de loisirs continue de rouiller. Elle n'a jamais servi : son inauguration était prévue le 1er mai 1986, cinq jours après l'explosion du réacteur numéro quatre.

Mais si le temps s'est arrêté sur le terrain, il n'en est pas de même dans les corps et dans les esprits. De Kiev (Ukraine), 120 kilomètres au sud, à Gomel (Biélorussie), 100 kilomètres au nord, les rumeurs les plus folles courent, parfois colportées ou confirmées par certains scientifiques ou politiques locaux à la recherche de subsides ou soucieux de se ménager les bonnes grâces d'une population qui s'inquiète. Certains affirment même que des *« troubles cérébraux »* dus à l'irradiation auraient été observés chez les *« liquidateurs »* chargés de combattre la catastrophe !

Quelles sont réellement, aujourd'hui, les conséquences de l'accident sur la population ? S'il est souvent difficile de faire la part des choses, quelques certitudes émergent, dramatiques. Les autorités locales viennent ainsi d'annoncer que trois nouveaux noms sont venus, ces derniers mois, alourdir le bilan de la catastrophe de Tchernobyl, portant le nombre des morts « officiels » à quarante-deux (1). Il s'agit de trois enfants – deux Biélorusses et un Ukrainien – foudroyés par un cancer de la thyroïde. Les experts sont d'accord : leur maladie est une conséquence directe de l'irradiation qu'ils ont subie. Mais, détecté et traité à temps, le cancer de la thyroïde n'est généralement pas fatal. Encore faut-il pouvoir bénéficier d'un système de santé et de prévention performant.

« 80 % de métastases »

La leucémie et les cancers de la thyroïde sont connus comme étant les deux pathologies qui apparaissent le plus rapidement dans les populations soumises à des fortes doses de rayonnements ionisants. Aucune hausse du taux des leucémies n'a, semble-t-il, été détectée pour l'instant. *« Cela ne signifie pas forcément qu'il n'y en a pas. Mais, s'il y en a, leur nombre est insuffisant pour émerger des études épidémiologiques »*, précise un expert français. En revanche, la montée des cancers de la thyroïde semble impressionnante.

Selon l'OMS, 225 cas ont été recensés en Biélorussie chez les enfants et les adolescents depuis 1989, et 158 en Ukraine (*le Monde* daté 31 octobre-1er novembre). La commission de l'Union européenne vient de publier un rapport (2) fondé sur l'examen, par des experts, de 86 patients de moins de quatorze ans ayant fait l'objet d'un diagnostic positif en Biélorussie entre 1986 et 1991. *« Le taux d'incidence de la maladie a été multiplié par vingt »* sur l'ensemble du pays, passant de 0 à 0,14 cas par an pour 100 000 enfants entre 1978 et 1988 à 2,25 cas par an pour 100 000 en 1991, écrivent les auteurs. Dans la région de Gomel, en Biélorussie du Sud, ce taux multiplicateur atteint 80. Il est vrai que cette zone, particulièrement touchée, n'a pas été évacuée, probablement par manque de données sur les risques de retombée, à l'époque. *« Les évaluations dosimétriques suggèrent qu'en certains points de Biélorussie méridionale, des enfants ont absorbé à la thyroïde des doses cumulées sur plusieurs jours de l'ordre de plusieurs grays, voire supérieures à 10 grays pour certains »*, souligne le rapport (3).

Il n'est sans doute pas étonnant, dans ces conditions, que ces cancers radio-induits apparaissent particulièrement virulents. *« Sur 236 jeunes patients biélorusses répertoriés au 1er octobre, 80 % présentent des métastases, parmi lesquels 27 cas de métastases pulmonaires »*, précise le professeur L. N. Astakhova, de l'Institut biélorusse des rayonnements.

Mais les conséquences de la catastrophe ne se limitent, hélas, pas à cette multiplication des cancers. *« La santé des victimes se détériore. En 1987-1988, 47 % des adultes et 53 % des enfants étaient considérés comme étant en bonne santé. Aujourd'hui, ces pourcentages sont considérablement plus bas : 28 à 32 % pour les adultes et 27 à 31 % pour les enfants »*, affirme Mme Babilova, du ministère ukrainien de la santé. *« Nous constatons une augmentation constante du taux de mortalité chez les enfants et les femmes enceintes »*, renchérit M. Filonov, ministre adjoint de la santé biélorusse, ainsi qu'une hausse de 32 % des cas de cancers du sein et un triplement des troubles circulatoires entre 1986 et 1992.

De telles affirmations font, évidemment, bondir les épidémiologistes, soucieux d'exactitude. *« La notion de bonne santé est plutôt difficile à définir scientifiquement »*, raille l'un d'eux. Ces pathologies ne peuvent, en aucun cas, être liées directement à l'irradiation ou à la contamination. D'autres cancers radio-induits, touchant d'autres organes que la thyroïde, apparaîtront sans doute, mais pas dans l'immédiat, et ils ne seront probablement pas détectables statistiquement, estiment les spécialistes.

Un appel au secours

Néanmoins, personne ne conteste la réalité des affections multiples observées dans la région de Tchernobyl. Le débat porte simplement sur leur origine. Elles pouvaient préexister à l'accident et n'apparaître aujourd'hui qu'en raison de la surveillance médicale accrue de la population. Elles peuvent être aussi une conséquence de la dégradation des conditions de vie. Elles peuvent enfin avoir été déclenchées ou aggravées par le stress, l'inquiétude, consécutifs à l'accident. *« Nous avons tous eu tendance à sous-estimer les pathologies associées qui sont finalement beaucoup plus graves et plus préoccupantes que celles dues à l'irradiation directe*, reconnaît un spécialiste français de radioprotection. *Mais il faut être clair, et ne pas jouer sur les mots : la peur de la radioactivité, c'est bien une conséquence de la radioactivité. »*

Les responsables locaux ont parfois tendance à noircir la situation. Mais, explique un expert européen, *« ces déclarations catastrophistes ne sont rien d'autre qu'un appel au secours »*. On peut les comprendre. *« Les retombées de Tchernobyl ont rendu 260 000 hectares de nos terres agricoles impropres à toute exploitation. 23 % du territoire biélorusse ont été plus ou moins contaminés : plus de deux millions de personnes y vivent »*, explique I. Rolevitch, vice-président du comité d'Etat chargé de Tchernobyl.

Seize projets de recherche en coopération avec l'Union européenne

De nombreux pays coopèrent déjà avec les autorités de la région de Tchernobyl. Un centre de recherches, le CHERCIR (Chernobyl Centre for International Research), s'est ouvert sur le site sous l'égide de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Union européenne, qui y travaille depuis 1990, a décidé d'aller plus loin et a signé, en juin 1992, un accord avec la Biélorussie, l'Ukraine et la Russie.

Depuis 1991, l'Europe a consacré un total de 14,2 millions d'écus (95 millions de francs) au financement de seize projets de recherche. Un laboratoire est en cours d'installation dans la zone d'exclusion ; un bureau et des facilités d'hébergement sont à la disposition des chercheurs à Zeleny Mys, en bordure de la zone. Parallèlement aux problèmes de santé, une part importante des travaux porte sur la cartographie des zones touchées, la modélisation du transfert des radionucléides du sol aux végétaux, puis aux animaux et à l'homme, l'étude de leur migration dans le sol et le réseau hydrologique, les essais de décontamination, etc.

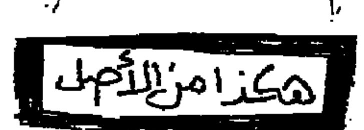
Les chercheurs ont du pain sur la planche. Lors de l'accident, les « liquidateurs » avaient d'autres soucis que la protection à long terme de l'environnement. Les débris du réacteur, la terre enlevée sur les zones les plus contaminées, les arbres de la « forêt rousse » brûlés par les radiations, tout cela a été enterré, déchets hautement et faiblement radioactifs mêlés. Vingt-quatre sites, représentant au total 840 fosses ou tranchées contenant des déchets, ont été recensés dans la « zone d'exclusion » (10 km autour de la centrale), explique Boris Prister, premier adjoint au ministre ukrainien chargé du dossier de Tchernobyl : *« Des études sont en cours pour déterminer si le cas de ces déchets doit être traité séparément ou inclus dans le projet de nouveau sarcophage. »*

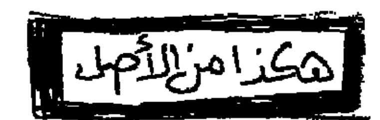
En attendant, les mesures ont déjà révélé une certaine contamination au plutonium (37 becquerels par litre) de l'eau circulant sous les sites d'enfouissement de la « forêt rousse ». Les tranchées qui y contiennent les déchets sont pourtant tapissées d'argile, contrairement à celles d'autres sites. *« Je ne pense pas qu'il y ait danger immédiat, mais de sérieux problèmes pourraient se poser d'ici dix ou quinze ans »*, estime Jaak Sinnaeve, chef de l'unité « actions de recherche en protection radiologique » à la Commission européenne. Ajoutant : *« En tout cas, un inventaire sérieux s'impose d'urgence. »* Pour l'instant, la rivière Pripiat, qui se jette dans le Dniepr et pourrait donc contaminer le bassin de Kiev, est protégée par une « barrière géotechnique » (mur étanche souterrain) de 2,1 kilomètres. Mais il ne s'agit là que d'une situation provisoire.

« A court terme, c'est le strontium 90 qui nous inquiète le plus, car il est soluble et migre donc beaucoup plus facilement que le césium, insoluble, explique Boris Prister. *Chaque période de pluies importantes entraîne un accroissement de sa concentration dans la rivière. »* Cela est d'autant plus préoccupant que la nature du sol, sablonneux, favorise la migration des radionucléides, ajoute Nikolaï Arkhipov, expert en contamination nucléaire, qui travaille à Tchernobyl depuis mai 1986, après avoir étudié pendant près de trente ans les conséquences de la catastrophe nucléaire de Kychtym, dans l'Oural (*le Monde* daté 18-19 juin 1989 et du 27 septembre 1989).

« Nous voulons monter une vraie recherche en coopération, explique Lucien Cecille, coordinateur du projet pour l'Europe. *Il y a énormément de choses à apprendre pour nos chercheurs en radioprotection, qui pourraient venir ici passer plusieurs mois chaque année. Nous espérons d'ailleurs étendre un jour ce réseau de laboratoires au site de Kychtym. »* Un objectif encore un peu ambitieux, peut-être. Solidaires en apparence, les responsables des trois pays ne montrent pas toujours beaucoup d'empressement à coopérer sur le terrain. La frontière ukraino-biélorusse, qui passe au nord de la zone d'exclusion de 30 km autour de Tchernobyl, semble parfois hermétique, aux hommes comme aux informations.

J.-P. D.





Tchernoby

en longue maladie

de 1986 continue de faire des victimes

En Ukraine, la situation n'est guère plus brillante. Les « *zones de contrôle radio-écologiques renforcées* » sont peuplées de quelque 1,5 million de personnes. « *Notre registre des victimes compte 374 607 noms et celui tenu par les militaires 36 000 autres* », souligne Mme Babilova. Y figurent notamment plusieurs dizaines de milliers de « *liquidateurs* » ayant pris part directement à « *l'élimination* » des conséquences de l'accident et les 130 000 habitants évacués des villages les plus touchés dans les premiers jours de l'accident.

Pour l'Ukraine et la Biélorussie, la situation est inextricable. Aux stigmates de la catastrophe, au traumatisme écologique et social qu'elle a causé, s'ajoutent les effets désastreux de l'écroulement de l'ancienne URSS. Santé, économie, infrastructures, réseaux de distribution alimentaire : jusqu'à la fin des années 1980, tout cela dépendait de Moscou, d'un pouvoir centralisé à l'extrême, à la fois haï et providentiel. Du jour au lendemain, les autorités locales se sont retrouvées avec, sur les bras, un fardeau beaucoup trop lourd pour elles. « *D'après les évaluations de la Banque mondiale, la Biélorussie et l'Ukraine consacrent actuellement 3 à 4 % de leur produit national brut (PNB) au traitement des conséquences de l'accident de Tchernobyl. Ces dépenses pourraient atteindre 15 % de leur PNB d'ici deux à trois ans* », explique Jaak Sinnaeve, chef de l'unité « actions de recherche en protection radiologique » à la commission européenne.

Des enseignements à tirer

Les auteurs du rapport européen sur les cancers de la thyroïde recommandent, évidemment, « *une action urgente pour traiter le problème, aussi bien sous l'aspect humanitaire que sur le plan scientifique* ». L'aspect humanitaire va de soi. L'équipement pour le diagnostic et le traitement chirurgical des jeunes patients, la formation du personnel dans des hôpitaux occidentaux pourraient être financés dans le cadre du programme européen TACIS d'assistance technique aux pays de l'ex-URSS.

Mais les experts européens mettent aussi l'accent sur la nécessité d'une solide action de recherche en coopération. Il y va de l'intérêt des deux parties. Pour les Européens, au-delà du drame vécu par les habitants, Tchernobyl constitue un « laboratoire grandeur nature » idéal pour étudier les effets d'un accident nucléaire et en tirer les enseignements utiles pour la gestion et le traitement d'éventuelles catastrophes similaires dans le futur.

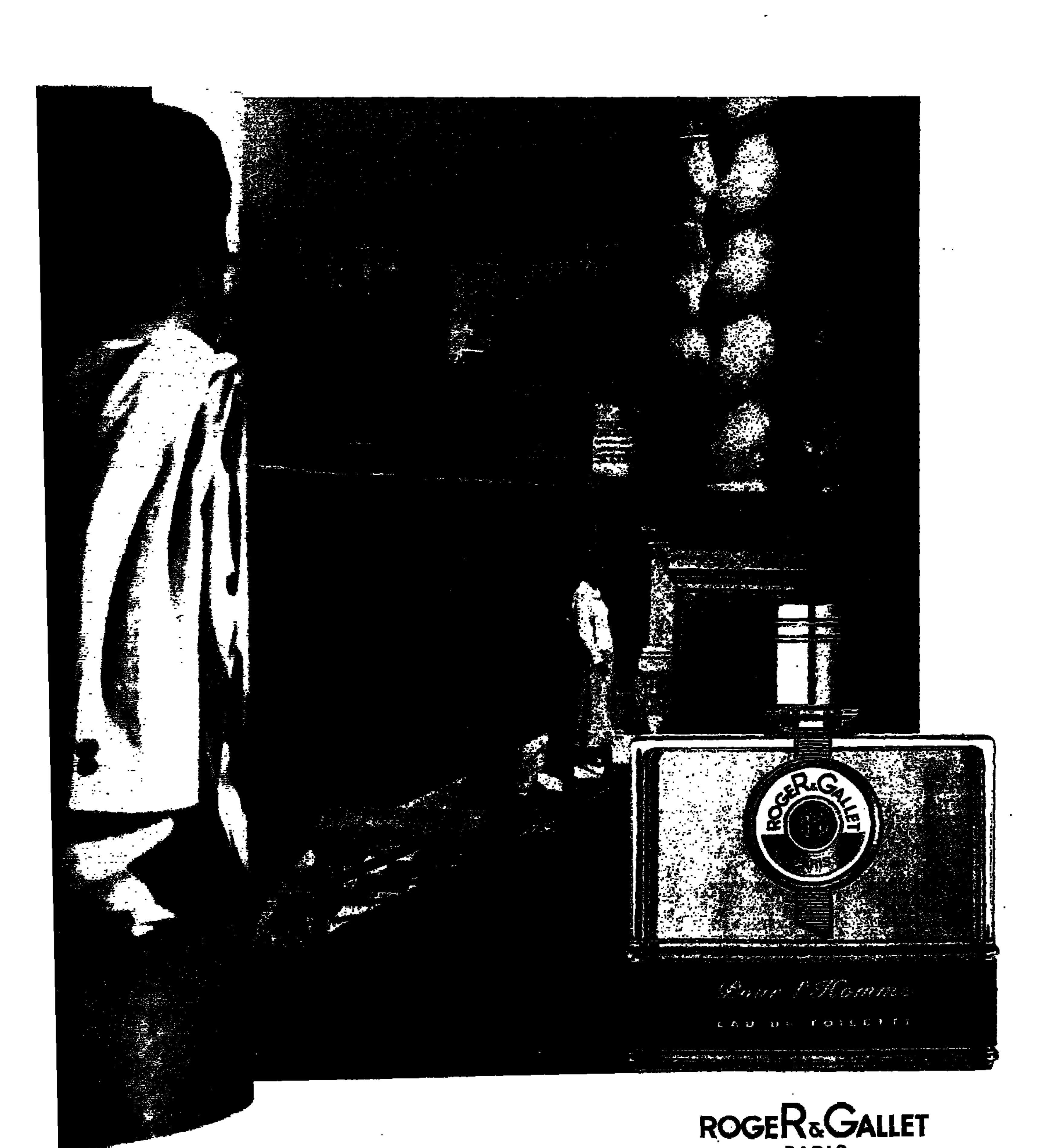
Les autorités locales, quant à elles, ont un besoin urgent des données que pourraient fournir de telles études. Un seul exemple : près de la moitié des fonds dépensés par l'Ukraine et la Biélorussie pour effacer les conséquences de Tchernobyl sont consacrés à l'indemnisation des victimes, sur des critères qui ne sont pas toujours très rigoureux. Une meilleure connaissance de la situation permettrait d'utiliser ces fonds à bon escient. Une « reconstitution » des doses de rayonnements reçues par les habitants et des études épidémiologiques précises permettront, par ailleurs, de détecter au mieux et de traiter plus tôt d'autres cancers radio-induits. Parallèlement, indiquent les experts occidentaux, une solide caution scientifique internationale permettrait aux chercheurs et aux autorités locales de retrouver auprès de la population une crédibilité un peu ternie.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Les experts internationaux de radioprotection limitent actuellement ce bilan à 42 morts. Trois ouvriers de la centrale ont été tués par l'explosion. Sur les 138 personnes soignées pour irradiation aiguë, 31 sont mortes dans les premiers mois ayant suivi l'accident. Neuf autres sont décédées depuis, dont les trois enfants. « *D'un point de vue purement scientifique, il est difficile d'exclure – ou de confirmer – d'autres décès directement liés aux radiations. On constate cependant que le taux de mortalité des 600 000* « liquidateurs » *est un peu plus bas que celui de la population générale, ce qui n'est guère étonnant dans la mesure où il s'agit d'hommes jeunes* », précise M. Wagemaker, cooordinateur du programme d'études européen pour le traitement des victimes de l'accident de Tchernobyl.

(2) *Thyroid cancer in children living near Chernobyl*, report EUR 15248 EN.

(3) Le gray mesure la dose absorbée, définie par la quantité d'énergie reçue par unité de masse irradiée (un gray = 100 rad). A titre de comparaison, la dose léthale (à partir de laquelle 50 % des personnes irradiées décèdent) instantanée pour tout le corps équivaut approximativement à une dose absorbée de 5 grays.



Prostate : les vrais pouvoirs de la chirurgie

En dépit de multiples innovations médicamenteuses ou instrumentales, l'ablation chirurgicale demeure le plus efficace des traitements de l'adénome de la prostate

L'ASSOCIATION française d'urologie vient de rendre publics les résultats d'une très large étude prospective nationale visant à évaluer la réelle efficacité du traitement chirurgical de l'adénome de la prostate. Cette tumeur bénigne est présente chez la grande majorité des hommes de 50 ans et plus. Elle se manifeste par une série de symptômes désagréables et de plus en plus handicapants. Il s'agit notamment de l'augmentation de la fréquence du besoin d'uriner la nuit, puis le jour, de mictions incomplètes et d'incontinence.

La prise en charge des patients fait aujourd'hui l'objet d'un gigantesque marché où s'affrontent, parfois de manière violente, l'industrie pharmaceutique, les fabricants de nouveaux matériels thérapeutiques (« chauffe-prostate » et lasers notamment) et les chirurgiens (*le Monde Sciences-Médecine* du 2 juin et du 21 juillet). Les résultats de l'étude de l'association française d'urologie, qui établit la suprématie de la chirugie, ne manqueront pas d'alimenter la controverse.

On ne s'intéresse pas assez, en médecine, à l'histoire, et la chirurgie ne fait pas, ici, exception. Fort opportunément, les auteurs de cette étude rappellent en préambule ce que furent les grandes étapes de l'approche chirurgicale de l'hypertrophie prostatique bénigne. L'ablation de cet adénome n'a commencé à être mise en œuvre que dans les quinze dernières années du siècle dernier. « *Elle est la dernière des grandes interventions d'exérèse (estomac, vésicule, rate, rein, utérus), qui ont toutes vu le jour durant le troisième quart du XIXe siècle*, écrivent les auteurs. *Ceci témoigne des difficultés de compréhension et de conceptualisation de l'hypertrophie prostatique et de son retentissement.* »

Sans modifier la libido

Un siècle plus tard, après de multiples tâtonnements, diverses innovations instrumentales et l'exploration des différentes voies d'abord, la chirurgie moderne a bénéficié de la profonde révolution provoquée par les techniques endoscopiques. Il s'agit là de procéder à l'ablation de l'adénome *via* le canal de l'urètre et sous contrôle visuel. Mise en œuvre par un chirurgien expérimenté, ce procédé offre, pour les petits adénomes (de 20 à 30 grammes), de notables avantages quant à l'efficacité obtenue après une hospitalisation de courte durée, d'une semaine en moyenne.

La chirurgie « sanglante » traditionnelle, qui impose une hospitalisation plus longue, n'est plus, en général, proposée que pour les adénomes plus volumineux, de 60 grammes et plus. C'est dire l'importance du stade de la prise en charge des malades par les chirurgiens et de l'impact négatif de certains traitements palliatifs non chirurgicaux.

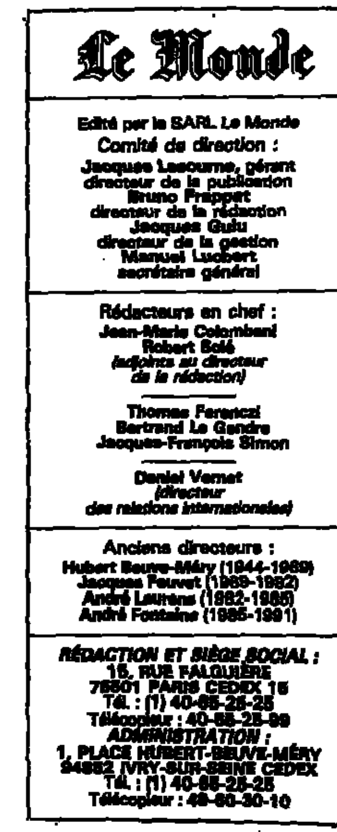
L'étude à laquelle tous les membres de l'Association française d'urologie étaient conviés à participer a, au total, porté sur 631 interventions, réalisées, par 74 urologues exerçant dans des hôpitaux publics et des cliniques privées entre les mois de mars et de mai 1992 (1). Elle intègre en outre les données recueillies auprès des malades opérés, avec un an de recul. L'âge moyen des patients est de 69 ans, la plupart d'entre eux ayant entre 60 et 79 ans, avec toutefois des extrêmes de 42 et 93 ans. Les résultats publiés sont particulièrement éloquents. Pour ce qui est des signes dits « subjectifs » (sensations des malades) un an après l'intervention, 92,9 % des patients se disent « *réjouis* » (27,7 %), « *heureux* » (29,5 %), ou « *satisfaits* » (35,7 %). Ils ne sont que 7,1 % de mécontents : « *insatisfaits* » (4,2 %), « *très insatisfaits* » (1,5 %), « *malheureux* » (0,7 %), voire « *très malheureux* » (0,7 %). Les améliorations portent, pour l'essentiel, sur la puissance du jet urinaire, l'évacuation vésicale et l'arrêt des mictions nocturnes. Ces données sont retrouvées dans l'analyse médicale des données « objectives » (débit urinaire, résidu postmictionnel).

L'un des points les plus importants et trop peu fréquemment évoqué concerne la sexualité. L'intervention chirurgicale sur l'adénome de la prostate peut en effet avoir pour conséquence d'entraîner une éjaculation dite rétrograde. Ceci n'équivaut en aucune manière à l'impuissance, mais peut toutefois modifier la perception que l'on a de son corps et, à ce titre, la libido. « *Le retentissement de la chirurgie prostatique sur la vie sexuelle est d'autant plus important que les patients sont âgés*, écrivent les auteurs de l'étude. *Néanmoins, quel que soit l'âge considéré, après une chute d'activité transitoire au premier mois, il n'est pas mis en évidence de détérioration significative de l'activité sexuelle de nos opérés.* » Cet aspect de la question mériterait toutefois une plus grande attention de la part des chirurgiens. La hantise de voir sa sexualité modifiée (ou celle de devenir impuissant) peut en effet conduire de nombreux hommes concernés par cette maladie à retarder la date de l'intervention.

Plus généralement, ces résultats posent le problème des places respectives des différentes démarches thérapeutiques. Faut-il ou non compliquer le véritable parcours du combattant qu'imposent aujourd'hui les multiples propositions de traitement, qu'il s'agisse de techniques instrumentales (dilatations par ballonnet, prothèses, traitements par le froid ou par la chaleur, lasers) ou de médicaments, d'apparition récente, dont les vertus sont fortement vantées par voie publicitaire mais dont l'efficacité réelle est souvent fortement contestée par les spécialistes.

JEAN-YVES NAU

(1) « Les résultats du traitement chirurgical de l'hypertrophie bénigne de la prostate ». Ce travail a été conduit par les docteurs Richard-Olivier Fourcade (Auxerre), Yves Lanson (Tours) et Pierre Teillac (Paris). Il est publié dans le dernier numéro de *Progrès en urologie*, journal de l'Association française d'urologie, daté d'octobre 1993, 7, boulevard Flandrin, 75116 Paris.


Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

CHRONOLOGIE

Novembre 1993 dans le monde

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

ÉTRANGER

1\. – **MAASTRICHT :** En vertu de l'application du traité de Maastricht, la CEE se transforme en « Union européenne » (31-X/1er-XI, 3 au 5).

2\. – **ITALIE :** Impliqué dans le scandale de *« mani pulite »*, Carlo De Benedetti, PDG d'Olivetti, est placé en détention provisoire à Rome. Un mandat d'arrêt pour corruption avait été lancé contre lui le 30 octobre (2, 4, 5, 21-22).

2\. – **DISSUASION :** Aux termes de sa nouvelle doctrine militaire, la Russie se réserve la possibilité d'utiliser dans certains cas en premier l'arme nucléaire. Le 16, la Grande-Bretagne décide de réduire de plus de 25 % son potentiel nucléaire (6, 18).

3\. – **ANGOLA :** L'UNITA (l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) accepte le principe d'un retrait des territoires qu'elle occupe depuis la reprise des combats en octobre 1992 (5, 27).

5\. – **RUSSIE :** Boris Eltsine, après avoir annoncé le 3 qu'il irait jusqu'au bout de son mandat en 1996, rend public le projet de Constitution qui sera soumis à référendum le 12 décembre. Le texte renforce les pouvoirs présidentiels (5, 7-8, 9, 11, 25, 27).

5\. – **EUROCORPS :** Le PC du commandement du corps d'armée européen créé en 1992 par l'Allemagne et la France, et auquel la Belgique participe depuis juin 1993, est installé à Strasbourg (7-8, 16, 18, 29).

6\. – **NOUVELLE-ZÉLANDE :** Lors des élections législatives, le Parti national (conservateur), avec 50 députés sur 99 (35,2 % des voix) contre 46 au Parti travailliste (34,7 % des voix), recueille la majorité absolue (9, 18, I/XII).

8\. – **JORDANIE :** Les premières élections multipartites libres depuis trente-sept ans sont marquées par la victoire des candidats proches du pouvoir et par la défaite des opposants au processus de paix avec Israël. Les islamistes occupent 18 des 80 sièges, contre 32 dans la chambre sortante (7-8, 10).

8\. – **FAO :** Pour la première fois un Africain, le Sénégalais Jacques Diouf, est élu directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il succède au Libanais Edouard Saouma, en poste depuis dix-huit ans (9, 10).

11\. – **LIBYE :** Par la résolution 883 le Conseil de sécurité de l'ONU renforce les sanctions décrétées le 15 avril 1992 en décidant de geler les avoirs libyens à l'étranger. Cette mesure entrera en vigueur le 1er décembre si Tripoli ne livre pas deux de ses ressortissants impliqués dans deux attentats aériens des années 80 (13, 14-15).

14\. – **PAKISTAN :** Farooq Legahri, sunnite et proche de Benazir Bhutto, est élu président de la République pour cinq ans (16).

16\. – **FIN DU COCOM :** Réunis à La Haye, les seize pays membres du Comité de coordination des exportations à destination de l'ex-bloc communiste (COCOM) décident de dissoudre l'organisation le 31 mars 1994 (18).

17\. – **COMMERCE INTERNATIONAL : ALENA, GATT et CEAP.** L'Accord de libre-échange nord-américain signé le 17 décembre 1992 par le Mexique, le Canada et les Etats-Unis est approuvé par la Chambre américaine des représentants (et par le Sénat le 20). La ratification de ce texte, qui instaure le marché unique nord-américain le 1er janvier 1994, renforce la position des Etats-Unis vis-à vis de l'Europe dans les négociations du GATT, et par rapport à l'Asie lors du premier sommet CEAP (Coopération économique Asie-Pacifique) qui se tient à Seattle (Etats-Unis) du 18 au 20 (6, 11, 17 au 20, 21-22, 23, 24, 26).

17\. – **NIGÉRIA :** Après cinq mois de crise politique, le chef d'Etat intérimaire, Ernest Shonekan, présente sa démission. Le ministre de la défense, le général Sani Abacha, prend le pouvoir et supprime toutes les institutions mises en place par son prédécesseur, le général Ibrahim Babangida (19, 20, 21-22, 24, 25).

17-18. – **AFRIQUE DU SUD :** Les partis politiques adoptent la Constitution intérimaire qui sera en vigueur jusqu'aux premières élections multiraciales du 27 avril 1994. Le 9, la CEE avait annoncé la levée de ses dernières sanctions contre Pretoria (19, 23, 30).

18\. – **SOMALIE :** Après l'adoption le 16, par le Conseil de sécurité de l'ONU, de la résolution 885, le général Mohamed Farah Aïdid, sortant de la clandestinité, déclare que les troupes étrangères doivent quitter le pays (18, 20, 21-22).

21\. – **ITALIE :** Le premier tour des élections municipales, qui se déroulent pour la première fois au système majoritaire, est marqué par l'effondrement de la Démocratie chrétienne et du Parti socialiste et par la poussée du PDS (ancien Parti communiste) et des néofascistes du Mouvement social italien (MSI). A Naples, Alessandra Mussolini, petite fille du Duce, candidate du MSI, reccueille 31,1 % des voix, derrière le candidat du PDS Antonio Bassolino (41,6 %). A Palerme, Leoluca Orlando, le chef de file du mouvement anti-mafia, est élu avec 75 % des voix (20, 23, 24).

24\. – **PROCHE-ORIENT :** L'assassinat d'Imad Akhed, chef des commandos « Ezzedine Al Qassam » du mouvement intégriste Hamas à Gaza, relance l'agitation dans les territoires occupés : depuis le 13 septembre, date de l'accord Israël-OLP, 26 Palestiniens et 12 Israéliens sont morts dans des attentats ou affrontements. Le 29, l'arrestation d'un dirigeant des faucons du Fath, qui venaient d'annoncer leur décision de reprendre la « lutte armée », entraîne un regain de violences (26, 27, 28-29, I/XII).

24\. – **GRANDE-BRETAGNE :** Le tribunal de Preston condamne les deux enfants meurtriers du petit James Bulger (deux ans) à la détention illimitée (26).

26\. – **KURDES :** La décision du gouvernement allemand d'interdire les activités du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, en rébellion contre le régime turc) est saluée par Ankara. Le 30, en France, après l'opération policière du 18 contre les sympathisants kurdes du PKK, deux organisations kurdes sont dissoutes : le Comité du Kurdistan et la Fédération des associations culturelles des travailleurs patriotes du Kurdistan en France (Yekkom) (19, 20, 21-22, 23, 24, 28-29, II/XII).

27\. – **IRLANDE DU NORD :** Patrick Mayhew, ministre britannique chargé de l'Irlande du Nord, révèle l'existence de contacts secrets entre Londres et l'IRA (Armée républicaine irlandaise) depuis 1989. Le 15, John Major avait proposé l'ouverture d'un « dialogue » en Irlande du Nord avec le Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, sous condition d'une renonciation à la violence. Les partis protestants loyalistes dénoncent ces contacts, qui, affirme John Major le 30, *« peuvent jouer un rôle utile »* (17, 18, 25, 30, I/XII, II/XII).

28\. – **HONDURAS :** Carlos Reina, candidat de l'opposition libérale, est élu président de la République (II/XII).

Revendications territoriales en Bosnie

Les combats s'intensifient entre les Musulmans et les Croates en Bosnie. Le 4, les forces musulmanes bosniaques s'emparent de la ville de Vares, enclave croate en Bosnie centrale. Le 5, le chef du « Parlement » des Serbes de Bosnie, Momcilo Krajisnik, se prononce en faveur de la constitution de trois Etats (serbe, musulman et croate) en Bosnie-Herzégovine. Le 9, le vieux pont de Mostar, chef-d'œuvre de l'architecture ottomane de 1557, est détruit par des obus croates. Le 24, l'acheminement de l'aide humanitaire, interrompu le 25 octobre dernier, reprend en Bosnie-Herzégovine, en vertu de l'accord conclu entre les trois parties, le 18 à Genève sous l'égide du HCR (Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés).

Le 27, Radovan Karadzic, le leader des serbes bosniaques, dont les forces serbes contrôlent 72 % du territoire bosniaque, exclut toute concession territoriale tant que la communauté internationale ne reconnaîtra pas aux Serbes le droit de contrôler les 64 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine, qu'ils affirment posséder sur le cadastre.

Le 29, la conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie, interrompue le 29 septembre, après le rejet du dernier plan de paix par les Musulmans bosniaques qui jugeaient insuffisantes les concessions territoriales serbes, reprend sur la base de nouvelles propositions de l'Union européenne : un assouplissement des sanctions contre la Serbie et le Monténégro en échange de concessions territoriales aux Musulmans et d'un *modus vivendi* dans les régions de Croatie contrôlées par les forces serbes. Le président bosniaque Alija Izetbegovic refuse l'idée d'une démilitarisation totale de la Bosnie et réclame 4 % de territoires en plus des 30 % proposés pour les Musulmans dans le dernier plan de paix (6, 7-8, 9, 10, 12, 14-15, 16 au 18, 20, 21-22, 23 au 27, 28-29, 30).

FRANCE

3\. – **Paul Touvier :** Après le rejet le 21 octobre dernier par la Cour de cassation du pourvoi qu'il avait demandé à l'encontre de l'arrêt rendu par la chambre d'accusation de Versailles et le renvoyant devant la cour d'assises des Yvelines, la Cour de cassation confirme qu'il sera jugé à Versailles pour crime contre l'humanité pour l'assassinat par la milice, le 29 juin 1944, à Rillieux-la-Pape de sept otages juifs (4, 5).

3\. – **Peine perpétuelle :** Le projet de loi du garde des sceaux, Pierre Méhaignerie proposant l'institution d'une peine de « perpétuité réelle » pour les auteurs de meurtres accompagnés de viols sur mineurs suscite les critiques des syndicats du monde judiciaire et divise les centristes (4, 5, 12, 13, 16, 18, 19, 23).

5\. – **Edouard Balladur**, à Nancy, annonce un programme autoroutier de 140 milliards de francs dans les dix prochaines années. Il soutient l'idée d'un grand emprunt européen émise par Michel Rocard le 6 octobre dernier à « La marche du siècle » sur France 3 et reprise par François Mitterrand le 25 octobre à « L'heure de vérité » (7-8).

6\. – **Partis politiques :** Le décret répartissant le reliquat de l'aide de l'Etat aux partis politiques pour 1993 est publié au *Journal officiel*. En 1994, le gouvernement réduira de 10 % la dotation annuelle – accordée en vertu des lois de 1988 et de 1990 – aux partis politiques représentés au Parlement, et de 5 % celle pour les partis non représentés au Parlement (18).

8\. – **Projet de loi quinquennale sur l'emploi :** Le débat sur le texte de Michel Giraud engagé depuis le 2 au Palais du Luxembourg est dominé par la semaine de trente-deux heures : les sénateurs adoptent de justesse, par 147 voix contre 138, les deux amendements proposés le 3 par Jean-Pierre Fourcade (Rép. ind) et Gérard Larcher (RPR), permettant une réduction *« à titre expérimental »* du temps de travail annualisée d'au moins 15 % assortie d'une baisse de salaires et d'embauches. Après l'opposition exprimée, le 9, par le groupe UDF de l'Assemblée nationale, et le 10, par le groupe RPR, la CMP (com- [illegible] paritaire) adopte, le 15, l'amendement qui maintient [illegible] de la rédu[illegible] du temps de travail mais supprime toute référence aux trente-deux heures. Le 18, les députés adoptent par un vote à main levée le texte de la CMP. Le 19, le projet de loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle, est adopté définitivement par le Sénat. Le 23, le groupe socialiste du Sénat saisit le Conseil constitutionnel (4, 6, 7-8, 9 au 11, 17, 21-22, 25).

9\. – **Conseils généraux :** Robert Clément (PCF) est élu à la présidence du conseil général de Seine-Saint-Denis et Gérard Burel (RPR) à celle de l'Orne (11).

10\. – **Le carambolage de l'autoroute A-10**, à Saint-Martial-de-Mirambeau, au nord de Bordeaux, qui provoque la mort de dix-sept personnes, est l'accident le plus meurtrier des dix dernières années (12, 13, 16, 24, II/XII).).

11\. – **François Mitterrand**, renonçant à la pratique en usage depuis 1987, décide de ne pas fleurir la tombe de Philippe Pétain à l'île d'Yeu à l'occasion de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 (9, 10).

12-14. – **Les Verts :** Mettant en minorité Antoine Waechter, l'assemblée générale des Verts réunie à Lille adopte un texte d'orientation qui privilégie le dialogue avec les forces de gauche. Antoine Waechter, Dominique Voynet, Andrée Buchmann et Yves Cochet sont élus porte-parole des Verts (12, 14-15, 16, 17, 23, 30).

15\. – **Enseignement :** Alors que les étudiants et les lycéens manifestent depuis le début du mois contre la pénurie d'enseignants et de locaux, les deux syndicats étudiants, l'UNEF et l'UNEF-ID, organisent une journée nationale d'action pour réclamer un renforcement du budget de l'enseignement supérieur. Après avoir abandonné, le 2, son projet de réforme de l'allocation de logement social des étudiants (ALS), François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, remet en cause, le 9, la politique contractuelle entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur (5, 6, 11, 16 au 18, 20, 25, 27, II/XII).

16\. – **Bioéthique :** Dans un rapport sur l'éthique biomédicale remis à Edouard Balladur, le professeur Jean-François Mattéi demande une enquête sur la société Pasteur-Mérieux Sérums et Vaccins à propos des collectes de placenta pour la fabrication d'albumine. Il réclame également une loi sur la bioéthique (10, 18, 23, 24).

16-23 : **Privatisations :** Rhône-Poulenc, la première privatisation industrielle du gouvernement Balladur, avec plus de 2,9 millions d'actionnaires, est un succès. Le 23, la [illegible]isation d[illegible] est lancée. Le 26, Edmond Alphandéry annonce la prochaine mise sur le marché de l'UAP (25, 27, I/XII).

17\. – **Football :** La défaite de l'équipe de France contre la Bulgarie au parc des Princes (2-1) élimine la France de la phase finale de la Coupe du monde aux Etats-Unis en 1994. L'entraîneur Gérard Houllier et Jean Fournet-Fayard, président de la Fédération française de football démissionnent (19, 24, 27, 30, I/XII).

17\. – **Bernard Tapie** est l'objet de deux demandes de levée de son immunité parlementaire : la première transmise le 8 octobre pour l'affaire Testut, la deuxième, le 2 novembre, dans le cadre de l'affaire du match OM-Valenciennes. Le 17, la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale donne un avis favorable à la demande de levée de son immunité parlementaire dans l'affaire Testut (4, 6, 11, 15, 18, 19, 22, 25, 26, 28-29, 30).

19\. – **Politique sociale :** La vague de froid provoque la mort de neuf personnes en France, dont sept « sans domicile fixe ». Malgré une série de mesures annoncées, notamment à Paris, pour l'accueil des SDF (dont le nombre est évalué à 400 000 en France), une polémique se développe sur la politique du logement social (23, 24, 25, 27, III/XII).

25\. – [illegible] Médecin, ancien maire [illegible], arrêté à Punta-del-Este, en Uruguay, où il vit en exil depuis septembre 1990, est incarcéré à Moldonado, après la demande d'extradition formulée le 12 novembre par le parquet de Nice dans le cadre de l'affaire de corruption de la SEREL (21-22, 28-29, 30, I/XII).

26\. – **Immigration :** Les députés adoptent dans la nuit du 25 au 26 le nouveau projet de loi sur la maîtrise de l'immigration réécrit par Charles Pasqua pour tenir compte de la censure du Conseil constitutionnel, le 13 août.

28\. – **GATT :** Les négociations du GATT divisent le RPR et l'UDF. Après la déclaration d'Edouard Balladur, le 18, devant le Sénat sur les impératifs du calendrier, Raymond Barre et Charles Millon plaident pour la signature d'un accord. Le même jour, Valéry Giscard d'Estaing, aux assises nationales des clubs Perspectives et Réalités évoque *« l'irresponsabilité de certaines déclarations »* (25 au 30, I/XII, II/XII).

29\. – **Sida :** Lors de l'examen du projet de loi sur la santé publique et la protection sociale, adopté le 26 octobre par le Sénat, les députés annulent l'amendement sénatorial adopté le 26 octobre dernier, instituant le dépistage obligatoire du virus du sida pour les malades atteints de tuberculose (I/XII).

Droit d'asile : le Congrès approuve la réforme de la Constitution

L'incompatibilité existant, selon Charles Pasqua, entre la décision du Conseil constitutionnel annulant, le 13 août dernier, certaines dispositions de sa loi sur l'immigration, et les accords européens de Schengen a enclenché le processus de révision de la Constitution par la voie parlementaire.

Le 2, l'Assemblée nationale adopte, selon la procédure du vote personnel, par 446 voix contre 86, le projet de loi constitutionnelle relatif aux *« accords internationaux en matière de droit d'asile »*. Le 15, le président de la République convoque le Congrès du Parlement le 19 à Versailles pour avaliser la réforme de la Constitution.

Le 16, le Sénat adopte sans le modifier le projet de loi constitutionnelle par 229 voix contre 83 (la majorité de droite vote pour, le groupe PC et les sénateurs PS contre).

Le 19, le Congrès adopte le projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile par 698 voix contre 157 et 20 abstentions, la majorité requise des trois cinquièmes (513 voix) étant atteinte. La réforme du droit d'asile – inscrit dans le préambule de la Constitution – est ajoutée dans l'article VI de la Loi fondamentale : la France ne sera plus contrainte d'examiner les dossiers des réfugiés ayant transité par un autre Etat européen signataire des accords de Schengen.

La mise en cause du Conseil constitutionnel, par Edouard Balladur, lors de l'ouverture du Congrès, et la déclaration de Charles Pasqua reprochant, le 21, à « 7 sur 7 » à TF 1, au Conseil constitutionnel de déborder de ses prérogatives et de tendre à s'instituer en *« pouvoir suprême »*, provoquent la première prise de position publique d'un président du Conseil constitutionnel : le 23, Robert Badinter, président de cette institution, dans un article au *Monde*, défend le rôle du gardien de la Constitution dans le débat sur la « hiérarchie des normes ». Le 24, le président de la République, dans un communiqué, estime *« que la controverse devait être considérée comme close »* (16 au 18, 20, 23, 25, 26, 27).

CULTURE

3\. – **Mort d'Henri Thomas**, écrivain, né en 1912. Prix Medicis avec *John Perkins* en 1960 et prix Femina avec *le Promontoire* en 1961 (5).

4\. – 8 : **5e Carrefour des littératures de Strasbourg :** Après leur manifeste le 31 juillet, une cinquantaine d'écrivains envisagent la création d'un « Parlement international des écrivains » pour lutter contre les persécutions à l'encontre des intellectuels (5).

8\. – **Prix littéraires :** Le prix Goncourt est attribué à Amin Maalouf pour *le Rocher de Tanlos* (Grasset). Le prix Renaudot à Nicolas Bréhal pour *les Corps célestes* (Gallimard) (10). Médicis : Emmanuelle Bernheim : *Sa femme* (Gallimard). Médicis étranger : l'Américain Paul Auster : *Léviathan* (Actes Sud). Médicis essai : Michel Onfray : *la Sculpture de soi* (Grasset) (17). Le prix Femina : Marc Lambron pour *l'Œil du silence* (Flammarion), Femina étranger au romancier britannique Ian McEwan pour *l'Enfant volé* (Gallimard) (7-8).

16\. – Le clown Achille Zavatta se donne la mort (18, 25).

18\. – **Louvre :** A l'occasion du bicentenaire du musée, la nouvelle aile Richelieu est inaugurée. Les surfaces d'exposition du Grand-Louvre, conçu par l'architecte Ieoh Ming Pei, passent de 30 000 m² à 52 000 m².

25\. – **Opéra de Paris :** Jacques Toubon annonce une série de réformes touchant la direction artistique et les statuts juridiques de l'Opéra de Paris, qui sera dirigé à partir d'août 1995, par Hugues Gall, actuellement directeur du Grand Théâtre de Genève, qui succédera à Pierre Bergé (26, 27).

25\. – Mort de l'écrivain britannique Anthony Burgess, auteur d'*Orange mécanique* (27).

Dossier établi par Brigitte Camus-Lazaro.

La France, l'Algérie et les islamistes

Le 1er, le Groupe islamique [illegible] présumé des trois Français enlevés à Alger le 24 octobre dernier puis libérés le 31 octobre et le 1er novembre, remettent à Michèle Thévenot, l'un des trois otages, un message : les islamistes donnent un délai d'un mois à la communauté française pour quitter l'Algérie.

Le 9, dans le cadre de l'enquête sur cette affaire, Charles Pasqua déclenche, en région parisienne et en province, une opération policière contre les milieux islamistes en France qui aboutit à l'interpellation de 88 personnes proches de l'ex-Front islamique du salut (FIS). Djaffar El Houari, président de l'association Fraternité algérienne en France (FAF), Moussa Kraouche, porte-parole de la FAF et Abdelhak Boudjaedar sont placés en garde à vue prolongée jusqu'au 12.

Le 10, l'imam turc de Nantua (Ain), Husseyin Konusqui, est expulsé par le ministère de l'Intérieur : il avait critiqué l'exclusion temporaire, le 5, par le proviseur du collège de Nantua de quatre élèves musulmanes portant le foulard en classe.

Le 13, Moussa Kraouche, Abdelhak Boudjaedar et Larbi Beddiaf sont mis en examen pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*. Djaffar El Houari, libéré, est assigné à résidence. Le 15, l'ex-Front islamique du salut (FIS), dans un communiqué à l'AFP, adresse un avertissement à l'encontre des ressortissants étrangers vivant en Algérie. Le 17, Charles Pasqua déclare au *Monde* : *« La France n'acceptera plus sur son sol d'activité de nature à nuire à ses intérêts. »* Le 21, l'un des auteurs présumés de l'enlèvement des trois Français est arrêté. Il confirme l'appartenance des ravisseurs au Groupe islamique armé (GIA) dirigé par Si Ahmed Mourad (nom de guerre : Djaafar el Afghani).

En Algérie, où la situation est tendue, quarante-trois personnes, quatorze membres des forces de l'ordre, dix-sept civils et douze islamistes sont tués en l'espace d'une semaine (2, 4 au 6, 9 au 13, 14-15, 16, 17, 19, 23 au 26, 30).

CHANTEUSES MALIENNES DU WASSOLOU au Festival Africolor

Après les griots

■ AMSTERDAM. Pour sa cinquième édition, le Festival Africolor présente sa programmation en Europe avant de regagner le Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis. Les Néerlandais ont ainsi pu découvrir Nahawa Doumbia, Djeneba Diakité et Safi Diawara, étoiles montantes de la musique malienne, représentantes du courant wassolou.

■ BAMAKO. Au Mali, la tradition des griots a perdu de son prestige. Les musiciens populaires n'appartiennent plus à leur caste et s'inspirent de la culture des chasseurs, née dans la région wassoloue, au sud-est du pays.

AMSTERDAM

de notre envoyée spéciale

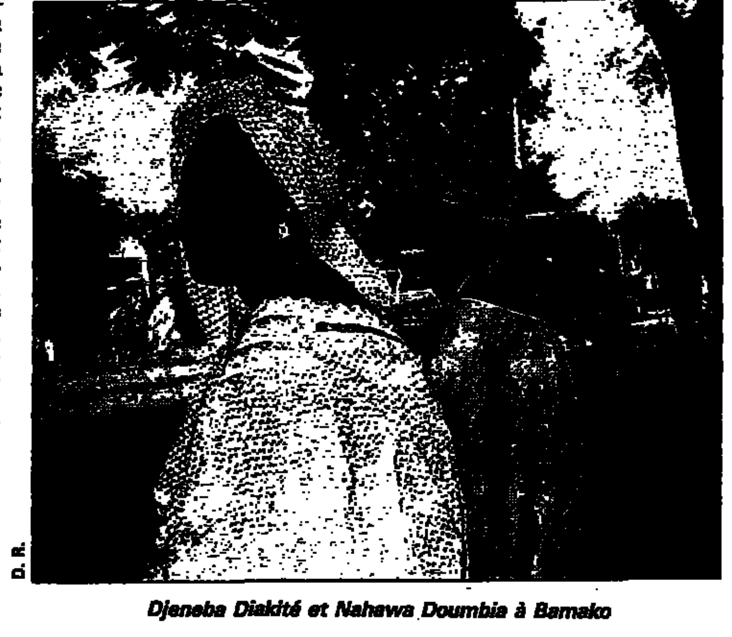
Le voyage européen de Nahawa, de Djeneba et de Safia commencé au tout début du mois de décembre, à Roissy-en-France, au petit matin. Il aurait pu s'y terminer, tant les autorités policières s'acharnèrent à mettre des bâtons dans les roues à des artistes étrangers pourtant munis de contrats en bonne et due forme.

Une fois passé ce tir de barrage, une fois digérées les réflexions xénophobes *(« Je croyais qu'on les renvoyait chez eux... »)*, les trois chanteuses maliennes et leurs musiciens ont pu installer leurs valises, balafons, tambours *djembé*, harpes *kora* et guitares électriques dans les coffres de l'autobus affrété pour la tournée Africolor, dont elles tiennent la vedette.

Depuis 1989, le Festival Africolor réunit chaque hiver, au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, la fine fleur de la musique africaine. La nuit de Noël est traditionnellement consacrée à la musique du Mali. Avant de sacrifier à ce rituel qui fait désormais partie du calendrier des Maliens à Paris, Africolor a pris la route. Première des sept dates de la tournée : Amsterdam, où Nahawa Doumbia, Djeneba Diakité et Safi Diawara devaient se produire au Centre culturel du Melkweg, avec Persée Poliss, six musiciens regroupés autour du chanteur réunionnais Patrick Persée, qui voudrait marier rock, reggae et maloya – en progrès, mais pas encore au point, et le duo insolite qui réunit un harmoniciste français, Vincent Bucher, et un joueur de harpe malgache, Tao Ravao.

Trois salles, un restaurant, une galerie d'exposition, un dédale de coins conversation et de points de ralliement : le centre multimédia Melkweg s'est installé en 1970 dans une ancienne laiterie industrielle à deux pas du Théâtre municipal d'Amsterdam. Pour attirer le chaland, l'équipe du Melkweg avait programmé, à l'issue de la soirée Africolor, une fin de nuit discothèque, avec *toaster* et DJ ragga. Une modernité qui ne jure qu'en apparence avec la musique « traditionnelle » de Nahawa, Djeneba et Safi.

Car les trois chanteuses maliennes, si elles incarnent la tradition vocale du Wassolou, un pays de savane au sud-est du Mali, sont aussi les représentantes d'un courant novateur de la musique malienne. Libérées des contraintes imposées aux griots, une caste à laquelle aucune des trois n'appartient, elles ont abandonné les thèmes historiques traditionnels, laissé de côté les louanges aux puissants pour parler du Mali de tous les jours *(lire l'encadré)*. Elles ont brisé un autre tabou en arrivant à travailler ensemble dans un pays où les rivalités de divas prennent parfois des proportions épiques. Elles ont adapté leur répertoire, mis au diapason balafons et *kamale n'goni* (une *kora* à six cordes), dont l'accord varie d'un village à l'autre, pour chanter à l'unisson sans rien perdre de leur singularité.



D.R.

Djeneba Diakité et Nahawa Doumbia à Bamako

Les pieds dans le plat

Le Mali ne s'y était pas trompé : le 27 novembre dernier, tout ce que le pays compte de téléviseurs était pris d'assaut pour suivre la retransmission en direct de leur premier concert, donné au Centre culturel français, en préouverture de la semaine Découvertes de Radio-France Internationale. Sur les murs des loges du Melkweg, des artistes du monde entier ont écrit leur nom au feutre, comme un annuaire de l'internationale de la chanson intelligente, du folk moderne, du rock révolté, du rap engagé, etc. On y trouve déjà « Nahawa from Mali ». Timide en ville, royale en scène, Nahawa Doumbia, la plus connue des chanteuses de musique wassolou avec Oumou Sangaré, est une habituée des scènes européennes. Sourire et accents presque enfantins, attitude de fierté combattive, elle rayonne, balaie les objections de son chasse-mouches à plumes.

A côté, Djeneba Diakité apparaît tout en rondeurs, enveloppée dans une voix chaude. Insolente et sûre d'elle, elle met les pieds dans le plat : considérations politiques, faits divers édifiants, commentaires de l'actualité, tel ce *Libèria* où elle s'interroge sur les conflits africains.

La jeune Safi Diawara n'avait jamais mis un pied hors de chez elle, ni même chanté devant un public de Blancs. Couvée par ses aînées, elle apprend à danser et à se tenir en scène en se laissant entraîner dans le plaisir partagé du chant. Derrière, sept instrumentistes (balafons, *kamale n'goni*, basse, tambours, guitares), dont l'excellent guitariste et arrangeur Madou Bah Traoré, produisent une musique à faire rêver.

A travers les phrases modulées en langue bambara, les envolées de guitares et de cordes pincées, les atmosphères tissées au balafon et au tambour, les images affluent : libres, fluides, dans une Afrique où les idées circulent encore, sans fouille, sans censure et sans visa.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► Tournée Africolor : le 15 décembre à Nîmes (l'Odéon), le 17 à Angoulême (la Nef). Festival Africolor au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, 59, bd Jules-Guesde, tél. : 42-43-17-17. Le 18 : Persée Poliss, Danyel Waro, Tao Ravao, Vincent Bucher. Le 19 : Cereba, Mandé-Foli, Nipe, Cesaria Evora. Le 24, nuit de Noël malienne : Bakary Cissé, Mandé-Foli, BabaDjan, Djely Moussa Diawara, Nahawa Doumbia, Djeneba Diakité, Safi Diawara.

► Discographie : Nahawa Doumbia, Mangoni, 1 CD Mélodie 387812. Djeneba Diakité, Piraterie, 1 CD Mélodie 09265. Oumou Sangaré, Ko sira, 1 CD World Circuit distribué par Media 7. The Wassolou Sound : Women of Mali, 1 CD Stern's Africa STCD1035 distribué par Harmonie. Sibiri Samaké, musique des chasseurs de Sébénikoro, 1 CD Buda Records distribué par Adès. Mali, nuit des griots, 1 CD Ocora C559009 distribué par Harmonia Mundi.

De la chasse à la critique sociale

BAMAKO

de notre envoyée spéciale

En chantant ensemble, Nahawa Doumbia, Djeneba Diakité et Safi Diawara bousculent la tradition. Si l'épisode – heureux, tant ces trois femmes ont joué le jeu, et y ont pris plaisir – a été provoqué par le directeur artistique d'Africolor, Philippe Conrath, il a été rendu possible par le nouvel esprit qui souffle au Mali.

Certes, la musique malinké n'est pas morte ni le goût du chant des griots. Mais l'auditoire, les jeunes surtout, reproche aux griots d'avoir rendu hommage, sans discernement et dans le seul but de s'enrichir, à tous ceux qui pouvaient les rétribuer, aux hommes de bien comme aux corrompus notoires, et en particulier à l'ancien chef de l'Etat, Moussa Traoré, et à ses proches.

L'avènement de la démocratie

En mars 1991, avec l'avènement de la démocratie, la parole est à nouveau libre, et il y a bien d'autres choses à chanter que des louanges. On peut parler du présent, des incertitudes de la vie et de l'amour, des espoirs et des difficultés de chacun, dire l'inquiétude des jeunes... Ainsi, avant les élections, Djeneba Seck chantait à l'adresse de ceux qui portent grands boubous et basins richement brodés et roulent en grosse voiture : *« Si vous ne changez pas d'attitude, il n'y aura pas d'avenir pour nous dans ce pays. »*

C'est dans la région du Wassolou, au sud-est du pays, que le renouveau s'est fait sentir le plus rapidement. Là où il n'est pas besoin d'appartenir à la caste des griots pour être artiste et où la musique s'inspire directement de la tradition des chants de chasseurs.

Il y a une quinzaine d'années, pour pouvoir s'exprimer plus librement, un jeune musicien, Satigui Sidibé, y a créé le *kamale n'goni*, sorte de petite *kora* à six cordes dérivée du *n'goni* des chasseurs, une calebasse à trois cordes. Le *kamale n'goni*, l'instrument des « hommes dans la force de l'âge », est devenu le symbole de la musique nouvelle.

Même révolution dans la mode : le *bogolan*, le vêtement de coton traditionnellement porté par les chasseurs et les paysans bambaras, a été réinventé par les jeunes stylistes. La musique et la mode : les deux moyens d'expression privilégiés de la jeunesse.

THÉRÈSE-MARIE DEFFONTAINES

FESTIVAL 38es RUGISSANTS à Grenoble

Du Cap-Vert à la Catalogne

GRENOBLE

de notre envoyée spéciale

Le violoniste aveugle tient son archet comme un tournevis et, de temps en temps, accentue la pression de son index, comme on appuie sur un couteau. L'effet est exactement celui de diphtongues nasales et glissées de la langue lusitanienne : ce violon-là chante en portugais ! Augusto De Pina joue sur un vieil instrument noirci de boucanier. Son art, il l'a appris de ses ancêtres, puis magnifié par son génie propre, ce phrasé violonistique calqué sur la langue parlée, cette gaîté toujours voilée de larmes. Augusto De Pina, sujet clairvoyant de l'Etat du Cap-Vert, roi de la morna (le fado local), aurait pu incarner seul, à Grenoble, les grandeurs de la musique traditionnelle.

Mais, du 30 novembre au 11 décembre, les programmes se sont succédé à un rythme d'enfer dans ce Festival des musiques d'aujourd'hui – notez le pluriel – que son directeur, Benoît Thiebergien, a joliment soutitré « 38e rugissants ». Invite claire à larguer les amarres. Les voiles, pour cette cinquième édition, s'étaient largement déployées de l'Amérique post-moderne (Lucinda Childs, Kronos Quartet) à ces hérétiques qui, comme Valentin Clastrier, veulent inventer l'avenir sur une vielle à roues ou, comme le Belge Max Vandervorst, créent des sons neufs sur des balais, des boîtes de conserve rouillées et des sacs poubelles : *Symphonie d'objets abandonnés...*

L'exposition de machines musicales de Pierre Bastien poussait, elle aussi, à remonter le temps par ses associations contre-nature de banjos, de fils électriques et de mécanos. Comme si les matériaux de récupération étaient devenus baguettes magiques en notre période mécanisée.

Et puis, cette étape au Cap-Vert, archipel peuplé d'esclaves africains par les Portugais, qui allaient faire de ces bouts de monde plantés au large du Sénégal une colonie et une étape dans leurs grandes manœuvres commerciales. A Mindelo, face à la mer, vit là-bas un fonctionnaire collecteur de folklore local, qui est aussi un vrai compositeur. Il a trente-sept ans, écrit une musique sans âge, sans nationalité, sans emprunts non plus, sinon à un passé cap-verdien imaginaire, réinventé, où l'on n'entend que de très loin les échos langoureux de la morna et des vieilles mazurkas dont les rythmes syncopés et à trois temps inégaux se sont perpétués là-bas depuis la colonisation.

Un musicien dans le désert

Vasco Martins, né de père créole et de mère portugaise, a fait de très sérieuses études de composition à Lisbonne et à Paris, s'est initié à la musicologie auprès d'un spécialiste de Villa-Lobos et de musique finlandaise (on croit rêver), n'a jamais renoncé à se comporter en avant-gardiste occidental, synthétiseurs Yamaha à la clé, sur une des terres les plus pauvres du monde, terre qui ne peut lui garantir ni public, ni interprètes, ni débouchés. Il n'existe évidemment pas d'orchestre symphonique au Cap-Vert.

Vasco Martins a néanmoins composé, comme on lance une bouteille à la mer, une suite symphonique intitulée *Danses du cancer*, dont la légèreté d'orchestration, les subtilités harmoniques et les contrepoints rythmiques n'ont rien à envier aux impressionnistes français, versant exotique. Comme du Ravel, ou du Chabrier, ces danses sont légères d'apparence, très difficiles à exécuter. Il leur faudrait une interprétation plus exacte que celle de l'Ensemble Futurs-Musiques (semi-professionnels de l'université Paris-VIII, pilotés au mieux par Denis Gautheyrie, mais qui ne peuvent donner que ce qu'ils ont : leur travail et leur bonne volonté).

Si l'on ressent une émotion et une admiration particulières à écouter du Vasco Martins, c'est que ce musicien, qui est aussi poète et romancier, crée, au sens propre, dans le désert. *« Je ne tente pas d'adapter les rythmes de mon pays*, dit-il, *mais la façon dont je vis ses paysages. Je ne désire pas copier le répertoire savant occidental, mais je considère que Debussy, ce géant, fait aussi partie de mon patrimoine culturel. J'ai joué dans les bars pour gagner ma vie à Paris. Mais j'y ai aussi compris qu'il fallait écouter Ravel pour comprendre comment faire sonner un grand orchestre symphonique. »* Vasco Martins sait faire sonner un grand orchestre symphonique. Il n'a certainement pas la pointure d'un Ravel, mais peut-être celle d'un Villa-Lobos cap-verdien. Une découverte, en somme (1).

L'autre manie des 38es rugissants, outre celle du long cours, est celle des dynasties. Une soirée en forme d'arbre généalogique réunissait ainsi les pièces de théâtre musical balbutiantes, étranglées, délirantes ou déambulatoires de Mauricio Kagel (servies fort bien par le jeune ensemble français Aleph) et le dernier spectacle musical, interdit aux mineurs non avertis, de Carles Santos, entouré de ses « nanas » cuir et métal.

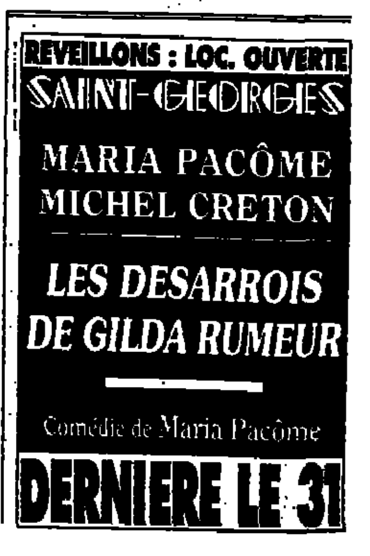
Quoi de commun entre l'Argentin et le Catalan ? L'étrangeté, le talent. Obsessions morbides chez le premier. Récurrences sadomaso chez le second, dont le Festival d'Automne avait présenté l'an passé, à l'Odéon, une *Tramuntana Tremens* trémulante et très folle. *La Grenya de Pascal Picanya*, que le même Festival parisien reprendra à l'automne 1994, avance d'un cran dans l'avalanche de fantasmes érotiques : maîtresses aux godemichés sonorisés, prenant leur plaisir en martyrisant un Steinway ; pianiste-esclave (Carles Santos lui-même) s'exposant de son plein gré aux humiliations les plus folles. Le piano souffre, le public jubile sans grivoiserie. Le spectacle est à revoir, de très près.

ANNE REY

(1) Voir le reportage sur la musique au Cap-Vert et Cesaria Evora, *le Monde* du 17 septembre 1993.

► Discographie. – Album du cinquième anniversaire des 38es rugissants : *Zappeurs pompiers*, par Un Drame musical instantané, *Vue sur Tower Bridge, détail*, de Laurent Bigot et François Rollin, *Terra*, de Carlo Rizzi et Benoît Thiebergien, *Crysallis* de Michel Redolfi, *Méditations sur la tour de Babel*, par les Chœurs de Lyon Bernard-Fort, présentation de Michel Thion : un CD L'Empreinte digitale ED 13207. Distribué par Harmonia Mundi.

PARTITIONS : six sonates de Joseph Haydn retrouvées en Allemagne. – Les partitions manuscrites de six sonates pour piano du compositeur autrichien Joseph Haydn, datant de 1766-1769, ont été découvertes à Münster en Westphalie, en Allemagne, annonce le *Times* de Londres dans son édition du 14 décembre. Ignorant leur importance, leur propriétaire a récemment montré ces œuvres, portant le nom du compositeur, à un professeur de musique, qui a aussitôt alerté le pianiste autrichien Paul Badura-Skoda et son épouse, musicologue. Ces derniers ont vite fait le rapprochement avec les sonates disparues mentionnées au catalogue des œuvres de Haydn. Les manuscrits sont des copies datant de 1805 réalisées en Italie. Ils doivent être prochainement vendus aux enchères. Quant aux œuvres elles-mêmes, Paul Badura-Skoda compte les interpréter à l'Université de Harvard le 12 février prochain avant leur publication en avril.



THÉATRE

UN CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE au Théâtre de la Ville

Une énergie neuve

On savait que la nouvelle mise en scène du grand œuvre de Labiche signée par le codirecteur du TNP, Georges Lavaudant, était de la meilleure facture (la critique de Bernadette Bost est parue dans *le Monde* du 14-15 mars). Sa reprise à Paris est une manière de triomphe, celui de l'intelligence et de la cohérence d'une troupe entière. Tout a été dit sur cette pièce splendide d'Eugène Labiche, cauchemar vertigineux qui défie le temps et la raison. Claude Lévi-Strauss, par une analyse aussi rigoureuse que virtuose, a décrit, dans *la Potière jalouse* (Plon, 1985), le lien étroit entre sa structure et celle de l'*Œdipe* de Sophocle. A tout coup, spectateurs et interprètes en réchappent le souffle coupé... et le cœur plus léger.

D'autant plus aujourd'hui que la lecture de Georges Lavaudant est à la fois d'une singulière simplicité – il nous donne le texte, mêlé de couplets, au plus près de la tradition – et d'une savante architecture – musique sombre, distante, de Gérard Maimone; décors soigneusement étudiés de Jean-Pierre Vergier qui, de manière onirique, cernent le plateau de murs nus ou outrageusement chargés selon les actes.

La course est menée avec un panache tout particulier par un jeune acteur dont on savait qu'il se hisserait vite à ce niveau d'engagement, Patrick Pineau. Le voici Fadinard, l'un des rôles les plus exténuants du répertoire, auquel se sont colletés les meilleurs interprètes français. Jeune rentier du Paris de Louis-Philippe, il est projeté malgré lui, le jour de ses noces, dans une incroyable course après que son cheval a dévoré le chapeau d'une jeune femme adultère, lors d'une promenade au bois de Vincennes.

Son interprétation est un bijou de précision – c'est la première exigence du burlesque – et manifeste une grande liberté d'acteur : la voix se promène sur toute la gamme des intonations; les mouvements restituent intensément les rythmes de l'œuvre; le visage, le regard sont d'une enfance intacte et d'une expressivité irréprochable. Cette qualité de jeu insuffle à la pièce de Labiche une énergie absolument neuve.

OLIVIER SCHMITT

▶ Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris (4e). Métro : Châtelet. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-74-22-77. De 90 F à 140 F.

ANDRÉ CHÉNIER à la Maison de la poésie

Des tables où l'on boit du sang

Comment faire apparaître sur scène un homme aussi *«absent»* qu'André Chénier? La guillotine, étrangement, l'a plutôt éloigné que rapproché de nous : il y a perdu sa figure distincte pour se fondre dans une nuée confuse. Les pages de lui, toujours les mêmes, rappelées dans les classes, dans les anthologies (*«Elle est au sein des flots la jeune Tarentine/Son beau corps a roulé sous la vague marine»*, etc.), sont harmonieuses mais frigides. Puis Charles Maurras et sa suite, une équipe qui fait le vide, ont mis Chénier comme sous scellés.

Un fanatique de Chénier, Michel de Maulne, a eu la bonne idée. Il a convoqué Chénier comme l'avait fait Victor Hugo : par le spiritisme. Carrément. Il s'ennuyait, à Jersey. Les visites d'amis étaient inexistantes. Histoire de voir enfin du monde, Hugo décida d'inviter des esprits, de faire tourner les tables. Les séances duraient parfois de 21 heures à 6 heures du matin. Jamais il ne tendit lui-même les doigts au-dessus du guéridon, les «opérateurs» étaient sa femme, sa sœur, des amis comme Auguste Vacquerie et Delphine de Girardin. Mais le *«médium»* essentiel était Charles, le fils de Victor : c'est lui qui transmettait, à voix haute, les paroles des absents, c'est lui qui, en 1853 et 1854, fut l'interprète d'André Chénier. Il lui demandait de compléter les vers laissés inachevés (et qui semblaient être vraiment de lui, alors que Shakespeare, Racine, Molière, s'exprimaient en vers de Victor Hugo, sans aucun complexe).

Il est passionnant, Chénier. Avant 1789, il réclame la révolution (*«Il vaut mieux n'être pas que d'être misérable.»*) Les nuits de septembre 1792, il est encore assez encourageant : *«Lorsque une grande nation, par une insurrection légitime, rentre dans tous ses droits et viole l'ordre des choses qui les violait tous, elle ne peut en un instant se trouver établie et calme.»* Mais en 1793, il ne suit plus : il se dit *«las de partager la honte de cette foule immense, qui approuve et encourage, au moins par le silence, des hommes atroces et des actions abominables»*. Il se déclare du nombre de ceux qui se refusent *«à toucher des mains souillées de meurtres et à s'asseoir à la table où l'on boit le sang des hommes»*. Il sera guillotiné quarante-huit heures avant thermidor.

Lorsque Chénier, entre ses articles enflammés et ses *Hymnes* de combat, touche à une poésie moins urgente, il n'est pas le néo-grec impassible que nous croyons connaître. Dans *l'Amérique*, il invente *«du pôle endurci les immenses glaçons»* et *«les vastes clameurs des baleines sauvages»*; dans le kitch il n'hésite pas. Ses poèmes «d'amour» se promènent entre un pré-romantisme intense et l'humour pervers : *«Il faut en le grondant le serrer dans tes bras Lui dire en le baisant que tu ne l'aimes pas. Il a le cœur si bon : sa sottise est extrême»*, conseille-t-il à l'amoureuse, et il note, en marge : *«Les beaux garçons sont souvent si bêtes.»* En prison, il écrivait d'une écriture microscopique, sur de minuscules bandes de papier prêtées par la Bibliothèque nationale, elles sont exposées à la Maison de la poésie.

Michel de Maulne, émergeant d'abord de la brume dans le salon de Hugo à Jersey, puis prenant du poil de la bête, évoquant sa ville natale, Constantinople, puis oubliant toute réserve pour crier sa haine du sang, de la terreur, est un Chénier formidable. Yeux de foudre, voix jupitérienne, mais aussi des grâces d'enfance à faire glisser sur son cou un immatériel foulard rouge...

MICHEL COURNOT

▶ Maison de la poésie. Terrasse du Forum des Halles, 101, rue Rambuteau, Paris (1er). Métro : Halles. Du mardi au samedi à 20 h 30, dimanche à 16 heures, jusqu'au 19 décembre. Tél. : 42-36-27-53. Places 60 F et 80 F.

CORRESPONDANCE

Jacques Toubon et le sort de Jean-Marie Villégier

A la suite de la publication de l'article intitulé «Changement de direction au Théâtre national de Strasbourg» (le Monde *du 8 décembre), nous avons reçu de Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, la lettre suivante :*

L'administration du ministère a effectivement entrepris, sur mes instructions, tout ce qui est nécessaire pour que M. Jean-Marie Villégier puisse réaliser, dans les meilleures conditions possibles, les mises en scène qu'il avait programmées. M. Jean-Louis Martinelli en a pris par ailleurs l'engagement auprès de moi. Nous avons donné d'autre part notre accord à l'administrateur du TNS pour que la rémunération de M. Jean-Marie Villégier pour ses spectacles soit augmentée, dans la mesure où, selon sa formulation même, il ne s'agit plus de mises en scène de «directeur». Enfin, j'ai confirmé que M. Jean-Marie Villégier disposera d'un contrat de metteur en scène indépendant à partir du 1er janvier 1994.

[L'article en cause ne portait pas sur le règlement de la situation de Jean-Marie Villégier à Strasbourg, mais sur la nature de son contrat de metteur en scène indépendant. S'il est normal que le ministère assure à un directeur une juste rétribution pour des mises en scène prévues bien avant son éviction, il est étonnant qu'un artiste de la qualité de Jean-Marie Villégier n'ait pas été reçu par l'administration du théâtre depuis son entrevue en septembre dernier avec le ministre.

Il a fallu attendre le vendredi 10 décembre, soit vingt jours après la fin du contrat de directeur du TNS – et trois jours après la parution de l'article cité –, pour que Jean-Marie Villégier soit entendu par Jacques Baillon, nouveau directeur du théâtre. Qui a différé ses propositions à janvier prochain. – O. S.]

PHOTOGRAPHIE

L'AMÉRIQUE DE NAN GOLDIN à Paris

L'image coup de poing

Après deux ans passés en Europe, la photographe Nan Goldin avait le bourdon, le mal de l'Amérique. Lui manquaient non pas le pays, mais les amis, ce qu'elle appelle *«ma maison»*. Elle a donc parrainé une exposition à la FNAC Montparnasse qui rassemble cinq photographes faisant partie de *«la famille»*. Ils ont la quarantaine, se connaissent depuis près de vingt ans et ont fréquenté la même école d'art, à Boston, où Nan Goldin a un souvenir précis : *«Les enseignants étaient toujours bourrés.»* Ils se sentent proches de Cassavetes, Warhol, Antonioni, du cinéma *underground*... Ils vivent difficilement de leurs images (certains font des photos de mariage pour vivre) et travaillent dans le style documentaire. Mais de façon radicale. Radicalité des thèmes : le sexe, l'amour, le sida, la drogue, l'homosexualité, la prostitution. Radicalité de l'esthétique : une photographie coup de poing, d'engagement, de proximité. Tous se placent physiquement dans l'intimité de leur sujet.

«Le documentaire, c'était rester à l'extérieur, affirme Nan Goldin. *Nous, on veut aller à l'intérieur des choses, des gens, des vies. Et y mêler la nôtre.»* Ils aiment bien aussi casser les barrières entre journalisme et art, documentaire et fiction. Comme Lorca DiCorcia, qui a payé des prostituées pour les faire soigneusement poser. Mais ça ne se voit pas sur l'image.

Cette photographie d'intimité a un père : Larry Clark. Cet Américain turbulent – il se droguait et a fait de la prison – a publié en 1984 un livre culte sur sa vie : *Teenage Lust (Désirs d'adolescence)*. Nan Goldin est allée plus loin, en introduisant la couleur, souvent kitsch, vulgaire, tapante. Elle réalise une image qui sera l'étendard de cette nouvelle photographie : un autoportrait à l'œil tuméfié, résultat d'un coup de son compagnon.

On retrouve les mêmes ambiances dans l'exposition de la FNAC. Steven Barker a pris, dans un cinéma porno qu'il fréquente, des garçons à leur insu. David Armstrong travaille sur l'homosexualité, la photo est même un moyen de séduire les garçons. Nan Goldin apparaît parfois sur les images, et l'on retrouve la même fille chez deux photographes différents.

«Quand je ne connais pas la personne, je perds l'énergie, je me sens timide», affirme Shellburne Thurber, qui a également collectionné des chambres vides, glauques, en couleur : *«C'est une thérapie, une façon d'accepter les absents.»* Les absents sont essentiellement les victimes du sida. Tous, ici ont des amis qui en sont morts. *«Les photographier, c'était leur donner un peu de vie pendant qu'ils meurent* (...), dit Nan Goldin. *Photographier, c'est juste une façon de partager la même vision du monde.»*

MICHEL GUERRIN

▶ «L'Amérique de Nan Goldin». FNAC Montparnasse, 136, rue de Rennes à Paris (6e). Jusqu'au 8 janvier.

CINÉMA

Onzièmes Rencontres d'Annecy

L'Italie du réel

ANNECY
correspondance

Le film de Salvatore Maira, *Donne in un giorno di festa* («Femmes un jour de fête»), a obtenu le Grand Prix et le Prix du public des onzièmes Rencontres du cinéma italien qui se sont tenues à Annecy du 4 au 11 décembre (1). Le festival, endeuillé par la disparition récente de Federico Fellini, se voulait cette année la preuve que le cinéma italien n'en est pas moins vivant pour autant.

Unité de temps – une journée –, unité de lieu – un orphelinat –, *Donne in un giorno di festa* réunit quatre femmes autour du lit de mort d'une vieille religieuse qui dirigeait le pensionnat où elles ont passé leur enfance. Cette attention à la réalité n'est pas le fait du seul Salvatore Maira. Parmi les jeunes auteurs italiens, le mouvement est général. *«Auparavant, les cinéastes ne semblaient pas conscients du monde dans lequel ils vivaient. Ils réalisaient des films trop oniriques,* remarque Jean A. Gili, le délégué artistique. *La production s'est adaptée aux difficultés du moment : les films traitent de problèmes de société et certains sont tournés avec de tout petits budgets.»*

Ettore Scola est un habitué d'Annecy. Venu présenter son nouveau film en avant-première, il a jugé le jeune cinéma italien *«prometteur»* parce qu'il semble avoir *«retrouvé ses racines»*. Le thème de son *Mario, Maria e Mario* ne fait pas exception à la nouvelle tendance observée de l'autre côté des Alpes. Le réalisateur y met en scène une jeune femme partagée entre deux hommes au sein d'un Parti communiste italien en pleine rénovation. Le film, bien accueilli, sera bientôt distribué en France.

Cela n'allait pas de soi : en 1993, sur la centaine de films produits dans la péninsule – le chiffre est constant depuis quelques années – cinq seulement ont traversé la frontière. Parmi eux, *Fiorile*, des frères Taviani, est passé presque inaperçu dans les salles françaises.

VÉRONIQUE SAVIUC

(1) Le jury, présidé par le délégué général du Festival de Cannes, Gilles Jacob, a décerné son Prix spécial à Massimo Martella pour *Il Tuffo* («le Plongeon»). *Gangsters*, de Massimo Guglielmi, a obtenu le Prix art et essai.

HOMMAGE : Dominique Wallon salue Maroun Bagdadi. – Après la mort accidentelle du réalisateur d'origine libanaise Maroun Bagdadi (*le Monde* du 14 décembre), Dominique Wallon, directeur général du Centre national du cinéma, a rendu hommage *«à l'homme et au cinéaste exceptionnels (...). Il était profondément attaché à son pays et vivait en même temps pleinement son appartenance à la communauté artistique et cinématographique française. Il était, à l'évidence et de manière naturelle, un cinéaste de l'universel»*.

Le déficit chronique de l'assurance-maladie

■ DÉFICIT RECORD. Le rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale évalue le déficit du régime général à 57 milliards de francs en 1993 et 43 milliards en 1994. En juin, les prévisions tablaient respectivement sur 38 milliards et 22 milliards.

■ GRIGNOTAGE. La Sécurité sociale souffre d'abord d'être étranglée par l'effondrement des ses recettes, grignotées par la crise économique. Malgré la hausse de la CSG, elles n'ont augmenté que de 2,3 %, après 5,6 % en 1992 et 5,2 % en 1991, alors que les dépenses progressent de 6,4 %.

■ TVA SOCIALE. Le gouvernement s'interroge sur l'opportunité d'augmenter la TVA. Il s'agirait de réduire le déficit et/ou de financer des exonérations supplémentaires de cotisations patronales sur les bas salaires afin de stimuler l'emploi.

La Sécurité sociale souffre d'un manque de recettes

Il faut donc se faire une raison. Les 18 milliards de francs obtenus grâce à la revalorisation de 1,1 % à 2,4 % de la contribution sociale généralisée (CSG) et aux économies réalisées sur les aides au logement (0,5 milliard) ou la baisse de cinq points des remboursements d'assurance-maladie *« n'ont pratiquement eu pour effet que de neutraliser les conséquences de la dégradation de l'environnement économique ». « En quelques mois,* souligne la commission, *la situation financière s'est rapidement dégradée »* à cause d'une *« brutale décélération des recettes »*.

Cette année, les cotisations sur les salaires du secteur privé (720 milliards) accuseront un recul de 0,9 %, et, globalement, la croissance de l'ensemble des recettes sera réduite à une peau de chagrin : 2,3 % après 5,6 % en 1992 et 5,2 % en 1991. Parallèment, les dépenses des différentes branches de la Sécurité sociale (1 083 milliards) auront enregistré une hausse de 6,4 %, les pouvoirs publics ayant consenti une seule *« largesse »* notable avec le relèvement de l'allocation de rentrée scolaire (coût : 5,9 milliards).

Le dérapage le plus visible concerne l'assurance-maladie, dont le déficit s'élève à 25,8 milliards de francs, malgré le plan Veil. Les dépenses de santé évoluent un peu moins vite que l'an passé (6,2 % contre 7,1 %), mais, si les honoraires du secteur privé restent modérés (+ 3,6 %), ce n'est pas le cas des versements aux hôpitaux publics (+ 7,1 %), des prescriptions (+ 6,6 %) ou des dépenses de pharmacie (+ 8 %). Traditionnellement excédentaire, la branche des accidents du travail se trouve, pour la première fois depuis bien longtemps, dans le rouge (466 millions).

« Pari optimiste »

Quant au déficit de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, il plonge à 40 milliards, le léger freinage des prestations étant largement compensé par l'effondrement des recettes. Enfin, la branche des allocations familiales présente un excédent de 9,3 milliards, grâce à l'apport de la CSG, mais ses dépenses sont en hausse sous l'effet de certaines prestations liées aux conditions de ressources (notamment les aides au logement).

Pour 1994, le besoin de financement devrait être ramené à 43 milliards. Cette estimation *« suppose que l'économie française retrouve rapidement le chemin d'une croissance certes modérée, mais durable, pari optimiste qui, à l'évidence, n'est pas gagné d'avance »*, prévient le rapport. En outre, cela implique que l'objectif d'évolution des dépenses de médecine de ville (+ 3,4 %) fixé par la convention médicale soit conforme aux engagements pris par les syndicats de médecins. Quant à la réforme du régime d'assurance-vieillesse (allongement de la durée de cotisation et de la période de référence), elle ne rapportera pour sa première année d'application que 150 millions de francs. Au total, on assisterait à un ralentissement drastique des dépenses (en hausse de 1,7 %) et à une évolution plus soutenue des recettes (+ 3,2 %). Des hypothèses, écrit joliment la commission des comptes, *« qui s'inscrivent dans la tranche optimiste de la gamme des prévisions réalistes »*...

J.-M. N.

+ 0,9 %
(fin nov.)
1992
1993
Source : Direction de la Sécurité sociale

CLÉS/ *Structures*

■ Maladie, retraite, famille. La Sécurité sociale recouvre l'assurance-maladie (548 milliards de francs), les retraites de base (316 milliards) et les prestations familiales (218 milliards). En 1993, les dépenses atteindront 1 083 milliards de francs alors que ses recettes, qui proviennent pour l'essentiel des cotisations patronales et salariales, représenteront 1 026 milliards. Le financement est très dépendant des fluctuations économiques et pèse excessivement sur l'emploi. Aussi, fait-on de plus en plus appel à l'impôt (par le biais de la contribution sociale généralisée, notamment). De même, le gouvernement multiplie les exonérations de cotisations sur les bas salaires pour lutter contre le chômage.

■ Les comptes. La commission des comptes de la Sécurité sociale, composée d'experts, de parlementaires et de représentants patronaux ou syndicaux, se réunit deux fois par an pour livrer ses prévisions. Contrairement à la plupart des autres pays, la « Sécu » française fonctionne « à guichet ouvert » : on ajuste les recettes aux dépenses et non le contraire.

■ Les déficits. En 1993, le principal déficit vient des retraites (40 milliards de francs) devant la maladie (26 milliards) alors que les prestations familiales sont excédentaires (9,3 milliards).

Dénuement

Suite de la première page

Les intentions du Premier ministre – *« doubler d'ici cinq ans »* l'effort entrepris et réduire dès l'an prochain les cotisations patronales d'assurance-maladie – risquent de nécessiter un financement complémentaire. Dans ce cas, le recours à la TVA serait, politiquement, la solution qui s'impose.

Après la création de la CSG (60 milliards), du Fonds de solidarité (40 milliards de dépenses de retraites gérées par l'Etat), la reprise de la dette par le budget et l'extension des exonérations, une TVA affectée directement ou non aux dépenses sociales constituerait une étape supplémentaire dans la fiscalisation rampante de la « Sécu ». Ce mouvement, initié à la fois pour venir en aide aux régimes sociaux en pleine crise et lutter contre le chômage, en réformant un mode de financement qui pénalise l'emploi, remet forcément en question le principe de la gestion paritaire de la Sécurité sociale. Or celui-ci a perdu de sa légitimité. Les partenaires sociaux, résolument hostiles au recours à la TVA, n'ont jamais accepté d'exercer une responsabilité réelle. Récemment, ils ont accueilli non sans soulagement la deuxième prorogation du mandat de leurs administrateurs élus en... 1983. La loi quinquennale sur la protection sociale, prévue pour 1994, pourrait bien tirer les conséquences de ce financement croissant par l'Etat.

« Stabilisateurs automatiques »

Enfin, le déficit de la Sécurité sociale est tel qu'il ne peut que renforcer les contraintes sur les dépenses. A moins de se condamner à une hausse indéfinie des prélèvements de toute sorte, une croissance des recettes d'assurance-maladie limitée à 1,3 % en 1994 rend pratiquement impossible de s'accommoder, par exemple, d'une progression de 8 % des remboursements de produits pharmaceutiques, de 7,1 % des versements aux hôpitaux publics ou de 6,6 % des prescriptions, comme ce sera le cas cette année.

Dans l'immédiat, le gouvernement doit au moins obtenir des professions de santé, même s'il s'agit d'un électorat fidèle de sa majorité, le strict respect des engagements pris lors de la signature de la convention médicale. Les médecins ne viennent-ils pas d'obtenir une revalorisation de leurs honoraires ? Egalement étudiée dans le cadre de la future loi quinquennale, la mise en place de *« stabilisateurs automatiques »* sur les dépenses de santé pourrait être l'amorce d'une réelle régulation. Avec 100 milliards de déficit en deux ans, il serait temps d'y penser sérieusement.

JEAN-MICHEL NORMAND

Tout en créant une couverture sociale obligatoire

Bill Clinton veut contenir les dépenses publiques de santé

Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, les dépenses de santé seront supérieures au budget de l'éducation, a déclaré, lundi 13 décembre, Bill Clinton qui voit dans ce phénomène *« un sérieux signal d'alarme »*. Le président des Etats-Unis, qui souhaite instaurer une couverture sociale obligatoire, entend néanmoins ralentir la progression des dépenses publiques de santé. D'ici à 1998, a-t-il indiqué, les prévisions tablent sur une progression, en termes réels, de 5,5 % par an pour les dépenses de santé contre 2 % pour les autres dépenses de sécurité sociale, alors que le budget de la défense nationale devrait baisser de 5 %.

L'accord entre les Etats-Unis

■ NÉGOCIATIONS. Les représentants américain et européen du cycle de l'Uruguay, Mickey Kantor et Sir Leon Brittan, ont conclu leurs négociations, mardi matin 14 décembre, à la délégation américaine au GATT. Les discussions entre les Douze et les Américains pour aboutir à un accord avant la date butoir du 15 décembre s'étaient poursuivies toute la nuit.

■ COHÉSION. Avant de reprendre les discussions à Genève, Sir Leon Brittan s'était rendu, lundi 13 décembre, à Bruxelles, pour rendre compte aux ministres des affaires étrangères de l'état d'avancement des négociations. L'échange de vues entre Sir Leon et les Douze avait confirmé la cohésion entre Européens.

■ AUDIOVISUEL. Les positions sur l'audiovisuel défendues par les Etats-Unis et l'Europe étaient si bloquées qu'elles ne pouvaient aboutir qu'à l'exclusion de ce secteur des négociations du GATS.

L'hypothèque euro-américaine a pesé jusqu'au dernier moment

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Engagée dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 décembre, au retour de Bruxelles de Leon Brittan, la négociation avec l'Américain Mickey Kantor s'était interrompue à minuit pour reprendre deux heures plus tard. L'objectif était d'aboutir à un texte de compromis afin que M. Brittan, le représentant de la Commission européenne, puisse le faire avaliser par les ministres des affaires étrangères des Douze dans la journée de mercredi 15 décembre. Ainsi, l'échéance fixée de longue date pour boucler les Négociations commerciales multilatérales (NCM) pourrait être respectée.

Aucune information n'avait filtré des discussions entre Américains et Européens. Au petit matin, Jacques Valenti, président de la principale association de producteurs américains, quittait la mission commerciale des Etats-Unis en se refusant à toute déclaration. Un signe montrant que l'audiovisuel était toujours un point d'achoppement de la négociation, malgré la compréhension des Douze à l'égard de certaines demandes américaines.

Si on en croit les déclarations de Sir Leon, qui a critiqué à Bruxelles *« l'attitude discriminatoire des Américains dans le domaine des services financiers »*, le degré d'ouverture n'était pas le même dans ce secteur. Malgré la position de la France, proche de celle des Etats-Unis, l'Union européenne refusait toujours l'offre de Washington qui consistait à ne pas traiter de la même manière toutes les parties contractantes. Derrière ce mécanisme à géométrie variable se cache la volonté des Américains – et des Français – de conserver le contrôle des avantages consentis à un pays comme le Japon, à l'égard duquel la méfiance est grande dans ce secteur.

Cause commune contre l'Inde et le Pakistan

En faisant cause commune dans la négociation sur le textile, Européens et Américains ont, semble-t-il, forcé le verrou établi par l'Inde et le Pakistan. En prônant une *« pression accrue sur les principaux pays en développement exportateurs »*, M. Brittan a atteint son objectif. Plusieurs sources faisaient valoir, lundi soir, qu'Indiens et Pakistanais avaient levé leur réserve.

En dépit de l'hypothèque euro-américaine (outre l'audiovisuel et les services financiers, les transports maritimes et la construction aéronautique), Peter Sutherland, directeur général du GATT, avait annoncé, lundi 13 décembre, que les négociations du cycle de l'Uruguay avaient enregistré de sérieux progrès avec le bouclage de dossiers aussi difficiles que celui des règles anti-dumping. Le Japon a en effet levé la réserve qu'il maintenait depuis plusieurs semaines sur le projet d'accord.

MARCEL SCOTTO

Le CNJA réaffirme son opposition

Le président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), Christian Jacob, a adopté un ton très offensif vis-à-vis des pouvoirs publics au moment où s'achèvent les négociations du GATT. *« Pour le CNJA, les quelques modifications apportées au pré-accord de Blair House ne changent rien aux pertes de débouchés auxquelles cet accord va conduire...*, a assuré M. Jacob, qui participera, mardi 14 décembre, à une manifestation à Blois. *Le gouvernement et le Parlement n'ont pas tenu leurs engagements envers les jeunes agriculteurs. »*

Pour M. Jacob, *« une question de confiance sur la politique générale du gouvernement ne saurait constituer un véritable débat parlementaire sur cette question. C'est pourquoi nous demandons que les députés soient expressément saisis du volet agricole du GATT et qu'ils le rejettent pour non-compatibilité avec la politique agricole commune »*.

CLÉS/ *Procédures*

■ « Fast Track » (« procédure rapide »). La date butoir du 15 décembre pour conclure le cycle de l'Uruguay a reçu l'aval de l'ensemble des négociateurs du GATT, Européens compris. Il n'empêche que, à l'origine, le choix de cette échéance était dicté par de strictes considérations de politique intérieure américaine. Pour mener la négociation du cycle de l'Uruguay, l'administration dispose en effet d'un mandat très large accordé par le Congrès – le « fast track ». Ce mandat lui a été renouvelé à différentes reprises depuis sept ans que dure le cycle de l'Uruguay.

■ Vote bloqué. La procédure du « fast track » permet à l'administration de demander au Congrès un vote bloqué. Autrement dit le Sénat et la Chambre doivent se prononcer par un « oui » ou un « non » sur l'ensemble de l'accord, et non sur chaque article pris séparément, ce qui évite qu'un compromis laborieusement négocié et très technique coure le risque d'être torpillé sur un point particulier.

■ 15 décembre. En réalité, le « fast track » ne vient à expiration qu'à la mi-avril 1994. Mais parce qu'elle doit accorder cent jours de session parlementaire aux membres du Congrès pour qu'ils examinent le dossier, l'Administration a opté pour le 15 décembre au soir comme date-butoir. Ce jour-là, l'administration devra avoir déposé sur le bureau du Congrès le texte de l'accord obtenu au GATT.

L'ouverture des marchés du riz japonais et sud-coréen est une aubaine pour la Thaïlande et le Vietnam

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le Japon, dans la nuit du 13 au 14 décembre, a annoncé l'ouverture de son marché du riz. La Corée du Sud avait fait de même, le 9 décembre. Les négociations du cycle de l'Uruguay et de mauvaises récoltes ont motivé ces décisions qui profiteront à la Thaïlande et au Vietnam, respectivement premier et troisième exportateurs mondiaux.

Le Japon pourrait devenir dans quelques années le premier importateur mondial de riz. Il aurait déjà décidé d'importer 1,1 million de tonnes d'ici à mars 1994. En raison de mauvaises récoltes, ses besoins sont estimés à 1,8 million de tonnes, soit près de 20 % de sa consommation. La Thaïlande, qui a déjà reçu commande de 200 000 tonnes de riz, estime que sa part du marché japonais pourrait être de 500 000 à 600 000 tonnes. La part des Etats-Unis (deuxième exportateur mondial), qui viennent d'effectuer une première livraison, pourrait être de 400 000 tonnes, le reste des importations provenant du Vietnam et de Chine.

Pour des raisons identiques à celles de Tokyo – Uruguay Round et déficit d'une récolte qui a chuté de 11 % –, Séoul a annoncé l'ouverture partielle de son marché. Mais, le lobby fermier sud-coréen étant encore plus influent que celui du Japon, on ignore quelle sera l'ampleur de cette ouverture et, donc, son impact sur le marché mondial du riz.

L'entremise de sociétés mixtes

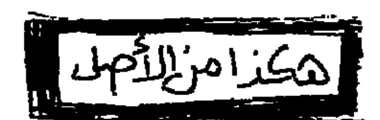
Les entreprises japonaises sont d'autant plus intéressées par les marchés vietnamien et surtout chinois (premier producteur mondial devant l'Inde) qu'elles peuvent les pénétrer par l'entremise de sociétés mixtes de production, ce qui semble beaucoup plus difficile en Thaïlande et aux Etats-Unis. En outre, les riz chinois et vietnamien demeurent moins chers malgré une amélioration rapide de leur qualité.

La Thaïlande devrait exporter, en 1993, 4,5 millions de tonnes malgré une médiocre deuxième récolte (la production globale aurait baissé de 1 % par rapport à l'année précédente). Le Vietnam, dont la percée sur le marché mondial s'est amorcée en 1989, devrait exporter entre 1,8 et 2 millions de tonnes (contre 1,95 million l'année précédente).

Les perspectives d'ouverture des marchés japonais et sud-coréen ont déjà provoqué des tensions sur les marchés thaïlandais et vietnamien (hausse sensible des prix à la consommation), ce qui ne fait l'affaire que des producteurs. Les deux gouvernements ont donc décidé de jouer sur les prix afin de définir un équilibre entre le montant des exportations et les besoins de la consommation locale.

A long terme, il semblera difficile à Tokyo comme à Séoul, une fois le premier pas franchi, de revenir trop en arrière : les prix des riz sud-coréen et japonais sont, à l'achat par les gouvernements concernés, de cinq à six fois plus élevés que celui du riz thaïlandais à l'exportation. Le Vietnam, dont la production a augmenté de 11 % en quatre ans, devrait en tirer profit. Début décembre, un rapport officiel thaïlandais a estimé qu'il devrait devenir, en 1995, deuxième exportateur mondial, devant les Etats-Unis et derrière la Thaïlande.

JEAN-CLAUDE POMONTI



et l'Union européenne sur le GATT exclut le secteur des images

Les Douze avaient renouvelé leur confiance à Leon Brittan

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

Comme prévu, Leon Brittan, commissaire européen chargé des relations économiques extérieures, est venu lundi 13 décembre à Bruxelles rendre compte aux ministres des affaires étrangères des Douze du déroulement des négociations du GATT. Outre les explications de Sir Leon, le conseil disposait pour cette évaluation d'un rapport écrit de 10 pages. Il en ressortait que, si des progrès substantiels avaient été accomplis, notamment en matière d'accès aux marchés des pays en voie d'industrialisation d'Asie et d'Amérique latine (réductions tarifaires, « consolidation » des droits), des difficultés sérieuses subsistaient en matière de textiles, de services financiers, d'audiovisuel (*lire d'autre part les articles d'Yves Mamou et de Jean-Michel Frodon*), d'aéronautique, de transports maritimes.

Le double problème des textiles

L'échange de vue entre M. Brittan et les Douze s'est passé dans de bonnes conditions. Le commissaire européen a fait approuver par le conseil son action à Genève. Aucune divergence majeure d'appréciation sur la position à adopter dans l'ultime phase de négociation n'est apparue dans le débat. La cohésion des Douze, le 13 décembre, était intacte. Sir Leon est reparti pour Genève dans la soirée de lundi et le conseil avait décidé de se retrouver mercredi 15 décembre, normalement à Bruxelles, pour faire le point de la situation à quelques heures de la clôture prévue du cycle de l'Uruguay.

Au premier rang des difficultés, il fallait placer les textiles, l'audiovisuel et les services financiers. S'agissant des textiles, dossier aussi important pour le Portugal, principal producteur de l'Union, que l'est l'agriculture pour la France, le problème se posant à la Communauté est double. Les Douze étaient d'accord pour démanteler en dix ans l'AMF (Accord multifibres), qui, depuis 1974, permet aux nations industrialisées de limiter les importations en provenance des pays producteurs à bas coût de revient. Mais ils posaient une double condition : l'ouverture parallèle aux produits textiles européens des marchés des pays bénéficiaires de cette libéralisation ainsi que le renforcement des règles et disciplines appliquées dans ce secteur. Or, note le rapport de la Commission, « *les PVD, et notamment les grands exportateurs textiles surprotégés que sont l'Inde et le Pakistan, refusent de façon catégorique d'ouvrir leurs marchés textiles d'une manière un tant soit peu significative* ».

Les exigences de Washington

Comme le remarque le rapport, cette situation est aggravée, pour les industriels européens, par le refus des Etats-Unis, contrairement à l'engagement pris en juillet à Tokyo, de réduire de 50 % les droits élevés (les fameux « pics tarifaires » supérieurs à 15 %) qu'ils appliquent dans ce secteur du textile et de l'habillement.

La libéralisation des services financiers, prometteuse pour les assureurs et les banquiers de la Communauté, était remise en question en raison de la méfiance des Américains, qui préconisaient, pour l'ouverture de leur marché, un système différencié en fonction des pratiques de leurs partenaires commerciaux. L'Union européenne, elle-même très ouverte, n'aurait pas à souffrir directement de cette situation (le marché américain lui serait ouvert), mais le Japon et les pays en voie d'industrialisation refusent d'accepter une formule à leurs yeux contraire à la lettre et à l'esprit du GATT, si bien qu'il y a actuellement blocage. : « *Ici aussi la pression devra être maintenue jusqu'à la limite extrême* », lit-on dans le rapport de la Commission.

Alain Juppé a rappelé combien la France estimait essentiel que l'Union prenne maintenant les décisions nécessaires pour renforcer ses instruments de défense commerciale. Il s'agit de se doter d'une législation, du type de celle dont disposent les Américains et qui permette de réagir rapidement dans le cas où les intérêts commerciaux de la Communauté se trouveraient menacés.

Le conseil européen des 10 et 11 décembre a pris un engagement dans ce sens, mais Allemands, Britanniques et Néerlandais continuent à se faire prier.

PHILIPPE LEMAITRE

Audiovisuel : des positions claires mais bloquées

Après avoir cédé sur tous les points dans la nuit du 6 au 7 décembre, (*le Monde* du 11 décembre), Leon Brittan, négociateur communautaire, a été rappelé par ses mandants à la raison. Désormais, les positions des Européens et des Américains étaient claires mais bloquées. Les premiers se sont arcboutés sur une proposition simple : « *Que l'audiovisuel soit inclus dans le GATT sur la base d'un traitement exceptionnel du secteur.* » Ce qui n'est pas du goût de Mickey Kantor. Si l'on en croit un document daté 12 décembre à minuit et demi et écrit par les négociateurs américains, Mickey Kantor exigeait rien moins que les Etats-Unis deviennent le treizième membre de l'Union européenne et participent en tant que tel à l'élaboration de la politique audiovisuelle de l'Europe.

Dans ce document sur les négociations, plusieurs exigences étaient formulées :

– Sur les quotas de diffusion d'œuvres européennes, Mickey Kantor demandait qu'ils se limitent exclusivement aux chaînes hertziennes gratuites. Institués par la directive Télévision sans frontières avec l'objectif de prévenir l'invasion des programmes américains et de dynamiser une industrie nationale et européenne de la production, les quotas obligent les chaînes à consacrer « *une proportion majoritaire de leur temps de diffusion* » à des œuvres européennes.

Ces quotas ont toujours été considérés par les Américains comme une barrière non tarifaire et une atteinte aux règles du marché.

– Pour les télévisions par câble, satellite ou utilisant n'importe quel nouveau vecteur technique, les négociateurs américains demandaient que les quotas d'œuvres européennes soient « *calculés en pourcentage de la totalité des signaux envoyés au public* ». Ce qui revient à dire que, si cent chaînes de télévision sont diffusées demain par satellite sur l'Europe (ce qui n'a rien d'impossibile compte tenu des innovations techniques), les quotas s'appliqueront sur cinquante et un canaux. « *Bien entendu*, ajoute sérieusement Mickey Kantor, *les chaînes payantes dont les programmes sont 100 % non européens* [sous entendu 100 % américains] *peuvent émettre librement* » sur les quarante-neuf canaux restant.

– Les programmes diffusés à l'aide des nouvelles technologies ne seraient pas concernés non plus par les quotas. Mickey Kantor spécifiait clairement que toutes les formes de télévision à la demande (le téléspectateur choisit par exemple un documentaire sur un catalogue mis à sa disposition) soient hors quotas. Cette exigence doit être relativisée dans la mesure où un contrôle de ces nouvelles formes de télévision est pour l'instant illusoire.

– Les Etats-Unis demandaient ensuite que l'administration du GATT patronne des négociations destinées à établir « *des disciplines multilatérales qui suppriment l'effet perturbateur des subventions* » sur les bonnes règles du marché. Ce qui revenait à dire que tout le système d'aides à l'audiovisuel et au cinéma tel qu'il existe en France et tel que l'Union européenne envisage de l'étendre à l'Europe est d'ores et déjà hors la loi.

– Enfin, les Américains demandaient que « *la Communauté européenne invite les Etats-Unis à participer aux discussions préparatoires et consécutives à la publication du Livre vert sur l'audiovisuel, y compris les assises de l'audiovisuel qui doivent être organisées en avril 1994* ». Et Mickey Kantor ajoutait que l'Union européenne doit inviter également les Etats-Unis à participer à « *toutes les propositions qui seront faites pour adapter la directive Télévision sans frontières à tous les développements techniques* » de la télévision du futur. En clair, ils auront leur mot à dire pour la rédaction du Livre vert destiné à dresser le bilan de cette directive et pourront participer aux assises réunissant les professionnels de l'image en Europe.

-Enfin, les Américains exigaient que l'argent dit de la copie privée (redevance prélevée sur les ventes de cassettes vidéo) soit partagé.

Une idée lumineuse

Pour résister à ce flot d'exigences, Leon Brittan a eu une idée lumineuse. Le négociateur a écrit à Mickey Kantor une lettre datée 18 décembre (soit trois jours après la clôture officielle des négociations du GATT), dans laquelle il se félicite que le cycle de l'Uruguay ait permis d'inclure l'audiovisuel dans le GATT sur la base d'un « *traitement exceptionnel* ». Il ajoutait que, ayant compris les inquiétudes des Etats-Unis quant à une évolution de la législation en Europe, il se proposait d'y remédier en reprenant à son compte la dernière proposition américaine : celle d'une association des professionnels de Hollywood et des responsables administratifs de Washington aux débats qui auront lieu au printemps à Bruxelles autour de la directive Télévision sans frontières.

Mieux, Leon Brittan proposait également la mise en place d'un « *groupe de travail* » permanent destiné à aplanir les différends pouvant surgir d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique. Il ajoutait enfin qu'aucune réglementation « quantitative » (des quotas par exemple) ne viendra affecter la vidéo à la demande.

Ce projet de lettre était destiné dans un premier temps au commissaire Deus de Pinheiro, patron de la DG 10 (l'une des directions de la Commission) à Bruxelles. Mais ce dernier aurait refusé de la signer, estimant qu'il s'agissait d'une « *mise sous tutelle* » de l'Europe par les Américains.

Le blocage était tel qu'il ne pouvait aboutir qu'à l'exclusion.

Y. M.

LOGEMENT

Un rapport de Marcel Lair au Conseil économique et social

Relancer la construction financée par l'emprunt

Désireux d'évaluer l'efficacité économique et sociale des aides publiques au logement, le Conseil économique et social a demandé un rapport à Marcel Lair, qui a fait toute sa carrière dans le monde des HLM. Présenté mardi 14 décembre, ce rapport défend l'aide personnalisée et préconise une vigoureuse relance de la construction financée par l'emprunt.

« *On ne reproche pas à l'outil la main qui le tient* (...)*; les aides au logement n'ont été que les instruments passifs et obéissants de politiques successives qu'elles ont servies.* » Chargé par le Conseil économique et social (CES) de conduire une évaluation de l'efficacité économique et sociale des aides publiques au logement, Marcel Lair se refuse, dans son rapport, à faire le procès sans nuance des politiques menées dans le logement depuis la grande réforme de 1977, instituant notamment les aides à côté des aides à la pierre : « *Les aides au logement sont bonnes et efficaces mais il faut infléchir la politique qui les met en œuvre* », estime le rapporteur, qui vole au secours de l'aide personnalisée au logement (APL), qui coûtera 32,3 milliards de francs en 1993. M. Lair sait de quoi il parle : il a consacré quarante ans de sa vie aux HLM, soit à la tête du Foyer du fonctionnaire et de la famille (FFF), soit à celle de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) ou de la Société anonyme de gestion immobilière (SAGI).

S'il salue les résultats strictement physiques de la politique d'aides publiques au logement (en termes de nombre et de qualité du logement), le rapporteur se montre nuancé sur ses effets sociaux et franchement réservé sur son volet financier. Contrairement à la volonté du législateur, la dépense publique a en effet explosé, progressant de 40 % en francs constants de 1978 à 1990. L'Etat a pourtant réussi à modérer la hausse de sa contribution à 27 %, « *renvoyant la rigueur sur des tiers (collectivités locales, caisses d'épargne, employeurs, bailleurs sociaux, ménages) en la leur faisant subir préférentiellement* ». Le rapport estime que certains facteurs de hausse sont injustifiés : ainsi de l'absence d'outils de mesure des décisions prises ou des variations des décisions dans le temps.

Accession sociale à la propriété en baisse

Sur le plan social, le jugement est balancé. Tout découle, selon le rapport, de ce que la politique du logement a été « *dominées* » par une politique économique générale qui la dépassait largement. Tout autre objectif a donc été subordonné à la règle d'or retenue en 1983, la rigueur budgétaire. Pour le logement, la traduction concrète a été une baisse de l'accession sociale à la propriété et une augmentation des taux d'effort des ménages (1). Cet accroissement, estime le rapport, ne signifie pas que le système des aides personnelles au logement est un échec : « *A défaut d'une participation plus importante de la collectivité, c'est l'augmentation des taux d'effort qui a permis de loger autant de ménages à faibles revenus* », l'amélioration concomitante de la qualité des logements contribuant « *à faire accepter l'inévitable par les usagers du logement social* ».

Le recentrage social des aides a eu pour effet d'écarter du logement aidé la moitié des ménages français, contraints de se tourner vers le parc locatif privé. Or ça été précisément le moment où celui-ci se délitait sous l'effet de « *mesures diverses, caractérisant une politique indécise et peu cohérente* ». L'auteur du rapport estime notamment entre 10 et 20 milliards de francs le manque à gagner imposé aux propriétaires par les divers encadrements des loyers. « *Ainsi, la politique du recentrage du logement social risque-t-elle de trouver une limite inattendue dans le délaissement du secteur locatif privé* ». Le nouveau gouvernement semble l'avoir compris puisque, il y a quelques jours, le premier ministre a annoncé une augmentation des plafonds de ressources permettant d'avoir accès à des prêts locatifs aidés (PLA) ouvrant « vers le haut » l'accès aux HLM.

Autre effet du recentrage social des aides au logement : la concentration des familles en difficulté dans certains quartiers. « *Les pouvoirs publics ont été surpris par le phénomène nouveau du mal des banlieues à la fin des années 70. Une fois le mal apparu, ils peinent à trouver le remède.* » Un effet des nouveaux problèmes sera de faire évoluer la mission des HLM : « *De même que le Club Méditerranée ne vend pas des nuitées d'hôtel mais des loisirs organisés, les HLM auront à fournir du logement social accompagné* (...). *Dans ses rapports avec eux, l'État devra donc accepter une autre norme que la relation administrative traditionnelle.* »

Le rapport Lair propose une relance de la construction sociale financée par un emprunt. Pour atteindre les 362 000 mises en chantier jugées nécessaires à la satisfaction des besoins, la dépense collective devrait être augmentée sur les années 1994 à 1996 de 14 milliards de francs constants de 1994, chiffre atténué par 9 milliards de rentrées de TVA correspondantes et par l'économie d'indemnités de chômage induite pas les créations d'emplois correspondantes. Il propose aussi une exonération des droits de mutation pour les ménages accédant dans l'ancien et estime que la politique d'amélioration du parc existant est aussi prioritaire que la construction de logements neufs. Après avoir mis l'accent sur les dangers encourus par certaines copropriétés, le rapport préconise une réforme de la loi les régissant et que l'on rende obligatoire la création d'un fonds de grosses réparations.

FRANÇOISE VAYSSE

(1) Le taux d'effort est le pourcentage de la charge du logement, sous déduction des aides personnelles, par rapport au revenu du ménage.

Avant le débat à l'Assemblée nationale

M. Giscard d'Estaing critique la discussion agricole

Valéry Giscard d'Estaing a affirmé, lundi 13 décembre, au Club de la presse d'Europe 1. que le groupe UDF de l'Assemblée nationale votera la confiance au gouvernement « *sur sa politique générale* », au terme du débat qui devrait être organisé mercredi ou jeudi à l'occasion de la fin des négociations sur le GATT. « *L'UDF fait partie de la majorité et, donc, normalement vote la confiance sans problème* », a précisé l'ancien président de la République. M. Giscard d'Estaing estime que l'accord sur le volet agricole n'est « *pas un bon accord, mais un accord amélioré* ». Il a demandé que le gouvernement réunisse « *une conférence nationale agricole* ».

La position du groupe RPR, dans ce débat, sera défendue par Jacques Chirac. Dans l'entourage du président du RPR, on précisait, lundi, que celui-ci avait l'intention de saluer, à l'Assemblée nationale, « *le travail remarquable de la diplomatie française* ».

Lors de son point de presse hebodmadaire, le porte-parole du Parti socialiste, Jean Glavany, a indiqué que les socialistes ne voteront pas la confiance au gouvernement. Le PS entend « *sanctionner un gouvernement qui a fait preuve de beaucoup de démagogie dans cette affaire* » et qui tente de « *camoufler le gouffre entre ses intentions, ses déclarations initiales et ses réalisations concrètes* ».

Enfin, Philippe de Villiers, député (UDF-PR) de Vendée, a annoncé, dans un entretien à *Ouest-France*, qu'il ne votera pas la confiance. « *On dit que M. Balladur a l'intention de noyer le poisson et de poser une question, non sur le GATT, mais sur sa politique, afin de mieux piéger les députés qui sont contre le GATT*, affirme M. de Villiers. *En ce qui me concerne, les choses sont claires : je voterai « non », à la fois, au GATT et à cet abus de confiance.* »

COMMENTAIRE

Le dos au mur

IL n'est nul besoin d'avoir lu Clausewitz pour savoir qu'une bataille ne se mène pas au cœur de sa propre citadelle, mais à bonne distance, là où les dégâts de l'affrontement seront le moins pénibles. C'est vrai des négociations comme des opérations militaires. Et c'est pourtant la faute commise par les Européens face aux Américains dans le dossier audiovisuel du GATT : en faisant des « Six points de Mons » l'enjeu même des discussions, ils se sont mis en situation de négocier le dos au mur, pratiquement sans marge de manœuvre, avec pour seule alternative le refus de toutes les demandes adverses ou la défaite.

L'engagement personnel du président américain

A l'origine de cette erreur stratégique se trouve le peu d'intérêt porté à la question culturelle par les instances communautaires, au moins jusqu'à une date récente. Au point que, lors de l'ouverture des négociations du cycle de l'Uruguay, le mandat européen ne comportait pratiquement rien sur la question.

Situation devenue encore plus dommageable lorsque Leon Brittan devint, le 22 décembre 1992, le représentant de la Communauté, avec grande latitude d'improviser en la matière selon son inspiration de Britannique libéral, ancien ministre de Margaret Thatcher. Sous-estimation catastrophique, alors que les Américains avaient, eux, parfaitement évalué l'importance des enjeux, dans un secteur parmi les plus profitables pour leur économie et les plus essentiels à leur influence dans le monde.

Il aura fallu attendre la mise au point, le 5 octobre dernier, des « Six points de Mons », énoncés par les ministres de la communication et adoptés par la Commission de Bruxelles, pour que soient jetées les bases de la « citadelle juridique » de l'audiovisuel européen. C'était terriblement tard. En effet, au lieu de discuter aujourd'hui sur des mesures découlant de ces principes de base, qui devraient être, eux, intangibles, ce sont les « Six points » eux-mêmes qui font aujourd'hui l'objet de négociations.

Comme il n'est pas de négociation sans concessions, une partie au moins de ce qui aurait dû constituer un sanctuaire risquait donc d'être abandonné. D'autant plus que Bill Clinton a personnellement pris parti pour les positions américaines et que nul n'envisage la possibilité d'infliger un camouflet au président des Etats-Unis en jetant purement et simplement aux orties des demandes qui, toutes, constituent des blessures mortelles aux dispositifs de défense du cinéma et de l'audiovisuel en Europe. La solution dilatoire obtenue représente donc un moindre mal.

JEAN-MICHEL FRODON

INDUSTRIE

4 000 suppressions de postes envisagées sur 1994

Usinor-Sacilor accélère ses réductions d'effectifs

Usinor-Sacilor vient de boucler ses plan sociaux. Le groupe sidérurgique envisage de supprimer, en 1994, 3 725 emplois sur un total de 54 000, auquels devraient s'ajouter 800 *«sorties naturelles»*, liées au turn over, selon les syndicats, moins de 500 selon la direction. Usinor-Sacilor avait initialement prévu de supprimer 3 000 emplois sur 1994, mais depuis quelque temps, il ne faisait plus de doute que cette estimation serait revue à la hausse (*le Monde* du 30 novembre).

Les comités d'entreprise des principales filiales du groupe, Unimétal et Sollac notamment, sont convoqués pour le début de la semaine prochaine. Sur les 3 725 suppressions d'emploi envisagés, 1 400 devraient concerner la Lorraine. Le schéma, que négocie depuis plusieurs semaines le groupe public avec la tutelle et les partenaires sociaux, prévoit 800 reclassements externes et 270 départs en FNE. Les 2 655 salariés restants devraient faire l'objet de mesures spécifiques. 900 personnes sont ainsi concernées par l'article 36 de la convention pour l'emploi qui rend possible des préretraites à 50 ans dans la sidérurgie, en cas de restructuration lourde, c'est à dire de fermeture totale ou partielle de sites industriels. Le groupe public a obtenu que ces préretraites anticipées soient étendues aux salariés dont l'emploi est menacé par des restructurations fonctionnelles. Outre ces extensions de l'article 36, Usinor-Sacilor prévoit enfin d'inclure dans son dispositif certaines mesures autorisées par la loi quinquennale sur l'emploi, et notamment proposer du temps partiel.

Avant la privatisation de la compagnie

L'Etat crée une action spécifique pour Elf Aquitaine

Le ministère de l'économie a précisé lundi 13 décembre les modalités de création d'une action spécifique *(golden share)* pour Elf Aquitaine, avant la privatisation de la compagnie pétrolière *«prévue dans les premiers mois de 1994»*. De plus, l'Etat, *via* l'ERAP, qui détient 50,8 % du capital de la première entreprise française, réduira sa part mais gardera finalement entre 10 % et 15 % des actions.

L'action spécifique aura, chez Elf, les trois caractéristiques de celle définie dans la loi de privatisation du 19 juillet 1993. Tout d'abord, l'agrément du ministre de l'économie sera obligatoire pour le franchissement des seuils de 10 %, 20 % et 33,3 % du capital ou des droits de vote par un intervenant, afin d'éviter toute immixtion indésirable. Ensuite, deux représentants de l'Etat, l'un choisi par les finances l'autre par l'industrie, assisteront au conseil d'administration du groupe sans avoir toutefois de voix délibérative. Ils ne pourront donc participer aux votes des résolutions. Enfin, les pouvoirs publics pourront s'opposer aux décisions de cession d'actifs *«qui seraient de nature à porter atteinte aux intérêts nationaux»*. Cela concerne Elf Aquitaine Production, Elf Antar France, Elf Congo et Elf Gabon. Concrètement, le gouvernement garde un regard sur les activités centrales du groupe, l'exploration-production, le raffinage, mais aussi sur la partie africaine, en raison de son importance politique. La chimie ou la santé ne sont pas comprises dans ces accords.

Pour Bercy, il s'agit ainsi *«d'assurer la protection des intérêts nationaux, sans porter atteinte à la prochaine appartenance d'Elf Aquitaine au secteur privé»*. Un impératif qu'avaient formulé auparavant les parlementaires et aussi le président de la République. Contrairement à ce qui avait été décidé en 1986, lors de la première vague de privatisations, l'action spécifique n'a plus de durée de vie limitée à cinq ans. Au contraire, celle-ci existe désormais pour une période indéterminée, sauf si le gouvernement décide de la supprimer.

D. G.

FINANCES

Première assemblée de la BNP depuis sa privatisation

La première assemblée générale mixte de la BNP depuis sa privatisation se tenait mardi 14 décembre. L'ordre du jour comprenait à la fois la nomination des nouveaux administrateurs et une batterie d'autorisations d'augmentation de capital qui correspondent clairement à un dispositif anti-OPA.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration devait confirmer la nomination à la présidence de la banque de Michel Pébereau. Le conseil disposera par ailleurs, après l'assemblée, de la possibilité de procéder à tout moment à des émissions de valeurs mobilières. Si la BNP a renoncé à instaurer un droit de vote double qui aurait encore accru le poids de son noyau d'actionnaires stables (30 % du capital), la banque aura la possibilité d'émettre des valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription ou par incorporation d'apport. Plus original, la BNP pourra mettre en place une *«pilule empoisonnée»*. Un dispositif rare en France qui permettra à des filiales contrôlées majoritairement par la banque de procéder à des émissions donnant droit à des actions BNP. Une procédure qui devrait permettre également à ses filiales de se financer dans des conditions plus avantageuses en bénéficiant de l'attrait d'une conversion en titres BNP.

Enfin, l'offre publique d'échange des certificats d'investissements BNP lancée lors de la privatisation a été un succès. Selon un communiqué publié lundi 13 décembre par la Société des Bourses françaises, plus de 42 millions de certificats d'investissement (CI) ont été échangés à la date du 7 décembre, soit 98,1 % du total des CI en circulation.

Le Crédit local de France veut soutenir les grands travaux d'équipement

Pierre Richard, PDG du Crédit local de France, a signé, mardi 7 décembre, avec les responsables de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) un protocole de coopération permettant de soutenir les grands travaux d'équipement et de financer les opérations d'aménagement prioritaires définies par l'Etat et les collectivités locales. Il s'agit d'abord de financer les investissements qui seront retenus dans les contrats de plan Etat-régions (1994-1998). Le CLF propose aux conseils régionaux intéressés un produit financier adapté, dénommé *Conventions Régions 2000*, les fonds (prêtés sur cinq ans) étant tirés au fur et à mesure des besoins.

Le CLF propose aussi des prêts spécifiques pour accompagner les politiques de reconquête des espaces ruraux dans les secteurs du tourisme, du commerce de la réhabilitation des logements, dans le cadre de l'opération «1000 villages de France». Il s'agit d'un prêt aux petites communes à taux fixe (7 %), avec exonération totale de toute commission ou frais divers, destiné à des opérations approuvées par l'Etat et bénéficiant de son concours financier. Le dernier secteur d'intervention concerne les villes, avec un prêt «Villes 2000» permettant de financer des projets d'enseignement supérieur et de recherche, de transports collectifs, d'environnement et d'assainissement, de culture. C'est un prêt à quinze ans dont le taux est fixé pour les sept premières années.

Succédant dès le 14 janvier aux R 21

Certaines Renault Laguna auront dans un an un moteur Volvo

Les Laguna succéderont aux R 21 dès le 14 janvier chez les concessionnaires Renault. Depuis un mois, elles sortent en série des chaînes de Sandouville, en Normandie, et de Palencia, en Espagne. Dans un an, certaines d'entre elles seront équipées d'un moteur Volvo.

SANDOUVILLE

de notre envoyée spéciale

A quelques encablures du Havre, les chaînes de l'usine Renault de Sandouville tournent au ralenti. Les Safrane y sortent au rythme de 200 véhicules par jour, deux fois moins que prévu. Le segment des voitures haut de gamme est l'un des plus touchés par la crise. A côté, les lignes de production de la Laguna, successeur de la R 21, montent en cadence. Chaque jour, 300 d'entre elles sont acheminées vers les concessionnaires de la marque au losange. En vitesse de pointe, 650 pourront être produites quotidiennement. Elles s'ajouteront aux 500 fabriquées chaque jour à l'usine espagnole de Palencia. Pour la première fois, Renault a en effet mené en parallèle l'industrialisation d'une automobile sur deux sites. Dès le 14 janvier, date du lancement commercial, 6 000 à 7 000 Laguna seront ainsi réparties dans le réseau commercial. Leur prix s'échelonnera de 99 500 francs et 191 000 francs (*le Monde* du 18 novembre).

A quelques jours de l'annonce de l'échec de la fusion entre Renault et Volvo, la Laguna pourrait symboliser les nouvelles relations que souhaitent entretenir les deux constructeurs. D'ici douze mois, un quatrième moteur à essence (de 140 ch) s'ajoutera aux trois actuellement proposés (95, 115 et 170 ch). Fabriqué par Volvo, son utilisation en avait été décidée il y a trois ans, lors de la signature de l'*«alliance»* entre les deux constructeurs. Or, comme il faut quatre ans pour développer un nouveau moteur, celui-ci ne sera prêt que dans un an. Pas question bien sûr de revenir sur ce partenariat.

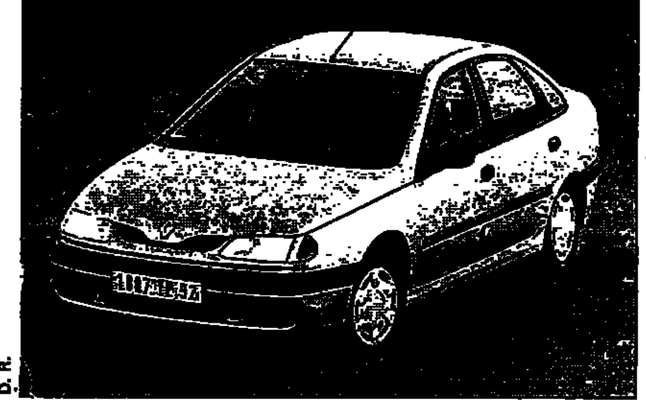
L'heure est au pragmatisme

Les premières émotions passées, l'heure est au pragmatisme. *«Il faut garder de l'alliance tous les contrats commerciaux, comme les achats de moteurs et des boîtes de vitesses, ainsi que les opérations intelligentes, comme la coopération logistique en Grande-Bretagne»*, estime Patrick Faure, directeur général adjoint de Renault. Volvo commercialisera aussi la Laguna en Scandinavie. *«Volvo a besoin des volumes Renault pour faire vivre son réseau. Il n'y a aucune raison de ne pas continuer comme avant»*, souligne M. Faure.

Mais, pour Renault, le principal enjeu commercial va se situer en Allemagne et en Grande-Bretagne. En essayant de se faire homologuer dans les «flottes» d'entreprises britanniques, un canal qui assure 60 % des ventes sur ce segment de marché. Sans négliger pour autant ses positions en France et en Espagne. Dans l'automobile, *«on se fait une image avec les voitures haut de gamme, on fait vivre le réseau en faisant du volume avec les petites voitures, et on assure la rentabilité de l'entreprise avec les milieux de gamme»*, résume M. Faure. Le segment M2 sur lequel se situe la Laguna représente le cinquième du marché automobile d'Europe de l'Ouest, avec des ventes annuelles se situant entre 2,4 et 2,9 millions de véhicules. La concurrence y est rude avec, en France, la Xantia de Citroën, la 405 Peugeot et la Mondeo de Ford. Plus l'Opel Vectra sur le marché européen.

ANNIE KAHN

Un lancement bien étudié



On en sait depuis quelques jours beaucoup plus sur la Laguna de Renault, dont la mission est de remplacer, à partir de janvier, la 21, qui a connu une belle carrière (plus de deux millions de véhicules produits depuis mars 1986 si l'on comprend les breaks Nevada). Cette deuxième phase d'un lancement bien organisé a consisté d'abord, comme cela avait été le cas pour la Safrane et la Twingo, à diffuser une photographie officielle, puis ces jours-ci à ouvrir une exposition discrète pour amateurs sélectionnés. Reçus dans des salons situés à Boulogne-Billancourt, à quelques encablures du siège social, on a pu ainsi faire le tour de l'enfant pour le savourer en tôle et en composites, tel qu'il sera livré. De fait, si la vocation première de la Laguna est bien de prendre la relève de la 21, l'ambition de la marque au losange est aussi, officiellement, de boucler un renouvellement des gammes qui avait commencé avec la Renault 19 et avec le succès que l'on sait. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la procédure de lancement connaisse un tel raffinement. Le dernière étape mettra pour expérimentation, en réel, les véhicules sur des pistes plus exotiques et cataloguées «d'endurance» en même temps qu'une campagne nettement plus publicitaire annoncera la commercialisation de cette nouvelle série de voitures.

A première vue, on voit mal que la Laguna ne soit pas amenée à grignoter en haut – c'est à dire sur la Safrane – et en bas – sur la 19 – quelques pourcentages des performances acquises par le constructeur français sur ces modèles (318 550 Renault 19 vendues en onze mois en Europe et 62 045 Safrane sur le même temps). Si, à travers le style de cette nouvelle production, sa finition très soignée et les motorisations fournies en première commercialisation (1,8 litre, 2 litres en quatre cylindres, 3 litres en V6 et diesel 2,2 litres en quatre cylindres et douze soupapes), il apparaît que Renault veut sur la lancée faire de ces Laguna des véhicules de conquête, ses versions haut de gamme d'autres séries risquent d'en être de paradoxales premières victimes.

CLAUDE LAMOTTE

▶ Prix : de 99 000 F à 191 000 F.

Dans le cadre d'un contrat de progrès

Le gouvernement adopte des mesures pour enrayer la dégradation du transport routier

Le transport routier est en crise. Ce secteur atomisé est soumis à une concurrence brutale qui se traduit par des prix exagérément bas. Pour couvrir leurs charges, les chauffeurs enfreignent trop souvent la législation du travail. Dans ce contexte, le ministre des transports, Bernard Bosson, a présenté, lundi 13 décembre, seize *«mesures d'urgence»* propres à assainir le secteur. Elaborées sous la direction de Georges Dobias, directeur général de l'Institut national de recherche sur les transports, ces premières mesures s'inscrivent dans le cadre d'un *«contrat de progrès»* entre les organisations patronales, syndicales et les pouvoirs publics. Elles visent à la fois à dissuader la fraude et à améliorer la qualité des entreprises et les conditions sociales de leurs salariés.

Une nouvelle infraction est créée. Elle prévoit que toute personne responsable du débranchement du limiteur de vitesse sera passible d'une peine d'emprisonnement d'un an au maximum. Par ailleurs, les fraudes sur le chronotachygraphe – l'enregistreur des périodes de conduite et de repos ainsi que des vitesses – seront plus sévèrement sanctionnées avec, là aussi, une peine maximale d'un an.

Les dépassements graves de durée de conduite et les insuffisances manifestes du temps de repos seront plus sévèrement sanctionnés. Le transport routier est un des secteurs les plus touchés en matière d'accidents du travail tant pour les véhicules à l'arrêt qu'en circulation. Afin d'améliorer la prévention, un délégué à la sécurité sera obligatoire dans les entreprises de plus de cinq salariés qui n'ont pas de comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

Pour limiter l'exercice illégal de la profession, un dispositif visuel (label, macaron, plaque ou vignette) permettra d'identifier les véhicules appartenant à des entreprises agréées. Les sanctions pénales frappant l'exercice illégal de la profession de transporteur seront également renforcées et portées à un an d'emprisonnement.

Le montant de la capacité financière requise pour l'accès à la profession de transporteur routier sera relevé. Une entreprise de transport doit détenir des fonds propres lui permettant de faire face aux frais de fonctionnement et d'investissement. Ainsi, un minimum de 100 000 francs sera nécessaire pour un premier véhicule, 50 000 francs pour le second et 21 000 francs pour chaque camion supplémentaire.

M. La.

REPÈRES

INDUSTRIES

Les industries de main-d'œuvre chez M. Longuet

Une semaine après avoir fait part de leur alarme à la veille d'un accord au GATT (*le Monde* du 8 décembre), neuf fédérations patronales d'industries de main-d'œuvre ont exposé, lundi 13 décembre, au ministre de l'industrie et du commmerce extérieur, Gérard Longuet, les mesures qu'elles jugent nécessaires à leur survie, comme le lancement d'un vaste effort de promotion à l'étranger ou une meilleure prise en compte des intérêts des PMI de main-d'œuvre par la COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur). Elles ont surtout souhaité que l'Etat relance son action en faveur sur l'allègement des charges sociales (en alourdissant la TVA) et sur la flexibilité du temps de travail, et ont réclamé à nouveau un réaménagement de la taxe professionnelle.

Sur tous ces points, le ministre de l'industrie a accepté l'idée de réunions de travail régulières – dont la première a été fixée au 20 décembre, – et a évoqué l'instauration d'une taxe parafiscale sur le cycle et le jouet dont le produit servirait, notamment, à financer des actions de promotion collectives ou la création d'un label de qualité.

SOCIAL

250 entreprises ont signé le manifeste «contre l'exclusion»

Imaginé en 1990 comme un appel aux initiatives, rendu public en 1992 (*le Monde* daté 27-28 décembre 1992) dans sa version définitive, le manifeste des *«entreprises contre l'exclusion»* a désormais recueilli plus de 250 signatures. Samedi 11 décembre, un colloque organisé à la demande des signataires, avec le concours de l'association Echanges et projets, du Centre français du patronat chrétien (CFPC), du Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES) et du mouvement ETHIC (entreprises à taille humaine) a permis de faire le point sur la démarche. Initiateur du projet, Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire général au Plan, a constaté *«une prise de conscience»* et évoqué *«l'urgence sociale»* d'une mobilisation. *«La France, pays à monnaie forte, conserve un système de relations sociales de pays à monnaie faible»*, a-t-il fait observer. *«Voilà la contradiction qu'il faut lever.»*

TÉLÉCOMS

Des multinationales s'associent en quête du meilleur prix

Une vingtaine de sociétés internationales se sont regroupées au sein de l'European Virtual Private Network Association, afin de trouver ensemble un ou plusieurs fournisseurs capables de gérer au meilleur prix leurs services paneuropéens de télécommunications, a indiqué, lundi 13 décembre, un responsable du groupe bureautique Rank Xerox, à l'origine de l'initiative. Ces sociétés – dix-huit intéressées à ce jour, une trentaine espérées d'ici à 1994 – ont chacune des dépenses de télécommunications au moins égales à 60 millions de francs par an, avec une moyenne annuelle de 300 millions de francs. L'association, qui regroupe, outre Xerox, les groupes ICI, Du Pont, Philips et le réseau bancaire Visa, a sollicité des présentations de British Telecom, des américains ATT et Sprint, du consortium Unisource (PTT suisses, néerlandaises et suédoises) et de la société Eunetcom, commune à France Telecom et à Deutsche Telekom.

Réinventer la croissance

II. – *Mieux comprendre la crise*

Dans un premier article, Jacques Méraud s'est efforcé de montrer que la productivité, contrairement à une idée souvent répandue, ne détruit pas automatiquement l'emploi si l'environnement économique est favorable (« le Monde-l'Economie » du 14 décembre). Il examine aujourd'hui les raisons de la crise économique ou plutôt de la quasi-somnolence qui, à l'exception de la période mars 1987-mars 1990, a marqué les quatorze dernières années.

Entre les deux chocs pétroliers, les avis divergeaient sur l'avenir à long terme de la croissance. Après le second, le pessimisme l'emporta. La reprise américaine de 1983-84, puis l'expansion de la période mars 1987-mars 1990 redonnèrent espoir. Mais les années suivantes ramenèrent le pessimisme. Aujourd'hui, la plupart pensent que dorénavant, par-delà les fluctuations conjoncturelles, la croissance sera faible : 2 % par an en moyenne, dit-on, taux qui ne permettra même pas – tant s'en faut – de stabiliser le chômage.

Cette perspective de faible croissance concerne la plupart des vieux pays industriels, surtout européens. Certains analystes se rassurent, en arguant que les *« modèles »* utilisés pour faire les *« projections »* en question sont trop influencés par les comportements de la décennie 80, à dominante de faible croissance. Mais d'autres experts se réfèrent à la croissance du XIXe siècle, pour conclure que les « trente glorieuses » n'ont été qu'une parenthèse, et que nous sommes revenus à la *« normalité »*. Qu'est-ce, alors, qui nous condamnerait ainsi à une faible croissance?

Ce n'est pas que nous n'ayons plus les moyens d'une croissance forte. A l'INSEE ont été faits des calculs de nos potentialités de croissance, compte tenu de nos ressources en personnel, de la productivité du capital et d'hypothèses sur le progrès technique. Nous pourrions réaliser une croissance de 3,4 % par an avec un progrès technique lent, et de 5,3 % par an avec un progrès technique « moyen », voisin de celui de la période 1974-1979. La seule condition est que nous fassions un important effort de formation. Les 4 % par an réalisés entre mars 1987 et mars 1990 seraient ainsi parfaitement renouvelables.

Ce n'est pas non plus faute de besoins à satisfaire que notre croissance s'est ralentie. Les inégalités sociales sont encore grandes en France. Le niveau de vie du ménage ouvrier moyen est inférieur de plus de moitié à celui de la moyenne des cadres supérieurs; et l'écart serait bien plus grand entre un manœuvre et un PDG. Chez les familles nombreuses, beaucoup de besoins sont mal satisfaits, et de même dans les ménages comprenant un chômeur. Enfin, les besoins collectifs (éducation, santé, justice, sécurité, infrastructures, environnement...) ou encore le besoin de logement, dont la satisfaction suppose une part de financement public, sont considérables.

Pourquoi, alors, notre croissance s'est-elle tant ralentie? On ne peut jusqu'ici en rendre responsables les *« nouveaux pays industriels »*. Certes, la part en pourcentage des exportations françaises dans le commerce mondial a diminué, comme celles des autres « vieux » pays industriels. Mais il est normal qu'en s'industrialisant les pays en développement progressent relativement plus vite que des pays depuis longtemps producteurs et exportateurs. En montant absolu, nos exportations ont augmenté et compensent nos importations. Ce qui pose problème, c'est le changement dans la composition de nos ventes : celles de certains produits diminuent, d'autres s'accroissent. Cela nous oblige à transformer notre appareil productif, avec les reconversions de personnel que cela entraîne.

La société de consommation contestée

Parmi les raisons du ralentissement de notre croissance, certaines sont à rechercher du côté de l'évolution de notre demande intérieure. L'une, l'achèvement de la reconstruction d'après guerre, était inévitable. Une autre, la baisse de notre fécondité démographique, a eu des effets « mécaniques » (moindre augmentation du nombre des consommateurs), surtout pour certains produits, et sans doute des effets psychologiques de freinage de notre dynamisme économique; elle pose pour l'avenir le problème de notre politique familiale.

Un troisième facteur a joué un rôle important pendant la majeure partie de la décennie 80 : c'est, en dépit de l'ampleur des besoins, l'insuffisante solvabilité de ceux-ci. Le contraste a été marqué en particulier entre les détenteurs de revenus du capital, au pouvoir d'achat en hausse sensible, et les salariés, dont le pouvoir d'achat augmentait à peine. La demande des catégories modestes en a été freinée et les inégalités sociales accrues, alors que ces dernières avaient diminué du milieu des années 60 à la fin des années 70.

Un autre facteur a également joué, mais sur le comportement des entreprises . c'est la méfiance vis-à-vis de la croissance, qui s'est manifestée dans une partie du corps social. Sa première expression date de mai 1968. La société de consommation, contestée par certains – pas par ceux qui souffraient des inégalités sociales, et qui ont réclamé alors de fortes hausses de salaires –, était liée à la société de croissance. Aussi les dirigeants d'entreprise ont-ils été hostiles à cette contestation.

Mais le propos fut repris sous une forme différente en 1972 par le Club de Rome : *« Les ressources naturelles sont limitées, les besoins largement satisfaits; il faut viser la croissance zéro. »* La réputation des auteurs ébranla cette fois maints décideurs. Mais leur argumentation fut récusée, et l'opinion commençait à se ressaisir lorsque les « chocs pétroliers » de 1973, puis de 1979, vinrent à nouveau semer l'inquiétude. Dans les années 80, enfin, le thème de la méfiance vis-à-vis de la croissance a été repris par certains écologistes et par les tenants d'une société de partage, certes riche de valeurs humaines sur le plan des relations interpersonnelles, mais assurée de déboucher sur une impasse sur le plan collectif.

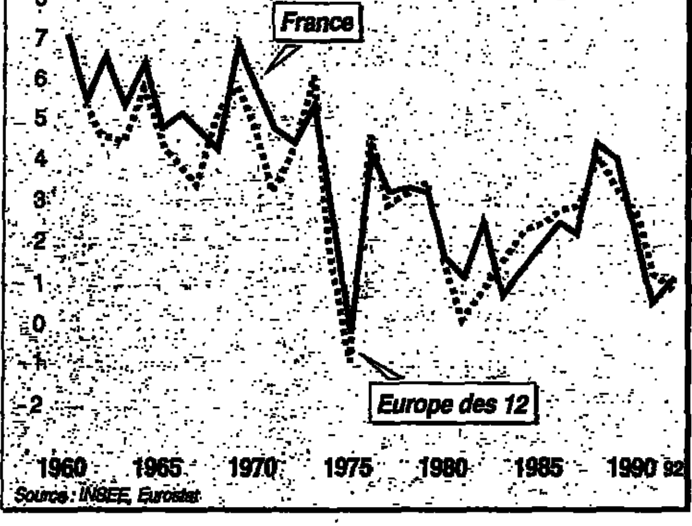
Après tant de mises en question de la croissance, nombre de ceux qui y croyaient naguère sont aujourd'hui enclins au doute et à la prudence. Or s'attendre au ralentissement de la croissance, c'est déjà le provoquer.

Le dernier facteur de ce ralentissement, c'est la philosophie économique qui s'est imposée à nous depuis le début des années 80 : le libre-échange à tout-va, à l'échelle du monde. Ce double mouvement de mondialisation et de déréglementation, touchant à la fois les échanges commerciaux et les capitaux, a été principalement porté par l'Amérique du président Reagan et la Grande-Bretagne de Lady Thatcher, qui se loue dans ses Mémoires d'en avoir été l'initiatrice. Il tend à faire de notre planète un immense laboratoire où appliquer enfin *in vivo* le schéma libéral dans sa pureté originelle.

Déjà, le démantèlement du système monétaire international créé à Bretton-Woods à la fin de la seconde guerre mondiale avait, en instituant le flottement des monnaies, joint la variabilité excessive de certains taux de change – dont celui du dollar – à l'irréalisme de certains autres. Certes la création du système monétaire européen (SME) et les diverses techniques de « couverture » inventées par les experts financiers s'efforçaient d'atténuer les effets néfastes de ce désordre. Mais la mondialisation et la déréglementation des mouvements de capitaux ont contrecarré ces efforts.

Elles ont donné à ces mouvements une ampleur (plus de 1 000 milliards de dollars par jour) qui, jointe à leur imprévisibilité, a accru la difficulté de la gestion financière des Etats – le SME lui-même a fini par subir les effets de ces assauts – comme le poids des préoccupations financières chez les gestionnaires d'entreprises. Ceux-ci ont été incités à substituer la prudence au dynamisme, et certains à donner une place excessive à la recherche de profits financiers à court terme au détriment de l'investissement productif, plus risqué.

L'Europe, participant à ce jeu, risquait fort, dans l'état de ses structures politiques, d'être amenée, dans les relations entre ses membres, à restreindre la part de solidarité et à accroître la part de concurrence. Chaque pays européen a cherché à attirer les capitaux, en allégeant la fiscalité qui les frappait et en augmentant les taux d'intérêt les rémunérant. Sans stimuler l'épargne globale, cela a accru les déplacements de capitaux. Ainsi est apparue une économie de rentiers, moins soucieux de la croissance de la production que du rendement positif et régulier de leur épargne.



Le « poison » de la concurrence

Beaucoup d'économistes et d'hommes politiques avaient prédit que l'incertitude sur l'avenir résultant de la mondialisation et de la déréglementation aurait pour contrepartie une stimulation de l'activité financière et économique, laquelle résulterait du développement de la concurrence. Mais celle-ci, qui, à doses raisonnables, est un stimulant nécessaire, peut devenir un poison à doses trop fortes.

Jouer dans ces conditions à « que le moins cher gagne » sur le plan mondial, sans garde-fou ni contrôle, peut aboutir, du fait de l'irréalisme et de la variabilité de certains taux de change et de l'inégalité considérable des systèmes sociaux, à mettre en difficulté des entreprises qui font de bons produits et ne sont pas mal gérées, mais ont des conditions de production plus coûteuses qu'ailleurs : il est dangereux de vouloir appliquer jusqu'à l'extrême, dans un monde de nations inégales, la vieille théorie des avantages comparatifs. Par ailleurs, il est permis de se demander si on ne laisse pas prendre à certaines multinationales un poids excessif par rapport aux Etats.

La crainte de la sanction de la concurrence a eu pour effet de centrer l'action des entreprises sur l'amélioration de leur compétitivité-prix et celle des pouvoirs publics sur la lutte contre l'inflation. Jusqu'à un certain point, les comportements qui en ont résulté ne pouvaient qu'être opportuns. Mais cette maîtrise des prix n'était nécessaire que comme un moyen au service de la croissance et non comme un objectif en soi, surtout à une époque où les *« purs rentiers »* sont devenus rares.

Le chemin de la régression

Fallait-il alors fonder systématiquement l'action anti-inflationniste des pays européens sur le freinage de la demande interne par des politiques monétaires restrictives? La cause essentielle de la hausse des prix – du moins dans les vieux pays industriels – est, en effet, non pas l'excès de la demande, mais la montée des coûts, et plus spécialement le désajustement entre l'évolution des salaires et celle de la productivité. Ce constat n'aurait-il pas dû inciter à chercher à assurer la maîtrise des prix par d'autres moyens, liant inlassablement pédagogie économique et négociation sociale? Car le risque inévitable d'une politique monétaire restrictive est de prolonger ses effets au-delà du nécessaire. Et sa seconde faiblesse est qu'elle ne sait pas comment faire repartir la croissance quand celle-ci est devenue trop lente.

Dans les années 80, la politique budgétaire n'a guère pu, dans ce dernier cas, prendre le relais : contestée par l'idéologie du « moins d'Etat » – même quand la demande privée devenait par trop molle et ne risquait pas d'être « évincée » –, se voyant imputer des effets inflationnistes largement immérités, du moins dans les pays où le déficit restait dans des limites raisonnables, elle n'a presque jamais donné l'impulsion qu'on aurait pu à certains moments en attendre.

Certes, les déficits ont augmenté ces dernières années, mais essentiellement sous le double effet de la nécessité de financer l'indemnisation d'un chômage qui s'accroissait, et de la chute des recettes fiscales résultant du freinage des revenus et des achats; il ne s'agit donc pas d'une politique budgétaire à proprement parler, active et non subie : les « stabilisateurs automatiques » en question sont des facteurs de maintien de l'activité, qui limitent les dégâts, mais ne sont pas des stimulants.

Soumises à la double contrainte d'un freinage de la demande, donc de leurs ventes, et d'une concurrence de plus en plus sauvage, que pouvaient faire les entreprises? Même quand elles n'étaient pas en difficulté, à plus forte raison dès qu'elles l'étaient, elles ont « serré les boulons », cherchant à réduire leurs coûts, d'une part en comprimant leurs effectifs, d'autre part en freinant au maximum la hausse de leurs salaires (fréquemment au-dessous de ce qu'eussent permis les progrès de productivité), tandis qu'elles réclamaient des pouvoirs publics l'allègement de leurs charges sociales.

En même temps, elles réduisaient leurs projets d'investissements, et d'abord ceux de capacité, les plus générateurs d'emplois. Ces réactions se comprennent. Mais ce qui, au niveau microéconomique – celui de chaque entreprise –, est un réflexe de défense salutaire à court terme, est, sur le plan macroéconomique – national ou européen – un nouveau pas sur le chemin de la régression. Car les emplois perdus, les commandes d'équipements non passées, les salaires freinés, les transferts sociaux stagnant ou en diminution (retraites, prestations familiales), ou au mieux en augmentation ralentie (santé), tout cela, c'est de la demande freinée ou en baisse. C'est l'engrenage du ralentissement, puis de la récession qui est en marche.

Certes, même si nous avions évité, d'une part, de semer dans l'esprit des décideurs le doute par le développement de certaines idéologies « anti-croissance » et l'incertitude par un « laisser-faire, laisser-passer » trop global et trop brutal, d'autre part, de freiner la demande par des politiques restrictives ou des excès de prudence, nous n'aurions sans doute pas retrouvé dans les années 80 les taux d'expansion d'avant 1974. Mais nous aurions fait beaucoup mieux que la quasi-somnolence qui a été – à l'exception des « trois glorieuses » de mars 1987 à mars 1990 – le lot des quatorze dernières années. Que faire alors pour faire renaître l'espoir, et un espoir durable?

JACQUES MÉRAUD

Prochain article :

Vouloir notre avenir

PUBLICATION JUDICIAIRE

Extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de PARIS.

Par arrêt de la 9e chambre, section B, de la cour d'appel de Paris, en date du 29 octobre 1992. M. BRIOLIN Raoul Alex Ernest Hubert, né le 3 novembre 1940 à Cayenne (Guyane française), avocat, de nationalité française, demeurant 1, allée de Québec 91300 MASSY,

a été condamné à la peine de 1 an d'emprisonnement avec sursis et à 50 000 F d'amende pour fraude fiscales, omission de passation d'écritures pour les exercices des années 1983, 1984, 1985.

La cour a, en outre, ordonné :

– la publication de cet arrêt, par extraits, dans : *le Journal officiel, le Figaro, le Monde.*

– l'affichage de cet arrêt, également par extraits, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune où le condamné a son domicile.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur Général sur sa réquisition.

LE GREFFIER.

Extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de PARIS.

Par arrêt de la 9e chambre (section A) de la cour d'appel de PARIS, du 28 janvier 1992 (pourvoi rejeté le 21 avril 1993).

Mme RENAUT Raymonde, née le 8 août 1939 à CHATILLON-SUR-SEINE (21), demeurant 119-127, rue de Flandre, 75009 PARIS, a été condamnée à 6 mois d'emprisonnement avec SURSIS et 8 000 F d'amende pour fraude fiscale et omission de passation d'écritures. La cour a, en outre, ordonné, aux frais de la condamnée :

– la publication de cet arrêt, par extraits, dans : *le Journal officiel, le Monde, le Figaro.*

– l'affichage de cet arrêt, par extraits, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de PARIS (75019).

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le procureur général sur sa réquisition.

Pour le greffier en chef.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 16 septembre 1992 confirmé par arrêt de la Cour du 10 mars 1993, la 17e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris a condamné M. Francis ESMENARD ès qualité de PDG de la société ALBIN MICHEL à 10 000 F d'amende pour diffamation envers M. Pascal RICHARD à propos d'un ouvrage de Daniel TRINQUET intitulé une presse sous influence au motif qu'

« en reproduisant l'imputation faite à Pascal RICHARD d'avoir fabriqué lui-même, dans le seul but d'attirer des téléspectateurs, ce qui était présenté par lui comme un reportage professionnel, objectif et spontané, le prévenu porte gravement atteinte à l'honneur du journaliste, que si les faits dénoncés étaient vrais, ne serait plus digne d'exercer cette profession : le caractère diffamatoire du passage incriminé est donc établi » ;

et que :

« en l'espèce, celui-ci ne s'est pas borné à citer l'article du CANARD ENCHAINÉ, il présente le comportement de Pascal RICHARD comme l'illustration des manipulations de l'opinion dont sont capables les journalistes, la prudence dans la présentation de ce fait divers fait donc défaut ; en outre, aucune enquête n'a été diligentée auprès de M. Pascal RICHARD, qui n'a pas été contacté par le journaliste auteur de l'ouvrage incriminé ».



VIE DES ENTREPRISES

André Darrigrand va remplacer Yves Cousquer

La Poste change de président

Le conseil d'administration de La Poste devrait élire mardi 14 décembre en fin de matinée André Darrigrand, cinquante-neuf ans, inspecteur général des PTT, à la présidence de l'établissement public, en remplacement d'Yves Cousquer, cinquante et un ans, dont le mandat vient à échéance le 27 décembre. Le non-renouvellement de celui-ci ne constitue pas une surprise : depuis plusieurs mois, la tutelle laissait entendre que ce proche de Paul Quilès était dans le collimateur. Lors de sa première sortie devant la presse en mai, Gérard Longuet avait très sérieusement épinglé la gestion de l'établissement postal. Moins officiellement, son entourage mettait en cause la dérive des frais généraux et des opérations de prestige tels que le nouveau siège social à Boulogne ou le bateau La Poste. La Poste, dont l'activité courrier est sérieusement touchée par le ralentissement économique, devrait terminer l'année sur une perte de 1,5 milliard, comprenant un prélèvement exceptionnel de l'Etat de 1,125 milliard.

Homme de la maison que d'aucuns présentent déjà comme un pape de transition, M. Darrigrand va surtout devoir mener à bien un certain nombre de grands chantiers laissés inachevés, qu'il s'agisse de l'élaboration d'un contrat de plan qui tarde à venir, d'une délicate réforme des reclassifications que la tutelle souhaite voir s'accélérer, des négociations autour du Livre vert postal ou de la réorganisation de la filière courrier. Tout cela, sans oublier le dossier ultra-sensible des réductions d'effectifs. Il devrait pour ce faire être assisté d'un nouveau directeur général, Claude Bourmaud, actuel conseiller social de Gérard Longuet, ancien directeur financier de La Poste et d'un nouveau patron des ressources humaines qui serait Claude Viet, ancien directeur départemental de La Poste pour les Hauts-de-Seine, aujourd'hui conseiller du ministre pour les affaires postales.

Tout en accordant des dommages et intérêts aux salariés

Le conseil des prud'hommes de Tours confirme les « licenciements minute » de SKF

TOURS

de notre correspondant

Le conseil des prud'hommes de Tours n'a pas annulé, lundi 13 décembre, le plan social, ni les trente-trois « licenciements minute » de l'usine de roulements à billes SKF de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire). Toutefois, il a condamné SKF-France à verser 30 000 francs de dommages et intérêts à chacun des plaignants. En somme, c'est la méthode dite des taxis qui a été vilipendée (*le Monde* du 20 mai).

En fin de journée, le 17 mai, trente-trois salariés avaient été convoqués pour un entretien individuel avec le chef du personnel, en application d'un plan social de réduction d'effectifs. Leur licenciement signifié, sans lettre recommandée à leur domicile, ils avaient ensuite été conduits en taxi, les uns après les autres, vers une antenne de reclassement. Surprise des réactions provoquées par cette manière jugée expéditive, la direction avait alors expliqué qu'elle avait eu le souci d'abréger une épreuve douloureuse pour les salariés concernés.

Le délégué syndical de la CGT, François Lemarié, s'est attaché à nier le motif économique des licenciements. « *Ils proviennent d'une décision de la multinationale suédoise, désireuse de délocaliser des productions à haute valeur ajoutée comme les roulements sphériques, et non pas d'une baisse d'activité de l'usine tourangelle* », a-t-il assuré. Il a évoqué les « taxis de la honte » : « *Des hommes et des femmes ont été broyés à jamais et atteints dans leur dignité.* »

Les avocats de SKF ont de leur côté affirmé que l'affaire avait été montée en épingle puisque la direction locale avait en quelque sorte fait mieux que ce qui est prévu dans la loi. « *SKF ne distribue plus de dividendes depuis deux exercices et ses pertes pour 1993 vont se monter à 115 millions de francs* », ont-ils ajouté, pour justifier les mesures, sur le fond.

François Lemarié, qui n'exclut pas de faire appel pour la CGT, a toutefois noté que la condamnation de la méthode pour éconduire les salariés était d'un précieux réconfort. L'industriel ne devrait normalement pas appliquer l'intégralité du plan social qui prévoyait 164 départs en Touraine, dont les fameux trente-trois licenciements. Il a annoncé que le siège de SKF-France quitterait Clamart pour Saint-Cyr-sur-Loire, soit un transfert de tente-trois salariés, essentiellement des administratifs et des vendeurs.

ALEXIS BODDAERT

Les restructurations dans l'informatique et le secteur de la défense aux Etats-Unis

IBM vend Federal Systems à Loral pour 10 milliards de francs

NEW-YORK

de notre correspondant

Le géant américain de l'informatique IBM a annoncé, lundi 13 décembre, la vente de sa filiale Federal Systems (11 400 salariés) au groupe d'électronique de défense Loral, pour un montant total de 1,6 milliard de dollars (10 milliards de francs). Federal Systems est la société qui sert, au sein du groupe IBM, les marchés publics en équipements et programmes informatiques. Ses principaux clients sont le département de la défense et des agences comme l'administration fédérale américaine de l'aviation.

Pour IBM, cette cession s'inscrit dans la stratégie de recentrage autour des métiers de base du groupe, engagé par le nouveau président, Louis Gerstner. Celui-ci a expliqué, lundi, que « *les marchés publics changent aujourd'hui très rapidement* » et que la vente de cette unité était, dans ces conditions, « *de l'intérêt à long terme d'IBM et de ses actionnaires* ». Plusieurs groupes s'étaient portés acquéreurs de cette unité, rentable, notamment Martin Marietta et Northrop.

Affecté par la réduction du budget militaire fédéral, le groupe d'informatique de défense Loral poursuit, quant à lui, sa politique de diversification. Au cours des dernières années, la société basée à New-York a réalisé des acquisitions importantes, notamment la filiale missiles de LTV en 1992. Estimant que l'entrée dans le groupe de Federal Systems allait lui apporter des opérations et des technologies complémentaires à celles qu'il a déjà, le président de Loral, Bernard Schwartz, a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de « *procéder à des changements* » ni d'hommes, ni de stratégies pour Federal Systems. Le financement de l'opération sera assuré par emprunt bancaire. A l'issue de l'absorption de cette unité, Loral réalisera un chiffre d'affaires annuel de 6 milliards de dollars avec 35 000 personnes.

Le jour même de l'annonce de cette opération, l'administration fédérale de l'aviation a fait savoir à Washington son mécontentement à l'égard des prestations de Federal Systems. Ayant passé contrat en 1988 avec cette filiale d'IBM, pour la mise en place d'un système de contrôle du trafic aérien, elle se plaint aujourd'hui de retard dans la livraison (déjà trente-trois mois) et d'un surcoût, déjà estimé à 1,2 milliard de dollars (pour un contrat initial de 3,6 milliards). L'administration s'inquiète aujourd'hui de l'impact de la cession par IBM de Federal Systems à Loral.

ERIK IZRAELEWICZ

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACTIONNARIAT

LA POSTE pourrait prendre une participation dans le capital d'Air Inter. – Le ministère des transports a confirmé, mardi 14 décembre, la tenue de « *discussions exploratoires* » entre le groupe Air France et La Poste sur l'entrée de cette dernière au capital d'Air Inter. « *Aucun arbitrage n'est rendu et Air France restera dans tous les cas l'actionnaire majoritaire d'Air Inter* ».

CONTENTIEUX

VOLKSWAGEN et Opel n'ont pas réussi à s'entendre à l'amiable. – Les constructeurs automobiles Volkswagen et Opel, la filiale allemande de General Motors, n'ont pas réussi à s'arranger à l'amiable durant la période qui leur avait été impartie par le tribunal régional de seconde instance de Francfort pour régler leur différend sur les sept cadres de General Motors débauchés par Volkswagen. VW exigeait d'Opel qu'il s'engage à ne jamais tenter de lui interdire d'employer José Ignacio Lopez, ancien vice-président de General Motors débauché à prix d'or par VW en mars et accusé par son ancien employeur de vol de secrets industriels. Opel a indiqué qu'il n'était pas prêt à renoncer à demander l'interdiction d'activité de M. Lopez, pour le cas où le soupçon d'espionnage industriel porté contre lui s'avérerait justifié.

ELECTION

DENIS KESSLER réélu à la tête de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). – Denis Kessler, président de la FFSA depuis 1991, a été réélu pour trois ans à la tête de l'organisation professionelle des compagnies d'assurances. Il était le seul candidat en lice. Au cours des trois années passées à la tête de la fédération, M. Kessler a du faire face à plusieurs dossiers délicats à commencer par l'indemnisation des transfusés contaminés par le virus du sida. Il a fait par ailleurs du développement de la retraite par capitalisation et de l'instauration de fonds de pension un de ses principaux objectifs.

ENTENTES

RHÔNE-POULENC-MÉRIEUX : report de la fusion et nouvel examen des parités. – Le chimiste Rhône-Poulenc et sa filiale Institut Mérieux ont décidé, lundi 13 décembre, de reporter leur fusion, initialement prévue avant la fin de l'année. Cette décision suit la décision annoncée le 1er décembre de Pasteur-Mérieux Sérums et Vaccins de suspendre sa production d'albumine placentaire. Pasteur-Mérieux a interrompu sa production d'albumine placentaire, à la suite de la décision du ministère de la santé d'imposer un questionnement très précis des donneurs de placenta et de plasma, par mesure de précaution contre un danger de transmission de la maladie de Creutzfeld-Jacob. Dans ce contexte, le conseil procédera à un réexamen des parités « *avant de décider la relance du processus de fusion en 1994* ».

GLAXO ET WARNER-LAMBERT concluent leur joint-venture. – Le groupe pharmaceutique britannique Glaxo Holdings a annoncé, lundi 13 décembre, qu'il avait signé l'accord de joint-venture sur les médicaments sans ordonnance annoncé en juillet avec le groupe américain Warner-Lambert. Cet accord vise à développer et commercialiser des versions moins fortes, et donc disponibles en vente libre, de médicaments de Glaxo actuellement vendus sur ordonnance. La société commune va initialement se concentrer sur de nouvelles versions de l'anti-ulcère Zantac qui seront dans un premier temps vendues aux Etats-Unis. Le médicament sera plus tard vendu sous ses nouvelles formes dans d'autres grands pays, à l'exception du Japon. Zantac est le médicament sur ordonnance le plus vendu au monde avec des ventes de 2,17 milliards de livres (18,5 milliards de francs) pendant l'exercice clos en juin 1993, soit 44 % du chiffre d'affaires total de Glaxo. – (*AFP.*)

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 14 décembre ↑ Raffermissement

Après avoir été très hésitante la veille, la Bourse de Paris manifestait mardi 14 décembre une certaine fermeté dans un marché actif qui attendait d'en savoir plus sur les ultimes négociations du GATT. En hausse de 0,32 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en début d'après-midi un gain de 0,81 % à 2 209,62 points. Le montant des échanges atteignait près de 800 millions de francs sur le marché à règlement mensuel.

L'abondance des liquidités en fin d'année explique en grande partie la bonne tenue du marché, qui pour l'instant n'a pas de raisons de se réjouir, le climat économique restant morose. La veille, Wall Street avait terminé la séance sur un nouveau record et le Matif pulvérise chaque jour son précédent record. L'espoir d'une nouvelle baisse des taux allemands – les taux directeurs, cette fois – stimule le marché obligataire. La Bundesbank constate, dans son rapport mensuel de décembre, une décrue des pressions inflationnistes (2,5 % en taux annualisé d'août à novembre) et le ralentissement de la croissance de M3 (5,5 % sur les trois derniers mois contre 8 % entre mai et juillet).

La BNP progressait modérément suite à la première assemblée générale en tant que banque privée. Le premier semestre 1994 sera « *de nouveau un semestre de provisionnement important sur les PME* » pour la banque, a annoncé son président, Michel Pébereau, lors d'une assemblée générale des actionnaires. Il a indiqué que « *les fruits de la politique de rigueur* » menée actuellement par la banque « *devraient apparaître en 1995* ».

NEW-YORK, 13 décembre ↑ Nouveau record

Wall Street a débuté la semaine sur un nouveau record, lundi 13 décembre, enregistrant l'essentiel de ses gains tard dans la séance, grâce à des achats de valeurs cycliques et des programmes d'achats informatisés. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 764,43 points, en hausse de 23,76 points, soit une progression de 0,64 %. La séance a été modérément active avec quelque 256 millions de titres échangés.

Malgré le record, le nombre de titres en baisse a légèrement dépassé celui des valeurs en hausse : 1 053 contre 969 alors que 677 valeurs sont restées inchangées.

Des prises de bénéfices après une semaine de records et une remontée des taux d'intérêt à long terme ont pesé sur Wall Street durant l'essentiel de la séance. Mais les opérateurs ne semblaient pas intéressés à prendre des bénéfices et la tendance s'est renversée grâce à des achats concentrés sur les valeurs cycliques, selon Mace Blicksilver, analyste au Crédit Lyonnais Securities.

M. Blicksilver a également signalé que les opérateurs attendaient l'expiration mensuelle vendredi d'options et de contrats à terme (« journée des trois sorcières ») pour vendre.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est remonté à 6,23 % contre 6,20 % vendredi.

VALEURS	Cours du 10 décembre	Cours du 13 décembre
Alcoa	72 3/8	73 5/8
ATT	54 3/4	54 3/4
Boeing	40 1/8	41
Chase Manhattan Bank	33 3/8	32 5/8
Du Pont de Nemours	47 3/8	48 3/8
Eastman Kodak	63 1/2	64
Exxon	62 7/8	62 7/8
Ford	64 3/8	64 3/4
General Electric	101 3/4	101
General Motors	58 1/8	58 1/8
Goodyear	47 1/4	47
IBM	55 1/4	57 3/8
ITT	93	93 1/2
Mobil Oil	78 1/8	78 1/4
Pfizer	65 3/8	65
Schlumberger	59 3/4	58 7/8
Texaco	64 1/2	63 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	150 1/8	149 1/2
Union Carbide	21 5/8	22 3/8
United Tech.	62 1/4	62
Westinghouse	13 7/8	14
Xerox Corp.	88 1/4	88 1/4

LONDRES, 13 décembre ↓ Prudence

Les valeurs ont débuté la semaine et le nouveau terme boursier sur une note prudente, lundi 13 décembre au Stock Exchange, et ont été affectées par la faiblesse des titres détachant leur dividende. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 6,7 points, soit 0,2 %, à 3 254,6 points, alors qu'il avait gagné plus de 5 points dans la matinée en réaction aux chiffres des prix de gros et de la production industrielle britanniques, qui ont accentué les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt. La séance a été plus calme, avec 648,6 millions de titres échangés contre 859,5 millions vendredi.

La hausse annuelle des prix de gros a été ramenée à 3,6 % en novembre contre 4 % en octobre, ce qui semble indiquer que l'inflation est sous contrôle. Mais les chiffres de la production manufacturière ont été faibles, avec une hausse de seulement 0,1 % en octobre, après 0,3 % en septembre.

Les opérateurs attendent également la publication cette semaine d'autres indicateurs économiques importants (inflation, ventes de détail, chômage, solde budgétaire), qui devraient donner le pouls de la reprise.

VALEURS	Cours du 10 décembre	Cours du 13 décembre
Allied Lyons	6,21	6,18
BP	3,14	3,23
BTR	3,49	3,37
Cadbury	4,89	4,90
De Beers	14,56	16,13
Glaxo	6,84	6,97
GUS	5,83	5,87
ICI	7,58	7,46
Reuters	17,75	17,61
RTZ	7,80	7,54
Shell	6,91	6,98
Unilever	11,77	11,75

TOKYO, 14 décembre ↓ Repli

Le marché a clôturé en baisse mardi 14 décembre, à la Bourse de Tokyo, dans des transactions calmes alors que les opérateurs attendaient des éléments incitatifs tels que des mesures de relance. L'indice Nikkei a perdu 18,60 points, soit 0,11 %, à 17 308,73 points.

Les investisseurs ont éprouvé le besoin de souffler après trois jours de hausse. Toutefois, des achats ont été notés sur certaines valeurs de sociétés bénéficiant de bonnes perspectives d'activité.

L'intérêt des opérateurs s'est concentré autour d'une poignée de valeurs incitatives telles que les minières, qui ont bénéficié de la hausse des cours de l'or. Selon les intervenants, l'indice, qui a fluctué dans une marge de 152 points environ, pourrait sortir de ses récentes limites s'il parvient à franchir les 17 475 points.

VALEURS	Cours du 13 décembre	Cours du 14 décembre
Ajinomoto	1 170	1 180
Bridgestone	1 300	1 270
Canon	1 440	1 440
Fuji Bank	1 930	1 910
Honda Motors	1 480	1 470
Matsushita Electric	1 500	1 470
Mitsubishi Heavy	640	633
Sony Corp.	5 340	5 310
Toyota Motors	1 790	1 760

CHANGES

Dollar : 5,8485 F ↑

Mardi 14 décembre, le deutschemark se repliait à 3,4200 francs à l'ouverture du marché des changes parisien contre 3,4276 francs lundi soir (cours indicatif de la Banque de France), tandis que le dollar progressait à 5,8485 francs contre 5,8245 francs la veille en fin de journée (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	13 déc.	14 déc.
Dollar (en DM)	1,7020	1,7128
TOKYO	**13 déc.**	**14 déc.**
Dollar (en yens)	109,84	108,84

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (14 déc.) ...... 6 9/16 % - 6 11/16 %

New-York (13 déc.) ...... 3 %

BOURSES

	10 déc.	13 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 198,13	2 196,31
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 514,24	1 514,28
Indice SBF 250	1 446,62	1 447,98

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)	10 déc.	13 déc.
Industrielles	3 740,67	3 764,43

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)	10 déc.	13 déc.
100 valeurs	3 261,30	3 254,60
30 valeurs	2 459,70	2 453,30
Mines d'or	246,70	257,60
Fonds d'Etat	106,52	106,68

FRANCFORT	10 déc.	13 déc.
Dax	2 161,13	2 172,75

TOKYO	13 déc.	14 déc.
Nikkei Dow Jones	17 327,33	17 308,73
Indice général	1 462,14	1 451,01

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8360	5,8380	5,8820	5,8860
Yen (100)	5,3565	5,3595	5,4150	5,4203
Ecu	6,5935	5,5988	6,5942	6,6030
Deutschemark	3,4200	3,4220	3,4229	3,4267
Franc suisse	3,9894	3,9935	4,0112	4,0173
Lire italienne (1000)	3,4544	3,4577	3,4365	3,4428
Livre sterling	8,6974	8,7064	8,7224	8,7356
Peseta (100)	4,1716	4,1761	4,1458	4,1534

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 3/16	3 5/16	3 1/4	3 3/8	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	1 15/16	2 1/16	1 13/16	1 15/16
Ecu	6 5/8	6 3/4	6 5/16	6 7/16	6	6 1/8
Deutschemark	6 5/16	6 7/16	6	6 1/8	5 5/8	5 3/4
Franc suisse	4 5/16	4 7/16	4 1/16	4 3/16	3 13/16	3 15/16
Lire italienne (1000)	8 7/16	8 11/16	8 7/16	8 11/16	8 5/16	8 9/16
Livre sterling	5 9/16	5 11/16	5 1/4	5 3/8	5 1/16	5 3/16
Peseta (100)	9 1/8	9 7/16	8 3/4	9 1/16	8 7/16	8 3/4
Franc français	6 5/8	6 3/4	6 3/8	6 1/2	6	6 1/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 14 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,25 % (2201,72)

Règlement mensuel

Montant coupon (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,28	EDF-GDF 3%	5740	—	—
85,22	B.N.P. (T.P)	1858	1858	—
68,36	Cr.Lyonnais(T.P.)	1015	1019	+0,39
95,67	Renault (T.P.)	2328	2328	—
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2606	2600	—
98,14	Saint Gobain(T.P.)	1170	1175	+0,43
82,24	Thomson S.A (T.P)	1045	1060	+1,44
18	Accor 1	595	595	—
14	Air Liquide 1	831	828	−0,36
14,50	Alcatel Alsthom 1	803	805	+0,25
10	Alcatel Cable 1	658	660	+0,30
13	Alsp! 1	390	390	—
12	AGF(Ass.gle.Fce) 1	605	607	+0,33
23	Axa 1	1549	1544	−0,32
8,80	Bail Equipement 1	46,55	47	+0,97
72,61	Bail Invest. 1	1124	1139	+1,33
10	Bancaire (Cie) 1	532	538	+1,13
18	Banque Colbert C2	153,90	148,50	−3,51
18	Bazar Hot. Ville 2	683	685	+0,29
15	Berger (M) 2	1283	1249	+3,02
23	Bertrand Faure 2	500	505	+1
17	BIC 1	1280	1285	+0,39
4	BIS 1	175	175,30	+0,17
—	BNP 1	291,50	294,30	+0,96
22	Bollore Techno.1	353,90	358	+1,16
61	Bongrain 1	3030	3025	−0,17
18	Bon Marche (Au) 1	833	843	+1,50

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
[illegible]		
CBC 1	344	342,50
Centenaire Blanzy	375,50	372
Ceragen Holding	25	25
Champex (Ny)	8,80	—
CIC Un.Euro.CIP 1	359	364
C.I.T.R.A.M. (B)	3200	—
Cpt Lyon Alem.2	397	398
Concorde-Ass Risq2	1108	1088
Constr.Met.Prov.	12,50	12,50
Credit Gen.Ind.	90	88,90
Darblay	588	605
Didot Bottin	593	519

Étrangères

[illegible]

Hors-cote (sélection)

[illegible]

Second marché (sélection)

[illegible]

Sicav (sélection) 13 décembre

[illegible]

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 13/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8155	5,8245	5,70	6,20
Ecu	6,6080	6,6040	—	—
Allemagne (100 dm)	342,7000	342,7800	332	355
Belgique (100 F)	16,3735	16,3645	15,80	16,80
Pays-Bas (100 fl)	306	305,9000	295	316
Italie (1000 lires)	3,4745	3,4585	3,20	3,85
Danemark (100 krd)	87,6100	87,2500	83	91
Irlande (1 iep)	8,2735	8,2580	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,7010	8,6925	8,40	9,20
Grèce (100 drachmes)	2,3975	2,3905	2,85	3,35
Suisse (100 f)	399,4200	398,6700	382	404
Suède (100 krs)	70,1300	69,3200	65	74
Norvège (100 k)	78,9300	78,8900	75	84
Autriche (100 sch)	48,7310	48,7470	47,50	50,50
Espagne (100 pes)	4,1835	4,1895	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3400	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,3759	4,3823	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,3344	5,3397	5,25	5,60

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 13/12
Or fin (kilo en barre)	71150	72000
Or fin (en lingot)	71150	72000
Napoléon (20f)	407	411
Pièce Fr (10 f)	382	—
Pièce Suisse (20 f)	404	411
Pièce Latine (20 f)	404	415
Souverain	521	524
Pièce 20 dollars	2580	2580
Pièce 10 dollars	1380	1300
Pièce 5 dollars	750	—
Pièce 50 pesos	2865	2895
Pièce 10 florins	428	430

Matif (Marché à terme international de France)

13 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %				CAC 40 A TERME			
Nombre de contrats estimés : 180 358				Volume : 22 250			
Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93	Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	129,54	128,98	125,38	Dernier	2220	2232	2210
Précédent	129,50	128,92	125,46	Précédent	2224,50	2236,50	2213

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Mariages

Nicole CHANOIT
et
Daniel BAUMGARTNER

sont heureux de faire part de leur mariage, le 11 décembre 1993, à Barbizon (Seine-et-Marne).

4, rue de la Coutellerie,
75180 Paris Cedex 04.

Décès

– Mme Maroun Bagdadi,
née Soraya El Khoury,
Charif et Nayla Bagdadi,
Mme Joseph Bagdadi,
M. et Mme Georges Bagdadi
et leurs enfants,
M. et Mme Farès Achi
et leurs enfants,
M. et Mme Guy Debbane
et leurs enfants,
Le général et Mme Victor El Khoury
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Maroun BAGDADI,
cinéaste,

survenu accidentellement à Beyrouth, le vendredi 10 décembre 1993, à l'âge de quarante-deux ans.

Les obsèques auront lieu ce mardi 14 décembre, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Beyrouth.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 16 décembre, à 18 heures, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, Paris-5e.

37, avenue de Lowendal,
75015 Paris.

– Les amis,
Et tous ceux qui l'ont aimé
font part du décès de

Maroun BAGDADI,
cinéaste,

survenu accidentellement à Beyrouth, le vendredi 10 décembre 1993, à l'âge de quarante-deux ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 16 décembre, à 18 heures, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, Paris-5e.

(Le Monde *du 13 décembre.)*

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence

– Mme Victor Colin,
son épouse,
M. et Mme Claude Colin
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Lévêque
et leur fils,
M. et Mme Michel Colin
et leurs enfants,
Mme Nicole Colin et M. Alain Meheust,
Mlle Claudine Colin,
Les familles Colin, Petiniaud, Ragot, Louveau et Provost,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Victor COLIN,
ancien combattant 1939-1945,

survenu le dimanche 12 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-unième année.

Le service religieux sera célébré le mercredi 15 décembre, à 14 h 30, en l'église de Céaucé (Orne).

La Bourbe,
61330 Céaucé.

– Mme Michel Decros,
son épouse,
Mme Marie-Christine Decros et M. Jean-Marc Plas,
Mme Muriel et M. Marc Lémann,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Michel DECROS,
ancien inspecteur principal
de la direction des Postes,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 8 décembre 1993.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 11 décembre.

22, parc Mozart,
13100 Aix-en-Provence.

– M. Henri Galiana,
Les familles Galiana, Buin, Lazarini, Burgat, Belpaume, Ouaderi et Tur,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Reine GALIANA,
née Cazin,

survenue le 7 décembre 1993, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques ont eu lieu au temple de l'Eglise réformée de France, à Taverny.

1, rue Yves-Du-Manoir,
95150 Taverny.

– Mme Gili,
née Jandelle,
Ses enfants
Et petits-enfants,
Les familles Gili et Jandelle,
ont la douleur de faire part du décès de

Marcel GILI,
sculpteur.

Crématorium du Père-Lachaise, le 16 décembre 1993, à 12 h 15.

[Né en 1914 à Thuir (Pyrénées-Orientales), fils d'un tailleur de pierre, Marcel Gili a été influencé par la sculpture sensuelle et vigoureuse de Maillol qu'il a assisté un temps à Perpignan. Installé à Paris en 1933, il est en relation avec le groupe Abstraction-création. Sans renier le classicisme méditerranéen de Maillol, Gili s'est orienté vers une expression plus abstraite, plus allusive de la figure humaine. Après la guerre, Marcel Gili fut l'un des fondateurs du Salon de mai, il a enseigné à l'Ecole nationale des beaux-arts de Paris de 1969 à 1981.]

– Mme Hildegard Guelaud,
son épouse,
M. Olivier Biffaud et Mme,
née Claire Guelaud,
M. Stéphane Guelaud,
M. Marc Guelaud,
M. Emmanuel Morel et Mme,
née Anne-Catherine Guelaud,
ses enfants,
Clémence, Maxime et Marion,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la disparition subite, le 13 décembre 1993, de

Pierre GUELAUD,

à l'âge de soixante-cinq ans.

La cérémonie religieuse aura lieu mercredi 15 décembre, en l'église Sainte-Thérèse, à Villers-lès-Nancy.

16 *bis*, rue Sainte-Colette,
54500 Vandœuvre.

– Marie Lacombe,
son épouse,
Catherine Sinaïa,
sa fille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Fabien LACOMBE,
journaliste,

survenu subitement le 11 décembre 1993, dans sa soixante-treizième année.

L'inhumation aura lieu le mercredi 15 décembre, à 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, où l'on se réunira à l'entrée principale.

Ni fleurs ni couronnes, des dons peuvent être adressés au profit du centre des handicapés (CNAP, château-Sourivières, 60660 Cramoisy.

11, rue Neuve-des-Boulets,
75011 Paris.

– M. Claude Dassault,
M. et Mme Serge Dassault
et leurs enfants,
Le général de Bénouville,
Ses collaborateurs et amis de la Financière et immobilière Marcel-Dassault,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. René MASSING,
président-directeur général
de la société,

survenu le lundi 13 décembre 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Ville-d'Avray, le mercredi 15 décembre, à 14 heures.

9, rond-point des Champs-Elysées-Marcel-Dassault,
75008 Paris.

– Frank Tenot,
président délégué,
Et le conseil d'administration de la société Europe 1 communication,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. René MASSING,
administrateur de la société
depuis 1981,

survenu le 13 décembre 1993.

Europe 1 Communication,
32, rue François-Ier,
75008 Paris.

– M. Mendel (Marcel) Milewski,
son époux,
Jacques et Liliane Milewski,
Françoise Milewski et Claude Sidi,
ses enfants,
Séverine Milewski,
Nicolas et Iona Sidi,
ses petits-enfants,
Les familles Ryfman, Melnik, Milewski et Broner,
Barbara,
La société Kock Zelechow,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Mirla (Mireille) MILEWSKI,
née Ryfman,

survenu le 11 décembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-six ans, en son domicile, 38, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris-3e.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 14 décembre.

– Mme Denise Mottuel,
Les familles Mottuel, Bourgeois et Marchand,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice MOTTUEL,

survenu le 10 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière nouveau de la Guillotière, à Lyon, le vendredi 17 décembre, à 11 h 30.

Mme D. Mottuel,
187, avenue de la Division-Leclerc,
92290 Châtenay-Malabry.

Anniversaires

– Le 14 décembre 1991,

Laurence et Claude BINET

ont quitté les leurs.

La tendresse de leur famille est avec eux. Le souvenir réunit leurs amis.

– Le 15 décembre 1941 était fusillé par les nazis à Caen

Joseph Albert DI FUSCO,
résistant mort pour la France.

Entré dans la Résistance en mars 1941, il est arrêté le 19 juillet par la police française. Jugé par la cour spéciale du tribunal de Paris, condamné à vingt ans de travaux forcés, il fut livré comme otage à la Gestapo par les autorités du régime de Vichy.

Lucienne di Fusco,
sa veuve,
Claude et Jean-Louis Llucia,
sa fille et son gendre,
Valia et Hervé,
ses petits-enfants,

fidèles à sa mémoire, ils vous appellent à la vigilance contre la xénophobie, le racisme et le fascisme.

« Le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde. »
Bertolt Brecht.

– Le 10 décembre 1943, le

docteur Eugène WOLLMAN,
professeur à l'Institut Pasteur,

était arrêté dans cet institut même et conduit à Drancy. Il y retrouvait son épouse et collaboratrice

Elisabeth,

arrêtée le 4 décembre à son domicile, elle aussi, par la police française.

Eugène et Elisabeth WOLLMAN

firent partie du convoi no 63, qui quitta Drancy le 17 décembre et atteignit Auschwitz le 21.

Ils furent gazés dès leur arrivée.

Sur les 953 personnes (dont une centaine d'enfants) que comprenait ce convoi, seuls 18 hommes et 4 femmes sont revenus.

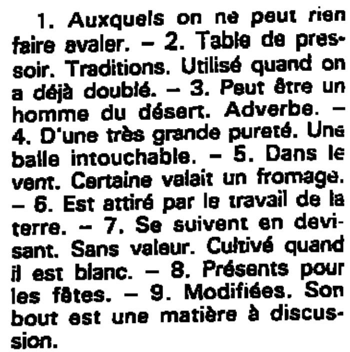
Conférences

– Conférence-débat : « Qu'est-ce que le protestantisme ? », avec A. Houziaux et L. Pernot, pasteurs à l'église réformée de l'Etoile, le mercredi 15 décembre 1993, à 20 h 30, au temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, RER Etoile et métro Argentine. Entrée libre.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6192



HORIZONTALEMENT

I. Pas dit, mais entendu. – II. Sont séparées par une cloison. – III. C'est au septième qu'on est le mieux. Lie. – IV. A la parole, mais ne joue pas. – V. Interjection. Bonne à cueillir. – VI. Une rencontre dangereuse. Fortunées, elles ont changé de nom. – VII. Ouvrages à consulter. – VIII. Salé, à la Réunion. – IX. Conjonction. Donner du fil. – X. Palissade, en Afrique. Puissance. – XI. La fin de tout.

VERTICALEMENT

1. Auxquels on ne peut rien faire avaler. – 2. Table de pressoir. Traditions. Utilisé quand on a déjà doublé. – 3. Peut être un homme du désert. Adverbe. – 4. D'une très grande pureté. Une balle intouchable. – 5. Dans le vent. Certaine valait un fromage. – 6. Est attiré par le travail de la terre. – 7. Se suivent en devisant. Sans valeur. Cultivé quand il est blanc. – 8. Présents pour les fêtes. – 9. Modifiées. Son bout est une matière à discussion.

Solution du problème no 6191

Horizontalement

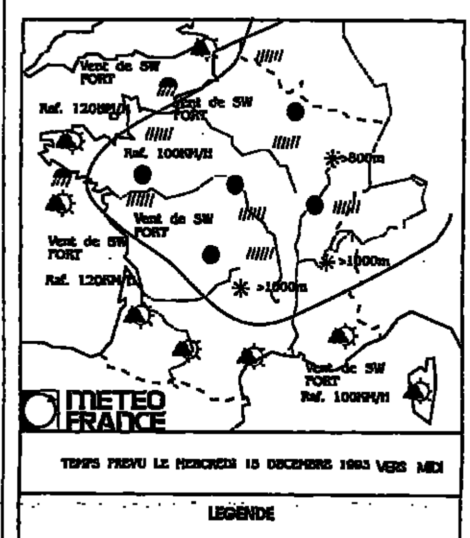
I. Inspirer. – II. Courtiser. – III. Entier. Si. – IV. Emeute. – V. Etau. Seau. – VI. Recru. Lus. – VII. Cerbère. – VIII. Do. Io. – IX. Mûrs. Cane. – X. Urticants. – XI. Réel. Lest.

Verticalement

1. Iceberg. Mur. – 2. Non. Te. Dure. – 3. Sut. Accorte. – 4. Prieure. Sil. – 5. Item. Uri. – 6. Rires. Bocal. – 7. Es. Uélé. Ane. – 8. Restaurants. – 9. Rieuse. Est.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE MERCREDI 15 DÉCEMBRE 1993 VERS MIDI

LÉGENDE: ENSOLEILLÉ – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – PLUIE OU BRUINE – ORAGES – NUAGEUX COUVERT ÉCLAIRCIES – NEIGE – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	15/ 8
BIARRITZ	16/ 7
BORDEAUX	13/ 5
BOURGES	12/ 6
BREST	10/ 5
CAEN	11/ 5
CHERBOURG	10/ 4
CLERMONT-FER.	13/ 6
DIJON	9/ 6
GRENOBLE	8/ 4
LILLE	11/ 4
LIMOGES	8/ 4
LYON, BRON	11/ 7
MARSEILLE	14/10
NANCY, ESSEY	9/ 6
NANTES	12/ 6
NICE	15/ 9
PARIS-MONTS	12/ 5
PAU	15/ 8
PERPIGNAN	11/ 6
POINTE-A-PITRE	31/21
RENNES	12/ 5
ST-ETIENNE	13/ 7
STRASBOURG	13/ 6
TOULOUSE	12/ 7
TOURS	11/ 6

ÉTRANGER	
ALGER	19/12
AMSTERDAM	10/ 3
ATHÈNES	13/ 6
BANGKOK	33/26
BARCELONE	14/ 7
BELGRADE	8/ 1
BERLIN	4/ 6
BRUXELLES	11/ 3
COPENHAGUE	0/–2
DAKAR	27/19
GENÈVE	11/ 5
ISTANBUL	9/ 3
JÉRUSALEM	16/ 6
LE CAIRE	22/12
LISBONNE	14/ 8
LONDRES	10/ 2
LOS ANGELES	15/ 7
LUXEMBOURG	8/ 4
MADRID	10/ 5
MARRAKECH	21/11
MEXICO	18/ 8
MILAN	6/ 3
MONTRÉAL	0/–8
MOSCOU	1/–3
NAIROBI	23/13
NEW-DELHI	23/ 8
NEW-YORK	7/–1
PALMA-DE-MAJ.	13/ 7
PÉKIN	1/–8
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	15/14
HONGKONG	–/–
SÉVILLE	17/10
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	–4/–11
SYDNEY	–/–
TOKYO	16/ 8
TUNIS	20/11
VARSOVIE	2/ 0
VENISE	5/ 5
VIENNE	6/ 0

Valeurs extrêmes relevées entre le 13-12-1993 à 18 heures TUC et le 14-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

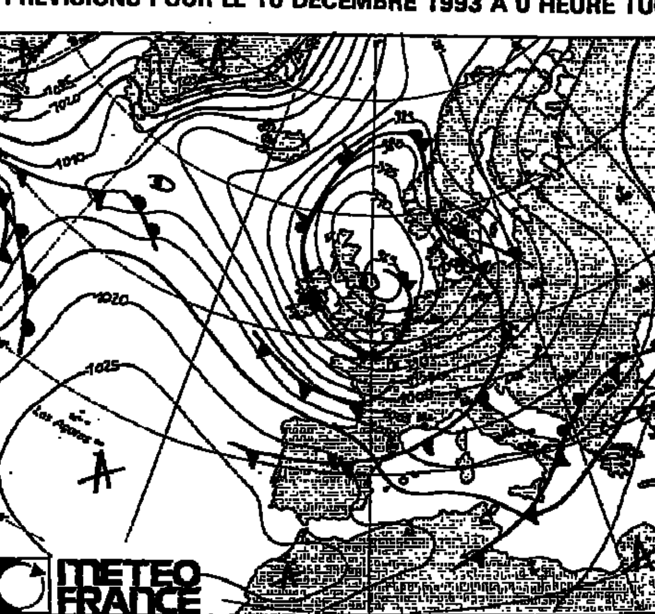
Mercredi : beaucoup de pluies accompagnées de vents forts. – Il pleuvra déjà au lever du jour sur une grande partie de la France. Seules exceptions : les régions proches de la façade atlantique, jusqu'au Centre et à la Normandie, qui conserveront néanmoins un ciel très nuageux en journée, et quelques averses en cours d'après-midi. Le quart sud-est du pays, du Languedoc-Roussillon au Jura, verra son ciel s'assombrir peu à peu avant une dégradation pluvieuse, qui épargnera toutefois les régions méditerranéennes.

En cours d'après-midi, les pluies s'évacueront vers l'est du pays, en laissant derrière elles un temps instable et frais, avec des éclaircies, mais également de fréquentes averses.

L'élément important de la journée sera le vent, qui sera déjà très fort en fin de nuit sur une grande moitié nord. Il soufflera du secteur sud-est, avec des rafales atteignant 100 km/h dans l'intérieur, et jusqu'à 120/130 km/h en Manche. En cours de journée, les vents forts concerneront également les régions plus au sud, avec des pointes à 120 km/h sur les côtes aquitaines. En Méditerranée, les rafales dépasseront encore 110 km/h entre la Corse et le continent. Les températures minimales seront comprises entre 3 et 5 degrés presque partout, plus douces sur les côtes, avec 7 degrés. Quant aux températures maximales, elles seront fraîches, mais de saison, car il fera entre 8 et 10 degrés au nord de la Loire, et entre 11 et 13 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 16 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



هكذا من الأصل

MARDI 14 DÉCEMBRE

TF 1

16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée.
Charles s'en charge ; Trois filles à la maison ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !
Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : François Hadji-Lazaro (les Garçons bouchers).
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.00).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Le Flic de Beverly Hills 2. □
Film américain de Tony Scott (1987).
22.40 Divertissement : Ciné gags.
22.45 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
0.25 Magazine : Le Club de l'enjeu.
Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller. Invités : Antonio La Gumina, de la chambre de commerce italienne à Paris ; Florence Ollivier, de SMH France ; Michel Arnaud, de Rent a Car ; Raymond Soubié, du groupe Altedia ; Xavier Boutin, de l'IMPIA.

FRANCE 2

15.40 Tiercé, en direct d'Enghien.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons.
Emission présentée par Pascal Sevran. Galas au casino.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Miracle sur la 8e rue. ■
Film américain de Matthew Robbins (1987).
22.40 Magazine : Bas les masques.
Présenté par Mireille Dumas. Dieu a transformé ma vie. Reportages : Mes parents ont rencontré Dieu, de Dominique Rouch et François Pradeau ; Dieu m'a guérie, de Catherine Hume ; La Vierge de Medjugorje, de Pascal Richard et José Bourgarel.
23.55 Journal, Météo et Journal des courses.

0.20 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.
1.30 Documentaire : Mille univers.

FRANCE 3

16.10 Magazine : La Flèvre de l'après-midi.
Présenté par Vincent Perrot. Invité : Didier Barbelivien.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Strasbourg.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour.
Présenté par Olivier Barrot. *Histoire de ma vie*, de Casanova.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Soirée spéciale : Les Sept d'or.
Neuvième édition présentée par Julien Lepers et Elise Lucet, en direct du Moulin-Rouge. Désignation des meilleurs professionnels de la télévision et des meilleures émissions de l'année.
23.40 Journal et Météo.

CANAL PLUS

16.00 Le Journal du cinéma.
16.05 Cinéma : La Fille de l'air. □
Film français de Maroun Bagdadi (1992).
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche.
— *En clair jusqu'à 20.35* —
18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Mel Brooks.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : Un otage de trop.
De Philippe Galland.
22.00 Documentaire : Les Fourberies de l'araignée.
De Jim Frazier.
22.25 Flash d'informations.
22.30 Surprises.
22.35 Cinéma : Hudson Hawk, gentleman cambrioleur. □
Film américain de Michael Lehmann (1991, v.o., dernière diffusion).
0.10 Cinéma : La Chamade. ■■
Film franco-italien d'Alain Cavalier (1968).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 Cinéma : Témoin à charge. ■■
Film américain de Billy Wilder (1957, v.o., rediff.).
19.00 Série : The New Statesman.
19.30 Documentaire : La Chronique de la Piccola Russia.
De Hugues Le Paige.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Magazine : Transit.
De Daniel Leconte. Ces drôles de machines qui tournent au-dessus de nos têtes. Liaison avec la station orbitale MIR, en direct. Reportages : Les agriculteurs sous haute surveillance, d'Hélène Risacher et Paul Pic ; Les para-diaboliques, de Khaled Melaah et Jean-François Renoux ; Les espions venus du ciel, d'Eric Pierro et Paul Pic ; Les débris de l'espace, d'Eric Pierrot et Jean-Michel Destang. Invités : Michel Tognini, astronaute français ; Reinhard Furrer, professeur de sciences de l'espace ; Gérard Brachet, PDG de Spotimages, Pierre Levy, philosophe.
21.45 ▶ Soirée thématique : Sintis et Roms.
Soirée conçue par Gerhard Vogel.
21.50 Documentaire : La Représentation des Tziganes au cinéma.
De Beatrix Rief.
22.10 Documentaire : L'Holocauste oublié.
De George Case.
22.50 Cinéma : Les Princes. ■■
Film français de Tony Gatlif (1983, 94 min.).

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
Présenté par Caroline Avon.
20.50 Série : Les Enfants d'Avonlea.
Le Prétendant. Malcom et le bébé.
22.40 Série : Mission impossible.
Anna.
23.35 Téléfilm : l'Epouvantail.
De Maroun Bagdadi.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine.
L'échographie.
21.30 Débat.
L'amour des lieux, avec Yves Beauchemin, Patrick Chamoiseau, Michel Del Castillo et notre collaborateur Tahar Ben Jelloun.
22.40 Les Nuits magnétiques.
Au pays d'Amkoullel (1).
0.05 Du jour au lendemain.
Avec Rémy Rieffel (1).
0.50 Musique : Coda.
Anouar Brahem (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 26 novembre au Théâtre municipal d'Albi) : Etudes de concert pour piano, de Liszt ; Miroirs pour piano, de Ravel ; La Rousserolle effarvate pour piano, de Messiaen, par Roger Muraro, piano.
22.00 Les Voix de la nuit.
Par Henri Goraïeb. Paillasse, acte 1, de Leoncavallo ; Faust, extrait, de Gounod.
23.09 Ainsi la nuit.
Sextuor pour piano, flûte, hautbois, clarinette, basson et cor, de Poulenc ; Quatorze chants pour flûte et piano op. 157, de Koechlin ; Sonate pour violon et piano, de Ravel.
0.00 L'Heure bleue.
Carnets de route, par Philippe Carles. Invité : le collectif Zhivaro.

Les interventions à la radio

RTL, 18 heures : Victor Scherrer.
RTL, 18 h 30 : Jean-Yves Chamard.
France-Inter, 19 h 20 : *« La nouvelle donne politique en Russie »*, avec Marie Mendras et Serguei Parkonenko (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Exorcisme à La Havane

SUR l'aéroport de La Havane, Fidel Castro inaugurait un système d'atterrissage tous temps. Sans que l'on eût même le temps de se demander ce qui justifiait la mention de cette nouvelle d'importance planétaire au journal de 20 heures de TF 1, on crut apercevoir, dans le petit groupe des invités à l'inauguration, PPDA en personne. Le présentateur de TF 1 avait donc traversé l'Atlantique pour couper un ruban sur un aéroport avec Fidel ? On ne comprenait plus. Comme insérée dans le reportage à l'intention des sceptiques, une seconde vue du groupe le confirma aussitôt : c'était bien lui, là, sur le tarmac, à quelques mètres du Lider maximo.

Soudain, on fit silence, et le sentiment s'imposa qu'il allait se passer quelque chose. Car comment ne pas se souvenir du prétendu entretien de Castro avec PPDA, voilà deux ans, dont on s'était aperçu après diffusion que les questions y avaient été artificiellement rajoutées ? Comment ne pas se souvenir de la polémique qui s'était ensuivie, et dont PPDA avait eu tant de mal à se dépêtrer ? Pourquoi donc prenait-il délibérément le risque de raviver ces douloureux souvenirs ?

Comme dans un mauvais rêve, l'autre PPDA, celui de Paris et d'aujourd'hui, trahissant par un lapsus son émotion de revisiter un lieu de souffrance, enchaîna alors en annonçant les questions que *« nous avons posées... que nous lui avons posées dans la nuit de samedi à dimanche »*, et aussitôt on le vit debout, à côté de Fidel, bombardant crânement le Cubain de vraies questions, incontestables, auquel l'interrogé fournissait d'incontestables réponses. Afin qu'aucun doute ne subsistât, non seulement les questions étaient diffusées à l'antenne, et percutaient sous nos yeux le dictateur cubain, mais même la traduction n'en avait pas été coupée au montage. Il ne manquait à l'exercice que le contrôle d'un huissier.

« De temps en temps, avança PPDA, *vous coupez l'électricité... » « Pas maintenant,* répliqua le président cubain, *puisqu'il y a l'interview... »* Castro lui-même authentifiait l'opération : non seulement il répondait à des questions, mais il accordait bien une interview, reconnue comme telle. On assistait moins à une démonstration journalistique que médicale. PPDA n'était nullement venu à la rencontre de Castro, mais de son propre fantôme. Il était venu effacer les traces du PPDA de la fausse interview. Retourner à La Havane pour ensevelir ce pénible souvenir sous le succès d'un entretien authentique, c'était comme exorciser un ancien et cruel sortilège. S'étant adressé à lui-même une injonction thérapeutique impérieuse, il nous prenait tous à témoin de sa guérison, de la levée de l'envoûtement, assez heureux et fier pour en oublier un instant les exigences de l'audience et le danger du ridicule.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 15 DÉCEMBRE

TF 1

5.55 Série : Passions (et à 0.05, 3.30).
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag.
Jayce ; Will Kwak Kwak.
7.00 Journal.
7.20 Disney Club mercredi.
9.00 Club Dorothée matin.
Dragon Ball Z ; Max et Compagnie ; Ranma un demi ; Jet Man ; Salut les Musclés ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Highlander.
14.35 Club Dorothée.
Huit ça suffit ; Punky Brewster ; Ici bébé ; Salut les Musclés ; Trois filles à la maison ; Jeux.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous !
Invité : Darry Cowl.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 23.55).
20.00 Journal, Météo et Météo des neiges.
20.45 Variétés : Sacrée soirée.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Les top-models. Tout sur la chirurgie esthétique, avec les docteurs Slam, Bezin, Laglen, Trokiner. Avec Twiggy, Albert Delègue, Jerry Hall, Hellen Ford, Werner Shreyer, Charlotte de Turckheim, Anne, Patricia Kaas, Alain Souchon, Rita Mitsouko, Stephan Eicher, Adamo, les Chippendales, l'Orchestre de René Coll, Nathalie Simon, Julien Courbet, Dan Bolander, un défilé de Claude Montana, Estelle Hallyday, Diana Ross, Laurent Spielvogel.
22.45 Magazine : Ex libris.
Présenté par Patrick Poivre d'Arvor. J'ai quinze ans et je veux savoir. Invités : Daniel Pennac (*la Vie de famille*), illustrations de Robert Doisneau ; Amin Maalouf (*le Rocher de Tanios*) ; Jacques Lebas (*A la vie à la mort*) ; Marie-France Botte (*le Prix d'un enfant*) ; Sabine Azéma, pour les films d'Alain Resnais *Smoking* et *No smoking* ; des enfants dont les textes ont été sélectionnés par Calmann-Lévy pour le livre *Comment va la planète ?*.
0.00 Journal et Météo.
0.30 Série : Intrigues.
0.55 TF1 nuit (et à 1.25, 2.25, 3.25, 3.50, 4.25).
1.00 Série : Mésaventures.
1.35 Documentaire : Histoire des inventions.
2.30 Documentaire : Histoires naturelles. (et à 3.55).
4.35 Musique.
5.00 Documentaire : Haroun Tazieff raconte sa Terre.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.15 Télévisator 2.
Présenté par Patrice et Cyril Drevet. Jeux vidéos et dessins animés : Super Mario, James Bond Junior, Retour vers le futur, Family Dog.
11.20 Flash d'informations.
11.25 Jeu : Motus.
11.55 Jeu : Pyramide.
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Aigrefin.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.00). Emission présentée par Pascal Sevran. Galas au casino. Avec Marie Myriam, Gloria Lasso, Jean-Claude Corbel, Zina Oleg, Pascal Danel, Michèle Torr, Franck Alamo, Dave, les Ménestrels, Enrico Macias.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Les Kilos en trop.
De Gilles Béhat.
22.25 ▶ Première ligne.
Versant sud de la liberté, documentaire de Mahmoud Hussein et Bernard Favre. 1. L'aventure de l'individu ; A 23.20, 2. Le peri démocratique.
0.15 Journal et Météo.
0.35 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.
1.45 Court métrage : Histoire courte.
Ka, de Pierre Vinour ; Ma villa Médicis, entre le soufre et l'encens, de Michel Jaffrennou.
2.15 Magazine : Bas les masques (rediff.).
3.25 Emissions religieuses (rediff.).
4.25 Dessin animé (et à 4.50).
4.35 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
Les Moomins ; Pingu ; Souris, souris.
8.00 Les Minikeums.
Les Bisounours ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Les Inventures des Minikeums ; Jeu ; les Mondes fantastiques ; Gargantua ; Les P'tits Loups-Garous ; La Légende de Prince Valiant ; Docteur Doogie ; Les Fables géométriques : Le lion et le rat.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse.
Guide pratique : les bons placements.
13.30 Série : La croisière s'amuse.
14.20 Documentaire animalier.
14.45 Dessin animé.
15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
L'Echo des cités, de François Schuiten et Benoît Peeters.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle.
200e émission présentée par Jean-Marie Cavada, en direct de la Maison de l'UNESCO. Voix d'espoir pour franchir le siècle. Invités : Elie Wiesel, Prix Nobel de la paix ; Georges Charpak, Prix Nobel de physique ; Michel Serres, philosophe ; Liv Ulmann, actrice ; Stephen Jay Gould, scientifique ; Umberto Eco, écrivain ; Toni Morrison (sous réserve), Prix Nobel de littérature ; Nelson Mandela, Prix Nobel de la paix ; En duplex de New-Delhi : Federico Mayor, président de l'UNESCO ; Benazir Bhutto (sous réserve), premier ministre du Pakistan ; Hosni Moubarak (sous réserve), président de la République d'Egypte.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous.
Programme des télévisions régionales.
Alsace (Factuel ; Aléas). Bourgogne, Franche-Comté (C'est signé ; Compact). Méditerranée (Plongée ; Face au toril ; Saga-cités). Normandie (Documentaire : Beatrix Beck ; Zigue-Zague, Saga-cités ; Capital Santé). Ouest (Top à l'Ouest ; Documentaire ; Tempo) ; Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Paris surface ; W et Cie ; Saga-cités) ; Sud (Pôle Sud : Danse, avec Rosalie Hightower ; Passages ; Alice ; Documentaire : Les soleils de Rocamadour).

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche.
Le Tourbillon noir.
— *En clair jusqu'à 8.55* —
7.50 Ça cartoon.
8.55 Surprises.
9.00 Cinéma : Avec Django, la mort est là. □
Film italien d'Anthony Dawson (1968).
10.35 Flash d'informations.
10.40 Documentaire : Les Maîtres pêcheurs de l'Okavango.
De Tim Liversedge.
11.00 Surprises.
11.05 Le Journal du cinéma.
11.10 Cinéma : Pico et Columbus. ■
Film d'animation allemand de Michael Schoemann et David Reilly (1993).
— *En clair jusqu'à 13.35* —
12.30 Magazine : La Grande Famille.
Scout toujours ; Apprendre à lire autrement.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : Tonnelles d'amour.
De Beverly Brown.
15.00 Surprises.
15.05 Téléfilm : Les Envoûtées de l'espace 1.
De Dan Curtis.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche.
— *En clair jusqu'à 21.00* —
18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Pierre Arditi et Sabine Azema.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : IP 5. ■
Film français de Jean-Jacques Beineix (1992).
22.55 Flash d'informations.
23.00 Série : Le Juge de la nuit.
23.45 Cinéma : Panics. □
Film américain d'Andrew Fleming (1988).
1.05 Cinéma : Versailles rive gauche. ■■
Film français de Bruno Podalydès (1991).
1.50 Cinéma : La Vie des morts. ■■
Film français d'Arnaud Desplechin (1990).
2.40 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —
17.00 Documentaire : Palettes.
Le Grain de la lumière, Johannes Vermeer.
17.30 Magazine : Transit (rediff.).
18.35 Chronique : Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor. Les Allemands de la Volga (rediff.).
19.00 Série : The New Statesman.
19.35 Magazine : Mégamix.
Présenté par Martin Meissonnier. Musiques de Mongolie.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : L'Art d'Alfredo Kraus.
Portrait d'un ténor, de José Montes-Baquer.
A travers le portrait d'un homme, une partie de l'histoire de l'opéra au vingtième siècle.
22.05 Danse : Strange Fish.
Vidéodanse, de Lloyd Newson et DV 8. Avec Nigel Charnock, Kate Champion, Jordi Cortes Molina, Wendy Houstoun, Melanie Pappenheim, Diana Payne-Myers, Lauren Potter, Dale Tanner.
Des plans-séquences sur le thème de l'attente, de l'insatisfaction, de la croyance.
23.00 Cinéma : Eroica. ■■
Film polonais d'Andrzej Munk (1957, v.o., 79 min.).

M 6

6.05 Musique : Boulevard des clips (et à 9.05, 10.05, 1.10, 6.00).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
11.05 Série : Jet Set.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série à la carte.
Les Routes du paradis ou la Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid.
Conan, l'aventurier ; Robin des Bois ; La Guerre des tomates ; Draculito ; Rahan.
16.00 Magazine : La Tête de l'emploi.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.40). Présenté par Olivier Cachin.
Interviews : Pascal Obispo, Lisa Stanfield, Björk.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.05).
20.45 ▶ Téléfilm : Le Prix d'une femme.
De Gérard Krawczyk.
22.20 Magazine : Etat de choc.
Présenté par Stéphane Paoli. Reportages : Terreur sur la ville, de Bruno Le Jean ; Compte à rebours, de Jim Henshaw ; Panique à Montmartre, de Michel Hassan ; Le goût du risque, de Jérémy Hole.
0.00 Magazine : Emotions.
0.30 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions.
Salzbourg, Festival et contrepoint ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture rock ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.
Histoire des villes africaines.
21.32 Correspondances.
Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
Le polar à la une (4).
22.40 Les Nuits magnétiques.
Au pays d'Amkoullel (2).
0.05 Du jour au lendemain.
Avec Rémy Rieffel (2).
0.50 Musique : Coda.
Anouar Brahem (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 6 décembre au Théâtre du Châtelet) : Shaker Loops, Chamber Symphony, Christian Zeal and Activity, Fearful Symetries, d'Adams, par l'Ensemble InterContemporain, dir. John Adams.
22.00 Concert.
Jungle pour percussions et bande, de Redolfi.
23.09 Ainsi la nuit.
Adagio et rondo pour flûte, harpe, hautbois, alto et violoncelle, Quintette pour clarinette et cordes en la majeur K 581, Adagio et rondo pour harmonica de verre, flûte, hautbois, alto et violoncelle en ut majeur K 617, de Mozart.
0.00 L'Heure bleue.
Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Fabrice Devienne, piano et son quartette avec Philippe Sellam, saxophone, Yves Rousseau, contrebasse, et Jacques Mahieux, batterie.

Les interventions à la radio

Radio-Shalom, 18 h 30 : Laurent Fabius (« Le grand débat »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Président

Il fait partie de ces personnages publics dont la voix et le visage ont fait un familier de chaque demeure.

Il n'est pas un hôtel particulier, pas une tour d'habitation, pas un pavillon, pas une masure où l'on n'ait, à son sujet, un avis, un jugement, soit admiratifs soit grinçants. Il ne s'appartient plus dans les commentaires qu'il suscite.

Voici donc Jean-Pierre Elkabbach porté triomphalement sur la plus haute marche du podium télévisuel public. Les courbes de ce destin de son et d'image d'un ex-honni restauré dans une puissance augmentée l'attestent : la gloire des ondes partage désormais avec celle des autres pouvoirs l'insigne privilège d'être soumise aux aléas des opinions, au « tournez manège » des élévations et des abaissements, aux aller-retour du zapping alternant.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Bosnie : « L'injonction de Buchenwald », par Alain Finkielkraut ; Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : « Petites phrases » *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Territoires occupés : le retrait israélien différé

Le processus de paix israélo-palestinien est entré dans une *« crise grave »* après l'échec de la rencontre au Caire entre le premier ministre israélien et le chef de l'OLP *(page 3)*.

L'ONU accusée de faire trop peu pour la paix

Un responsable de l'ONU, qui a souhaité conserver l'anonymat, dénonce le peu d'enthousiasme des pays membres à s'engager dans les opérations de maintien de la paix *(page 6)*.

POLITIQUE

Dépistage du sida : la pression des sénateurs

Sous la pression de la majorité sénatoriale, le gouvernement s'est engagé à définir de nouveaux cas de « proposition systématique » de dépistage du sida *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Matières dangereuses dans la Manche

Un navire battant pavillon français a provoqué une pollution de la Manche dans la nuit du 8 au 9 décembre en perdant plus de 50 tonnes de matières dangereuses *(page 10)*.

Le financement du PR

L'épreuve de force entre le juge Van Ruymbeke et le Parti républicain (PR) se précise. Le magistrat rennais, que ses investigations ont conduit à s'intéresser au financement du PR via une commission versée à l'homme d'affaires nantais René Trager, devait entendre Jean-Pierre Thomas, député des Vosges et trésorier du parti, mardi 14 décembre *(page 10)*.

SCIENCES ◆ MÉDECINE

Le mystère de la « matière noire »

Après des décennies de vaines recherches, les astrophysiciens se trouvent aujourd'hui confrontés à deux découvertes majeures qui pourraient expliquer enfin le mystère de la « matière noire » dispersée entre les étoiles *(page 13)*.

COMMUNICATION

M. Elkabbach, président de France Télévision

Jean-Pierre Elkabbach, directeur général adjoint d'Europe 1, a été élu, lundi après-midi 13 décembre, président de France Télévision par le Conseil supérieur de l'audiovisuel *(page 11)*.

ÉCONOMIE

Relancer la construction par un emprunt

Le rapport de Marcel Lair, présenté au Conseil économique et social, préconise une vigoureuse relance de la construction financée par un emprunt *(page 21)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier : « Initiatives » folioté I à XVIII

Demain

Arts et spectacles

Cinéma : *Un monde parfait,* de Clint Eastwood. Après *Impitoyable,* Eastwood poursuit son exploration des cauchemars américains. Critique et entretien avec le réalisateur. Egalement : le rêve de Sibelius ou l'inauguration du nouvel Opéra d'Helsinki.

Le numéro du « Monde » daté mardi 14 décembre 1993 a été tiré à 492 184 exemplaires

Au Sénat

Les socialistes s'abstiennent sur le projet de Grand Stade

Le Sénat a adopté, lundi 13 décembre en première lecture, le projet de loi relatif à la réalisation du Grand Stade à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Il a été voté par l'ensemble des sénateurs, à l'exception des socialistes, qui se sont abstenus en raison de la *« rupture avec le principe de continuité de l'Etat »*. Claude Estier, président du groupe PS, a rappelé que Pierre Bérégovoy avait confirmé, en décembre 1992, la décision de Michel Rocard d'implanter le Grand Stade à Sénart (Seine-et-Marne).

Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, qui présentait le projet du gouvernement, a indiqué que celui-ci devrait permettre d'*« éviter tout risque de retard »* pour la réalisation de cet équipement, prévu pour accueillir quatre-vingt mille spectateurs à l'occasion de la finale de la Coupe du monde de football, en 1998.

Le premier article du projet doit permettre de lever les hypothèques tenant aux documents d'urbanisme actuels. Le schéma directeur de la région d'Ile-de-France et le plan d'occupation de la ville de Saint-Denis indiquent, en effet, que les terrains du Cornillon, où doit être construit le stade, sont une zone à vocation industrielle. Les articles 2 et 3 permettront de recourir à la procédure d'expropriation d'extrême urgence. Le dernier article prévoit la possibilité, pour l'Etat, de concéder la construction et l'exploitation du Grand Stade.

Le gouvernement a accepté un amendement qui prévoit l'édification d'infrastructures de sécurité pour résoudre les problèmes de circulation, de stationnement et de sécurité créés par le fonctionnement du stade.

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

L'avocat général requiert au moins dix ans de réclusion criminelle contre Jean-Marie Villemin

Au procès de Jean-Marie Villemin, accusé du meurtre de Bernard Laroche, l'avocat général Jacques Kohn a requis contre le père du petit Grégory une peine qui ne soit « pas inférieure à dix ans de réclusion criminelle ». *C'est jeudi 16 décembre que les jurés de la cour d'assises de la Côte-d'Or doivent rendre leur verdict.*

DIJON

de notre envoyé spécial

Comme toutes les réputations, celle de Mᵉ Henri-René Garaud, défenseur de Jean-Marie Villemin, dépasse le personnage. Redouté par ses adversaires, il provoque chez eux, sans même avoir dit un mot, un réflexe de défense épidermique qui les conduit parfois à la faute...

Ainsi, en commençant sa plaidoirie, Mᵉ Gérard Welzer interpelle-t-il les jurés en les désignant chacun par son nom de famille. Nom distraitement entendu il y a plus d'un mois lors de la prestation de serment mais qui, aujourd'hui, sonne étrangement dans une enceinte où le jury – sans être anonyme – forme cependant un ensemble de citoyens-magistrats protégés par une délibération collégiale.

Mais la gêne provoquée par cette énumération disparaît bientôt car Mᵉ Welzer, méprisant la sonorisation, plaide avec brio... la défense de Bernard Laroche. Il est pourtant la partie civile, celle qui se trouve dans le prétoire proche de l'avocat général, car elle partage souvent avec le parquet les mêmes opinions.

Toutefois, dans ce procès où, depuis l'ouverture, les rôles de chacun se croisent à chaque instant, la partie civile est contrainte de prendre la robe de la défense d'un « accusé » tué par un autre accusé. Car la partie civile sait que la défense de Jean-Marie Villemin sera composée d'autant de procureurs qui prononceront un réquisitoire contre Bernard Laroche afin d'expliquer, et même de tenter d'excuser, Jean-Marie Villemin.

En outre, l'arrêt de non-lieu prononcé envers Christine Villemin s'inscrit dans cette même logique. Car, pour innocenter la mère de Grégory, les magistrats de la chambre d'accusation de Dijon ont cru nécessaire d'énumérer les charges pesant sur Bernard Laroche.

« Christine Villemin a eu un non-lieu et il faudrait que ce soit Laroche... », soupire Mᵉ Welzer, qui démonte le dossier pièce par pièce, avant d'exposer ses propres constatations : le corbeau est une femme ; les experts en écritures excluent que Bernard Laroche ait écrit la lettre de revendication ; il ne va pas à la poste et il n'a pas été vu à proximité de la maison des Villemin. L'avocat en déduit : *« Bernard Laroche est mis hors de cause avec certitude. »*

Comme ses confrères, Mᵉ Welzer se montre bien moins sévère envers Christine Villemin lors de sa plaidoirie que pendant les débats : *« En chargeant Bernard Laroche, ce non-lieu ne rend pas service à Christine Villemin »*, constate seulement l'avocat, sans ajouter d'autres commentaires, comme si la partie civile avait fini par se convaincre que lancer des accusations contre Christine Villemin ne rendait pas forcément service à la mémoire de Bernard Laroche.

« Je l'affirme solennellement : Christine Villemin a eu un arrêt de non-lieu ; elle est donc en l'état innocentée ; mais j'aurais préféré quelque chose d'inattaquable », expose prudemment Mᵉ Welzer. Il ira plus loin ensuite en rappelant : *« Une des femmes qui l'a vue à la poste a dit : ce n'est pas parce qu'elle a posté une lettre le 16 octobre qu'elle est coupable. Ce qui est vrai. »*

Il ne reste donc à Mᵉ Welzer qu'à continuer la destruction méthodique des charges pesant sur Laroche. Un travail dont l'avocat ne conteste pas les difficultés : *« La faiblesse de notre dossier, c'est que Bernard Laroche est mort. »* Un constat qui lui permet de remettre la robe, cette fois, des parties civiles pour s'intéresser enfin à Jean-Marie Villemin, dont il résume la situation en trois points : *« C'est une victime, il a des circonstances atténuantes, c'est un assassin. »*

Et, s'adressant aux jurés, l'avocat rappelle : *« Jean-Marie Villemin a été détenu pendant trente-trois mois. La peine, ce n'est pas mon rôle. Mais la seule question que vous aurez à vous poser, c'est : est-ce que trente-trois mois suffisent ? Je n'en ai rien à faire qu'il retourne en prison ou pas. Ce que je vous demande, c'est de prononcer une sanction digne. Halte au gâchis ! »*

Un avis partagé par son confrère, Mᵉ Jean-Paul Teissonnière, qui refuse d'imaginer que l'on puisse encourager *« la vengeance privée »* ou *« la justice à canon scié »*. Après un silence, il se tourne lui aussi vers les jurés pour leur dire : *« Vous rendrez un verdict qui ne condamne pas en creux un innocent. Vous laisserez une chance aux enfants des uns et des autres de vivre un avenir qui ne soit pas forcément enfermé dans la haine. »*

MAURICE PEYROT

La banque du Vatican *accusée dans une affaire* de pots-de-vin

Impliqué dans l'un des plus importants scandales de pots-de-vin en Italie de ces dernières années, Carlo Sama, ancien dirigeant de la firme Ferruzzi-Montedison, a accusé, lundi 13 décembre, la banque du Vatican d'être impliquée dans cette affaire. Cette banque – l'Institut pour les œuvres religieuses – aurait empoché environ 10 milliards de lires (35 millions de francs) dans une opération consistant à fournir des bons du Trésor qui auraient été ensuite remis frauduleusement à l'ancien président du conseil Bettino Craxi. Carlo Sama a produit ce témoignage lors du procès, ouvert depuis six semaines, de Sergio Cusani, homme d'affaires et personnalité socialiste.

M. Cusani est accusé de violation de la loi sur le financement des partis et de falsification de comptes en rapport avec ce que les procureurs ont qualifié de *« mère de tous les scandales »*. L'ancien ministre socialiste de la justice, Claudio Martelli, a expliqué, quant à lui, devant le tribunal qu'il avait reçu un pot-de-vin de M. Sama de 500 millions de lires (1,8 million de francs). – *(AP, AFP.)*

Benny Cohen renonce à la présidence du consistoire israélite de Paris

Tirant les conclusions de l'échec de sa liste ACIP 2000 aux dernières élections, dimanche 21 novembre, au consistoire israélite de Paris (*le Monde* du 23 novembre), Benny Cohen a annoncé qu'il se retirerait de la présidence du consistoire qu'il occupait depuis 1989, lors du renouvellement du bureau, le 18 janvier prochain. Il n'avait toutefois aucune chance d'être reconduit : composé de treize membres élus sur la liste de Benny Cohen il y a quatre ans et des treize « opposants » de la liste AVEC (association pour la défense des valeurs éthiques du consistoire), le *conseil d'administration aurait élu* Moïse Cohen au bénéfice de l'âge. Ce dernier, président de la communauté israélite de La Varenne (Val-de-Marne), part favori pour succéder à *Benny Cohen,*

Le plan social de la presse parisienne a été entériné par le gouvernement

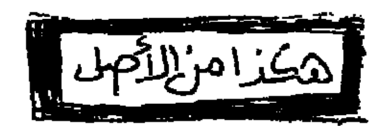
Le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, a signé lundi 13 décembre le plan social de la presse parisienne, qui va donc pouvoir être *mis en œuvre,* dès que des accords d'entreprise seront signés. Ce plan résulte des accords conclus entre le Syndicat de la presse parisienne (SPP) et le Comité intersyndical du Livre parisien CGT. Le 26 juin 1992, les deux parties avaient signé un accord-cadre sur la modernisation de la presse. Mais la situation des entreprises de presse amenait les deux parties à conclure, en juillet dernier, un avenant à cet accord-cadre, qui accélerait les réductions d'effectifs (*le Monde* des 15 et 21 juillet). Cet accord a enfin été *complété par un protocole additionnel* (*le Monde* du 9 décembre) qui conditionnait la signature des pouvoirs publics.

Ce plan devrait permettre le départ, entre 1993 et 2002, de 872 ouvriers et cadres des ateliers de presse soit en préretraite à partir de 55 ans, ou, par accord d'entreprise, en congé de conversion à partir de 50 ans. L'État cofinance ce processus au travers des accords signés avec Martine Aubry, ministre du travail du gouvernement précédent, et Alain Carignon, actuel ministre de la communication.

Selon Mme Veil, le salaire parental *« n'est pas l'orientation »* actuelle

La création d'une allocation compensant l'arrêt de l'activité professionnelle de l'un des parents *« n'est pas l'orientation sur laquelle nous travaillons »* dans le cadre de la future loi sur la famille, a déclaré, mardi 14 décembre, Simone Veil, ministre des affaires sociales. Pour Mme Veil, qui s'exprimait devant le Conseil national des femmes françaises, cette orientation est *« pénalisante pour les femmes »* et *« coûteuse »* financièrement.





Le Monde
I N I T I A T I V E S



Tandems infernaux

Officiels ou non, des couples dirigent ou agissent dans l'entreprise. Pour le pire comme pour le meilleur

BOUVARD et Pécuchet sont parmi nous, aussi indissociables que les auteurs imaginaires du *Dictionnaire des idées reçues*, aimable invention de Gustave Flaubert. L'ironie mise à part, ces couples peuplent les entreprises comme autant de tandems infernaux qui influencent la vie au travail des autres, le plus souvent impriment leurs choix avec une puissance forcément double, et quelquefois contribuent à créer un climat à peine supportable.

A leur sujet, les expressions fleurissent, éloquentes. Ils agissent comme les *« deux doigts d'une main »*, sont *« interchangeables »* ou, ainsi qu'ils le disent parfois eux-mêmes, on ne *« glisserait pas entre eux une feuille de papier à cigarette »*. En Normandie, on a coutume de dire que *« quand on les voit ensemble, ils ne sont jamais l'un sans l'autre »*... Dans les couloirs, on s'en méfie ou on les craint, de peur qu'une confidence ne soit aussitôt colportée auprès du complice. Seuls quelques malins savent exploiter cette dualité et jouent avec eux des coups de billard sophistiqués en mettant à profit leurs accointances avec l'un d'entre eux. Il arrive aussi que le personnel estime que leur association, jugée presque diabolique, ait un effet de nuisance sur les comportements collectifs ou sur les modes internes de fonctionnement. Ne parle-t-on pas alors d' *« âme damnée »*, du patron et de *« son ombre »* ? Non seulement, l'ambiance peut en souffrir, mais l'existence de liens aussi forts menace la souplesse ou interdit la nécessaire transparence. Des décisions sont prises en un lieu unique, identifié par tous. D'où un certain malaise, que le goût de la manipulation peut aggraver.

Dans la mythologie de l'entreprise, le plus répandu de ces couples est celui que constituent un patron et sa secrétaire, en tout bien tout honneur. Tout tient alors dans la répartition des rôles. Tandis que l'un dirige, l'autre exerce le pouvoir au quotidien, confidente ou exécutrice des basses œuvres, selon les cas. Elle peut être redoutée, à juste titre, mais qui peut prétendre connaître la réalité de son influence ?

Plus facile à cerner, dans ses relations comme dans son autorité, le couple, officiel celui-là, sévit beaucoup dans les petites et moyennes entreprises, et particulièrement dans certains secteurs d'activité comme l'agroalimentaire, quelquefois le bâtiment, et encore dans les transports. Ils se partagent les tâches, lointain héritage de leurs origines artisanales. A lui le savoir-faire professionnel ou la démarche commerciale. A elle *« les comptes »*, qui deviendront l'embryon de la gestion avant qu'elle ne règne sur l'administration. Par ironie, les salariés distinguent alors *« le pédégé de la médégé »*.

Au-delà, y compris pour des raisons de taille d'entreprise, de groupe plutôt, apparaissent les clans familiaux, au départ très organisés. Chaque membre contrôle une partie de l'activité, et le système fonctionne relativement bien tant que la croissance reste au rendez-vous. Les Auchan, les Bouygues, en apportent la démonstration, en dépit des tensions que l'on ne fait que deviner, au mieux. Mais le moment délicat surgit avec le passage de témoin à la deuxième ou à la troisième génération. Avec des effectifs pléthoriques, des fratries mêlées et des collatéraux en nombre, les industriels du textile, dans le Nord, fournissent l'illustration de ce qui peut advenir, sur la durée...

Il y a pourtant des versions modernes à ces pratiques, pas toujours liées à l'Histoire ou à la tradition. Périodiquement, la valse des dirigeants, au sein des grands groupes, en fournit l'illustration. Tel, qui vient d'être nommé, débarque avec sa fidèle secrétaire, mais ne tarde pas à faire venir sa garde rapprochée, ces collaborateurs qui le suivent de poste en poste. Ensemble, ils feront « carrière associée », la baleine accompagnée de ses poissons pilotes, la difficulté, pour ces derniers, consistant à lui survivre s'il devait y avoir une fin brutale.

Uniques en leur genre, Gérard Pélisson et Paul Dubrule codirigent le groupe hôtelier ACCOR depuis toujours. Et ils sont bien les seuls à trouver des vertus, à leur plus grande satisfaction, aux contraintes du pilotage en double commande. L'entente mutuelle doit être parfaite, et ce n'est pas par hasard que leur exemple n'a jamais vraiment été imité.

En revanche, le type de connivence qui peut exister entre un patron et un syndicaliste, partenaires de fait, appartient à un non-dit, extraordinairement présent. Mais ces tandems, implicites, ne s'avouent surtout pas ! Pourtant, que ce soit dans la gestion d'un conflit ou dans la définition de stratégies sociales, il est manifeste que, des deux bords, on recherche des alliances fondées sur le respect réciproque. Sans parler de cogestion, et encore moins de collaboration, il peut y avoir coresponsabilité prudente mais jamais révélée. Certaines organisations patronales, telles que l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) sont passées maîtres dans l'organisation discrète de ces contacts avec quelques dirigeants syndicaux.

Tout cela vaut mieux, à coup sûr, que ce à quoi l'on assiste parfois, niché au cœur des entreprises. Car, au sein des organisations, s'enkystent quelquefois, au début à l'insu de tous, de ces tandems d' « inséparables » ou de ces « binômes » qui agissent secrètement comme des sous-groupes et peuvent réussir à perturber la collectivité par les interventions coordonnées. Inquiets, frileux, voire négatifs, ces couples sont réellement infernaux, à l'inverse des réseaux.

Alain Lebaube

DOSSIER • Tandems infernaux

Saintes secrétaires

Discrétion absolue et délicatesse

Seuls des demi-tandems secrétaires-patrons ont accepté de témoigner. Il s'agit des secrétaires. Leurs chefs étaient trop occupés, peut-être aussi gênés d'avouer ce qu'ils font endurer à celles dont ils ne peuvent se passer. La première à s'exprimer est assistante du vice-président d'un groupe de communication. Elle propose qu'on l'appelle Marie, parce que, dit-elle, *« d'une certaine façon, je suis une sainte »*. Leur tandem avait fort mal débuté, il y a deux ans, lors de l'entretien d'embauche. *« Il m'a fait son numéro de charme, m'expliquant qu'avec lui, je ne m'ennuierai pas. J'ai trouvé ça nul. »* Marie, qui a besoin de trouver rapidement un emploi, accepte le poste et, effectivement, elle ne s'ennuie pas. *« Il ne m'a pas dit un mot sur le travail que j'avais à faire. Et à chaque fois que je venais lui demander une précision – son écriture étant illisible –, j'avais l'impression de l'agacer. »* Au bout de quinze jours, Marie menace de l'abandonner s'il ne se civilise pas, lui explique qu'elle en a assez de sentir qu'elle le dérange. *« Mais pas du tout, vous êtes parfaite ! »* lui répond-il. Le lendemain, miracle : *« Il était adorable. Un vrai petit toutou ! Cette période était sûrement un test pour voir si j'avais les nerfs assez solides pour le supporter »*.

Par accord tacite

Car le monsieur a un sacré caractère : de mauvaise foi à l'occasion, sujet à des sautes d'humeur vertigineuses, stressé en permanence, angoissé de nature. Mais Marie affiche un calme olympien. Elle a vingt ans d'expérience, une bonne dose d'humour et ne se prend pas au sérieux. *« Je le materne, le rassure, j'essaie d'être toujours agréable et souriante. Quand il panique, j'oublie que c'est mon patron, je lui tiens tête, jusqu'à être autoritaire lorsqu'il exige qu'un rapport de cinquante pages soit imprimé dans la minute qui suit. Il faut crier plus fort que lui. Ça marche toujours. Il me pardonne dans les cinq minutes parce qu'il sait que je ferai toujours l'impossible pour lui. Je suis là pour ça. »* Autres ruses ? *« Parfois, pour lui faire comprendre des choses, je lui fais un large sourire. Ça le décontenance complètement »*. Si Marie est une sainte, elle ne cache pas pour autant que cet « enfant gâté » l'amuse. *« C'est quand même plus drôle d'être avec lui qu'avec un ronchon. »*

Plus sérieux, le tandem qui lie Christine et le président d'une société de produits de luxe pour lequel elle assure, depuis cinq ans, le secrétariat privé. En réalité, 30 % de son temps est dédié à l'entreprise, essentiellement à la préparation d'opérations de prestige, le reste à la gestion de la vie privée de cet homme très occupé, qui possède deux hôtels particuliers, une résidence secondaire, du personnel de maison et aime voyager. C'est elle qui prend ses billets d'avion, commande les cartes routières d'une île perdue, s'informe sur la température locale. Elle aussi s'attache à le materner, à respecter ses petites manies : allumer la lumière de son bureau avant qu'il n'arrive, placer le parapheur à droite, sur la table, les journaux à gauche. *« Ce sont des détails qui le rassurent. A force, une connivence s'installe. »* Quelquefois, il montre sa mauvaise humeur, l'appelle d'un ton sec. *« Je lui réponds calmement pour lui montrer que ça ne m'atteint pas. Ça le désarçonne. J'essaie d'établir une relation douce, de mettre de l'huile dans les rouages, d'avoir un bureau gai, chaleureux. »*

Sur ce poste, qui exige une discrétion absolue, Christine a mis un an et demi pour obtenir la confiance totale de son patron. Elle a compris qu'elle l'avait gagnée le jour où il lui a remis la clé du coffre-fort. Elle aussi avait subi des tests : porter un bijou à réparer, aller chercher des résultats d'analyses de laboratoire. Elle connaît l'épouse et les enfants de son patron, les dates des fêtes et des anniversaires de toute la famille, inscrites sur un grand calendrier. Par un accord tacite, renouvelable à l'infini, elle leur achète les cadeaux, envoie des petits mots. En signe de reconnaissance, outre un bon salaire, son patron lui fait des cadeaux de grande valeur ou plus symboliques. Un jour, il lui a proposé de prendre un abonnement pour avoir un bouquet de fleurs chaque semaine sur son bureau. Comme elle s'occupe de tout, c'est elle qui s'est chargée de le faire. *« Mais c'est quand même gentil de sa part »*.

Francine Aizicovici

► ***La Vie des secrétaires au quotidien sous François Mitterrand*, de Jean-Jacques Salomon, Editions Etex.**

Les califes et les vizirs

Etre capable d'amortir tous les chocs

UNE fois la première rencontre professionnelle décisive, ils ne se quittent jamais. Le numéro un et le numéro deux, PDG et directeur de la communication, président et secrétaire général... Ces tandems travaillent en toute complicité. Pour les dénicher, il suffit d'aimer les jeux de piste : si l'un prend de nouvelles responsabilités, l'autre ne tardera pas à le rejoindre.

Le 27 octobre dernier, Christian Blanc est nommé à la présidence d'Air France. *« Très peu de temps après »*, comme on l'indique au siège de la compagnie aérienne, débarque Christian Kozar, son nouveau directeur de cabinet. Les deux hommes naviguent côte à côte depuis leur rencontre en Nouvelle-Calédonie, que tous deux connaissent bien. Christian Kozar fut, de 1982 à 1985, l'ancien responsable de la subdivision administrative des îles Loyauté, tandis que Christian Blanc a suivi Edgar Pisani en 1984 lorsqu'il fut nommé haut-commissaire du territoire de la Nouvelle Calédonie. En 1988, Christian Blanc est chargé par Michel Rocard, alors premier ministre, d'une mission de dialogue afin que l'aventure calédonienne ne tourne pas à la guerre civile entre Caldoches et Canaques.

C'est un succès, la poignée de main entre Jacques Lafleur et Jean-Marie Djibaou en restera le symbole. Christian Kozar est dans l'équipe qui montre la voie des « accords de Matignon ». Son nom restera désormais attaché à celui de Christian Blanc. Quand ce dernier devient PDG de la RATP en février 1989, son complice de Nouméa prend, dès le mois de mars, la direction de son cabinet, un scénario qui finalement ne fera que se répéter à Air France.

La fidélité se paie

A la tête de la RATP, Christian Blanc est décidé à lutter en priorité contre l'insécurité dans le métro et le RER. La « reconquête du territoire » devient le leitmotiv de l'entreprise publique. Le département « Environnement et sécurité » de la RATP étant à cet égard tout à fait stratégique, Christian Blanc en confie la responsabilité, en janvier 1991, à Christian Kozar. Au sein de la Régie, les « liens calédoniens » ne passent pas inaperçus. Devant une cinquantaine de cadres, Christian Kozar, officier d'active, s'est plu à raconter, en guise de plaisanterie mais aussi d'hommage, qu'en brousse Christian Blanc, refusant de mettre un gilet pare-balles malgré des tirs sporadiques qui l'accueillaient à sa descente d'hélicoptère, lui laissait du même coup le bénéfice éventuel de pouvoir en mettre deux...

Les binômes n'aiment pas la publicité. Elle les dérange. Cette directrice de la communication l'explique fort bien, elle qui fut la seule à rejoindre son président appelé à de nouvelles responsabilités : *« La lecture interne de ce type de phénomène est tout à fait négative. Mon travail, depuis que je suis arrivée, consiste à faire oublier le passé que j'ai en commun avec le président. C'est mon intégration qui est en jeu, ni plus ni moins. »*

La fidélité se paie, surtout pour *« le mineur du couple »*, insiste cette chasseuse de têtes. *« Un tandem qui se retrouve au sein d'une nouvelle entreprise va travailler très rapidement, se montrer vite efficace. Mais c'est souvent aux dépens du morceau rapporté. Le numéro un peut tout se permettre, le numéro deux servira de tampon, de bouc émissaire facilement attaquable, tandis qu'un président ne l'est pas. »* Ainsi, si beaucoup de binômes gardent le silence, c'est pour ne pas agiter plus que nécessaire *« la cour de récréation qu'est une entreprise où jalousies, intrigues, rumeurs s'expriment quel que soit l'âge des écoliers »*.

Après la confiance, la complémentarité

Un handicap que ne semblent pas connaître Marc Dufour et Pascal Fulla, respectivement PDG et secrétaire général d'Air Littoral. En 1981, Marc Dufour directeur financier de ce qui n'est encore que la toute petite compagnie aérienne de Montpellier, recherche un juriste. Il recrute Pascal Fulla. Douze ans ont passé, et le couple en est encore plus solide. Comme le dit joliment Marc Dufour : *« Nous avons traversé des moments de crise sans avoir besoin de s'expliquer de la vie, c'est important. »* Si les mots et l'expression sont différents, il est étonnant de voir, à les écouter séparément, combien l'entente est réelle. Un tandem ? *« Plutôt un trio »*, reconnaissent-ils chacun à leur tour, souhaitant associer Jean-Marie Vignes, le directeur général adjoint chargé des affaires commerciales, à leur complicité. Des désaccords ? *« Parfois,* explique Pascal Fulla, *mais jamais sur la finalité. »* *«En effet, plutôt sur les voies à prendre pour y parvenir »*, confirme Marc Dufour. Tous deux ajoutant immédiatement *« qu'une fois la décision prise, bien malin celui qui pourrait essayer de semer la zizanie »*.

Condamnés à se voir près de douze heures par jour, le binôme s'apprécie assez pour ne pas empiéter l'un et l'autre sur leur vie privée, ou alors seulement à petites doses. Il est clair que l'affectif, plutôt l'amitié, finit évidemment par être de la partie, mais après *« la confiance mutuelle »*, *« la complémentarité »* - Marc Dufour est plutôt le financier alors que Pascal Fulla est un juriste - et *« l'esprit d'équipe »*. Reste évidemment « la » question : peut-on rester un numéro deux à vie par fidélité à un numéro un ? *« J'imagine qu'une sorte de frustration doit exister,* analyse en toute sérénité Marc Dufour, *mais nos relations ne sont pas du tout hiérarchiques. J'ai appris à déléguer et je m'y tiens. »* Pascal Fulla explique ne pas *« rêver de devenir calife à la place du calife. C'est vrai que dans un fonctionnement comme le nôtre, les choses doivent être claires. Je pense plutôt que nous avons réussi à nous organiser comme une équipe de foot : untel joue avant-centre alors qu'un autre est gardien de but »*.

Marie-Claude Bedbeder

Le couple patron-syndicaliste

Une complicité qui se nourrit de ses conflits

EN d'autres temps, on aurait appelé cela « collaboration de classes ». Une expression du Musée Grévin social qui peut venir à l'esprit dès lors que l'on aborde les rapports interpersonnels patron-syndicaliste. Au sens de couple s'entend. Lorsqu'une longue habitude de vie commune tisse par la force des choses des liens cachés. C'est ce que le sociologue d'entreprise Henri Vaquin appelle joliment une *« complicité antagoniste »*. Des non-dits et des liens qui n'apparaissent pas à l'heure des communiqués.

Interroger les protagonistes, surtout lorsqu'il s'agit de syndicalistes, sur les rapports autres qu'institutionnels qu'ils entretiennent, tient de la gageure, voire du défi. La crainte de se voir accusés, à la lettre, de collaboration, surtout par un tiers, paralyse. C'est la langue de bois qui prévaut, ce qui, à la limite, se comprend. Respect mutuel, nécessité du dialogue, volonté commune d'aboutir... sont les termes usuellement invoqués.

Chambre à coucher

Et pourtant. Qui nierait qu'il existe une typologie des couples patron-syndicaliste ? Couples qui se nourrissent de conflits plus ou moins feints, mais qui savent que la réconciliation consensuelle suivra. Couples dont la vie est apparemment un long fleuve tranquille jusqu'au jour où la maison s'écroule. Le ménage l'a cogérée en refusant toute intrusion extérieure. Couples éphémères, et qui ne peuvent longtemps convoler tant est grande la valse de l'intérêt patronal. Couples dont l'art est de savoir peser sur l'autre en faisant appel à plus haut que lui ; CNPF pour l'un, confédération pour l'autre. Couples enfin dont la complicité est organisée. Lorsque, à titre d'exemple, un accord est signé comportant un financement des syndicats par l'entreprise, c'est bien d'une dot qu'il s'agit. En ce sens, le tandem groupe Casino-syndicats est un bon exemple. Lorsque l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) comble de félicité ses interlocuteurs sociaux sous forme d'« aides informelles », comme on le dit pudiquement, c'est d'« entretien » au sens quasimatrimonial, qu'il s'agit. Lorsqu'un grand patron du BTP crée son syndicat maison et lui accole son propre nom, c'est de protection à l'égard de ce syndicat qu'il faut parler.



Il peut arriver aussi qu'une « coordination » aussi débraillée que remuante ne respecte pas les règles du jeu en faisant irruption dans la chambre à coucher. Alors la paix d'un ménage heureux et son histoire peuvent être bouleversées. Dans ce cas, la culture du compromis est sérieusement ébranlée... le temps que la coordination, cette malséante, se dissolve. Pour Henri Vaquin, la sociologie des concubins évolue selon les époques. Sans remonter à un passé lointain, les années 70 furent celles du « non-lien » et des rapports... frigides. Responsables syndicaux et responsables fédéraux se rencontraient très peu en dehors des règles. Un déjeuner eût été à la limite de la compromission et un dîner en ville impensable. Question de mœurs.

Petit à petit, les choses se sont civilisées. Les rapports se sont inversés dans les années 80, où se sont noués des « couples informels », complices de fait, tant il est vrai qu'entre « pros » de la négociation on se reconnaît. Que chacun sait qu'il faut garder à l'autre du « grain à moudre ». Humainement, et c'est heureux, il n'est pas interdit de s'apprécier. Ne partage-t-on pas nombre d'expériences vécues en commun ? *« Je suis persuadé que beaucoup de tandems ont monté des coups entre eux sans en référer à leurs instances »*, dit encore Henri Vaquin.

Aujourd'hui, les couples s'affichent. L'époque où l'on s'échangeait des *missi dominici* est révolue, sauf peut-être en cas de crise aiguë. Et beaucoup plus que de « lutte » au sens syndical du terme, c'est sans doute d'auto-régulation des rapports sociaux, *via* les tandems, qu'il s'agit.

De fait, le vrai problème pour les acteurs ne serait-il pas la lassitude de leurs mandants ? Les tandems le savent. Et sur ce plan se sentent vulnérables. Cela aussi peut créer des liens. Même s'ils sont doux-amers.

Jean Menanteau

L'esprit de famille

De la tentation dynastique à la formation d'un clan, le poids de la parentèle peut être lourd



ILS étaient quatre frères, Bernard, Jean-Pierre, Antoine et Régis. Surnommés les Dalton par leurs détracteurs, les Willot n'ont pas laissé de bons souvenirs dans l'industrie française, notamment dans les manufactures du Nord. A eux quatre, ils avaient réussi à bâtir en vingt ans, avant la chute finale, le plus gros groupe textile d'Europe. Dans cette ascension rapide, les liens de sang et le fait d'appartenir à la « fratrie » ont joué un rôle essentiel.

A des années-lumière de cette ténébreuse affaire, Paul Glotin, président de la chambre de commerce de Bordeaux, dirige le groupe familial de spiritueux Marie Brizard et Roger International, qui produit et commercialise la célèbre liqueur du même nom. Il a le privilège d'appartenir à l'Association des hénokiens (inspirée d'Hénoch, patriarche de la Bible, père de Mathusalem), qui regroupe les sociétés dirigées par une même famille depuis plus de deux cents ans. Ce petit club fermé ne comprend qu'une dizaine d'adhérents en France et peut tenir la dragée haute à des dynasties, certes plus puissantes comme les Michelin ou les Peugeot, mais qui n'ont pas autant d'ancienneté.

Le lien entre famille et entreprise est un truisme. Ne serait-ce que parce que beaucoup de chefs d'entreprise qui ont consacré leur vie à une société ont envie de se voir perpétué là aussi par leur descendance. Mais la constitution de clans familiaux se révèle en revanche beaucoup plus fragile, car soumise à la bonne entente entre tous les membres du clan. Un destin, comparable aux Atrides, menace toujours. Dans l'économie française, les secteurs de l'édition et de la grande distribution illustrent bien le poids prépondérant des familles.

Guerre de succession

Fondée en 1911 par Gaston Gallimard, puis dirigée par son fils Claude, la plus renommée à l'étranger des maisons d'édition française a survécu tant bien que mal à la guerre de succession que se sont livrée à la troisième génération les deux frères « ennemis » Christian et Antoine, arbitrée par les deux sœurs Françoise et Isabelle, et qui a failli coûter à la famille la perte du contrôle du groupe. Jusqu'au prochain partage sans doute. De même, plus discrète, la famille Flammarion détient toujours les rênes de la maison d'édition qui porte son nom. Depuis 1875, à chaque génération, un frère s'occupe de l'édition et un autre de la librairie. Après Ernest le fondateur, Charles et Henri, Charles-Henri est président-directeur général du groupe, tandis que ses deux frères Pierre-Alain et Jean-Noël dirigent respectivement les secteurs de la diffusion et des librairies.

Dans la grande distribution, les Bouriez, qui président aux destinées du groupe Cora-Révillon, méritent une motion spéciale. Deux des trois frères, Philippe et Jacques, ont en effet renforcé l'osmose familiale, en épousant deux sœurs Bardinet, d'une dynastie bordelaise spécialisée dans le négoce du rhum des Antilles. On retrouve la même forte présence familiale chez Casino, Carrefour ou Auchan. D'origine stéphanoise, le groupe Casino est dirigé par Antoine Guichard, assisté par Yves Guichard, Gilles Pinoncely et Charles Guichard, tous héritiers de Geoffroy Guichard, celui-là même qui a donné son nom au stade de Saint-Etienne.

De même, la famille Mulliez et sa parentèle veillent à la bonne santé des multiples enseignes du groupe familial : Auchan, mais aussi Décathlon, Phildar, Saint-Maclou... Quant à Michel Bon, actuel directeur de l'ANPE, évincé en 1992 sans ménagement de la présidence de Carrefour, il a pu constater à ses dépens le poids des familles fondatrices Defforey et Fournier dans la gestion du groupe d'hypermarchés.

Alain Beuve-Méry

Osmose au sommet

La dualité du pouvoir permet de doubler l'efficacité sauf quand elle mène à l'indécision

« *ON dit que le pouvoir ne se partage pas. Moi je trouve au contraire qu'il n'y a rien de plus facile à partager que le pouvoir* », affirme, une petite nuance de provocation dans la voix, Gérard Pélisson, coprésident avec Paul Dubrule du groupe Accor. Dans les faits, la mise en place de leur tandem, en 1967, à l'occasion du lancement du premier Novotel, était l'aboutissement d'une longue réflexion. Leur commune fascination pour les Etats-Unis, leur milieu social – tous deux sont issus de la moyenne bourgeoisie industrielle et provinciale – et une philosophie des affaires partagée constituaient des éléments de rapprochement non négligeables. Mais ils savaient bien que ce n'était pas suffisant. Qu'il fallait donner une base claire et solide à leur entente s'ils voulaient triompher des écueils qui se présenteraient immanquablement sur leur route.

« *Nous avons recherché les points susceptibles de nous poser problème. Avant même qu'ils n'apparaissent, nous avons fixé des règles très strictes : même proportion de capital dans la société, même salaire, pas de préséance entre nous...* », explique Paul Dubrule. Il leur faudra cependant quelques années de rodage avant de trouver le rythme de croisière.

Au départ, les deux hommes étaient complémentaires. Paul Dubrule était attiré par le marketing et le produit, Gérard Pélisson par l'aspect financier et les relations avec les banques. Très vite, ils se rendront compte que s'ils veulent prendre à deux les décisions, il leur faut éviter de se cantonner à leurs domaines de compétences respectifs. L'apprentissage se fera en douceur. Gérard Pélisson discutait des dossiers financiers avec Paul Dubrule, qui lui soumettait en retour ses idées de produit. A force d'échanges, chacun finit par acquérir un peu de la compétence de l'autre. Aujourd'hui, ils travaillent à 80 % sur les mêmes dossiers. Restent les dossiers techniques suivis d'un peu plus près par l'un ou l'autre.

Plus de rigueur

De leur mode de fonctionnement, les deux hommes ne voient que les avantages. « *Avec Paul, on se consulte, on croise nos jugements, l'impression se confirme ou s'infirme. C'est un gain de temps, et puis c'est plus confortable* », explique Gérard Pélisson. La concertation permet sinon d'éliminer, du moins de limiter les erreurs. Elle est d'autant plus payante qu'elle se fait entre alter ego. « *Lorsque vous êtes au sommet d'une pyramide*, souligne Gérard Pélisson, *les conseils sont souvent biaisés. Les collaborateurs savent qu'ils parlent à leur patron. Ils n'osent pas forcément tout vous dire. On ne peut critiquer que si l'on est au même niveau.* » A l'égard de l'extérieur, leur dualité permet de doubler leur efficacité. Pendant que l'un rencontre des financiers à Francfort, l'autre en rencontre à Londres, et tous ont le sentiment d'avoir en face d'eux le « patron » et non pas un simple directeur. En affaires, certaines choses ont de l'importance. Pour les collaborateurs, le système peut paraître compliqué, puisqu'il faut obtenir l'accord de deux personnes au lieu d'une. « *Spontanément, on a tendance à aller vers celui avec lequel on a le plus d'atomes crochus*, explique l'un d'entre eux. *Mais comme on sait que le dossier sera également examiné par l'autre, cela nous oblige à plus de rigueur, à plus d'exigence. Après tout, c'est positif.* »

Cela dit, il arrive parfois qu'il y ait quelques ratés dans le fonctionnement du tandem. Lorsque, par exemple, n'ayant pas eu le temps de se concerter sur un dossier, ils donnent un avis différent à un collaborateur ou à un banquier. Ils remettent bien sûr les pendules à l'heure. Sans plus s'émouvoir.

La grande question qui se pose dans une direction bicéphale est : « *En dernière instance, qui tranche ?* » « *Si nous ne sommes pas d'accord sur un dossier, si nous n'arrivons pas à nous convaincre mutuellement, alors nous ne prenons pas de décision. Il y a des affaires que nous n'avons pas faites à cause de cela* », explique Paul Dubrule. Cela n'a guère empêché le groupe de prospérer. Accor est devenu le numéro un mondial de l'hôtellerie, de la restauration et des services. En France, on ne trouve guère d'exemple de tandem à ce niveau. « *Les ingrédients pour qu'une telle formule fonctionne sont très nombreux*, souligne Gérard Pélisson. *La probabilité pour que tous soient réunis est donc bien faible.* »

Catherine Leroy

Mariages de raison

Les unions à objet et à durée déterminés sont de plus en plus nombreuses

LE directeur des ressources humaines de l'Institut Pasteur trouve la question bien étrange : « *Chez nous, ce n'est vraiment pas une préoccupation fondamentale. Le milieu de la recherche est un mélange d'individualisme forcené et de travail en équipe. Notre problème est de réussir à développer le sens du collectif. Votre binôme, lui, va à l'encontre de l'ouverture, il se ferme. C'est un phénomène frileux, inquiet, négatif.* » Pourtant, le couple est à la mode : les entreprises ne se comptent plus où la gestion par projets a remplacé la trilogie d'hier. Il y a eu ceux qui fabriquent, ceux qui vendent, ceux qui gèrent.

Parallèles et séparés, ils ne se rencontraient guère. A présent, les managers s'efforcent d'encourager les binômes, de mettre dans les mêmes unités opérationnelles des gens d'origine, de sensibilité et de compétences différentes et de les faire avancer ensemble, dans la même direction.

Un certain nombre d'expériences se sont soldées par des succès incontestables. Ainsi, dans une usine performante mobilisée sur le projet Saturne, General Motors a vu travailler en étroite collaboration un directeur d'unité venu d'outre-Atlantique et un directeur de ressources humaines français. Un couple réussi qui a su animer une équipe et mettre en place un système participatif. Même redressement spectaculaire chez Sollac, grâce à un président en osmose avec le responsable de la communication et de la qualité.

Etre une interface

Chez BSN, la méthode, si l'on ose dire, des couples multiples est pratiquée au plus haut niveau. Antoine Riboud a des relations privilégiées avec plusieurs de ses collaborateurs. Il est de notoriété publique que le tandem le plus réussi, c'est celui qu'il forme avec son directeur de ressources humaines qu'il a fait venir de la délégation emploi. Dans le groupe Pinault, même stratégie : plusieurs binômes se sont constitués, qui se fédèrent autour d'une personnalité, pôle central de la figure géométrique.

Chez Air France, le bruit court que le succès du plan de redressement dépend beaucoup du succès du couple qui se prépare entre Christian Blanc, le nouveau PDG, et son directeur des ressources humaines. Et chez Bull, les paris sont lancés : avec qui Jean-Marie Descarpentries, le nouvel homme fort, fera-t-il tandem ?

Les couples se font et se défont. Ils se constituent volontiers sur des missions précises, des projets ponctuels, des travaux limités, couples à objet et durée déterminés. Ils se diluent à la fin du contrat et chacun reprend ses billes.

C'est pour aider les cadres à travailler ensemble que l'Ecole centrale de Paris a créé, en 1989, un mastère spécialisé de troisième cycle. Destiné aux diplômés des grandes écoles de commerce, son but est de leur donner une culture scientifique et technologique suffisante pour leur permettre de coopérer valablement avec des ingénieurs ; d'être en quelque sorte une interface entre commercial, gestion, production et ressources humaines. Trente élèves suivent chaque année cette formation. « *Nos anciens*, explique le responsable de ce mastère, *créaient souvent de nouveaux postes. Preuve s'il en fallait que les industriels n'étaient pas habitués à travailler avec des commerciaux.* » Or, de plus en plus, la complexité des problèmes exige des doubles compétences. L'Air liquide l'a bien compris puisqu'elle a créé une nouvelle fonction : les ingénieurs d'affaires. D'autres entreprises favorisent les tandems à double casquette : Saint-Gobain l'expérimente aux niveaux intermédiaires et Renault s'efforce d'accoupler sur un projet donné un ingénieur d'études ou chercheur et un contrôleur de gestion.

Hélas, les divorces succèdent inéluctablement à ces brèves communautés et d'autres tandems se reforment. Comme dit l'un d'eux, « *l'entreprise ne tient pas forcément compte de nos affinités en nous mariant* ». Parfois le joug est insupportable, en particulier lorsque, à la place de la complicité nécessaire, il ne se crée qu'indifférence, incompréhension, ou, bien pis, agacement. Comme quoi, plus souvent que les mariages d'amour, les entreprises provoquent des mariages de raison.

Liliane Delwasse

Le Monde

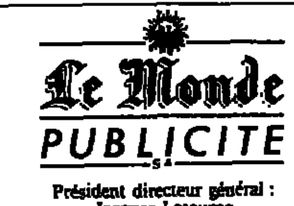
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33



Le Monde PUBLICITE SA
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

MANAGEMENT

Voyage au centre de la mémoire

Une meilleure gestion de la connaissance pour soigner l'amnésie des entreprises

RESTRUCTURATIONS, cession de filiales, départ à la retraite des anciens, documents et archives pléthoriques mal exploités ou détruits, pour toutes ces raisons, et bien d'autres, la mémoire des entreprises disparaît. Obnubilées par les réalités du présent, ces dernières laissent dormir ou s'envoler leur patrimoine de « connaissances », véritable trésor constitué de joyaux de tradition écrite (livres, logiciels, documents, etc.) et de perles rares de tradition orale (le savoir des experts). Ce manque d'intérêt explique l'absence quasi générale de structures et de méthodes de sauvegarde et de valorisation. Résultat : une incroyable déperdition de connaissances et de savoir-faire qui oblige à réinventer la poudre en permanence . Faramineuse perte de temps, d'énergie et d'argent.

La négation du savoir-faire est au cœur de l'amnésie. *« Bercées par l'illusion que la connaissance se résumait au scientifique, les entreprises ont laissé s'envoler toutes les autres formes de connaissances »*, rapporte, par exemple, Jean-Louis Ermine, ingénieur-chercheur au Centre de l'énergie atomique (CEA). Ainsi, dans un domaine aussi pointu que les risques technologiques majeurs (dégâts sur l'environnement liés à l'activité industrielle), les spécialistes se sont attardés sur les données techniques objectives sans capitaliser sur les savoirs propres aux opérateurs et aux organisations, d'où une perte d'expérience considérable qui oblige à recréer en permanence des connaissances.

Les conséquences de la disparition des « pères », emportés dans la tourmente des retraites, se font également cruellement sentir. Connaissant à fond leur métier appris sur le terrain, possédant les « ficelles » qui font la différence avec les concurrents, les anciens ont pourtant été bien souvent éclipsés par des jeunes ouvriers et ingénieurs qui, quel que soit leur talent, ignorent ces subtilités. Vivant dans l'urgence, les dirigeants ont d'ailleurs largement bâclé ces successions. En cas de départ brutal, la concentration de l'expérience dans un faible nombre de mains entraîne toujours une perte sèche pour l'entreprise.

Aujourd'hui, la complexité et la multiplication des informations à traiter pose cette question de la gestion des connaissances de façon brûlante. Société informationnelle oblige ! Certains commencent donc à se rendre compte que le savoir constitue une partie importante, si ce n'est l'essentiel, de leur fonds de commerce.

Réactiver les neurones ensevelis

Les pionniers lancent un SOS connaissances. *« Il est nécessaire de détecter, recueillir, distribuer et protéger la connaissance afin d'assurer la compétitivité de l'entreprise »*, souligne notamment Jean-Paul Barthès, président de l'Institut international pour l'intelligence artificielle (IIIA), tête chercheuse propulsée en 1989, réunissant, sous la houlette de l'Université de Compiègne, une quinzaine d'industriels prestigieux (l'Aérospatiale, Solvay, le Commissariat à l'énergie atomique, PSA, etc.) désireux d'avancer sur ce terrain prometteur. Les enjeux sont en effet énormes : il s'agit de disposer d'une information synthétique sur les savoirs stratégiques de l'entreprise, de localiser les spécialistes, de rechercher les solutions techniques et organisationnelles. Et, même, à terme, de faire de la mémoire un outil dynamique pour puiser son inspiration et créer de nouveaux produits et procédés. Pas moins.

Quels sont les moyens mis en œuvre ? Certes, les techniques informatiques et, en particulier, les systèmes experts sont au cœur de l'approche car eux seuls peuvent stocker une quantité inimaginable de données et soulager l'entreprise confrontée au départ à la retraite d'un expert. L'une des approches actuellement expérimentée consiste à « greffer » son savoir dans un système expert capable de reproduire partiellement son raisonnement *(voir encadré)*. La mémoire mise en mémoire en somme !

Mais, pas question pour les protagonistes d'envisager la gestion du patrimoine de connaissances de façon technocratique (du moins, on s'en défend) en faisant une place trop belle, voire exclusive aux techniques informatiques. On ne veut pas retomber dans le piège des années 80 où se sont enfermées bien des entreprises croyant, naïvement avec le recul, qu'il suffisait d'automatiser pour régler tous les problèmes.

L'organisation, la psychologie, la communication, et même l'éthique, font partie du voyage au centrale de la mémoire.

Une communauté de savoirs

Une méthodologie rigoureuse est recommandée pour réactiver les neurones ensevelis. Un travail de titan qui exige de longs mois d'efforts avant de se révéler payant. Par exemple, Eric Brunet d'Ingénia propose une approche jugée pragmatique et réaliste. On se concentre sur le point névralgique de l'entreprise : aide à la production dans le cas d'une raffinerie, maintenance préventive dans une centrale électrique, conception d'un système dans l'automobile, etc. Les connaissances de base du métier choisi sont déterrées par un travail de terrain et leurs principaux acteurs interviewés.

Objectif de la mission : établir la cartographie de ces connaissances et identifier celles qui seront valorisées ou sauvegardées. Alors seulement, les outils de travail sont sélectionnés : embauche éventuelle, gestion électronique de documents, systèmes informatiques d'aide à la décision, etc . Par exemple, le CEA travaille sur les techniques d'intelligence artificielle pour mettre au point des outils d'aide à la décision pour les conduites de procédés complexes, la meilleure utilisation des documents, la gestion de bibliothèques de codes de calculs. L'équipe pilotée par Jean-Louis Lermine, quant à elle, se positionne comme conseil en gestion de connaissances pour les unités confrontées à des difficultés : conception d'un nouveau système, expert partant à la retraite, etc. Elle multiplie également les collaborations extérieures. Par exemple, elle aide une société à développer un système capable de gérer une base documentaire juridique contenant plus de 400 000 dossiers.

A peine né, le « management de la connaissance » bouscule les règles établies. En effet, pour les spécialistes, il débouche rapidement sur l'idée de communauté de savoirs au sein de l'entreprise, ce qui entraîne nécessairement un décloisonnement des compétences jusqu'à présent jalousement gardées par leurs détenteurs. Pour gagner ses lettres de noblesse, il doit donc implicitement régler un problème de taille : faire que les compétences individuelles soient davantage valorisées et reconnues. Un pari qui n'est pas si facile à gagner...

Catherine Lévi

L'expert et son savoir

LA formalisation du savoir des experts partant à la retraite ou non le rend transmissible et constitue donc un outil pédagogique au service de l'entreprise et, en particulier, des jeunes recrues. Malgré ces perspectives prometteuses, impossible de faire l'impasse sur les ombres au tableau. Si les candidats à la retraite seraient plutôt heureux de faire un legs à la postérité, les experts dans la pleine force de l'âge sont, eux, beaucoup plus réticents. Quelque part, ils se sentent plus ou moins dépossédés de leur savoirs. Pour quelles raisons partageraient-ils d'ailleurs leurs connaissances ? Bien sûr, un système technique ne risque pas de pleinement les évincer car il ne peut remplacer leur principale richesse : les liens informels tissés par le vécu commun. D'autres arguments sont également convaincants : *« L'expert passe la majorité du temps à régler des tâches répétitives. Si le système expert capture celles-ci, il dispose alors de davantage de temps pour approfondir son expertise »*, souligne par exemple Christine Marty de Cap Gemini Innovation qui travaille actuellement sur ces questions. Finalement, le véritable enjeu consiste sans doute à développer le sens de la collectivité dans l'entreprise, voire une solidarité intergénérationnelle. Vaste programme...

C. L.

GESTION

Les associations en quête de transparence

Les trésoriers sont décidés à faire le ménage pour éviter toute dérive

L'AFTA, l'Association française des trésoriers et responsables d'associations et organismes à but non lucratif régie par la loi de 1901, est née en 1985, à l'initiative d'associations telles que la Fondation de France, le Comité national olympique français, la Fondation Cousteau, Médecins sans frontières... Elle regroupe soixante-quinze fédérations représentant environ quinze mille associations. Son objectif : être avant tout un organisme de réflexion et d'échanges sur les problèmes qui se posent aux associations. Faire réfléchir sur des thèmes généraux, tels que la responsabilité pénale des présidents, est le but déclaré des fondateurs de l'AFTA. *« Nous souhaitons constituer un mouvement transversal qui réunisse tous les secteurs associatifs sans exclusion aucune*, explique un responsable. *Les problèmes techniques sont les mêmes, quelle que soit l'association, sportive, culturelle ou cultuelle. Or on a tendance à faire des ghettos suivant les secteurs. »* Amis de la Bibliothèque nationale ou Fédération française de tennis, même combat.

Le souci de l'AFTA est avant tout de lutter contre les dérives, trop fréquentes dans la vie associative. Qu'elles soient dues à la malhonnêteté, ou bien plus souvent à l'incompétence et à l'amateurisme, on rencontre plus souvent opacité et absence d'information que transparence et limpidité dans la gestion des sommes souvent énormes dont disposent les associations. A la limite, on peut dire que tout en France, exception faite des sociétés commerciales et des établissements publics, fonctionne par association. Vingt-cinq millions de Français sont membres d'une association, et près de la moitié de plusieurs. On évalue à six cent mille le nombre de celles-ci en activité. Il est impossible d'avoir des données plus précises car, une fois les statuts déposés, une association est réputée vivre, or un certain nombre n'ont plus d'existence depuis des années mais rares sont celles qui vont jusqu'à demander leur radiation. Les fonds des associations proviennent des cotisations de ses membres et des subventions publiques. 85 % sont subventionnées. Depuis 1988, dans un souci de clarté, toute association qui touche plus de 10 000 francs de subventions est susceptible de subir un contrôle de la chambre régionale des comptes, en plus de celui de l'administration fiscale.

Diversité et variété

Le secteur associatif dispose de plus de 200 milliards de francs, dont environ 70 milliards concernent le secteur sanitaire et social, avec des associations aussi puissantes que les Paralysés de France, ou l'UNAPEL 40 milliards sont représentés par les sports, le tourisme, et les loisirs ; le secteur humanitaire et culturel gère 12 milliards. Sans compter les associations d'information pour les villes, les associations de consommateurs et d'usagers, les associations religieuses et les congrégations, les associations de protection de l'environnement, de chasse et pêche, celles du troisième âge, de lutte contre le racisme et la discrimination, telles que SOS-Racisme, la LICRA ou le MRAP, les associations d'anciens élèves, d'anciens combattants, de maires de France, de présidents de conseils généraux, les scientifiques ou intellectuels qui ont préféré l'appellation de société depuis la Société des agrégés jusqu'à la Société française d'astronomie, de mathématiques, ou bien l'Institut de France, qui n'est autre qu'une association. Depuis quelques années, on a vu fleurir des associations intermédiaires, et beaucoup de centres de formation ont le même statut.

Diversité et variété sont les maîtres mots. Depuis une association de trente copains bénévoles, qui se retrouvent tous les samedis pour faire bombance, jusqu'aux organismes qui emploient des centaines voire des milliers de salariés. En fait, le secteur associatif représente environ huit cent mille salariés et, par le biais des aides familiales, c'est un des rares domaines de création d'emplois. Il est essentiel de nettoyer ce milieu des brebis galeuses et, après un certain nombre de scandales (celui de la Croix-Rouge des Hauts-de-Seine avait envoyé plusieurs responsables en correctionnelle), d'éviter autant que faire se peut que *« les trésoriers d'associations*, selon l'expression de l'un d'eux, *ne fassent leurs réunions en Uruguay »*. Allusion à l'affaire Jacques Médecin.

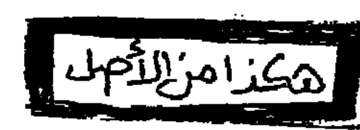
Des toques et des étoiles

Certaines dépensent jusqu'à 80 % ou 90 % de leur budget en frais généraux. Il arrive par ailleurs que des collectes de fonds publics charrient des sommes considérables, et que des opérations très médiatiques, comme le Téléthon, fassent figure de phénomène de société. Pour éviter de dilapider ainsi l'argent provenant des cotisations des membres, aussi bien que de la charité des citoyens, il est fait obligation, depuis cette année, aux associations qui font appel à la générosité publique, ou se livrent à des collectes sur la voie publique, de justifier l'emploi des fonds collectés.

C'est sur tous ces problèmes que se penche l'AFTA, par le biais de réunions d'information, de séminaires, et par la publication d'une revue. Le bureau a même eu l'idée de rédiger un guide des associations, distribuant des toques et des étoiles suivant la transparence de la gestion. La prudence seule et la crainte de multiplier les procès en diffamation l'ont retenu jusqu'ici. Aussi se concentre-t-il sur la formation des trésoriers : *« La plupart d'entre eux sont dévoués et honnêtes, mais ignorants des réalités financières, souvent dépassés par l'ampleur de leur mission. Nous tentons de les aider. »*

Beaucoup de problèmes débutent avec les embauches de salariés et les rapports des bénévoles avec ceux-ci ne sont pas simples. Les conflits sont fréquents. Là encore, il manque d'un véritable professionnalisme que l'on est en droit, et même en devoir, d'attendre : *« Savez-vous que certains salariés d'association ne sont même pas déclarés à l'URSSAF, et ceci par ignorance ou négligence ? »* Il déplore également la propension des pouvoirs publics, à l'heure actuelle, à traiter avec désinvolture le secteur associatif, réputé moins sérieux que l'entreprise, objet de tous les soins. Une délégation générale à l'innovation sociale et à l'économie sociale, sans grands moyens, et avec un personnel réduit à la portion congrue, a remplacé l'ancienne délégation interministérielle à l'économie sociale. Naturellement, l'AFTA ne regroupe que de très puissants organismes, mais ses membres espèrent surtout faire école par la mutualisation des expériences, et par une circulation de l'information.

L. D.



هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

Agent très spéciale

Les femmes d'expatriés sont de véritables partenaires pour l'entreprise

LA femme de l'expatrié c'est un peu le soldat méconnu de l'entreprise. Rares sont les sociétés qui, au moment d'envoyer un cadre à l'étranger, demandent à rencontrer son conjoint. Pourtant, souligne Anne Folliguet, présidente de la section locale Paris Ile-de-France de l'Union des Français à l'étranger, *« la femme qui accepte de quitter son pays pour s'adapter au déroulement de carrière de son mari en devient le premier collaborateur et, à travers lui, participe à l'expansion et au succès de l'entreprise »*. Dans une étude sur les femmes d'expatriés français, Anne Folliguet, qui a elle-même passé vingt et un ans de sa vie à l'étranger, recense les moments importants, de la prise de décision à l'implantation dans le pays, où la femme joue un rôle certain.

La prise de décision n'est pas du seul domaine du cadre, car elle implique toute la cellule familiale. Il n'est pas si facile, en effet, de quitter sa famille, ses amis et ses relations pour partir dans un pays où l'on risque d'être confronté à des problèmes d'éducation des enfants, de sécurité ou de santé. D'un point de vue professionnel, le choix de l'expatriation suscite quelques inquiétudes légitimes du côté du candidat : risque de se couper de la maison-mère, d'être oublié, d'avoir une réinsertion difficile. Pour sa femme, les interrogations sont encore plus grandes. Pourra-t-elle continuer à exercer son métier à l'étranger, comment se passera sa réinsertion professionnelle au retour si elle n'a pas pu travailler ?

L'implantation dans le pays étranger est bien souvent vécue différemment par les conjoints. Si l'homme *« doit faire face à son nouvel environnement professionnel, il le fait souvent dans le cadre d'une structure existante qui l'aide à trouver de nouveaux repères ce qui facilite d'autant son adaptation »*, explique Annie Folliguet, ce qui ne l'empêche pas, bien sûr, d'avoir à fournir des efforts pour s'adapter à de nouvelles habitudes de travail, à de nouvelles méthodes. Son épouse devra, quant à elle, *« faire face à son acclimatation dans l'univers restreint de son foyer d'une façon beaucoup plus isolée »*. Bref, d'une façon schématique, tandis que l'homme s'investira complètement dans sa nouvelle expérience professionnelle, la femme devra faire face à toutes les tracasseries de la vie quotidienne.

« On réalise trop rarement que l'importance de la réussite des premières semaines passées dans le nouveau pays est liée au comportement de la femme, à sa combativité, à sa volonté déterminée de s'adapter », estime Annie Folliguet. Plus encore, elle est convaincue que la réussite professionnelle du mari est liée à la bonne adaptation de son épouse. *« La femme de l'expatrié*, affirme-t-elle, *doit savoir, dès l'acceptation du poste attribué à son conjoint, que la réussite de l'aventure doit être vécue à deux et que sa responsabilité personnelle est prépondérante dans toutes les étapes de leur vie future. »*

Par ailleurs, souligne-t-elle, dans bien des cas, les expatriés sont amenés à passer d'un pays à l'autre, comme des météores placés sur orbite qui tourneraient autour du siège au gré des fonctions à assumer. Ces changements nécessitent une grande flexibilité de la part des familles qui doivent quitter le havre qu'elles s'étaient construit pour aller ailleurs, recommencer une vie nouvelle, avant de revenir en métropole. Un retour parfois vécu comme une nouvelle expatriation.

C. L

TRIBUNE

Pour cause d'absence de tutelle

par Le Quartz

UN constat : le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ex-ministère de l'éducation nationale en principe, couvre l'ensemble de l'enseignement supérieur public, privé ou consulaire. Les grandes écoles d'ingénieurs relèvent de ministères différents.

Les grandes écoles de commerce relèvent principalement des chambres de commerce et d'industrie, et pour l'acceptation de leur projet pédagogique, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette tutelle, en fait, ne s'exerce qu'au moment du dépôt de ce règlement pédagogique et de sa présentation devant le CNESER (Comité national pour l'enseignement supérieur et de la recherche). Par la suite, il n'y a ni financement, ni contrôle, puisque désormais ce ministère ne vise plus lui-même les diplômes. Il en a confié la responsabilité au rectorat, ce qui d'ailleurs simplifie la procédure. La seule présence symbolique est celle d'un président, désigné avec l'accord du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au jury d'admissibilité et d'admission au concours et au jury d'attribution du diplôme. Chaque école délivre désormais son propre diplôme.

Certaines écoles de commerce privées (celles appartenant à la FESIC : Fédération des enseignements supérieurs des instituts catholiques) obtiennent des financements publics, environ 6 000 francs par an et par élève. La grande majorité des écoles consulaires n'a pas accès à ce financement. Par contre, elles ont accès à des subventions consulaires, financées généralement par l'IATP (impôt additionnel à la taxe professionnelle). Ce dernier est supervisé par une tutelle à double rattachement, ministère de l'industrie et ministère du commerce. En réalité, la véritable tutelle est, bien sûr, celle du ministère des finances qui contrôle toute la parafiscalité et notamment celle-ci, souvent vue comme un fardeau inutile gênant la productivité et la compétitivité des entreprises françaises. En fait, une bonne partie du financement s'effectue par le biais de la collecte de la taxe d'apprentissage, elle-même sujette à d'importantes évolutions ces dernières années. Les grandes écoles d'ingénieurs et de commerce collectent environ 1 200 millions de francs par la taxe d'apprentissage. Elles risquent de voir ce financement disparaître, si les projets, comme le plan quinquennal sur l'emploi, décident d'affecter autrement la taxe d'apprentissage. Certes, nul ne peut s'opposer au projet de développement de l'apprentissage, mais à déshabiller Paul (les grandes écoles) pour rhabiller Jacques (l'apprentissage), le premier se verra confronté à des problèmes graves de survie.

Par ailleurs, les classes préparatoires aux grandes écoles dépendent totalement pour le public du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : programme et financement.

Depuis vingt-cinq ans, des évolutions importantes se sont fait jour :les écoles de commerce, entre autres celles appartenant au Chapitre des « écoles de management » relevant de la Conférence des grandes écoles, ont fait des progrès considérables pour pouvoir rivaliser sereinement avec les meilleures institutions internationales, progrès qualitatifs, évolutions quantitatives à la demande des entreprises.

Parallèlement et malgré les efforts importants de communication des écoles consulaires à destination des classes préparatoires, ces dernières n'ont pratiquement pas évolué dans leur pédagogie et leur contenu, obnubilées qu'elles étaient par la logique des concours.

De ce fait, les populations de ces classes préparatoires trop homogènes, manquant de maturité et d'expérience, souvent arrogantes une fois les concours réussis, ne satisfont pas totalement les nouveaux besoins des grandes écoles de gestion, tant leurs comportements sont inappropriés à ceux requis désormais par les entreprises. En contrepartie donc, ces écoles ont développé des recrutements directs, français et étrangers, avec un succès évident et une grande satisfaction pour l'ensemble des parties et surtout le corps professoral qui voit désormais un niveau de participation plus important dans leurs classes.

Aujourd'hui le reflux, certes pas encore considéré comme dramatique, mais néanmoins préoccupant des effectifs en classes préparatoires des grandes écoles de commerce (–17 % sur deux ans) pose plusieurs questions :

1. Pourquoi le monde des classes préparatoires aux grandes écoles de commerce et ces écoles elles-mêmes vivent aussi éloignés l'un des autres ?

2. L'organisation des concours pour entrer aux grandes écoles de commerce reste sur des fondements dépassés tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Est-il donc toujours pertinent de maintenir ce type de concours ? Ne peut-on pas rendre le système de sélection plus performant ? Pourquoi les classes préparatoires résistent-elles tant à ces modifications ?

3. La discontinuité de tutelle entre les classes préparatoires aux grandes écoles et les écoles consulaires n'est-elle pas porteuse de fractures graves à terme ? Les classes préparatoires aux grandes écoles logées physiquement dans le cadre des lycées, donc dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne devront-elles pas évoluer pour ressembler à des premiers cycles universitaires dans leurs contenus et leurs styles pédagogiques, dans leurs objectifs voire dans leurs localisations et aller progressivement vers des équivalences DEUG ?

4. Le ministère de l'industrie peut-il indéfiniment ne pas se préoccuper de la formation des futurs responsables d'entreprise, notamment dans des périodes aussi perturbées ?

5. Les chambres de commerce et d'industrie ont une territorialité souvent liée à des villes. Il y a plus de 150 chambres de commerce et d'industrie en France. Doivent-elles toutes pouvoir développer des enseignements supérieurs de commerce et ceci au détriment d'une politique d'aménagement du territoire bien comprise ? Pourront-elles financer toutes ces écoles ?

6. Faut-il autant d'écoles de commerce et ne doit-on pas porter la réflexion sur une réorganisation du paysage national permettant des regroupements, fédérations, synergies de moyens (notamment avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information) pour avoir en France une dizaine de pôles d'excellence eux-mêmes irriguant leurs régions, présentant des formes de différenciation visibles et appréciables à l'étranger ? Comment financer quelques pôles internationaux de recherche.

7. Quel rôle les régions, voire les conseils généraux ou les municipalités peuvent-ils jouer dans ce concert ?

8. Qui va devenir le vrai champion institutionnel de cet enseignement consulaire français, sachant que l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie n'a pas plus que d'autres la vocation de le faire ?

Ce rôle doit-il revenir, comme c'est le cas aujourd'hui, de fait, à la chambre de commerce et d'industrie de Paris qui, compte tenu de son poids prédominant dans le système, risque d'en déformer, sans mauvaise pensée, les problématiques.

∴

A toutes ces questions, quelques réponses simples :

1. Concernant les classes préparatoires aux grandes écoles de commerce, il est certain qu'elles doivent se passer en deux ans, accueillir plus de littéraires et aboutir à l'équivalence du DEUG.

Les concours doivent parallèlement être simplifiés. Une double approche : d'abord des QCM de qualité sur différentes disciplines (mathématiques et sciences, histoire, géographie, langues vivantes, etc.), puis ensuite éventuellement pour ceux qui auront atteint un certain niveau, des épreuves qualitatives en fonction des différentes banques d'épreuves existantes liées à la qualité des écoles qui sont présentées, éventuellement en fin de course, des pools d'épreuves orales permettant une dernière sélection par des entretiens, en évitant la duplication, le triplicata de ces entretiens. Les mêmes épreuves d'ailleurs pourraient être appliquées aux candidats sortant de formations supérieures à Bac+2 de façon à ne pas les traiter différemment dans ces concours.

Il est évident qu'entre-temps les contenus des pédagogies des CPGE doivent être refondus pour s'adapter à l'évolution des grandes écoles.

2. Le ministère de l'industrie devrait vraisemblablement créer une direction de l'enseignement supérieur de commerce, gestion et management et s'assurer :

– d'une politique d'aménagement du territoire,

– d'une politique de réponses coordonnées aux besoins des entreprises en liaison avec les chambres de commerce et d'industrie,

– d'une politique de financement par l'IATP et la taxe d'apprentissage de ces institutions, de leurs investissements, y compris en recherche.

– d'une politique de qualification des institutions tant scientifiques qu'académiques, par la création notamment d'écoles doctorales au sein de ces écoles en liaison avec la FNEGE et le Chapitre des grandes écoles de management qui les rassemble au sein de la conférence des grandes écoles.

Le but, en s'efforçant de mettre en œuvre la concertation des multiples acteurs nationaux, régionaux, locaux et consulaires, est de créer sans centralisation excessive une forme d'harmonisation, de synergie et d'impact sur l'environnement.

Les besoins des entreprises évoluent rapidement en formation initiale et formation continue. L'apprentissage peut aussi être mis en œuvre pour l'enseignement supérieur comme l'a démontré très justement l'ESSEC et comme d'autres écoles vont le démontrer à leur tour.

Les chambres de commerce et d'industrie ne pourront assumer seules tous les développements importants que ces écoles vont devoir faire dans l'avenir. Il n'est pas question de leur retirer leur rôle d'opérateur, mais de transformer ce rôle en ingénierie de tour de table, plutôt qu'en acteur isolé.

Il est important de penser également aux évolutions rapides des besoins en formation continue.

Il est aujourd'hui difficile de concevoir une formation continue déconnectée d'une formation initiale, le tout trouvant sa cohérence dans des investissements en recherche préalables. Recherche, développement pédagogique, formation initiale et formation continue représentent la suite logique de création de valeur.

Il serait dommage que l'enseignement supérieur consulaire, après vingt-cinq ans de développement qualitatif remarquable, aille progressivement à un dépérissement par suite d'une lacune d'accueil et de financement, pour ne pas dire lacune de tutelle, dans un pays qui par ailleurs en a trop.

▶ Le Quartz est un pseudonyme de plusieurs enseignants d'écoles de commerce.

ÉCHOS

L'indicateur mensuel de l'emploi des cadres

■ Selon l'indicateur mensuel publié par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), le nombre de postes proposés aux cadres par voie de presse était de 2 500, au mois d'octobre 1993. Le volume brut d'offres est en retrait de 28 % par rapport à l'an dernier pour le même mois. Ce résultat constitue un ralentissement de la tendance de long terme (– 35 % depuis le début de l'année). La poursuite de la stabilité, cet automne, contraste avec la chute de l'offre constatée depuis 1990. Et l'APEC se demande si l'on n'est pas en train d'assister à *« un arrêt de la détérioration de l'offre d'emploi cadre précédant un retournement de tendance ? »*.

On note en effet une amélioration pour un nombre important de fonctions (direction des services connexes, fonctions médico-socio-culturelles), même si l'on remarque que les cadres de la production-fabrication et de l'informatique sont absents de cette amélioration.

▶ APEC : 51, boulevard Brune, 75689 Paris Cedex 14. Tél. : 40-52-20-00.

Trois jours pour l'insertion par l'économie

■ A l'instigation de la jeune chambre économique Rambouillet/Mantes et de l'Association pour le développement des entreprises d'insertion (ADEI) est organisée une manifestation intitulée « Trois jours pour l'insertion par l'économie » qui se dérouleront du 16 au 18 décembre, avec pour thèmes « Quelles implications sociales pour les entreprises ? » ; « Les collectivités locales : quelles responsabilités économiques ? » ; et « Le monde associatif et l'entreprenariat ».

▶ Ville de Mantes-la-Jolie, lycées Jean-Rostand et Saint-Exupéry, 66, rue Fernand-Bodet. Tél. : 30-33-26-38.

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Développer l'assurance vie au travers de partenaires financiers

Diplômé d'une école de commerce, de gestion ou de formation supérieure juridico-fiscale, vous connaissez la gestion de patrimoine ; vous avez 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine bancaire ou en assurance vie, des qualités relationnelles et le sens de l'organisation.
Venez rejoindre le secteur nouvelle distribution de la Direction Vie des AGF.

Votre mission : animer des partenaires institutionnels pour favoriser la distribution de produits d'assurance vie par leur intermédiaire. Pour cela, vous devrez :
- coordonner l'ensemble des actions qui concourent à la mise en place et au développement du partenariat (développement de produits, mise en place des circuits de gestion, accords commerciaux, documents commerciaux et administratifs).
- former les partenaires à l'assurance vie et les assister sur le plan technico-commercial.

Si ce poste vous intéresse, merci d'adresser (lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle), sous référence M8V, à Isabelle DONNADIEU Département Ressources Humaines - 33, rue La Fayette 75009 PARIS.

Aux AGF, en étudiant chaque jour les courbes des grandes évolutions de ce monde, nous anticipons pour offrir des produits sans cesse plus compétitifs, plus adaptés et pour faire progresser le métier de l'Assurance.
Nous sommes 20000 personnes. Nous réalisons un C.A. de 55 milliards en France et dans plus de 30 pays.
Ensemble, nous allons donner de l'avenir à votre avenir.

PARCE QUE DEMAIN SE DÉCIDE AUJOURD'HUI.





avec vous



L'esprit de mobilité

La mobilité est la raison d'être de nos produits, des terminaux et des réseaux de radiotéléphonie publics et privés. C'est aussi l'état d'esprit qui anime les 1 500 collaborateurs d'Alcatel Radiotéléphone. De la conception à la commercialisation, ils maîtrisent toute la chaîne. Dans le cadre de notre expansion, notre Direction Commerciale recherche pour son siège situé en région parisienne (92) des

RESPONSABLES DE ZONE
Moyen Orient (Réf. 2490)
Europe du Nord (Réf. 2501)

Vous êtes chargé de promouvoir et vendre nos terminaux radiotéléphoniques publics (GSM) ou privés auprès des agents ou distributeurs de votre zone. En participant activement aux négociations importantes, vous favorisez les ventes de nos produits aux clients locaux. Vous êtes également responsable de l'application de notre politique commerciale et technique. Vous êtes épaulé dans votre action par nos spécialistes (distribution, marketing, logistique, maintenance,...).

Agé de trente ans environ, vous êtes diplômé d'une ESC. Cinq années d'expérience export dans un environnement de produits high tech destinés au grand public vous permettent aujourd'hui de traiter des affaires importantes, à haut niveau, tout en ne négligeant pas les réalités du terrain. Volontaire et enthousiaste, vous saurez dynamiser et motiver nos partenaires. Bien entendu, vous êtes disponible pour de fréquents déplacements (40% du temps passé à l'étranger). Vous maîtrisez impérativement l'anglais et si possible une autre langue.

Votre réussite et la croissance de notre activité sur un marché très porteur sont garants de votre évolution au sein de notre filiale et du groupe Alcatel.

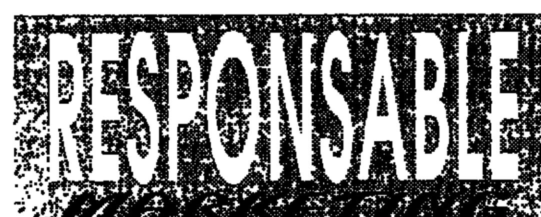


RADIOTELEPHONE
La communication au cœur de l'action.

Pour un entretien individuel avec la société, merci d'adresser lettre, CV et photo en précisant la référence choisie à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** - 31, avenue du Général Leclerc 92100 *Boulogne - Fax : 41 41 00 15.*



Société de Haute Technologie, spécialisée dans la Micro Mécanique de Précision recherche son



Rattaché à la Direction Commerciale et Marketing, vous aurez en charge :

- L'élaboration des plans Marketing et des stratégies produits au niveau mondial.
- La mise en place des systèmes d'informations.
- L'animation d'une équipe et l'organisation de la promotion produits auprès de nos forces de vente européenne.

Agé de 30/35 ans environ, vous avez une formation ingénieur, complétée d'une expérience marketing de plusieurs années.

Vous avez le sens de la recherche et de la communication, une bonne capacité d'organisation d'analyse et de rigueur. Anglais indispensable.

Merci d'adresser C.V. et prétentions sous référence RM à la Direction du Personnel de MICRO CONTROLE P.A. St-Guénault - 3 bis, rue Jean Mermoz - 91006 EVRY Cedex. Discrétion assurée.

SPIES HECKER

Filiale d'un grand groupe chimique, notre société est au premier plan sur le marché de la peinture carrosserie. Nous recherchons notre



Directement rattaché à notre Direction, patron du marketing terrain (réalisation, suivi des études, détermination du plan...), vous animez également l'équipe d'administration des ventes, suivez les budgets et assurez des missions auprès de nos clients et de notre maison-mère.

A 30 ans minimum, diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce (ESCAE), vous parlez couramment anglais (et éventuellement allemand). Vos qualités relationnelles, votre talent commercial et votre dynamisme sont des atouts nécessaires pour réussir dans ce poste.

Rémunération attractive + véhicule de fonction.

Poste basé à Limay.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions à : SPIES HECKER SA - Département Recrutement - BP 43 78520 LIMAY.



Une entreprise du Groupe HOECHST



TOSHIBA

Division Informatique

Leader mondial des micro-ordinateurs portables,
nous commercialisons une gamme complète en ventes indirectes.
Pour accompagner notre forte croissance (+ 55 %),
nous recherchons des

INGÉNIEURS D'AFFAIRES

Grandes Ecoles d'Ingénieurs ou de Commerce

GRANDS COMPTES

Vous avez en charge la promotion de nos produits auprès des grandes entreprises en établissant des relations à long terme. Vous participez à la qualification et au suivi des projets de nos clients.

DISTRIBUTION

Vous assurez le suivi, l'animation commerciale et marketing de nos distributeurs VAR et SSII. Vous êtes en charge de la croissance de nos ventes ainsi que de la promotion des produits TOSHIBA auprès de notre réseau.

Diplômé d'une Grande École (Centrale, HEC, ESSEC, ESCP...), vous avez une expérience commerciale d'environ 5 ans, soit chez un grand constructeur, soit chez un éditeur ou encore dans le secteur de la distribution de produits informatiques.
Votre sens de la réussite vous permettra de démontrer vos talents au sein d'équipes enthousiastes et de d'évoluer rapidement chez TOSHIBA.
La maîtrise de l'anglais et une bonne connaissance du secteur micro-informatique sont des atouts supplémentaires.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) en précisant la Réf. IPS/28 à la Direction des Ressources Humaines qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

TOSHIBA SYSTEMES (France)
7, rue Ampère, B.P. 131 - 92800 Puteaux



Filiale du constructeur américain des supercalculateurs CRAY, leader sur son marché. 130 personnes en France.

Afin de répondre au développement récent de sa gamme de produits, recherche :

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

Pour la commercialisation de produits CRAY, la prospection et le développement de nouveaux clients.

PROFIL :
- 28-40 ans
- Formation grandes écoles ou écoles d'ingénieurs
- Une expérience de 3 à 5 ans est exigée, en particulier dans la vente de stations de travail de haute gamme ou de systèmes centraux
- Bonne connaissance de l'anglais

Lieu de travail : Paris

Merci de nous adresser rapidement lettre, CV, photo et prétentions : *CRAY RESEARCH FRANCE 18, rue de Tilsitt - 75017 PARIS A l'attention d'Andrée SUZAN*



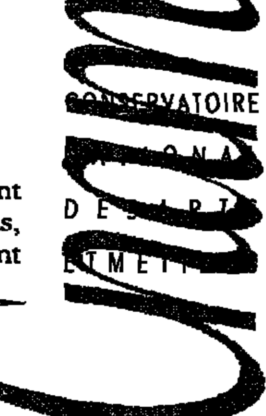
LES DIRIGEANTS

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS
Département Économie et Gestion

CHAIRES DE PROFESSEURS TITULAIRES

Plusieurs Chaires de Professeurs titulaires seront mises au concours dans les prochains mois par le Conservatoire National des Arts et Métiers (Département Economie et Gestion). Elles concerneront les domaines suivants :

- **Economie Appliquée**
- **Gestion Financière de l'Entreprise**
- **Action Commerciale**
- **Transport et Logistique**
- **Economie et Management de l'Entreprise**



Ces Chaires s'adressent à des personnalités qui exercent d'importantes responsabilités dans les secteurs industriels, commerciaux, financiers, publics ou dans l'enseignement supérieur.

Pour toute information complémentaire :
Monsieur Philippe MESNIER - Secrétaire Général du Conservatoire National des Arts et Métiers - 292, rue Saint Martin - 75003 PARIS - Tél : (1) 40 27 26 75

---

agrr groupe

DIRECTEUR DEVELOPPEMENT

PREVOYANCE COLLECTIVE
Basé à LYON

Sur Rhône-Alpes, région où notre potentiel de croissance est important, votre objectif est d'accroître notre part de marché prévoyance collective.

Adjoint au Directeur Régional, dans le cadre de cette fonction, vous définissez les axes de développement et une politique commerciale adaptée. Vous menez une action personnelle auprès des entreprises, animez et assistez une équipe commerciale de 8 personnes.

De formation supérieure, vous avez une solide expérience : • de la prévoyance collective acquise dans le courtage, les assurances... • de l'encadrement et de la vente.

Nous vous proposons de rejoindre un groupe solidement implanté où engagement et volonté de se développer ne se conçoivent pas sans le respect des hommes.

Merci d'adresser CV, photo, lettre manuscrite en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 3 cours Albert Thomas, 69416 LYON Cedex 03, sous la référence 69.0733/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

FILIALE COMMUNE DE DEUX GROUPES D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DE PREMIER PLAN

RECHERCHE POUR POSTE BASÉ A PARIS

UN (E) ADJOINT (E) DU DIRECTEUR

Vous assisterez le directeur dans la conduite des opérations internationales :

- Relations avec les partenaires d'un réseau international d'assureurs de groupes,
- Développement des affaires internationales auprès des clients en portefeuille et des prospects,
- Réalisation des études, propositions et mise en place des affaires,
- Extension possible à la prospection des affaires nationales.

PROFIL :

- Diplômé(e) de l'enseignement supérieur (école de commerce, actuaire...),
- Langues : anglais, langue maternelle ou très bonne connaissance, la pratique de l'allemand sera un plus,
- Expérience d'au moins 5 ans en matière de réseau international,
- Age : 30 à 40 ans.

SALAIRE :

300 KF et plus en fonction de l'expérience et des réalisations professionnelles.

Merci d'adresser votre CV et votre lettre manuscrite à EXPERTIS BP 708 – 75827 PARIS CEDEX 17.



CARRIÈRES INTERNATIONALES



Universität Zürich **Philosophische Fakultät II**

Applications are invited for two positions as

Professor of Mathematics

at the University of Zürich, one in Analysis and one in Numerical Analysis. Applicants are expected to be active in research and to be willing to participate in teaching at all levels.

Applications, including CV and list of publications, should be sent to Professor G. Rasche, Dekan der Philosophischen Fakultät II, Universität Zürich-Irchel, Winterthurerstrasse 190, CH-8057 Zürich, to arrive before 15th February 1994.

La filiale d'un important Groupe, d'envergure internationale, positionné sur le secteur des Télécommunications, recherche pour développer son activité dans le secteur des Mobiles en Pologne :



L'adjoint de son directeur technique

Ses missions :
Prendre la responsabilité du centre OMC : organisation d'un service permanent, gestion du réseau, analyse des indicateurs de service ; assurer la maintenance et l'exploitation du réseau : infrastructures, sites, gestion des consignes de sécurité ; gérer les équipes d'exploitants et le budget de cette activité.

Son profil :
Ingénieur Grandes Ecoles, spécialisé en Télécommunication, le candidat retenu aura acquis une expérience de plusieurs années dans l'exploitation de Réseaux de Télécommunication. Ce poste, basé à **VARSOVIE** nécessite une parfaite maîtrise du polonais, ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais. Votre réussite dans ce poste sera un tremplin pour de plus amples responsabilités.



Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + C.V.) sous réf. A3 12 03 à notre Conseil, Madame Claude Favereau
FAVEREAU CONSULTANTS
52, rue de la Fédération - 75015 PARIS.



LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

envisage de constituer, par voie de sélections, une réserve de recrutement d'

AGENTS TEMPORAIRES (m/f)

ASSISTANTS ADMINISTRATIFS de catégorie B (non-universitaires)

pour l'accomplissement de tâches techniques d'application et d'assistance au personnel de catégorie A dans un ou plusieurs des domaines d'activité de la Commission, tels que: lutte anti-fraude; affaires industrielles et sociales; la politique de concurrence; statistiques; information et culture; environnement; politiques régionales; douanes et fiscalité indirecte; PME; aide humanitaire; éducation, formation et jeunesse.

1) L'attention des intéressés est attirée sur le haut niveau de qualifications professionnelles requises. Le candidat idéal devra être ressortissant d'un Etat membre des Communautés Européennes, avoir accompli des études secondaires supérieures, avoir plusieurs années d'expérience spécifique dans les domaines indiqués, acquise de préférence au niveau international, et s'exprimer couramment en plusieurs langues des Communautés Européennes. De plus, pour certains emplois, des connaissances et une expérience approfondies en informatique-bureautique ou en gestion administrative, financière et comptable ou en documentation-archives sont exigées.

2) Les candidats jugés les mieux qualifiés par rapport aux conditions requises seront convoqués à un entretien de sélection, à l'issue duquel il pourrait être proposé à des lauréats, en fonction du nombre d'emplois disponibles, un contrat d'une durée de trois ans, pouvant être prorogé jusqu'à cinq ans.

3) En raison du contexte budgétaire difficile auquel sont également confrontées les institutions communautaires, il n'est pas possible de fournir un calendrier précis de recrutement. En tout état de cause, compte tenu des délais de procédure, les recrutements ne pourront débuter, pour l'essentiel, avant le deuxième trimestre 1994.

La Commission met en œuvre, en faveur de son personnel, une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et encourage vivement les candidatures féminines.

Les candidatures des fonctionnaires des institutions des Communautés européennes ne sont pas recevables.

Les intéressés sont priés de se manifester uniquement par carte postale (pas de lettre, ni c.v. à ce stade s.v.p.) à envoyer au plus tard le 23/12/1993 (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse indiquée ci-dessous, en mentionnant le nom, l'adresse, la langue maternelle et la référence AT/B. Ils recevront, début 1994, le profil détaillé des emplois, un acte de candidature et tous les renseignements nécessaires pour présenter leur candidature.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, Direction Générale Personnel et Administration, Unité Recrutement SC 41 AT/B, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles.

Les cartes postales envoyées au plus tard le 23/12/1993 et mentionnant la référence AT/B seront seules prises en considération.

Les personnes ne répondant pas aux conditions indiquées au point 1 ci-dessus sont priées de s'abstenir.

LE MONDE DES CADRES



INSTITUTE OF MANAGEMENT RESOURCES

LOS ANGELES - MEXICO - TORONTO - MANCHESTER - PARIS - MILAN - MADRID - FRANCFORT

Notre activité : Conseil en Management orienté vers l'amélioration des résultats de nos clients. Notre atout : la performance. Pour faire face à la forte croissance de la filiale France, nous renforçons notre équipe en intégrant plusieurs Consultants.

CONSULTANTS EN MANAGEMENT

Votre mission : coordonner toutes les actions impliquées dans la mise en place d'organisations plus performantes et de systèmes de gestion adaptés. Partie intégrante d'une équipe, votre rôle est primordial dans l'exécution du projet.

Votre profil : votre expérience, votre état d'esprit, votre sens du contact humain, vous permettent de maîtriser rapidement les concepts de stratégie et d'organisation. Votre sens analytique très prononcé ne vous empêche cependant pas d'avoir une vision synthétique des problèmes.

Diplômé de l'enseignement supérieur (école de commerce ou d'ingénieurs), vous êtes âgé de 28 à 32 ans. Vous maîtrisez bien entendu parfaitement l'anglais, une autre langue européenne serait un atout (en particulier le portugais et le néerlandais). Vous serez fréquemment en déplacement. Réf. 2616

EXPERTS EN QUALITE

Votre mission : au sein d'une équipe, vous aurez à analyser les besoins, définir les plans d'actions permettant d'améliorer le niveau de qualité (au sens large du terme), coordonner les actions et en contrôler les résultats.

Votre profil : votre expérience dans le domaine de la Qualité Totale, (5 ans minimum, de préférence en milieu industriel), très orientée vers le management opérationnel vous a permis de développer votre sens analytique et une vision synthétique des problèmes de structures, de systèmes et de comportements en entreprise. Parallèlement, vous avez acquis une compétence dans le domaine de la certification.

A 35/40 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, vous êtes concret et préférez des "actions terrain". Vous maîtrisez bien entendu parfaitement l'anglais, une autre langue européenne serait un atout. Vous serez fréquemment en déplacement. Réf. 2617

Adressez CV, lettre manuscrite et photo obligatoire, en précisant la référence du poste, à notre Conseil Jean-Claude MAURICE CONSEIL - 15, rue Sarette - 75014 Paris.

SEMACOS



ASNIÈRES

Les copyrights ou les royalties font partie de votre environnement professionnel : votre expérience nous intéresse ! Nous vous proposons de l'élargir à l'univers de la musique. Nous apprécierons aussi votre sens de l'organisation, votre rigueur et votre parfaite maîtrise de l'anglais. Répondant au Directeur financier, vous serez à la tête d'une équipe de quatre personnes. Vous aurez la responsabilité de l'analyse des contrats d'artistes et de leur suivi et vous contrôlerez le paiement des royalties et des droits aux organismes collecteurs. Adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à : Marielle Mignien - Sony Music - 8, rue Louis Armand - 92602 ASNIÈRES CEDEX.

Sony Music

DES TALENTS DANS TOUS LES DOMAINES

MILLESIMES



ALIMENTAIRE S.A.

Filiale de MARS Incorporated, MARS ALIMENTAIRE recherche de JEUNES MANAGERS à fort potentiel dans le cadre de son programme



"PASSEPORTS MULTIFONCTIONS"

Diplômé(e) d'une Ecole de Commerce ou de formation Ingénieur, vous possédez éventuellement une formation complémentaire.

Durant les deux premières années, vous réaliserez dans tous nos domaines d'activité, plusieurs missions très opérationnelles et intensives d'une durée d'environ 6 mois chacune.

Bien sûr, vous maîtrisez couramment l'anglais et pratiquez une autre langue.

Votre mobilité géographique et fonctionnelle est totale.

Nous proposons un niveau de rémunération à la hauteur de nos exigences.

Pour faire connaître votre motivation, nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite et CV, sous la référence 1143 A, à notre Conseil NEMESIS - 10 rue de Richelieu - 75001 PARIS.

MEDIAPA

Frolic SHEBA Pedigree PAL ron-ron Uncle Bens

MARS Incorporated

TANIS : au delà d'une "évocation", une équipe, une expertise, un projet d'entreprise

Tanis, une équipe de consultants confirmés, une réelle éthique bâtie sur une expertise reconnue dans les différents domaines du recrutement, de la formation, des bilans de compétences, de l'audit social, et des ambitions reposant sur des projets concrets.

Aujourd'hui nous vous proposons l'opportunité de rejoindre cette structure à taille humaine comme :

CONSULTANT

Si à 30/35 ans et avec une expérience significative dans l'un des métiers du conseil en ressources humaines, vous souhaitez donner une nouvelle impulsion à votre carrière, nous vous offrons la possibilité de vous réaliser en participant à un projet d'entreprise.

Si ce message est en phase avec votre objectif, nous serons heureux de partager avec vous nos ambitions.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle à Michel HAREL -

TANIS - 16 rue Félicien David - 75016 Paris.

LTA*AMP

Nos 750 professionnels affichent clairement leur ambition : garantir aux entreprises un service de qualité à travers une gamme de prestations allant du conseil aux solutions produits, et ceci sur l'ensemble du territoire national.

CONSULTANTS BANQUE

De formation supérieure, vous avez une expérience significative des marchés financiers et vous avez plus particulièrement participé à des projets portant sur les domaines suivants :

- *le pilotage bancaire,*
- *la gestion des risques de contrepartie,*
- *les mesures d'activité.*

Intégré à notre division Finance (200 personnes) au sein du département Conseil, vous serez chargé de missions d'audit, de conseil et de direction de projets auprès de nos clients.

Une bonne maîtrise de l'outil informatique est un plus apprécié.

Merci d'adresser votre candidature au Groupe Transiciel, BP 160, 112 avenue Kléber, 75770 Paris Cedex 16.

GROUPE TRANSICIEL

MAGAZINE SCIENTIFIQUE

souhaite intégrer, dans son équipe rédactionnelle, de

JEUNES JOURNALISTES.

- Vous êtes passionnés par les sciences physiques, la technologie ou les sciences de la vie.
- Vous possédez une excellente aisance rédactionnelle.

Contrat à temps partiel donnant la possibilité de poursuivre, simultanément, des études .

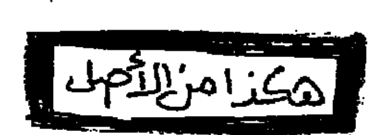
Merci d'envoyer votre candidature (lettre, CV + photo) à : [redacted]

Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74



FINANCE / BANQUE

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

Juriste d'Affaires

à vocation internationale - Paris

Le Poste : Au sein de la Direction Juridique de France Télécom - Département Contrats Internationaux - ses attributions comprendront la rédaction et la négociation de tous contrats internationaux, la participation au montage juridique d'opérations d'investissements à l'étranger.

Le Candidat : Agé d'au moins 30 ans, 3ème cycle en droit des affaires (DEA, DESS, DJCE...), avec si possible des connaissances en fiscalité, vous pouvez justifier d'une expérience réussie d'environ 5 ans en entreprise et/ou en cabinet.

La maîtrise de l'anglais est indispensable, une seconde langue serait appréciée.

Merci de contacter nos conseils Grégoire Berlin ou Frédéric Foucard au (1) 42 89 09 17 ou leur envoyer un dossier de candidature complet sous référence 1584/GB à Norman Parsons 6, rue Paul Baudry - 75008 Paris.

France Telecom

Publipanel

Controller industriel

OISE — 280-350KF

■ *LA SOCIETE : Division industrielle (260 personnes) d'un groupe américain de renommée mondiale dans le secteur des biens de consommation.*

■ *LE POSTE : Suite à l'acquisition récente de cette activité par le groupe, le candidat prendra en charge la mise en place des nouvelles procédures groupe et le contrôle et suivi du contrôle de gestion industriel (calcul du prix de revient, analyse des écarts, budgets...) et ce à la tête d'une petite équipe.*

■ *LE CANDIDAT : Diplômé d'une grande école de commerce et fort d'une expérience de 3 à 4 ans en audit ou contrôle de gestion en milieu industriel, vous souhaitez mettre en oeuvre votre pragmatisme dans un poste opérationnel sur le terrain.*

■ *Merci de contacter notre conseil Ivor ALEX au (1) 42 89 09 17 ou lui envoyer un dossier de candidature complet en mentionnant la référence 1585/IAM à : NORMAN PARSONS 6 rue Paul Baudry - 75008 Paris.*



LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT FINANCIER AVEC PLUS DE 150 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

Publipanel

Filiale d'un important groupe, notre société de services au grand public, située à Lyon, 3 600 personnes, recherche un juriste Droit Social pour seconder notre Directeur des Ressources Humaines

Responsable des relations sociales

Vous aurez pour mission de favoriser les actions de progrès social. Vous devrez notamment :

• participer à la définition et à la mise en place de la politique sociale • mettre en oeuvre et animer les projets sociaux et proposer des objectifs d'innovation • conduire avec la D.R.H. les relations de travail et les négociations au niveau de l'entreprise • assister et conseiller les responsables opérationnels en matière de droit du travail et définir les moyens d'information et de formation.

Ce poste nécessite une formation Maîtrise de Droit, complétée par une spécialisation en Droit Social ; 5 ans d'expérience dans la fonction Ressources Humaines, avec une dominante Relations Sociales, acquise de préférence en milieu industriel.

En outre, des qualités de dialogue constructif et d'animateur, des capacités de réflexion et d'anticipation sont indispensables pour participer pleinement aux responsabilités stratégiques de la D.R.H. et au développement de l'entreprise.

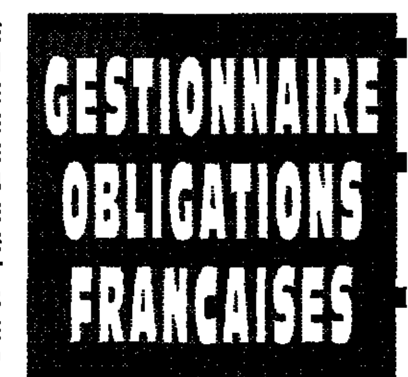
Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 62/043 à :



26, rue Henri Monnier 75009 PARIS.

PARIS - LYON - MULHOUSE - STRASBOURG

SOCIÉTÉ DE GESTION RECHERCHE DANS LE CADRE D'UNE GESTION D'ÉPARGNE COLLECTIVE (SICAV ET FONDS COMMUNS DE PLACEMENT) UN



Diplômé de l'enseignement supérieur, de préférence d'une grande école de commerce parisienne ou de formation scientifique.

Vous êtes âgé de moins de 30 ans, vous avez le goût de la micro-informatique et votre expérience de 2 ans dans un poste similaire sera appréciée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 39737 à EURO RSCG Carrières - 10, rue du Plâtre 75014 PARIS qui transmettra. Ne pas téléphoner.

Groupe de distribution spécialisé, leader dans son secteur (10 Milliards de F de chiffre d'affaires) recherche pour son siège social à PARIS

CONTROLEURS DE GESTION

(débutants ou courte expérience)

d'une Ecole Supérieure de Commerce et ayant un fort potentiel pour évoluer dans une équipe très opérationnelle.

Adresser CV, photo et prétentions sous réf. 2381 à **EUROMESSAGES** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex ou postulez sur **Minitel 3617 EUROMES2 code 2381**

OUTILLAGE A MAIN



Leader mondial de l'outillage à main
RECHERCHE POUR SA FILIALE FRANÇAISE UN

CONTROLEUR DE GESTION

(H/F)

Rattaché(e) au Directeur Financier, vous êtes chargé(e) de la préparation des budgets, l'animation du reporting mensuel et la réalisation d'analyses économiques ponctuelles à la demande des Directions française ou européenne.

Jeune diplômé(e) d'une Ecole Supérieure de Commerce, option Finances, Contrôle de gestion, ou titulaire d'une maîtrise de gestion, vous maîtrisez en outre les outils micro-informatiques. Votre goût prononcé pour la communication devra vous permettre de faire évoluer les outils de gestion dans un esprit pédagogue en mettant l'accent sur votre mission de conseil interne pour favoriser les prises de décision.

Une bonne pratique de la langue anglaise est indispensable.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions à :
Société SICFO STANLEY - Direction du Personnel BP 1579 - 25009 BESANÇON CEDEX

Discrétion totale assurée

Ressources humaines

CDD de 18 mois

NÉE EN 1991 D'UNE ASSOCIATION DE LA SEPT ET D'ARD-ZDF, LA CHAINE CULTURELLE EUROPÉENNE ARTE COMPTE AUJOURD'HUI 200 PERSONNES.



ACTUELLEMENT, DES NÉGOCIATIONS SONT MENÉES ENTRE LA DIRECTION DE ARTE G.E.I.E. À STRASBOURG ET LES SYNDICATS REPRÉSENTATIFS EN VUE D'UN ACCORD COLLECTIF D'ENTREPRISE. POUR RÉPONDRE À CET ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ, NOUS RECHERCHONS UN COLLABORATEUR EXPÉRIMENTÉ.

DE FORMATION SUPÉRIEURE EN GESTION DU PERSONNEL ET/OU DROIT DU TRAVAIL, VOUS JUSTIFIEZ D'UNE EXPÉRIENCE SIGNIFICATIVE, ACQUISE DE PRÉFÉRENCE DANS LE MILIEU AUDIOVISUEL.

IMPÉRATIVEMENT BILINGUE FRANCAIS-ALLEMAND, VOUS MAITRISEZ LES OUTILS INFORMATIQUES (EXCEL, WORD) ET FAITES PREUVE DE RIGUEUR ET DE MÉTHODE.

MERCI D'ADRESSER, CV + LETTRE DE MOTIVATION, SOUS RÉF. 09/93, À ARTE G.E.I.E., SERVICE DU PERSONNEL, 2A RUE DE LA FONDERIE, 67080 STRASBOURG.

Votre talent nous intéresse... rejoignez-nous !

MEDIA SYSTEM

ORGANISME FRANCAIS DE COOPERATION INDUSTRIELLE

Recherche

CONSULTANT JUNIOR

Vous aurez pour mission de promouvoir auprès d'Entreprises Françaises, des programmes de coopération industrielle avec des pays d'Asie. A ce titre, vous participerez à la recherche de partenaires industriels français et au suivi des projets, ce qui implique à la fois de nombreux contacts et une gestion administrative des dossiers.

Diplômé d'une Ecole d'Ingénieurs + formation complémentaire en gestion, vous disposez d'une première expérience acquise, si possible, en Asie.

Homme de contact, vous avez le goût du travail en équipe mais êtes aussi autonome, doté d'un solide sens de l'organisation et d'une grande ouverture d'esprit.

La maîtrise de l'anglais est exigée.

Le poste à pourvoir immédiatement est basé à Paris.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) avant le 25 Décembre, sous réf. 332 à :
Chantal Kenvyn 7, rue Robert Le Coin -75016 PARIS.







ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



CONSULTANT FORMATEUR

Nous sommes une fédération professionnelle représentant 6000 mutuelles, 40 milliards de chiffre d'affaires, leader dans le domaine de la complémentaire maladie et de la santé avec 25 millions de personnes protégées.

Pour sa cellule Management-Ressources Humaines, notre Service Conseil Formation recherche un consultant-formateur

Vous aurez pour mission de développer l'activité Conseil et Formation de votre secteur :
- en concevant et animant des formations de qualité pour les mutuelles clientes ;
- en participant à la définition de l'offre de formation ;
- en montant des opérations de formation avec des intervenants extérieurs ;
- en menant des missions de conseil ;
- en développant le portefeuille de clientèle.

Ce poste, basé à Paris 15ème, demande une grande disponibilité : déplacements fréquents en province, une centaine de jours d'animation par an.

Vos domaines d'intervention :
- le management des équipes et des personnes ;
- la gestion des ressources humaines.

A 30-35 ans, vous avez impérativement une expérience du métier de formateur et une pratique de la Gestion des Ressources Humaines et/ou du management.
Votre formation de type ESC, maîtrise de gestion, Sciences Po + 3ème cycle G.R.H, votre expérience du terrain et votre personnalité vous permettront d'être un interlocuteur crédible vis à vis de dirigeants d'entreprise.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) en précisant la référence S.C.F., votre niveau actuel et vos souhaits de rémunération à l'attention de Marie-Christine DANE - MUTUALITE FRANCAISE
Direction des Ressources Humaines
255, rue de Vaugirard
75719 PARIS
CEDEX 15.

MUTUALITÉ FRANÇAISE

L'INTELLIGENCE MUTUELLE

OBC

Fiscalité et Droit coopératifs

▶ JURISTE HAUT NIVEAU ◀

Un important organisme professionnel agissant au niveau national recherche un juriste de haut niveau.

Rattaché au Directeur Général et responsable d'une petite équipe, il sera chargé :

- d'animer (au niveau de la profession) la réflexion doctrinale en fiscalité et droit coopératifs et ses applications
- d'assister le Président et le Directeur Général de l'organisme dans les négociations avec les pouvoirs publics
- d'organiser la diffusion de l'information juridique et de jouer un rôle de conseil auprès des adhérents.

La réussite dans ce poste implique :

- une solide formation juridique (doctorat ou niveau équivalent), une excellente connaissance du droit coopératif et une expérience d'environ 10 ans
- des capacités de conception liées à des qualités d'animateur et de dialogue favorisant les interventions sur le terrain.

Poste à Paris.

Ecrire sous Réf.
50A 2617 3M
Discrétion absolue

▶ etap ◀

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel



INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE

BUSINESS POLICY EXECUTIVE

The International Chamber of Commerce, the Paris-based world business organisation, is seeking to appoint very soon an executive, preferably with a legal background, to manage its committee work on taxation, intellectual property and competition policy.

The successful candidate will have the following qualities : • perfectly bilingual, French and English ; • experience in drafting reports, mainly in English ; • preferably around 30 years of age ; • a dynamic personality with good organisational and communications skills, as well as proven intellectual abilities ; • capacity to work well under pressure and as part of a small team ; • competence in organising occasional seminars.

Applications, together with CV, should be sent to : Director of Personnel
International Chamber of Commerce - 38 Cours Albert 1er - 75008 PARIS
Fax (33.1) 49 53 28 35

OBC

Data General France

Nous sommes l'un des premiers constructeurs informatiques américains (400 MF de CA en France, plus d'1 Md $ dans le monde). Nous recherchons pour *Data General Leasing*, notre division Financement France/Europe

L'ADJOINT DU MANAGER LEASING

Votre territoire d'intervention est européen : vous assurez principalement la préparation et la gestion des dossiers de financement de la filiale française et des filiales européennes, vous gérez également les modalités de refinancement de *Data General Leasing* et êtes en contact permanent avec nos forces commerciales et notre clientèle européenne.

A 28 ans, de formation supérieure (Bac + 5), vous avez une expérience d'au moins deux années au sein du département financement d'une banque ou d'une entreprise. La maîtrise de l'anglais est impérative ainsi qu'un bon niveau d'espagnol ou d'italien.

Autonome et dynamique, votre personnalité doit vous permettre de vous intégrer aisément à notre culture anglo-saxonne.

Merci de contacter Ivan PACAUD au 45.38.62.62 ou adressez un dossier de candidature à : **CLP Associés**, Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 PARIS CEDEX 15, sous réf. LM505.



Grâce à un environnement concurrentiel difficile mais riche, nous développons nos positions. Stratégie audacieuse, anticipation du marché, recherche de l'excellence en matière de gestion, telles sont les raisons de ce succès. Afin de poursuivre résolument dans cette voie, nous souhaitons intégrer un nouveau collaborateur,

Adjoint du Directeur Financier

Responsable des services comptables et de gestion, vous couvrirez l'ensemble de la fonction: Reporting, Business Planning, Budgets, Comptabilités, Contrôle de Gestion et Trésorerie. Vous animerez une équipe de 7 personnes avec son encadrement et assisterez la Direction Financière dans l'étude de projets spécifiques.

A 30 ans environ, votre expérience professionnelle en cabinet d'Audit puis en entreprise internationale vous a permis de bien maîtriser les exigences anglo-saxonnes. Aptitudes au management, compétence technique et anglais courant seront vos atouts.

Si bâtir votre propre évolution en partageant notre réussite vous passionne,

envoyez votre dossier de candidature détaillé sous réf.4135/3 à notre Conseil Catherine MANON-MILLET Cabinet R.C.C. 31, rue Tronchet 75008 PARIS



CAMEL | Winston

Deb's

Véritable outil de dynamisation économique régional, la CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE MARSEILLE - PROVENCE, recrute dans le cadre du développement de la Direction des Affaires économiques, un nouveau collaborateur.

Chargé(e) d'Etudes

Sous l'autorité du responsable du service des Etudes, il(elle) devra : - assurer la réalisation d'analyses et d'études sur l'activité économique (3 ou 4 par an) par une approche directe du monde économique concerné (50 à 70 entreprises visitées et interviewées dans l'année), - établir un diagnostic précis et des propositions d'actions, - participer à plusieurs groupes de travail.
Le(la) candidat(e) devra détenir une formation supérieure en économie (Bac + 4/5), ainsi qu'une expérience de 4/5 ans dans un service d'études ou un cabinet conseil. La connaissance du tissu industriel régional est un plus certain. Débutants s'abstenir.

Merci d'adresser sous réf. 536Z/2 lettre manuscrite, CV, photo et rémunération souhaitée à notre Conseil PSYNERGIE, Michèle PHILIP, 42 rue Fargès. 13008 MARSEILLE.

PSYNERGIE MARSEILLE PARIS - LYON MONTPELLIER

L.B.W.

GROUPE BANCAIRE NATIONAL DÉCENTRALISÉ RECHERCHE POUR SON ORGANISME FINANCIER NATIONAL À PARIS UN

Opérateur de Marché Francs

Après un double cursus scientifique et économique, une première expérience réussie de 2 à 4 ans sur les marchés francs vous a donné l'envie d'élargir votre fonction.

Votre mission sera double : interventions sur les marchés francs et actions de Conseil aux Directions Financières de nos Entités Régionales.

Rigoureux et créatif, vos aptitudes relationnelles alliées à votre sens du service feront de vous un spécialiste reconnu au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 306/LM (à indiquer sur l'enveloppe) à **LBW**, 10 rue Jean Goujon, 75008 PARIS, qui transmettra.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Votre expertise au service des meilleures décisions

Gestion de capitaux, ingénierie financière, assurance-vie, gestion de patrimoine... dans tous ces domaines, BIP affirme le savoir-faire d'une équipe de professionnels. Engagés dans la voie du conseil, tournés vers l'avenir, nos collaborateurs n'ont qu'un objectif : aider BIP à prendre la meilleure décision.

Auditeur interne

Pour optimiser le fonctionnement de nos structures, vous interviendrez sur des aspects très variés de l'activité du siège et de nos filiales : sécurité des opérations de marché, développement commercial, procédures de contrôle interne, rentabilité, informatique, comptabilité... A partir de vos diagnostics, vous serez une véritable force de propositions, capable d'assurer le suivi des réalisations auprès de nos équipes.

De formation supérieure, vous avez une expérience d'au moins 2 ans dans le secteur financier. Vos qualités de rigueur et de diplomatie seront essentielles. Autonome et curieux, vous saurez imaginer des solutions novatrices et convaincre vos interlocuteurs.

Merci d'adresser votre candidature (lettre ,CV et photo), sous réf. AUDMON, à BIP, Direction des Ressources Humaines, 108 bd Haussmann, 75008 Paris.

Banque Internationale de Placement



Groupe Dresdner Bank

MEDIA SYSTEM

NOUVEAUX ESPACES, NOUVEAUX METIERS...

Filiale commune de la Caisse des Dépôts et Consignations et des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, investie de responsabilités de Caisse Centrale, la Société Centrale de Trésorerie se définit aussi comme une plate-forme de services à destination du réseau des Caisses d'Epargne. Ses ambitions d'efficacité et de performance la conduisent aujourd'hui à renforcer ses équipes.

RESPONSABLE COMPTABLE DEVISES

La Direction Internationale de la SCTCEP a pour vocation d'assurer le traitement des paiements internationaux.

Au sein de cette direction, vous aurez pour missions :
- le contrôle des activités comptables en devises,
- la contribution à la mise en place des aspects comptables des projets,
- le reporting comptable.

Vous serez assisté de deux collaborateurs placés sous votre responsabilité.

Vous avez une formation supérieure en comptabilité et/ou une expérience significative dans le domaine de la comptabilité devises.

Poste cadre. Lieu de travail : La Défense.



SOCIETE CENTRALE DE TRESORERIE
CAISSE D'EPARGNE

Adresser lettre de candidature + CV + photo + prétentions sous la référence RCD à SCTCEP - Service Ressources Humaines - La Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex 41 ou tapez 3617 NC2 réf. RCD.

NC Communication

Juriste d'entreprise

BT France souhaite engager un juriste pour son siège européen à Paris. Rattaché au service juridique du groupe BT à Londres et posté dans son "Eurocentre" à la Défense, vous êtes collaborateur et consultant auprès des dirigeants des équipes commerciales françaises et européennes et responsable des activités juridiques liées à l'expansion du groupe en France et en Europe.

Il est essentiel que vous ayez une formation juridique supérieure française et un minimum de quatre ans d'expérience en entreprise en France. En outre, vous possédez d'excellentes connaissances du secteur des télécommunications. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et le français et êtes amené à voyager fréquemment en Europe ; la pratique d'une autre langue étrangère serait souhaitée.

Ce poste offre d'excellentes possibilités pour un candidat ambitieux et fortement motivé, souhaitant développer sa carrière au sein d'un groupe multinational et dynamique au premier plan des télécommunications.

Paris

Excellente Rémunération

Veuillez contacter Deborah Kirkman ou Jacques Police au (19-44) 71 379 33 33 ou veuillez adresser votre lettre de motivation et CV en anglais à Robert Walters Associates, 25 Bedford Street, London WC2E 9HP. (Télécopie : 19 44 71 915 87 14).





CADRE RESPONSABLE DES COUTS ET PRIX DE REVIENT

Nous sommes une fédération professionnelle représentant 6000 mutuelles, 40 milliards de chiffre d'affaires, leader dans le domaine de la complémentaire maladie et de la santé avec 25 millions de personnes protégées.

Intégré à notre service Analyse et Contrôle de Gestion, votre mission s'articule autour de 2 axes principaux que vous ferez évoluer :
- l'architecture du plan comptable analytique et les procédures d'alimentation,
- les méthodes d'élaboration des coûts et prix de revient des produits et activités.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre et de la gestion des différents états et procédures de suivi, vous prenez en charge l'assistance aux Directions Opérationnelles et participez notamment à l'établissement des factures internes entre Centres, à la détermination des mesures de rentabilité et à la production des états correspondants.

Votre candidature nous intéresse si de formation supérieure DECS ou équivalent, vous souhaitez valoriser une expérience réussie d'au moins 5 ans et affirmer vos compétences en comptabilité des assurances et analytique.

Rompu à l'informatique, vous maîtrisez le pilotage des outils de gestion comptable sur gros système. Homme de contact, vous alliez aisance relationnelle au sens de la pédagogie, autant de points forts pour réussir parmi nous.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) en précisant la référence ACG, votre niveau actuel et vos souhaits de rémunération à l'attention de Marie-Christine DANE - MUTUALITE FRANCAISE - Direction des Ressources Humaines - 255, rue de Vaugirard - 75719 PARIS CEDEX



L'INTELLIGENCE MUTUELLE

ORC CONTESSE



Fiscaliste

Important Cabinet d'avocats internationaux recherche un excellent fiscaliste ayant au moins cinq ans d'expérience, de préférence en Cabinet.

Le candidat devra :

- être très bon juriste,
- être parfaitement bilingue anglais,
- être habitué à consulter verbalement et par écrit dans les deux langues,
- posséder un esprit de synthèse et de créativité.

Adressez lettre manuscrite, CV et photo sous référence 2709 à Austin Knight - 129, rue de Turenne 75003 Paris, qui transmettra.

"UN CHEF D'ORCHESTRE, UN STRATEGE, UN HOMME DE SYNTHESE ET DE DIALOGUE"

la personne que nous cherchons sera tout cela à la fois puisque DIRECTEMENT RATTACHÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE, elle aura en charge

TOUT LE SERVICE COMPTABILITÉ-FINANCE

d'un Important Groupe Agro-Alimentaire.

Elle sera le spécialiste qui sait faire parler les chiffres et elle aura dans ce but comme objectif d'assurer un dialogue permanent au sein du groupe de manière à mettre en place et exploiter un outil homogène d'informations financières et comptables.

Cette personne aura donc nécessairement acquis une expérience très proche du terrain dans des fonctions demandant une large autonomie. Sa formation sera de niveau supérieur type Ecole de Commerce-option finance comptabilité- Dauphine ou équivalent appuyée sur d'excellentes bases juridiques et ficales ainsi qu'un niveau comptable au moins égal au DECS.

Nous lui demanderons donc d'avoir un esprit d'organisation accentué et l'habitude de manager une équipe, de manière à savoir la sensibiliser aux critères de performance qui sont de règle dans une entreprise commerciale dans ses relations avec les clients.

Une très bonne maîtrise de la langue anglaise est indispensable pour les relations comptables et financières de la société avec les clients étrangers.

Tel est en résumé le challenge que nous proposons pour un poste basé en province, dans la **RÉGION CENTRE OUEST.**

Ecrire avec CV et prétentions à notre Conseil Mme D'ORNANT que nous avons chargée d'instruire cette recherche en toute confidentialité.

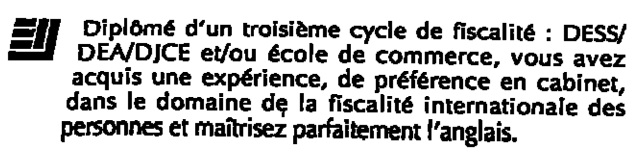


FIDAL PARIS - 47 rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

HSD ERNST & YOUNG
Société d'Avocats
recherche
pour sa Division Fiscalité Internationale des Personnes

UN CONSULTANT

Diplômé d'un troisième cycle de fiscalité : DESS/DEA/DJCE et/ou école de commerce, vous avez acquis une expérience, de préférence en cabinet, dans le domaine de la fiscalité internationale des personnes et maîtrisez parfaitement l'anglais.



Pour une clientèle de groupes internationaux détachant du personnel en France et à l'étranger, vous serez chargé des missions telles que :
- Consultations de planification fiscale et sociale,
- Gestion de déclarations d'impôt sur le revenu.



Des connaissances en micro-informatique (traitement de texte et tableur) seraient un plus.

Ce poste, basé à Paris-La Défense, est à pourvoir immédiatement.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature : lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous la réf. DFP1/94 à l'attention de Sandrine GIBERT - HSD ERNST & YOUNG - 51, rue Louis Blanc - Cedex 75 - 92037 PARIS LA DEFENSE 1.

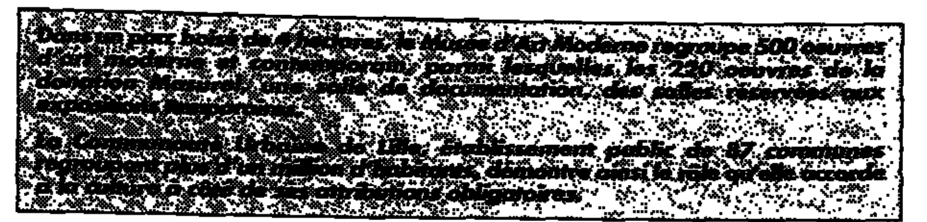
ERNST & YOUNG

Carré Turenne

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

Collectivités territoriales - Ministères - Associations

Communauté Urbaine de Lille



recherche pour le

Musée d'art Moderne un Conservateur

(réf. 93-114 LM)

MISSIONS *: Aux côtés du Conservateur en Chef, vous collaborez à l'ensemble des activités du Musée d'Art Moderne. Vous assurez notamment la gestion de la collection (**Braque, Picasso, Modigliani, Léger, Miro...**) et la réalisation de certaines expositions.*

PROFIL *: Ce recrutement est réservé aux candidats spécialisés dans l'art du XXè siècle:*
- par voie de mutation;
- inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de conservateur territorial de 2ème classe du CNFPT;
- inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de conservateur de musées contrôlés du Ministère de la Culture et de la Francophonie.
Les candidatures seront examinées par un jury.

Merci d'adresser votre candidature par lettre manuscrite avec CV et photo en précisant la référence du poste à : M. le Président de la Communauté Urbaine de Lille, service Développement des Ressources Humaines, 1, rue du Ballon BP 749 - 59034 LILLE CEDEX

LA METROPOLE DES GRANDS PROJETS

Deb's

Nous sommes une organisation internationale oeuvrant dans le secteur éducatif et de la recherche, reconnue et financée par différents Etats (170 MF de budget environ). Nous recherchons aujourd'hui notre

Directeur des Programmes de Formation et de l'Enseignement Audiovisuel

Paris ***250/300 KF***

Rattaché au Directeur du Bureau Europe, vous avez pour mission de définir, mettre en oeuvre et effectuer le suivi d'un ensemble de programmes internationaux de formation. Vous assurez d'autre part la direction des services de bourses et de l'enseignement audiovisuel ; vous négociez des contrats avec des partenaires universitaires et privés.

Encadrant une équipe d'une dizaine de personnes, vos responsabilités vous conduisent également à concevoir et rédiger des documents de politique générale en matière de formation.

Agé de 40 ans environ, de formation supérieure (agrégation, doctorat, etc.), vous justifiez d'une expérience significative dans la Fonction Publique et/ou l'Education Nationale qui vous permet d'appréhender parfaitement les politiques et structures universitaires.
La connaissance de l'Audiovisuel est vivement appréciée.

Adresser CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **LBW** 10 rue Jean Goujon 75008 PARIS, sous réf. SR9667MO qui transmettra.



LA VILLE DE MONTREUIL (Seine-Saint-Denis)
100 000 habitants
RECHERCHE
pour son service des études urbaines
UN(E) CHARGÉ(E) D'ÉTUDES EN URBANISME
Catégorie A cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs

Vous piloterez les études préalables à la mise en œuvre des projets urbains, et serez plus particulièrement chargé(e) de l'expertise juridique financière et administrative de dossiers opérationnels.

Agé de 25 à 35 ans vous possédez une formation de type DESS en aménagement et urbanisme complétée par de réelles connaissances en économie.

Vous apporterez la richesse d'une expérience professionnelle acquise auprès d'une collectivité territoriale ou d'un opérateur public.

Adresser candidature, C.V. à Monsieur le député-maire HÔTEL-DE-VILLE, 93105 MONTREUIL CEDEX



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le service de l'organisation et du système d'information accueille en détachement pour son site de TOULOUSE un

FONCTIONNAIRE TITULAIRE de catégorie A

ayant une bonne connaissance des finances publiques, le sens de l'organisation, du contact humain et du travail en équipe. Vous serez l'adjoint du responsable administratif du SOSI à Toulouse. Vous participerez à l'organisation et à la gestion du site. Vous conseillerez les chefs de projet pour élaborer les contrats et les marchés d'étude ou de sous-traitance dans le domaine de l'informatique.

Envoyer CV et lettre de motivation à Jean LEANDRI - CNRS - SOSI,
Tour Gaïa, Quartier Bouysset, rue Pierre Gilles de Gennes, BP 193, 31676 LABEGE Cedex
Pour plus de renseignements, téléphonez au : (16) 62.24.25.25 ou 62.24.25.00

OTC

limoges haute-vienne
développement
recrute son

Délégué Général

Association de Promotion Economique. Limoges Haute-Vienne Développement est mandatée par le Conseil Général de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour favoriser l'implantation, l'extension, la reprise d'entreprises à Limoges et dans le département ainsi que pour conduire des actions de prospection.
Son activité en France et à l'étranger lui permet de gérer aujourd'hui au sein d'une équipe de 3 personnes, un portefeuille de projets à suivre et développer.

Au poste de Délégué Général, vous travaillerez en liaison avec les organismes publics et privés locaux de développement et de reconversion industrielle.

- Age de 35 à 40 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrisant parfaitement l'anglais ainsi qu'une autre langue étrangère, vous savez animer des équipes et disposez d'une forte expérience dans le secteur de l'entreprise ou du développement économique. Vous conjuguez à une connaissance approfondie de l'entreprise, du monde des affaires et des institutions, de solides qualités relationnelles ainsi qu'une capacité de négociation de haut niveau.
- Votre poste sera basé à Limoges. Capitale régionale, cœur économique, financier et universitaire du Centre-Ouest de la France

limoges haute-vienne
développement

Merci d'adresser, avant le 10 janvier 1994, votre dossier de candidature (demande manuscrite, CV, photo, prétentions) à :

Monsieur le Président de Limoges Haute-Vienne Développement
19, boulevard Victor-Hugo 87000 LIMOGES (55.79.27.00)

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie



LES INGENIEURS DE L'INNOVATION

Leader du Conseil et de l'Ingénierie appliqués aux secteurs des hautes technologies, ALTRAN est le partenaire privilégié des grands groupes industriels dans la maîtrise des techniques de pointe. Cotée en bourse, 1200 consultants, ALTRAN joue un rôle majeur dans les transferts des technologies, par ses actions simultanées dans les principaux secteurs économiques.

3 / 5 ANS D'EXPERIENCE

INGENIEURS GRANDES ECOLES

Motivés par la coordination de projets, la maitrise d'oeuvre, l'Expertise et le conseil dans :

Les Secteurs :

- . Télécommunications, Réseaux
- . Automobile, transport
- . Aéronautique, Espace, Défense,
- . Energie nucléaire, Ingénierie pétrolière,
- . Banque, Assurance, Finance

Les Métiers :

- . Electronique analogique, numérique, Hyperfréquences,
- . Réseaux, Radiocommunications, Systèmes de Communication,
- . Logiciel temps réel, Génie logiciel,
- . Acoustique, Vibrations, Structures, Thermique,
- . Automatique, Fiabilité, Simulation, CAO, CFAO...

Merci d'adresser votre CV en rappelant sur l'enveloppe la référence LM 12, à Jean-Michel MARTIN

ALTRAN - 58,Bd Gouvion-St-Cyr - 75858 PARIS Cedex 17

PARIS, TOULOUSE, RHONE-ALPES, SUD-EST, EUROPE (BELGIQUE, ESPAGNE)



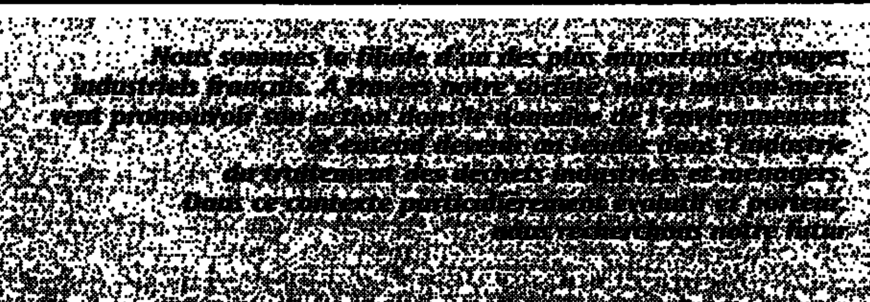
Depuis plusieurs années, Texas Instruments a entrepris un processus d'unification de ses activités européennes. Forts de 7 000 collaborateurs, 8 sites de production, 8 centres régionaux de technologies, 30 implantations commerciales, nous disposons des ressources appropriées permettant de répondre rapidement et de manière efficace à la demande croissante du marché européen.

Ingénieur Support CAO

A Villeneuve-Loubet, près de Nice, vous intégrez notre centre européen de semi-conducteurs.
Ingénieur électronicien spécialisé en microélectronique, vous avez une première expérience de 4 à 6 ans dans le support CAO d'une équipe de conception de circuits intégrés VLSI. La connaissance d'outils de synthèse logique, de simulation et d'analyse de timing est indispensable. La connaissance d'Autologic, GDT, VHDL sera appréciée. Votre capacité d'autonomie, vos qualités de communication et d'anticipation ainsi que la maîtrise de l'anglais seront les atouts de votre réussite.
Karine Rolland-Roumegoux vous remercie de lui adresser votre candidature (photo jointe), sous réf. 186186 à Texas Instruments, 8-10 avenue morane Saulnier, BP 67, 78141 Vélizy-Villacoublay Cedex.

TEXAS INSTRUMENTS

MEDIA SYSTEM



Au titulaire du poste, nous confierons des missions diversifiées :

- appui technique aux ingénieurs d'affaires,
- relations avec les différents intervenants internes et externes (sociétés d'ingénierie, bureaux d'études, exploitants...),
- développement de la coopération technique avec les filiales et les centres de traitement,
- orientation du programme de recherche vers le développement de nouveaux services.

Agé de 35/40 ans, vous disposez d'une excellente formation d'ingénieur (Centrale, ENSAM...).

Une spécialisation dans le génie thermique et un parcours dans le domaine de l'exploitation sont nécessaires.

De préférence, vous avez également participé à des projets complexes et collaboré avec des sociétés d'ingénierie.

La maîtrise de l'allemand et/ou de l'anglais sont indispensables.

Pour ce poste basé à Paris, merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant sur l'enveloppe la référence M/990 à notre Conseil ORNICAR - 10, rue Portalis - 75008 PARIS.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

LYON

INGENIEUR COMMERCIAL

Filiale mécanique d'un important groupe industriel, notre société est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de gros matériels destinés notamment aux chantiers sous-terrain.

De formation ingénieur, âgé de 35 à 45 ans, vous justifiez de connaissances mécaniques et d'au moins 5 ans dans une fonction commerciale acquise dans le milieu du BTP et dans un environnement international. Vous parlez l'anglais.

Vous savez aussi bien vous impliquer dans les tâches commerciales de terrain que nouer des relations de haut niveau très en amont des projets. Vous prendrez en charge l'ensemble des relations avec nos prospects et clients sur des affaires ciblées. Vous coordonnez la préparation et la négociation des offres. Vous intervenez tant en France qu'à l'étranger.

Notre conseil Elisabeth Bailly-Salins, vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature réf. 158/01/B à ETHIKA 7, rue Victor Hugo - 69002 LYON. Les entretiens auront lieu à **Paris et Lyon.**

Ethika
CONSEIL EN RECRUTEMENT DE CADRES

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



SECTEURS DE POINTE

INGENIEUR D'ETUDE EN ROBOTIQUE SOUS-MARINE

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, 1200 personnes en FRANCE et OUTRE-MER, leader européen de la recherche scientifique et technologique dans le domaine de la mer. Nous recrutons pour notre centre de TOULON un INGENIEUR D'ETUDE EN ROBOTIQUE SOUS-MARINE spécialiste de navigation intégrée.

De formation Ingénieur (Sup Aéro, Sup Elec, INSA, ENSTA,...), vous justifiez d'une expérience en navigation, vous avez des connaissances en Architecture temps réel, Langage C, C++, UNIX et filtrage optiwol.

Au sein du laboratoire de Robotique, vous serez chargé de participer à des projets sous la responsabilité des chefs de laboratoire ou de projets.

Votre mission s'effectuera :
- dans le cadre du développement des engins et systèmes sous-marins robotisés ; ceci en relation avec les organismes de recherche publics ou privés, et les industriels de ce domaine.
- dans le cadre des systèmes intégrés dans le domaine de la robotique sous-marine et particulièrement pour la navigation des engins sous-marins ou de surface.

Créatif, vous aimez la Recherche et Développement et le travail en équipe.

Merci d'adresser lettre et CV sous référence ING RSM 1512 à IFREMER Mme St JOURS - BP 330 - 83507 LA SEYNE Cedex.



EURO RSCG CARRIERES

PPG Glass Group Europe

CA : 3,8 milliards de francs. 3 100 personnes. 3 usines en France, 3 usines en Italie. 15 filiales en Europe. Nous sommes rattachés à un groupe international, 35 000 personnes, leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture. Nous offrons trois postes évolutifs à des ingénieurs à fort potentiel.

RESPONSABLE DU SERVICE AUTOMATISME

Ce poste à créer au sein de l'Unité Float Glass s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre d'un nouveau système de conduite centralisée. Il s'agit d'en réaliser le développement et la maintenance en relation étroite avec la production.

Ce poste s'adresse à un ingénieur motivé par l'innovation technique, ayant acquis une solide expérience (minimum 5 ans) en automatisme et SCC. Il aura fait la preuve de ses qualités de manager afin de pouvoir encadrer une équipe de cadres et de techniciens de haut niveau. Réf. 50A 2619 3M

Poste à Maubeuge.

RESPONSABLE DU SERVICE CAO

Sa responsabilité s'étendra à l'ensemble des sites de production de verre automobile (3 usines en France - 2 en Italie).

Afin de répondre au mieux aux besoins des constructeurs automobiles, il sera chargé de promouvoir et de développer l'utilisation de la CAO et d'assurer avec l'aide d'une petite équipe : • la réalisation d'études de nouveaux produits en tenant compte des exigences de qualité et de coûts • la définition des outillages de production • la mise en place de développements spécifiques dans le cadre d'études de faisabilité en relation avec les services commerciaux et les clients.

Ce poste implique une première expérience en CAO, un intérêt certain pour ce domaine allié à des qualités de rigueur, de curiosité et d'ouverture d'esprit, permettant au candidat de travailler en relation avec les clients et les différents sites européens concernés (production, études, qualité, ventes). Réf. 50A 2620 3M

Poste à Maubeuge.

RESPONSABLE MAINTENANCE TRAVAUX NEUFS

Au sein d'une de nos unités de production de verre automobile en développement et fortement automatisée (260 personnes). Il aura pour mission : • d'assurer la maintenance en termes de qualité, de coûts et de sécurité ainsi que de gérer une équipe de techniciens et d'en développer les compétences • de développer la mise en place de la GMAO • d'étudier, planifier les investissements et d'en assurer la réalisation.

Si une expérience réussie d'environ 5 ans dans le domaine de la maintenance jointe à de solides compétences en automatisme, électromécanique est nécessaire, il est par ailleurs indispensable que le candidat possède des qualités certaines d'opérationnel : organisateur, leader et gestionnaire.

Après avoir fait la preuve de son charisme et de ses capacités à optimiser le fonctionnement de son service, il pourra dans un deuxième temps élargir ses fonctions à la production. Réf. 50 A 2621 3M

Poste à Aniche (proximité de Douai).

Ces trois postes impliquent la connaissance de l'anglais et ouvrent de réelles possibilités d'évolution de carrière à un niveau européen.

Ecrire en précisant la référence.
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Impliquez-vous dans la maîtrise d'œuvre de grands programmes spatiaux européens.

La Direction des lanceurs du Centre National d'Études Spatiales à Evry (91) recrute, pour la réalisation des programmes Ariane, un INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE.

Vous avez une expérience industrielle de 5 ans minimum dans les techniques aérospatiales, particulièrement dans le domaine des **chaînes électriques.**

Au sein des équipes de la division "Assurance Produit Ariane 4", vous bénéficierez d'une large responsabilité dans le suivi et la synthèse de l'assurance qualité des travaux de production des lanceurs en Europe.

Deux missions en Guyane française d'au moins 6 semaines au total sont à prévoir chaque année.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions) sous la référence AP/QL à la Division du Personnel, CNES, Centre Spatial d'Evry, Rond-Point de l'Espace, 91023 Evry Cedex.

Minitel 3615 code CNES



AGENCE FRANCAISE DE L'ESPACE

MEDIA SYSTEM

Le marché de la communication mobile s'annonce comme l'un des plus porteurs de la décennie.

SFR
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE

SFR, Société Française du Radiotéléphone, premier Opérateur Privé en Radiotéléphonie, a décidé d'en être un acteur majeur. Filiale de la Générale des Eaux, avec un CA de 1300 MF et 340 personnes, nous nous sommes engagés depuis 1988 à installer et exploiter des réseaux de radiotéléphonie analogique puis numérique (GSM) au service de nos abonnés toujours plus nombreux.

Pour notre Direction Gestion Clientèle, nous recherchons un

Ingénieur Télécom H/F

Rattaché au Responsable du Département Développement et Activités Nouvelles, vous participerez à la réflexion sur les nouveaux services que nous souhaitons développer au carrefour de la technique, de la gestion et du commercial.

Vous serez plus spécifiquement chargé d'étudier les implications techniques des projets envisagés, que vous contribuerez à concevoir et élaborer, tout en restant vigilant quant à l'évolution constante du marché.

Pour cette création de poste, nous recherchons impérativement un Ingénieur Télécom, rigoureux et organisé, ouvert également aux aspects commerciaux et de gestion.

Débutant ou bénéficiant d'une première expérience, vous avez de bonnes aptitudes relationnelles et une forte capacité d'initiative. Vous savez vous adapter à un environnement en développement rapide. Vous parlez couramment l'anglais.

Poste basé à Paris.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence FT01 à SFR - Département Recrutement/Formation - 35 Boulevard Brune - 75014 Paris.

EURO RSCG CARRIERES

CNRS
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Premier organisme de recherche fondamentale en Europe, ses 27 000 collaborateurs, en France, se mobilisent avec rigueur et passion pour créer et diffuser un savoir essentiel à la société. En 1994, pour ses laboratoires répartis dans toute la France, le CNRS va recruter par voie de concours près de :

350 CHERCHEURS

NIVEAU DOCTORAT OU TRAVAUX ÉQUIVALENTS

dans toutes les disciplines suivantes :
physique, mathématiques, sciences pour l'ingénieur, chimie, sciences de l'univers, sciences de la vie et sciences de l'homme et de la société.

Les dossiers de candidature sont à retirer dans les délégations régionales.

Ils peuvent être déposés jusqu'au 14 janvier 1994.

La liste des postes à pourvoir et les adresses des délégations régionales sont accessibles sur **Minitel au 3614 CNRS**

ORC

JEUNES INGENIEURS

RHONE-ALPES

Notre société internationale qui évolue sur un marché "HIGH TECH" recherche pour une de ses unités de Jeunes Ingénieurs **AM, INSA** (option électronique, chimie ou physique des matériaux) **ou équivalent,** pour assurer le support de la production : support et mise au point des procédés de fabrication, maintenance, encadrement des ouvriers, contact avec nos fournisseurs. ...

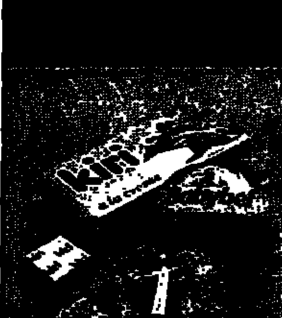
Pour ces postes, nous vous proposons un contexte très opérationnel, au sein duquel vous pourrez prendre de réelles responsabilités, en sachant acquérir une polyvalence de nos métiers, au sein d'un groupe qui se donne les moyens pour maintenir son leadership technologique.

Si vous souhaitez présenter votre candidature, envoyer un CV et une lettre de motivation sous réf. CCS à notre Conseil GP International - le Highway 41, quai Fulchiron - 69005 LYON.



MEDIAPA

GROUPE BEL
7,1 milliards de C.A.
6 300 personnes
recherche pour son
DEPARTEMENT
ORGANISATION
ET
INFORMATIQUE
des



débutants ou première courte expérience.

De formation Ingénieur (CENTRALE, MINES, AGRO, ...) ou Grande Ecole de Commerce (HEC, ESSEC, SUP DE CO...), nous vous proposons de prendre part au développement de nos applications.

Nous vous assurons une formation aux bases du métier d'informaticien et à nos méthodes, dans un environnement performant : un centre serveur doté de 2 IBM 4381, VM, VSE, CICS, SQL, NOMAD, un réseau d'AS 400 et de micros.

Nous comptons sur votre sens de la rigueur, vos capacités relationnelles, d'écoute, d'adaptation et d'animation d'équipe.

Votre lieu de travail : PARIS MADELEINE/CONCORDE.
Des déplacements de courte durée sont à prévoir.

Merci d'adresser CV, photo, lettre manuscrite avec prétentions à FROMAGERIES BEL - DPRH - BP 292.08 - 75361 PARIS Cedex 08 sous réf. MM/MH.

ORC

LA VACHE QUI RIT - KIRI - BABYBEL - PORT-SALUT

SECTEURS DE POINTE

INGENIERIE DES RESEAUX

Reconnu mondialement comme un des leaders dans les réseaux privés, structurée pour répondre totalement aux exigences du marché, notre entreprise innove fortement dans le domaine des télécommunications multimédia : voix, données, images.

Aujourd'hui, nous voulons accroître encore davantage notre efficacité auprès de nos clients en renforçant les équipes qui sont en contact direct avec eux. Ainsi, nous créons de nouvelles opportunités pour deux spécialistes du support technique.

Ces deux postes nécessitent une bonne maîtrise de plusieurs des technologies suivantes : X25, protocoles de communication, ponts LAN, TCP/IP, Routeurs, LAN/WAN interconnections.

INGENIEUR D'OPERATIONS CLIENTELE

Planification et installation des équipements de communication voix et données ainsi que le suivi du support à la clientèle. Outre une importante contribution aux projets, vous effectuez les installations des circuits et équipements, les tests de validation, la recherche et la résolution de défaillances, et enfin le support technique après vente.

INGENIEUR SUPPORT TECHNIQUE

Responsable avant/après vente de l'expertise technique et de la conduite des enquêtes sur sites, vous collaborez avec les équipes commerciales pour développer des solutions techniques, contribuez aux projets et définitions des critères de tests et de validation, participez aux réunions chez le client, supervisez les mises en œuvre complexes, assurez le contrôle qualité continu après l'installation.

Ces postes sont basés en région parisienne.

Prière d'adresser votre dossier complet s/réf. TSI/12 en indiquant votre rémunération actuelle à notre Conseil :

SEQUOIA 1 bis, passage des Patriarches 75005 Paris

Vous êtes INGENIEUR H/F et vous voulez évoluer vers une activité de

Responsable de Conception

pour des projets d'installations industrielles en FRANCE et à l'ETRANGER.
Si votre expérience professionnelle est en accord avec l'une des activités décrites ci-dessous,

passez à l'action : écrivez-nous !

■ Dans une société chimique ou d'ingénierie, vous êtes responsable d'études de procédés dans le domaine de la **CHIMIE FINE** ou de **SPECIALITES**, depuis 10 ans au moins. De la proposition à la réalisation et au démarrage, vous maîtrisez les aspects procédés et systèmes en "batch".
Réf. 48-01

■ La manipulation et la formulation de **POUDRES**, appliquées aux industries de procédés ou manufacturières, sont des spécialités que vous maîtrisez depuis 10 ans au moins. Vous possédez une formation mécanique (AM ou équivalent) et vous êtes responsable d'études au sein d'une société de construction d'équipements.
Réf. 48-02

■ Le **GENIE BIOLOGIQUE** est votre spécialité acquise en réalisant des études de conception pour des installations industrielles dans le domaine **PHARMACEUTIQUE**. Vous travaillez au sein d'une société pharmaceutique ou d'une société d'ingénierie et vous avez une expérience de quelques années dans cette activité.
Réf. 48-03

Située dans une ville de la région RHONE-ALPES, agréable par son environnement, notre société a une forte notoriété et réalise 80 % de son CA à l'exportation.

Tous ces postes présentent les caractéristiques suivantes : • ce sont des créations qui répondent à notre croissance, • une réelle maîtrise de l'anglais est indispensable, une seconde langue étrangère (l'Allemand notamment) sera très appréciée, • des déplacements font partie de l'activité : plus ou moins fréquents selon les périodes, ils sont de courte durée.

Pour nous rejoindre, merci d'envoyer votre dossier de candidature (sans omettre de mentionner la référence de l'annonce sur l'enveloppe et dans votre courrier) à MEDIAPA 51, avenue Jean Jaurès - 69361 LYON CEDEX 07 - qui transmettra.

Nous recherchons pour l'une de nos usines

ASSISTANT DU RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION INFORMATIQUE

BASSE NORMANDIE

Vous le secondez dans la définition des conditions d'exploitation des moyens informatiques du site ainsi que dans les relations avec le sous-traitant chargé de cette exploitation : élaboration des cahiers des charges, négociations contractuelles, validation des choix techniques, contrôle du respect des normes et standards en vigueur, définition des conditions d'exploitation des nouveaux produits lors de leur préparation, en collaboration avec le Centre d'Ingénierie Logiciels.

Vous agissez dans le contexte d'un nouveau schéma directeur informatique dont l'un des objectifs est l'optimisation des coûts.

A 30/35 ans, diplômé d'une grande école d'ingénieur, votre expérience de plusieurs années dans l'Informatique vous a permis d'acquérir une bonne connaissance des questions techniques liées à l'exploitation.

Ce poste demande à la fois des talents de négociateur et de gestionnaire. Les perspectives d'évolution au sein du Groupe sont réelles.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous la référence 73.0755/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Nous sommes la filiale française d'un grand groupe mondial de télécommunications. La croissance de nos activités nous conduit à créer au sein de notre équipe à Paris un poste d'

INGÉNIEUR D'AFFAIRES TÉLÉCOM

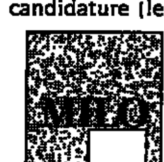
Votre mission consistera à développer de nouveaux contacts commerciaux : prospection, analyse des besoins, négociation, vente de solutions adaptées à chaque client et suivi de leur mise en application.

De formation Grande École d'Ingénieurs ou de Commerce, vous justifiez d'une première expérience professionnelle de 3 à 5 ans dans une fonction similaire, acquise impérativement dans le domaine des télécommunications.

Vous maîtrisez l'allemand et disposez de bonnes connaissances en anglais.

Votre esprit d'équipe, l'engagement professionnel, vos talents de négociateur et votre créativité seront autant de qualités pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) sous la référence M/258/MD à notre Conseil, qui vous garantit une confidentialité totale.



MILO R.H.
3 avenue des Ternes
75017 Paris

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

CHARTRES

LE CRÉDIT AGRICOLE DE LA BEAUCE ET DU PERCHE CONFIRME SA DYNAMIQUE DE SUCCES : 60 AGENCES 760 SALARIES

Au sein de notre Direction de l'Organisation Informatique et Logistique, vous contribuez efficacement à l'élaboration et à la mise en oeuvre du plan organisation et informatique de notre entreprise. Vous participez ainsi activement, avec votre équipe, à nos évolutions présentes et à venir.

Agé d'environ 35 ans et de formation supérieure, vous avez assuré avec succès, pendant plusieurs années, des responsabilités organisationnelles dans une entreprise bancaire ou industrielle.

Autonomie, sens de l'analyse et goût pour l'action, capacité à gérer et à anticiper, sont des qualités qui vous assurent de réelles perspectives d'évolution dans un environnement porteur.

Merci d'adresser votre dossier complet avec photo et rémunération actuelle sous la référence : A/142G à :
PEREIRE CONSEIL - 62/64 Boulevard Péreire - Paris 17e.



PEREIRE CONSEIL



Société de Haute Technologie, spécialisée dans la Micro Mécanique de Précision recherche son

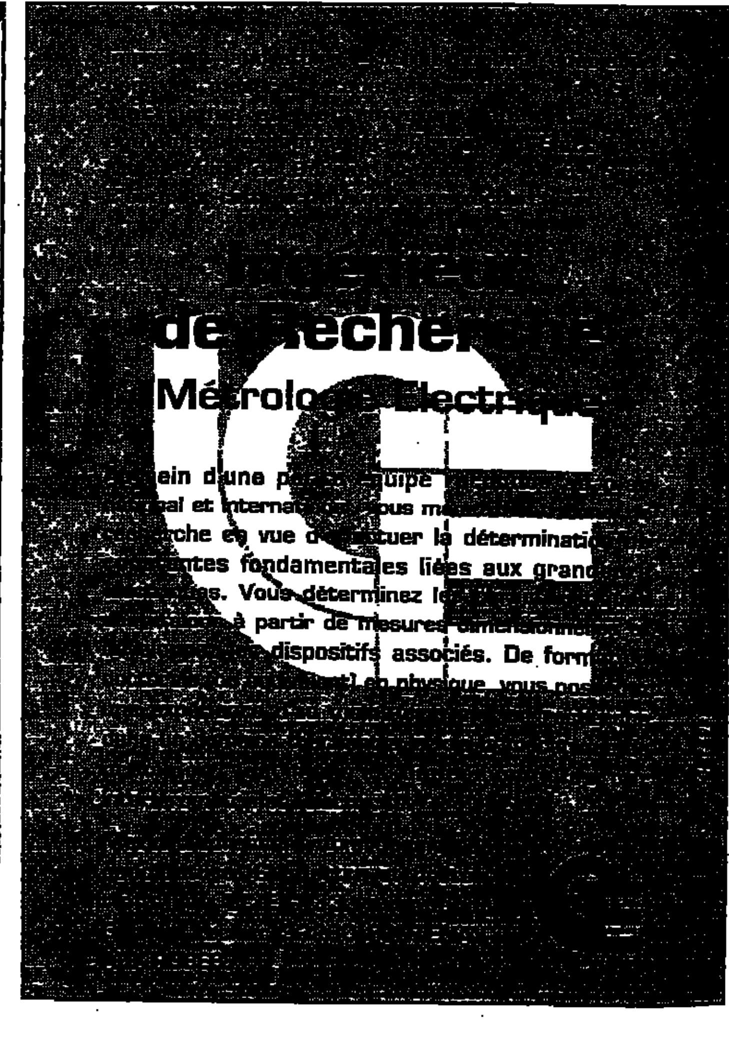
RESPONSABLE DE QUALITE TOTALE

Rattaché au P.D.G., vous serez chargé de la mise en place d'un programme de Qualité Totale, sachant aller au-delà d'une certification ISO 9000, pour instituer un processus d'amélioration continue.

A 35 ans, de formation ingénieur Arts et Métiers ou équivalent, vous avez après une première expérience industrielle su mener à bien une démarche Qualité Totale dans votre entreprise. Devenu un véritable professionnel de la Qualité, vous avez le sens de la rigueur, et des capacités évidentes d'animation.

Votre responsabilité européenne ainsi que les nombreux contacts nécessaires avec notre maison mère nord-américaine nécessitent une parfaite maîtrise de l'anglais.

Envoyer C.V. et prétentions sous référence RQT à la Direction du Personnel de MICRO CONTROLE - P.A. St-Guénault 3 bis, rue Jean Mermoz - 91006 EVRY Cedex. Discrétion assurée.



Borland

Ingénieurs Commerciaux Grandes Entreprises

Where telecom munications count.

CHEF DE PROJET

Directeur d'usine



SECTEURS DE POINTE

Borland

The upsizing company

Borland, l'un des trois plus grands éditeurs mondiaux de logiciels PC, poursuit son développement sur les marchés du Client/Serveur et des Groupes de Travail. Pour nous accompagner dans cette évolution, nous recherchons des profils à forte valeur ajoutée pour des postes de :

Ingénieurs Commerciaux Grandes Entreprises

Votre mission : promouvoir notre technologie et nos solutions Client/Serveur auprès des Directeurs informatique des Grandes Entreprises (clients ou prospects)

A 35 ans environ, diplômé d'une Grande Ecole de Commerce (HEC, ESSEC, ...) ou d'une Ecole d'Ingénieurs, vous possédez impérativement une première expérience réussie de la négociation et de la vente de solutions informatiques auprès de Grandes Entreprises. Votre personnalité fera la différence : autonomie, fort engagement, réel tempérament de gagneur.

Nous vous offrons : une rémunération motivante, une technologie de pointe, de réelles perspectives au sein d'une structure souple et évolutive (70 personnes). Poste basé au siège parisien.

Adresser votre CV, photo et rémunération actuelle à MERCURI URVAL, 95 av. Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison, sous la réf. 66.0688/LM (sur lettre et enveloppe).

AUJOURD'HUI RESPONSABLE POUR DEMAIN



ANDRA

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

recherche

Ingénieurs ou Universitaires

Génie Atomique - Physique Nucléaire - Sciences de la Terre
Département "Environnement-Sécurité-Qualité"

Interface entre les industriels et les instances ministérielles, ce Département gère et assure la sécurité des sites de stockage de déchets radio-actifs ainsi que la protection à long terme de l'environnement et des hommes.

Ingénieur Sûreté
Modélisation Environnement

Dans le cadre de votre mission, vous élaborez les documents de synthèse de connaissances et d'expériences, analysez, interprétez des données de mesures relatives à l'environnement, réalisez les dossiers de sûreté, participez à la conception de supports d'information et d'échanges. Vous êtes directement impliqué dans l'action permettant la pérennité de la surveillance de l'environnement. Réf. 201B

Chargé d'Affaires
Sûreté

Interlocuteur des autorités de contrôle, vous élaborez et justifiez les documents de sûreté et les exigences de Qualités requises. Vous participez à la définition et au suivi des études liees à la démonstration de sûreté et vous avez à mettre en place le système Assurance de la Qualité de votre unité. Réf. 201H

Vous avez au moins 35 ans, une formation scientifique supérieure et pratiquez l'anglais. Une expérience de 5 à 8 ans acquise en industrie nucléaire vous a sensibilisé au problème de sûreté et de protection de l'environnement et vous a permis d'appliquer vos connaissances en géochimie, hydrogéologie, sciences de la terre, génie atomique, physique nucléaire.

Merci d'adresser CV et lettre manuscrite en indiquant la référence du poste choisi à notre Conseil :
Antoinette LECLERCQ, PSYNERGIE, 2 rue St Thomas d'Aquin, 75007 PARIS. Confidentialité assurée.

L.B.

PSYNERGIE PARIS - LYON MARSEILLE MONTPELLIER

Where telecommunications count.*

NORTEL MATRA CELLULAR, joint-venture créée à l'initiative du Canadien Northern Telecom et de Matra Communication, se consacre aujourd'hui à la technologie de demain et s'ouvre au marché résolument croissant des systèmes de télécommunication cellulaire GSM.
Au sein de notre centre international de compétences, nous recherchons pour notre service Ingénierie radio électrique des Réseaux, un

CHEF DE PROJET INFORMATIQUE

Directement rattaché au chef de service de notre département Ingénierie radio électrique des réseaux, vous prenez en charge le développement informatique de l'outil de planification des réseaux cellulaires.
Responsable technique de la maîtrise d'œuvre, vous coordonnez les travaux de votre équipe de développeurs et des sociétés sous-traitantes, dans un souci constant de qualité et de respect des plannings établis.

Vous êtes bien-sûr à l'écoute permanente du marché. A 30/40 ans, titulaire d'un diplôme d'ingénieur option informatique, vous possédez une expérience significative de la conduite de projet et possédez de véritables qualités d'animateur d'équipe. Outre votre maîtrise de l'environnement station de travail, bases de données et graphisme, des connaissances en réseaux mobiles et en ingénierie radio sont vivement souhaitées.

Pour ce poste à pourvoir très rapidement, l'anglais courant est indispensable.

Pour nous rejoindre et participer à notre croissance, merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous réf. CP à NORTEL MATRA CELLULAR
A. Commelin - BP 31
rue J.P.Timbaud
78392 BOIS D'ARCY CEDEX.

** Là où les télécommunications ont de l'importance*

NORTEL MATRA
CELLULAR

MEDIAPA

Premier diffuseur de radio et de télévision, TDF, société anonyme au sein d'un groupe prestigieux (COGECOM - Groupe FRANCE TELECOM), avec ses 4 000 professionnels de l'audiovisuel exporte son savoir-faire dans le monde entier et réalise un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs. A la pointe de la technique, nous innovons en permanence pour faire évoluer les nouveaux services de diffusion des images, du son et des données (satellites, radiomessagerie, radiotéléphone, réseaux câblés...).
*Dans le cadre de notre **Centre de Recherche** situé à **Metz** et comprenant 160 personnes, nous recherchons un(e) Responsable financement de projets.*

Instrument privilégié de notre développement et de notre diversification, la recherche est chez TDF, l'un des éléments stratégiques de notre politique. Ainsi, au sein du Département valorisation-propriété intellectuelle, votre mission vise principalement à accroître les financements des activités de recherche afin de positionner le centre comme un véritable pôle de compétences reconnu en Europe.
Chargé d'identifier, d'analyser et d'exploiter l'ensemble des opportunités de financement, en particulier communautaire, vous participez à la mise en oeuvre d'une politique dynamique en matière de financement de la recherche et contribuez à la valorisation des activités du centre dans le cadre de projets nationaux et internationaux. Vous assurez également le suivi des dossiers et la coordination juridique et financière du montage des projets.
Ingénieur ou diplômé Bac + 5 spécialisé en gestion, vous avez impérativement une expérience réussie de gestion financière (montage de dossiers, financements, partenariat, ...). Méthodique et rigoureux, vous avez le sens de l'analyse et de réelles qualités de négociation. La pratique de l'anglais est impérative. La connaissance des communautés européennes serait un plus.

Pour ce poste basé à Metz, merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la réf. LM/RFP à TDF, Lydia Garnier, DRH, Département Développement des Carrières, 21-27 rue Barbès, 92120 Montrouge.

Responsable financement de projets

Jonction

L'ESPRIT DES ONDES **TDF** Groupe France Telecom

Laboratoire pharmaceutique à vocation internationale, basé dans une agréable ville du Sud-Est :

Directeur d'usine

PHARMACIEN INDUSTRIEL

Rattaché à la Direction Générale, vous prendrez en charge la totalité des opérations de production, fabrication, logistique, stockage, conditionnement... (70 personnes).

Notre outil industriel très performant répond aux normes internationales et constitue un atout important dans l'évolution rapide du laboratoire.

Une expérience d'une dizaine d'années dans une fonction similaire et la pratique de l'anglais sont bien sûr indispensables.

Une formation complémentaire à votre diplôme de pharmacien serait un plus.

Homme de communication, vous savez diriger les hommes dans un contexte performant et qualitatif...

Merci d'envoyer votre dossier de candidature, sous la référence G436, à NERVET PONT CONSEIL, 15 rue Cardinet, 75017 Paris.

nervet pont conseil
Paris - Hambourg - Bristol - Madrid

Nous sommes l'un des tout premiers Groupes mondiaux, spécialisés dans les Services et l'Ingénierie Informatique. Notre clientèle prestigieuse exerce dans tous les domaines d'activité. Nous souhaitons renforcer notre équipe de développement commercial dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Electronique, du Nucléaire, de l'Informatique et Télécommunications, et du BTP. Dans cette perspective, nous recherchons des :

INGENIEURS COMMERCIAUX

"associant l'instinct du chasseur à la démarche de l'ingénieur"

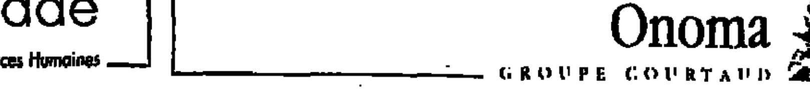
De formation Grande Ecole (Ingénieurs et/ou Commerce), vous pouvez vous prévaloir d'une première expérience de la vente de services et de solutions techniques complexes à des interlocuteurs de très haut niveau, dans les domaines précités dans lesquels nous souhaitons renforcer notre présence.

Autonome, battant, imaginatif, responsable, vous serez au coeur de grands projets passionnants, dont vous assurerez non seulement la vente, mais également l'après-vente, en vous appuyant sur des équipes techniques d'un niveau exceptionnel.

Si ce contexte vous séduit, merci d'adresser votre dossier de candidature très documenté, référencé LM/354, à notre conseil Robert BOULET :

ORYADE
16, avenue Hoche
75008 PARIS

oryade



PARIS

Cette société industrielle de 1 000 personnes, filiale d'un groupe international, commercialise en France et à l'étranger ses produits en amont de la grande distribution. Dans le cadre de la redéfinition du système d'information de la société, elle recherche un

Organisateur senior chef de projet

Rattaché au Directeur Organisation, il prend en charge l'ensemble du projet relatif à la gestion commerciale. Sa responsabilité s'étend de la conception à la mise en place et au suivi : étude des besoins, proposition de solutions et de schémas d'organisation, appel d'offres, supervision et coordination de la mise en œuvre, monitoring et maintenance.
Il assure l'interface nécessaire avec les autres projets (GPAO, comptabilité) et reçoit l'appui du service informatique.
Avec recul, pragmatisme et écoute, il construit dans un souci d'unité et de progression.

Diplômé(e) de l'enseignement supérieur (grande école d'ingénieurs ou de commerce), votre expérience d'au moins 5 ans dans la conduite de projet d'organisation en environnement commercial, vous permet d'être rapidement opérationnel et de maîtriser votre mission avec autonomie.

Merci d'envoyer lettre et CV sous réf. 12/29 624 à Onoma, 26 rue de Berri, 75008 Paris.

Onoma
GROUPE COURTAUD

SECTEURS DE POINTE